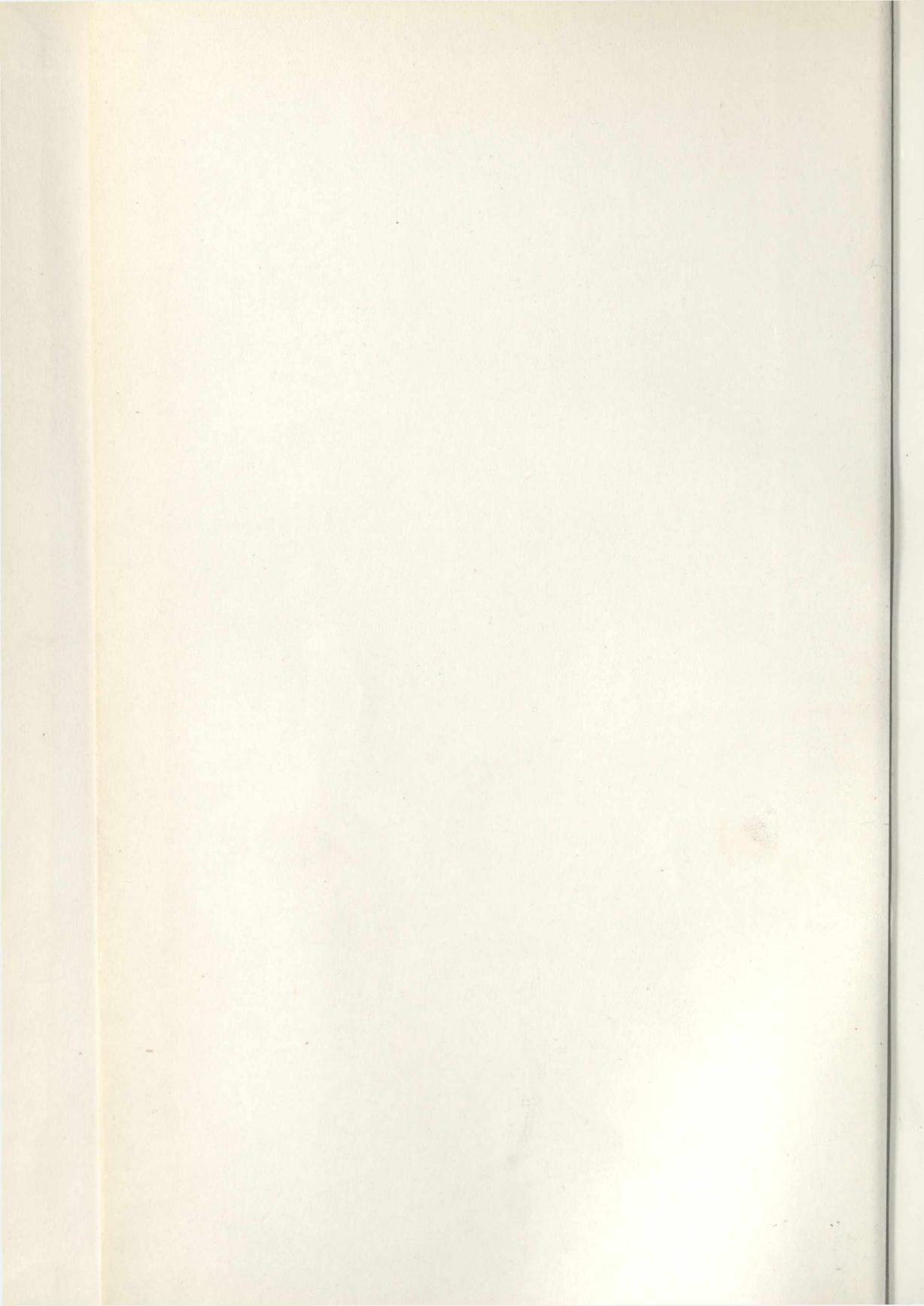


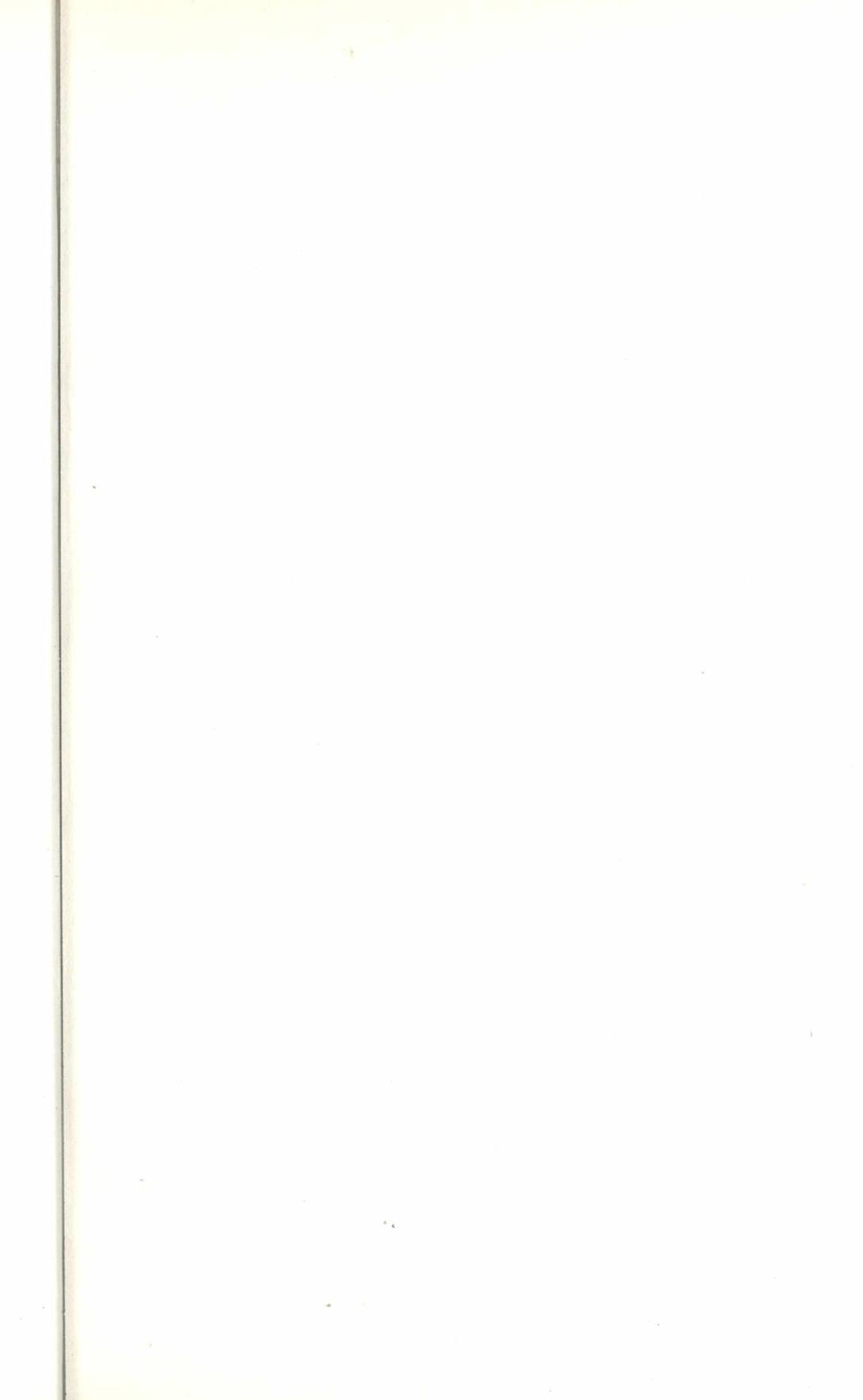
J CANADA. PARL. C. DES C.
103 COM. PERM. DES AFF. EXT.
H72
1949(2e) Procès-verbaux et tém.
A25

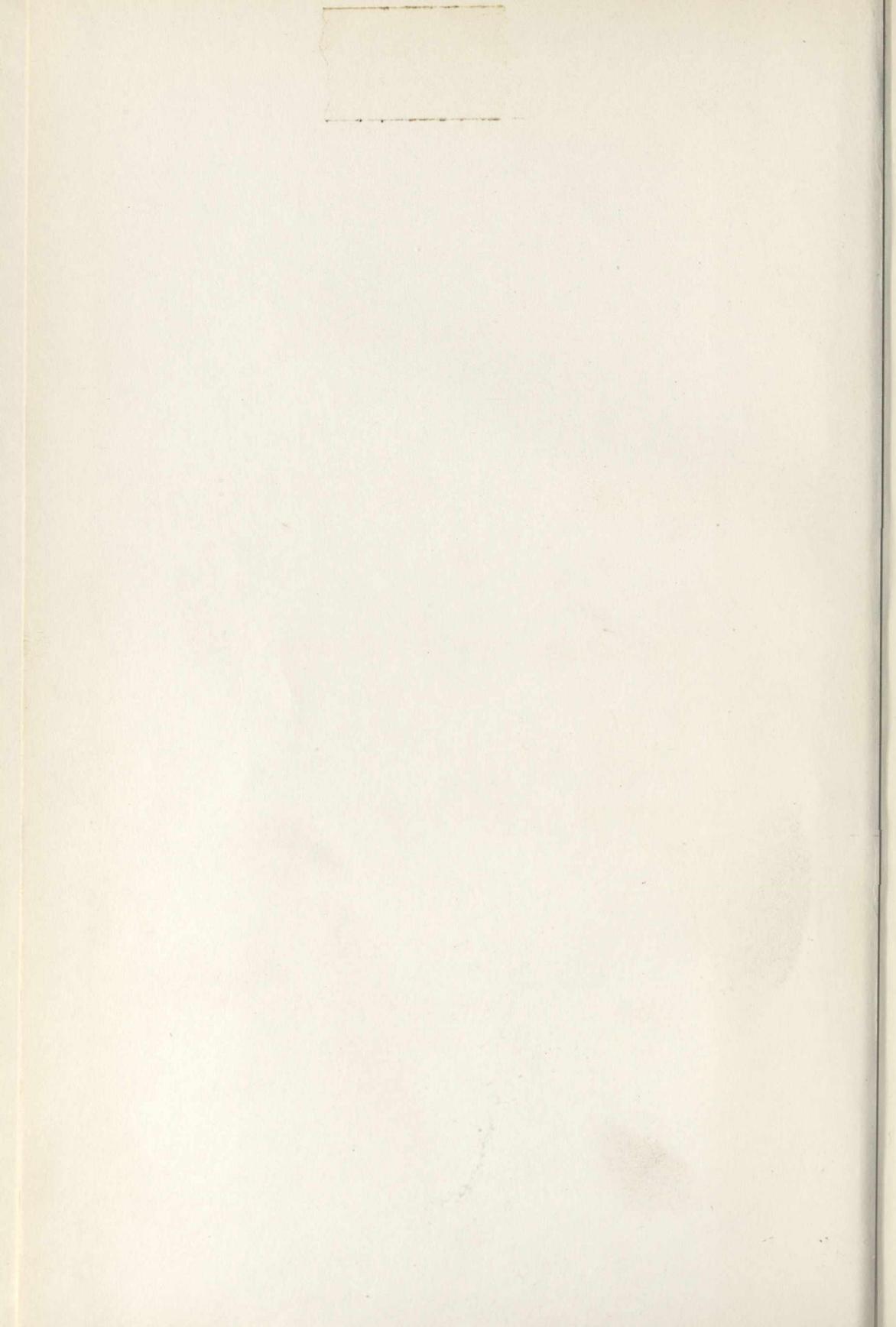
A4

NAME - NOM









1949

SECONDE SESSION

90149
146

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n^o 1

SÉANCE DU VENDREDI, 18 NOVEMBRE, 1949

Budget du ministère des Affaires extérieures
1949-1950

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1949

1948
COMPTES DE LA LIBRAIRIE
IMPRIMERIE DE SV LES EXCELSIOR AVENUE LE ROI
EDMOND GROLLIER "C.A.C." B.V. G.B.
OLIVIER

1948-1950

Budget du ministère des Affaires extérieures

SEANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 1948

Fascicule no 1

PROCES-VERBAUX ET TEMOIGNAGES

AFFAIRES EXTERIEURES

DES

COMITE PERMANENT

CHAMBRE DES COMMUNES

SECONDE SESSION

1948

145
10143

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mercredi 12 octobre 1949.

Résolu.—Que les membres dont les noms suivent composent le Comité permanent des Affaires extérieures:

Messieurs

Balcer	Diefenbaker	Léger
Bater	Fleming	Low
Beaudoin	Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	MacInnis
Benidickson	<i>Rosemont</i>)	Macnaughton
Bradette	Fraser	McCusker
Breithaupt	Gauthier (<i>Lac-St-Jean</i>)	Mutch
Campney	Gauthier (<i>Portneuf</i>)	Picard
Coldwell	Graydon	Pinard
Côté (<i>Matapédia-Matane</i>)	Green	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Croll	Hansell	Robinson
Decore	Harris (<i>Grey-Bruce</i>)	Stick
Dickey	Laing	Winkler—35
		(<i>Quorum 10</i>)

Ordonné.—Que le Comité permanent des Affaires extérieures soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions, à assigner des témoins et à ordonner la production de dossiers et documents.

Jeudi 17 novembre 1949.

Ordonné.—Que les crédits nos 51 à 70 inclusivement du budget principal des dépenses de 1949-1950 et les crédits nos 766 à 779 inclusivement du nouveau budget supplémentaire des dépenses de 1949-1950 soient retirés du comité des Subsidés et renvoyés au comité permanent des Affaires extérieures, sous réserve, cependant, des droits du comité des Subsidés à l'égard du vote des deniers publics.

Ordonné.—Que ledit comité soit autorisé à siéger en même temps que la Chambre.

Vendredi 18 novembre 1949.

Ordonné.—Que ledit comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 64 du Règlement.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Mardi 12 octobre 1949.

Résolu.—Que les membres dont les noms suivent composent le Comité permanent des Affaires extérieures :

Messieurs

Baker	Dielembaker	Léger
Bater	Fleming	Low
Bendoin	Fournier (Maisonrouve)	MacInnis
Bendickson	(Rosmond)	Macnaughton
Bendette	Fraser	McCasler
Breilhaupt	Gauthier (Des-Is-Jean)	Mutch
Campney	Gauthier (Vernon)	Picard
Goldwell	Graydon	Pitard
Côté (Matabédia-Malone)	Green	Richard (Ottawa-Est)
Croll	Hansell	Robinson
Decore	Harris (Grey-Brace)	Stick
Diekey	Laing	Winkler—35
		(Quorum 10)

Ordonné.—Que le Comité permanent des Affaires extérieures soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire rapport à l'occasion, de ses observations et opinions, à assigner des témoins et à ordonner la production de dossiers et documents.

Jeudi 17 novembre 1949.

Ordonné.—Que les crédits n^{os} 81 à 70 inclusivement du budget principal des dépenses de 1949-1950 et les crédits n^{os} 788 à 779 inclusivement du nouveau budget supplémentaire des dépenses de 1949-1950 soient renvoyés au comité des Subsidés et renvoyés au comité permanent des Affaires extérieures, sous réserve, cependant, des droits du comité des Subsidés à l'égard du vote des deniers publics.

Ordonné.—Que ledit comité soit autorisé à siéger en même temps que la Chambre.

Vendredi 18 novembre 1949.

Ordonné.—Que ledit comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et résumés, et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 94 du Règlement.

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,
LÉON J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

VENDREDI 18 novembre 1949.

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 64 du Règlement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
J.-A. BRADETTE.

Note: Adopté le même jour.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Vendredi 18 novembre 1918.

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

Premier Rapport

Voire Comité recommande :

I. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 81 du Règlement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

J.-A. BRADETTE

Vote: Adopté le même jour.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 18 novembre 1949.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 h. 30 sous la présidence de M. J.-A. Bradette.

Présents: MM. Balcer, Bater, Beaudoin, Benidickson, Bradette, Campney, Coldwell, Decore, Dickey, Fleming, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Fraser, Gauthier (*Lac-St-Jean*), Gauthier (*Portneuf*), Graydon, Green, Harris (*Grey-Bruce*), Léger, Low, MacInnis, McCusker, Richard (*Ottawa-Est*), Robinson et Winkler. — 24.

Aussi présents: L'honorable L.-B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. A.-D.-P. Heeney, sous-secrétaire, M. H.-O. Moran, sous-secrétaire adjoint, et M. S.-D. Hemsley, chef des services administratifs.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité et aux députés nouvellement élus qui en font aussi partie.

Le président donne lecture des ordres de renvoi.

M. Graydon est nommé vice-président sur la proposition de M. Coldwell appuyée par M. Fraser.

Sur la proposition de M. Beaudoin,

Il est résolu.—Que le Comité sollicite l'autorisation de faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages.

La nomination d'un comité directeur est remise à plus tard.

Le Comité commence l'étude du crédit n° 51 — Administration du budget qui lui a été renvoyé.

L'honorable M. Lester B. Pearson, ministre des Affaires extérieures, est longuement interrogé sur les affaires internationales et sur les relations du Canada avec les autres pays. M. Pearson est assisté de MM. Heeney, Moran et Hemsley.

A la demande de M. Green, un rapport sur le travail de la Commission de l'extrême Orient sera soumis au Comité.

Au cours de ses questions, M. Graydon suggère de nouveau que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit désigné comme ministre des Affaires extérieures.

A 12 h. 55, le Comité suspend la séance jusqu'à 3 h. 30 de l'après-midi.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 3 h. 30.

Présents: MM. Bater, Beaudoin, Benidickson, Bradette, Coldwell, Dickey, Fleming, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Fraser, Gauthier (*Lac-St-Jean*), Gauthier (*Portneuf*), Graydon, Green, Harris (*Grey-Bruce*), Léger, Low, MacInnis, McCusker, Richard (*Ottawa-Est*), Robinson et Winkler. — 21.

Aussi présents: Les mêmes qu'à la séance du matin.

Le Comité reprend l'étude du crédit n° 51 du budget qui lui a été déferé et finit d'interroger le ministre des Affaires extérieures sur les affaires extérieures et les relations du Canada avec les pays étrangers.

A 4 h., les membres du Comité ayant reçu une invitation d'assister à une réception donnée par l'Orateur de la Chambre en l'honneur du feld-maréchal comte Wavell, la séance est interrompue jusqu'à 4 h. 15.

En réponse à M. Fleming, M. Heeney s'engage à préparer une analyse détaillée des dépenses du ministère qui sera soumise au Comité.

Le président remercie M. Pearson, au nom du Comité, pour ses réponses positives et instructives.

A 5 h. 45, le Comité s'ajourne au jeudi 22 novembre, à 3 h. 30.

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 18 novembre 1949.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte.

Avant de commencer, je désire souhaiter la plus cordiale bienvenue aux nouveaux membres de notre comité dont plusieurs viennent d'être élus à la Chambre des Communes. Je désire également vous remercier, messieurs, de vous être rendus à bonne heure. Votre intérêt est de bon augure pour le travail de notre comité.

Je donnerai d'abord lecture de l'ordre de renvoi. (Lecture. Voir procès-verbaux).

Nous devons maintenant procéder à l'élection d'un vice-président.

M. COLDWELL: Je propose que M. Graydon soit nommé vice-président.

M. FRASER: J'appuie cette proposition.

Adopté.

Le PRÉSIDENT: En ce qui concerne l'impression des témoignages, la recommandation est la suivante: "Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour des exemplaires en anglais et en français de ses procès-verbaux et témoignages."

L'an passé, nous en avons imprimé 500 exemplaires en anglais et 200 en français.

M. BEAUDOIN: Je propose qu'il en soit ainsi.

M. LÉGER: J'appuie la proposition.

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous pouvons remettre à plus tard la désignation d'un comité de direction.

Nous sommes tous au courant des responsabilités très lourdes qui incombent à notre ministre des Affaires extérieures et je crois qu'il serait opportun de ma part, à titre de président, de le féliciter de la déclaration qu'il a faite récemment en Chambre. Mes paroles s'appliquent également à tous les membres d'un parti quelconque, qui ont traité des affaires de cet important ministère. Nous sommes sûrement chanceux de pouvoir siéger ce matin. Comme il sera impossible pour M. Pearson de se joindre à nous cette semaine, nous essaierons de nous réunir de nouveau aujourd'hui.

Je passe maintenant au crédit n° 51, page 9, dans le Budget des dépenses de 1950 — administration.

M. FRASER: J'aimerais poser une question au ministre. Qui avez-vous, actuellement, en Chine? Avez-vous là des conseillers quelconques? Combien de nos gens s'y trouvent et à quel endroit?

L'hon. M. PEARSON: Nous avons notre ambassade à Nankin, quoique l'ambassadeur lui-même soit au Canada. M. Ronning, premier secrétaire, a la direction de cette ambassade et occupe là le rang de conseiller. Il connaît très bien la Chine où il a vécu un grand nombre d'années. Son personnel est restreint. M. Heeney, notre sous-ministre, est plus au courant des détails que moi. Nous

avons également un consulat général à Shangaï qui fonctionne encore aussi normalement que les conditions le permettent.

M. FRASER: Et à Hong-Kong?

L'hon. M. PEARSON: Il y a là un commissaire du commerce, mais il ne relève pas de notre ministère.

M. FRASER: J'aimerais demander autre chose. Depuis la dernière réunion de notre comité, je crois que le ministre a laissé tomber ce que nous pourrions appeler les "titres" de nos ambassadeurs à différents endroits. Il a laissé de côté les "excellences" et appellations de ce genre. Est-ce que maintenant, on appelle nos représentants simplement "Monsieur"?

L'hon. M. PEARSON: Tous nos chefs de missions seraient heureux d'être appelés simplement "Monsieur". Nous avons encouragé la chose mais je ne crois pas que rien d'officiel n'ait été fait à ce sujet. Les communications du ministère aux chefs de missions portent simplement: "Cher monsieur". Nous ne pouvons rien changer lorsqu'il s'agit de gouvernements étrangers dont la pratique traditionnelle est d'appeler toute sorte de gens "Excellence".

M. FRASER: Les journaux ont publié un article à ce sujet il y a déjà assez longtemps. Je me demandais ce qui l'avait motivé.

L'hon. M. PEARSON: Peut-être songez-vous à ce qui s'est passé il y a quelques mois concernant le statut des représentants du Commonwealth dans les autres pays du Commonwealth. Là, la situation a été renversée. Leur statut et leur situation antérieurs ont été élevés afin de les mettre sur un pied d'égalité avec les représentants étrangers dans ces pays. Je crois que les hauts-commissaires à Londres ont maintenant droit de s'appeler "Excellences" s'ils le désirent, mais c'est simplement facultatif.

M. FRASER: J'ai posé cette question parce qu'il me semble qu'en pays étrangers, pour des raisons de prestige, les règlements ne devraient pas exiger que nos gens soient appelés simplement "Monsieur".

L'hon. M. PEARSON: En effet. Nous n'essayons pas de dire aux pays étrangers quels titres ils doivent donner à nos représentants. Ils s'en tiennent à leur coutume et nous l'observons également en ce qui concerne leurs représentants. Si le représentant d'un pays étranger est appelé "Excellence" dans son pays, nous faisons de même.

M. COLDWELL: Si j'avais eu l'occasion de prendre la parole lors du débat d'hier, j'aurais abordé une question que le ministre n'a qu'effleurée dans son discours. Il s'agissait de la situation des citoyens canadiens qui traversent la frontière pour se rendre aux États-Unis. Nous avons eu une couple de cas flagrants depuis un an à peu près. Prenons celui du professeur Glen Shortliffe de l'Université Queen. Il avait accepté la chaire des langues à l'Université St-Louis, dans le Missouri. Il fit tous les arrangements nécessaires pour s'y rendre et abandonna son emploi. A son grand regret, comme à celui de l'Université Queen et de l'Université des États-Unis, il fut d'abord accepté et ensuite, on lui refusa l'entrée aux États-Unis. Il s'est présenté d'autres cas semblables, celui du professeur Fairchild, par exemple.

L'hon. M. PEARSON: Fairley.

M. COLDWELL: Un article récemment paru dans la revue *MacLeans* portait aussi sur l'attitude de certaines autorités américaines. Nous voulons tous, je le

pense bien, maintenir les meilleures relations possibles avec les États-Unis. Nous admirons les Américains et je crois que ce genre d'incident a pu être discuté par des gens qui, peut-être, ne connaissaient pas ou ne comprenaient pas la situation. Cela a créé de la méfiance dans l'esprit d'un grand nombre de Canadiens. J'ai parcouru plusieurs des discours du professeur Shortliffe et j'ai entendu plusieurs de ses causeries radiophoniques. Comme beaucoup d'autres professeurs, il tâche de faire voir les deux côtés de la question en discutant d'affaires internationales, même si c'est parfois mal interprété. J'ai une lettre écrite par un conservateur très éminent de Kingston, où il parle des exploits de guerre de M. Shortliffe, de ses relations à Kingston, et réfutant l'idée que Shortliffe était un communiste ou même un sympathisant. C'est là, je crois, une question qui concerne les Canadiens en général et surtout le ministère des Affaires extérieures.

J'aimerais savoir exactement ce que le ministère a fait dans les deux cas.

L'hon. M. PEARSON: Il me fait plaisir de traiter de cette question, monsieur le président. J'en ai parlé brièvement dans ma déclaration, il y a deux jours.

Le Ministère a reçu des protestations parce que l'entrée aux États-Unis a été refusée à certains Canadiens. Notre attitude en général doit être basée sur le fait que les autorités américaines sont libres d'adopter la ligne de conduite qui leur convient en matière d'immigration.

M. COLDWELL: Assurément.

L'hon. M. PEARSON: Elles sont libres de décider qui peut entrer dans leur pays. Cependant, lorsqu'un certain cas est porté à l'attention du ministère et qu'on nous prie d'intervenir auprès des États-Unis à la suite de leur refus d'admettre un citoyen canadien dans leur pays, nous intervenons si les circonstances le justifient. Nous demandons au Secrétariat d'État de faire enquête et de s'assurer s'il y a eu injustice. Officiellement, nous ne pouvons aller plus loin. C'est ce que nous avons fait dans les cas qui nous ont été soumis et qui semblaient justifier cette démarche, y compris les deux cas mentionnés par M. Coldwell.

Je crois pouvoir ajouter que nous sommes un peu inquiets des réactions qui se sont produites au Canada en général à la suite de ce refus d'admettre aux États-Unis certains Canadiens en alléguant des mesures de sécurité. J'ai personnellement discuté la chose avec le Secrétaire d'État et je lui ai demandé d'étudier la question pour voir s'il y aurait moyen d'empêcher qu'elle prenne trop d'importance. Je ne doute pas que des mesures aient été prises.

Les lois de sécurité américaines concernant l'admission aux États-Unis sont très sévères mais elles sont l'oeuvre du Congrès. Comme résultat, des listes d'indésirables sont dressées et des noms d'organisations et de personnes y figurent également. Par l'entremise de leurs autorités de l'immigration, les États-Unis exercent le droit de refuser l'entrée au pays à des gens qu'ils croient appartenir à quelque organisation figurant sur leur liste d'indésirables. Je dois ajouter, monsieur le président, qu'en portant ce sujet à l'attention des autorités américaines, nous avons organisé une conférence entre les représentants de nos deux gouvernements pour voir si les difficultés pourraient être aplanies et nous espérons que, comme résultat, quelques-unes des plaintes que nous avons reçues ne seront plus formulées à l'avenir. En dernier lieu, lorsque nous recevons des plaintes des États-Unis à ce sujet, nous disons à ceux qui nous écrivent que le remède est entre leurs mains: qu'ils portent le fait à l'attention de leur propre gouvernement.

M. COLDWELL: De fait, je crois que l'interdiction formulée contre M. Shortliffe a été levée.

M. GRAYDON: Avant de poser une question au ministre, je désire remercier les membres de notre Comité de m'avoir nommé vice-président. Je puis ajouter que c'est la première écrasante majorité qu'un membre quelconque de notre parti ait remportée depuis longtemps. Je veux le noter et en remercier tous ceux à qui je le dois.

Maintenant, je désirerais demander au ministre comment les autorités américaines obtiennent les renseignements sur lesquels elles se basent pour refuser d'admettre certaines personnes aux États-Unis. En obtiennent-elles d'une autorité canadienne ou possèdent-elles au Canada une sorte de réseau qui leur fournit des renseignements sur les particuliers qu'elles refusent de laisser entrer dans leur pays?

L'hon. M. PEARSON: Elles ne les obtiennent pas par l'entremise du ministère des Affaires extérieures. Elles ont leurs propres officiers d'immigration au Canada. Il y a sans doute ici des gens qui écrivent aux États-Unis pour dire aux autorités: "Ne laissez pas entrer M. Untel. C'est un communiste." Je ne sais comment les autorités américaines obtiennent le renseignement. Ce sera peut-être l'un des sujets discutés à la conférence dont j'ai parlé.

M. COLDWELL: Je crois que dans le cas Shortliffe, ils l'ont obtenu d'une feuille de chou anti-C.C.F. publiée au pays. Je ne la nommerai pas.

M. RICHARD: Cela servirait-il à quelque chose de limiter le nombre de Russes et de leurs amis faisant partie du personnel des consulats, de l'ambassade ou du chargé d'affaires à Ottawa; par exemple limiter leur nombre à celui que nous avons en Russie, ou devrions-nous en envoyer davantage en Russie afin de décourager les Soviets d'en envoyer autant ici?

L'hon. M. PEARSON: Nous avons étudié la question. On serait porté à croire que dans certaines conditions, le personnel est plus nombreux qu'il n'est nécessaire pour les affaires diplomatiques et consulaires, mais nous hésitons à prendre des mesures officielles de ce genre et à demander à une ambassade étrangère de restreindre son personnel au nombre de représentants que nous possédons nous-mêmes dans son pays. Si nous croyons avoir, dans ce pays-là, un personnel proportionné aux affaires dont nous croyons qu'il doit s'occuper pour le Canada, nous ne portons guère attention au nombre requis par ce pays pour ses affaires ici. Cependant, si ce pays prenait des mesures pour limiter notre représentation et nous empêcher de faire notre travail, nous serions peut-être forcés de parer à la situation en conséquence.

M. McCUSKER: Lorsque nous envoyons un ambassadeur dans un pays, est-ce qu'il choisit ses serviteurs parmi les ressortissants de ce pays?

L'hon. M. PEARSON: Cela dépend des circonstances. C'est ce qui se fait normalement.

M. McCUSKER: Mais quand d'autres pays, la Russie par exemple, établissent ici une mission, cette dernière amène avec elle tous ses serviteurs.

L'hon. M. PEARSON: C'est tout à fait exact. En tout et partout, le personnel de l'ambassade russe se compose de Russes. Occasionnellement, celle-ci emploiera quelqu'un d'ici. Dans notre cas, il est tout à fait exceptionnel que nous envoyions un Canadien à l'étranger pour ce genre de travail.

M. GREEN: La Commission de l'extrême Orient fonctionne-t-elle encore? Le Canada, je crois, en fait partie. Lors de sa création, M. Byrne, alors secrétaire d'État des États-Unis, faisait remarquer que cette commission avait la respon-

sabilité de remettre les affaires en ordre au Japon. Il semble maintenant qu'elle a été reléguée au second plan et que son influence ne compte guère dans ce pays. Je crois qu'il serait opportun pour le ministre de nous dire quelle est son attitude envers cette commission.

L'hon. M. PEARSON: La Commission de l'extrême Orient fonctionne encore. Sauf erreur, elle s'est réunie à Washington avant-hier. Elle n'a pas été aussi active qu'elle aurait pu l'être si les conditions n'avaient rendu impossible la négociation d'un traité de paix avec les Japonais. Elle aurait pu servir en la circonstance d'agence préliminaire. Elle a déjà accompli d'ailleurs un travail important et elle a donné des conseils aux autorités d'occupation au Japon. Pour des raisons évidentes, à cause de la division qui règne entre l'Est et l'Ouest et qui se reflète même au sein de cette commission, elle n'a pu accomplir la tâche que quelques-uns espéraient d'elle lorsqu'elle a été établie.

M. GREEN: Combien compte-t-elle de membres?

L'hon. M. PEARSON: Tous les pays de l'extrême Orient y sont représentés. L'U.R.S.S., la Chine, l'Inde, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas et le Canada en font naturellement partie. Le Pakistan et la Birmanie s'y sont joints hier. Je ne sais pas si c'est un renseignement secret ou non, mais les représentants de ces deux pays ont assisté à leur première réunion avant-hier. C'est un organisme assez représentatif en fait de pays.

M. GREEN: Est-il possible qu'elle contribue au travail préliminaire nécessaire à la conclusion d'un traité de paix avec le Japon? Je remarque dans les journaux que les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et la Russie paraissent prendre l'initiative maintenant pour préparer ce traité de paix.

L'hon. M. PEARSON: La mesure dans laquelle la Commission de l'extrême Orient pourrait servir à cette fin dépend du point de savoir si les quatre membres permanents du Comité de sécurité pourront s'entendre sur la tenue de cette conférence, sur l'époque où elle aura lieu et sur les circonstances qui la justifieront. Il n'y a pas encore eu d'entente semblable.

M. GREEN: Est-ce qu'un délégué chinois assiste aux réunions de la Commission de l'extrême Orient et travaille avec les délégués des quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité?

L'hon. M. PEARSON: En effet. Il y a un délégué chinois au sein de cette Commission. Il en fait partie depuis plusieurs années.

M. COLDWELL: Si un autre gouvernement était reconnu en Chine, cela signifierait un changement du personnel chinois auprès de cette commission?

L'hon. M. PEARSON: La reconnaissance générale d'un gouvernement communiste en Chine entraînerait le changement des représentants de ce pays auprès des organismes internationaux.

M. GRAYDON: Le gouvernement de l'Inde a-t-il reconnu le gouvernement communiste en Chine?

L'hon. M. PEARSON: Je crois que le premier ministre de l'Inde a fait allusion l'autre jour à la position du gouvernement hindou en disant que la chose serait étudiée. A cet égard, il est à peu près dans la même situation que nous. Il n'a pas laissé entendre qu'il reconnaîtrait ou non le gouvernement communiste en Chine.

M. GREEN: Sans cette reconnaissance de notre part ou par quelque grande puissance comme les États-Unis, y aurait-il quelque changement en ce qui concerne le siège permanent de la Chine au Conseil de sécurité?

L'hon. M. PEARSON: C'est là une question très difficile et l'une des raisons pour lesquelles il importe que le plus grand nombre de pays possible suive la même ligne de conduite. Si le gouvernement communiste est reconnu comme gouvernement de la Chine par certains pays membres des Nations Unies et si les autres continuent de reconnaître le gouvernement nationaliste comme gouvernement légitime, nous nous trouverons dans une situation bien difficile. Je ne sais ce qui se produirait. Nous aurions deux prétendants au siège du Conseil de sécurité et le Conseil lui-même aurait à décider. Il est donc très important que nous adoptions en commun une mesure quelconque.

M. GREEN: Jusqu'ici, seuls la Russie et ses satellites l'ont reconnu?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Aucun autre pays n'a encore reconnu le gouvernement communiste.

M. GREEN: Quel est l'autre délégué canadien auprès de la Commission de l'extrême Orient?

L'hon. M. PEARSON: M. Collins, le deuxième secrétaire à l'ambassade de Washington est le délégué substitut auprès de cette Commission.

M. GREEN: Nous serait-il possible d'obtenir des rapports sur cette Commission? Nous n'avons pas de renseignements de ce genre.

L'hon. M. PEARSON: Nous serions très heureux de soumettre au comité un rapport sur la Commission de l'extrême Orient et même de faire venir ici M. Collins, si c'est nécessaire.

M. GRAYDON: Y a-t-il quelque inconvénient à ce que le Comité invite l'ambassadeur du Canada en Chine à comparaître?

L'hon. M. PEARSON: Je n'y vois aucune objection, mais j'aimerais vous faire remarquer qu'un ambassadeur en congé se trouve dans une position difficile lorsqu'il s'agit de paraître en public. On a suggéré que les ambassadeurs, en revenant au Canada d'un pays étranger, pourraient expliquer la ligne de conduite canadienne à l'égard du pays où ils sont accrédités. Naturellement, la diplomatie, pour réussir, doit être menée avec discrétion et un ambassadeur revenant au Canada qui parlerait un peu trop des tactiques du pays auprès duquel il est accrédité, ne serait guère utile à son retour dans ce pays. M. Davis se trouve dans une situation semblable. Il peut retourner ou ne pas retourner en Chine. S'il comparait lors d'une séance à huis clos, cela pourrait être intéressant pour le Comité.

M. COLDWELL: Vous voulez dire lors de délibérations non consignées au compte rendu?

L'hon. M. PEARSON: Ça pourrait se faire de cette façon. A une séance non publique, il serait beaucoup plus libre de discuter certaines questions. C'est au Comité de décider.

M. MACINNIS: Au cas où la Russie retarderait indéfiniment le traité de paix avec le Japon, ce qui est fort possible, les autres puissances songent-elles à prendre d'autres mesures?

L'hon. M. PEARSON: On étudie la possibilité de se passer de l'URSS. Cependant, je crois que ce problème sera rattaché au problème chinois. Quant

au traité de paix avec le Japon, une conférence à laquelle serait représenté le gouvernement nationaliste de Chine et une conférence à laquelle serait délégué un représentant du gouvernement communiste, sont deux choses bien différentes. Tant que cette question ne sera pas réglée d'une façon ou d'une autre, on ne pourra guère accomplir de progrès.

M. GREEN: J'aimerais interroger le ministre au sujet de la déclaration de Hyde-Park. Cette déclaration a d'abord été faite le 20 avril 1941, ensuite en mai 1945, puis les principes en ont été reportés sur la période de transition d'après-guerre, spécialement en ce qui se rapporte au problème de reconnaître les droits de l'industrie. D'après les paroles prononcées par le premier ministre et le ministre de la Défense nationale au cours des dernières semaines, je concluais que cette déclaration est maintenant nulle, mais je me trompe peut-être. Le ministre pourrait-il nous dire exactement ce qui en est?

L'hon. M. PEARSON: Ce n'est pas facile. J'aimerais pouvoir étudier la chose. La déclaration de Hyde-Park constituait une déclaration de principes régissant le commerce entre deux pays en temps de guerre. Comme vous l'avez dit, monsieur Green, nous n'avons pas cru que ces principes pourraient s'appliquer à la période d'après-guerre, une fois la reconversion accomplie.

M. GREEN: Il y a eu des lettres établissant qu'ils seraient applicables à la période de reconversion d'après-guerre.

L'hon. M. PEARSON: Oui, c'est vrai. Mais la période de reconversion, à mon avis, est terminée. Cette déclaration de Hyde-Park n'a jamais été une entente formelle dans le genre d'un traité ou d'une convention et nous ne pourrions exiger des États-Unis qu'ils s'en tiennent à cet arrangement, pas plus qu'eux ne peuvent l'exiger de nous. Mais nous espérons que le même esprit dominerait durant la période d'après-guerre, afin que nous puissions acheter des États-Unis les approvisionnements nécessaires à la défense, ce qui n'aurait été possible que si les États-Unis avaient répondu aux exigences financières en achetant au Canada du matériel pour une somme équivalente.

M. COLDWELL: Une sorte d'entente d'échange.

L'hon. M. PEARSON: Les deux gouvernements s'étaient entendus pour que les considérations financières n'interviennent pas dans les questions d'obtention de matériel pour la défense. Je ne voudrais pas dire que ce n'est pas le cas actuellement.

M. GREEN: Vous dites?

L'hon. M. PEARSON: Je ne pourrais pas dire que ces considérations n'interviennent pas actuellement, dans les questions d'obtention de matériel pour la défense, parce qu'elles interviennent.

M. GREEN: Cette déclaration est très claire. Elle contient ceci:

Il a été convenu, comme principe général, qu'en mobilisant les ressources de notre continent, chaque pays devrait fournir à l'autre le matériel de défense qu'il peut le plus facilement produire, surtout qu'il peut produire le plus rapidement, et que les programmes relatifs à la production devraient être élaborés conjointement dans ce but.

Il s'agissait de la défense de l'hémisphère occidental et ce principe s'appliqua jusqu'en mai 1945. Nous devrions, il me semble, savoir exactement où nous en sommes à l'heure actuelle, et si le Canada essaie d'obtenir que les mêmes dispositions continuent de s'appliquer.

L'hon. M. PEARSON: Je puis dire que nous faisons toutes les démarches possibles en vue de l'application de ces principes à la défense en collaboration et à l'intégration de nos forces armées, selon les déclarations antérieures; nous avons discuté avec les autorités américaines les difficultés d'argent et de change qui n'en facilitent pas, bien au contraire, l'application à l'heure actuelle. Nous sommes maintenant en pleine discussion.

M. COLDWELL: N'y a-t-il pas quelque geste du Congrès qui s'y oppose?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Le *Military Aid Bill* constitue, à certains points de vue, nous le pensons, un obstacle à l'application des principes de la déclaration. Mais nous avons reçu l'assurance que nos craintes à cet égard étaient un peu exagérées, et nous cherchons à savoir où nous en sommes au juste à l'heure actuelle.

M. GREEN: La véritable difficulté n'est-elle pas l'existence de quelque vieille loi américaine décrétant que les forces armées des États-Unis doivent faire leurs achats aux États-Unis? Cela remonte sans aucun doute à une époque antérieure à la déclaration de Hyde-Park.

L'hon. M. PEARSON: Je parle un peu au hasard. Je désire être très prudent à ce sujet, mais je crois qu'on trouve une disposition semblable dans le *Military Aid Bill*, qui a été voté il y a quelque temps. Elle empêcherait les forces américaines de se procurer des marchandises au Canada, de se procurer ici le matériel qu'elles pourraient obtenir aux États-Unis.

M. Heeney me rappelle que le terme de la Loi n'est pas "*prevent*", mais "*permi*". Il peut y avoir distinction sans grande différence, je veux dire distinction de termes. Toutefois, les autorités de Washington nous ont assurés de leurs bonnes intentions et nous nous occupons de la chose maintenant.

M. GREEN: Les bonnes intentions ne semblent pas nous mener bien loin.

L'hon. M. PEARSON: Ce qu'il nous faut, c'est plus de dollars américains plutôt que plus de bonnes intentions.

M. GREEN: Ce sujet a-t-il été discuté par le Comité permanent de la défense en commun?

L'hon. M. PEARSON: Je le crois, et aussi sans intermédiaire avec le Secrétariat d'État.

M. COLDWELL: Vous ne pouvez passer outre au Congrès.

L'hon. M. PEARSON: Non.

M. GRAYDON: Puis-je poser une question à ce sujet. Je désirerais avoir d'autres éclaircissements sur la déclaration du ministre hier soir à la fin de la séance. N'ayant pu me procurer les *Débats* d'hier, je devrai donc parler un peu au hasard et me fier à ma mémoire.

Le ministre se souviendra qu'au cours du débat j'ai soulevé le point, très important, à savoir si oui ou non les deux pays ont conclu une entente internationale à propos de l'énergie atomique, puis de l'aspect particulier que j'en ai mentionné et que le Comité de l'énergie atomique a mis à l'étude ces jours derniers. Si j'ai bonne mémoire, le ministre a dit qu'il n'y avait pas eu d'entente des deux pays à ce dernier sujet. J'aimerais à faire allusion, si possible, au compte rendu du Comité spécial d'enquête sur le fonctionnement de la Commission du contrôle de l'énergie atomique, où l'on trouve les paroles suivantes de M. MacKenzie. C'est en grande partie là-dessus et sur un autre passage que je me suis appuyé pour formuler ma demande d'information.

Voici ce que dit M. Mackenzie au compte rendu des délibérations, fascicule n° 1, page 9:

Peut-être devrais-je vous parler du secret. C'est là une de nos préoccupations constantes. Il nous plairait fort de ne pas y être tenus, mais il nous est imposé par un accord international . . .

A ce sujet, il me semble que ce ne serait que justice à l'égard du Comité que nous sachions ce qu'il veut dire par là, ainsi que ce qu'entend le ministre lorsqu'il dit qu'il n'y a pas eu d'entente internationale à cet égard.

L'hon. M. PEARSON: J'aimerais avoir mon texte sous les yeux, mais ce n'est pas le cas. Cependant, voici l'essentiel de ce que je voulais dire: nulle entente internationale n'a eu lieu qui favoriserait l'industrie américaine eu égard aux isotopes, au détriment de l'industrie correspondante canadienne. En d'autres termes, les accords de sécurité que nous avons conclus avec ces autres pays nous permettent de fournir autant de renseignements et d'aide aux industriels du Canada que les États-Unis ou le Royaume-Uni peuvent le faire pour les leurs.

M. COLDWELL: J'étais présent à la réunion du Comité, et je crois que ce que M. Mackenzie avait en vue, c'était le secret sur l'échange d'informations entre le Canada et les États-Unis à propos d'énergie atomique. Je pense que c'était cela, qu'il s'agissait d'une entente internationale à cet égard.

M. Mackenzie a encore déclaré, ces jours derniers, qu'il trouvait malheureux que l'échange d'informations ne puisse se poursuivre entre les trois pays: le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis. Voilà comment j'ai compris ses paroles à la réunion du Comité à laquelle j'ai assisté.

M. GRAYDON: Mais, monsieur le président, la Loi McMahan de 1946 n'empêche-t-elle pas, aux États-Unis, tout fonctionnaire ou quiconque ayant affaire à l'administration de s'occuper de quelque manière que ce soit d'information relative à l'énergie atomique? Cette prescription ne doit-elle pas être prévue dans les accords internationaux en la matière? Cela nuit à nos intérêts.

Voilà le problème réel, je crois. Le ministre a peut-être raison de dire qu'il n'y a pas d'accord international atteignant notre situation industrielle, mais sûrement, si vous lisez la Loi McMahan, vous y trouverez des restrictions. Je crois que cela devrait être tiré au clair.

L'hon. M. PEARSON: J'ai dit hier soir qu'il n'y a pas d'accord ou d'entente entre les gouvernements du Canada et des États-Unis qui limiterait l'information à la disposition de l'industrie canadienne plus que celle à la disposition de l'industrie américaine. M. Graydon a parfaitement raison, en effet, de souligner que la Loi McMahan impose, aux États-Unis, des restrictions sur l'envoi d'informations de toute autorité à des gouvernements étrangers. C'est parfaitement vrai, de même que le fait qu'une loi du Congrès limite la quantité de renseignements que nous donnons les États-Unis à ce sujet.

Maintenant, voici ce que je disais hier soir: malgré ces restrictions, nous sommes placés pour fournir à nos industries exactement autant d'informations sur le sujet que les États-Unis en fournissent aux leurs. Je ne voudrais pas m'aventurer sur ce terrain, ne connaissant pas la question en détail. Ce pourrait être à l'avantage du Comité d'entendre le très hon. M. Howe ou M. Mackenzie, ou même les deux.

Je puis toutefois ajouter (et ceci est, je crois, de notoriété publique) que les trois gouvernements ont discuté ces dernières semaines l'accroissement des échanges d'information: il y a là indice d'une détente dans la position des États-Unis à cet égard.

Ces conférences, tout à fait amicales et couronnées de succès, ont démontré que l'un des obstacles à la suppression des restrictions sur les échanges d'information de la part des États-Unis à d'autres pays, c'est-à-dire au Royaume-Uni et au Canada, était la Loi du Congrès. Les autorités américaines ont recommandé de chercher les moyens d'adoucir ces restrictions, et se sont mises en relations à cet égard avec le sénateur McMahan et les membres du Congrès intéressés.

M. GREEN: Il n'y a pas de restriction sur les échanges d'information entre la Grande-Bretagne et le Canada quant à l'énergie atomique.

L'hon. M. PEARSON: Pas de restriction d'aucune sorte que je sache. Voilà, je crois, la vérité.

M. RICHARD: Y a-t-il maintenant des négociations en cours entre les puissances de l'Ouest, le Canada et l'Espagne en vue de la collaboration de cette dernière aux affaires de l'Ouest?

L'hon. M. PEARSON: Je ne sache pas qu'il y ait entre aucun autre pays et l'Espagne des pourparlers qui amélioreraient l'esprit de collaboration existant actuellement entre l'Espagne et ce pays.

Pour autant que cela nous concerne, nous n'avons pas discuté la chose. Pour le Canada, il n'est pas question de suppression de relations diplomatiques avec l'Espagne, ou de rappel d'ambassadeur, à l'instar de certains autres pays ayant agi de la sorte à la suite d'une résolution des Nations Unies. Nous n'avons jamais eu de représentant diplomatique en Espagne. Toutefois, un commissaire du commerce y a été récemment nommé (un commissaire du commerce, pas un ambassadeur); c'était en septembre dernier.

M. McCUSKER: Si nous cherchons à commercer, nous devrions le faire avec une représentation de plus d'envergure.

L'hon. M. PEARSON: Sans doute. Mais il y a bien des pays du monde où nous avons un commissaire du commerce, sans représentant diplomatique. Je pense à certains pays de l'Amérique latine. Ainsi, nous avons un commissaire du commerce et consul général à Caracas, au Venezuela, en Colombie aussi, mais nous n'avons pas là de représentants diplomatiques. Nous sommes maintenant en train d'examiner les avantages de transformer cette représentation en représentation diplomatique, car, même au point de vue propagande commerciale, nous serions en meilleure posture, cela peut se soutenir, si nous avions en ces pays une représentation diplomatique.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Monsieur le président, j'ai sous les yeux le numéro de décembre 1948 de l'*United Nations World*, page 59, où paraît un article intitulé: *Ce que l'avenir réserve à Franco*.

J'en extrais le passage suivant:

D'abord, il est parfaitement clair que les Nations Unies n'adouciront pas leur politique. La décision de San-Francisco, par laquelle l'Espagne s'est vu refuser l'admission par suite de son gouvernement fasciste, la déclaration de Postdam qui a appuyé la décision, et la note tripartite de 1946, où la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis l'appuyaient de nouveau, sont encore en vigueur.

Est-ce bien la situation?

L'hon. M. PEARSON: Quel est le dernier membre de phrase? Je ne l'ai pas saisi.

M. GAUTHIER (*Portneuf*):

. . . et la note tripartite de 1946, où la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis l'appuyaient de nouveau, sont encore en vigueur.

L'hon. M. PEARSON: C'est bien la situation. Cette note est encore en vigueur. Elle expose la politique de ces trois gouvernements, mais je ne sais pas si cela signifie qu'il ne peut y avoir de changement.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): La question qui suit appelle-t-elle une réponse affirmative? Est-il vrai que le gouvernement des États-Unis ait dit il y a quelques mois que si quelqu'un voulait se faire le parrain de l'Espagne aux Nations Unies, il l'appuierait? La question appelle-t-elle une réponse affirmative?

L'hon. M. PEARSON: Il y a eu un certain nombre de tenants de cette opinion aux États-Unis, surtout au sein du Congrès. Des membres du Congrès, après un voyage en Espagne, sont revenus imbus de l'idée que le gouvernement américain, vu la position stratégique de l'Espagne par rapport à la menace communiste à l'Est, devrait reviser sa politique. Le sentiment n'a toutefois pas transpercé en aucun geste du gouvernement aux États-Unis, et je n'oserais dire s'il le fera ou non.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Si je comprends bien, M. Glass est notre commissaire du commerce en Espagne?

L'hon. M. PEARSON: Oui, je pense que c'est cela.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Comme il s'agit du premier poste du budget des affaires extérieures, et que le ministre, très occupé, ne pourra être à la disposition du Comité la semaine prochaine, les membres pourraient peut-être grouper sous ce poste toutes les questions qu'ils ont à lui poser. Cette façon de procéder lui permettrait de discuter assez longuement tous les sujets qui le concernent et donnerait aux membres l'occasion de poser leurs questions pendant qu'il est ici. Je me permets de prévenir le Comité que le ministre ne pourra être présent la semaine prochaine.

M. FRASER: Je n'ai qu'une ou deux questions. Des négociations sont en cours, je crois, avec les États-Unis à propos du tamponnement de nos véhicules par leurs véhicules motorisés, à Terre-Neuve, et la situation ne s'améliore pas.

L'hon. M. PEARSON: Bien, cela peut relever de la juridiction des forces armées américaines, à Terre-Neuve, sous l'empire de l'accord relatif aux bases. L'accord en question, conclu évidemment avant l'union de Terre-Neuve et du Canada, donne aux forces d'occupation des pouvoirs très étendus. Il leur donne juridiction civile et militaire. Qu'arriverait-il en cas de tamponnement d'un véhicule non-militaire terre-neuvien par un véhicule militaire américain, je l'ignore, mais je soupçonne que le seul remède à la disposition du civil . . . peut-être n'aurait-il guère de chance de se faire indemniser; mais nous sommes en cours de négociations avec le gouvernement américain au sujet de certains changements qui, croyons-nous, s'imposeront, de l'avis des deux gouvernements. Nous devons, évidemment, accepter le fait que lors de l'union de Terre-Neuve et du Canada, l'accord est entré dans les lois canadiennes et nous devons en remplir les obligations. Nous espérons en même temps qu'à la suite d'arrangements amicaux entre les deux pays, les termes du bail en question, pour ce qui est de son application à Terre-Neuve, pourront être modifiés sans nuire aux plans stratégiques des États-Unis, de façon qu'il devienne plus conforme au principe de collaboration régissant les autres arrangements de défense en commun

par rapport aux troupes américaines en territoire canadien. Nous pouvons dire notre mot à propos de cette collaboration.

M. FRASER: Cela s'applique aussi au personnel, je suppose.

L'hon. M. PEARSON: Cela s'applique à bien des choses.

M. FRASER: Quelle sorte d'accord avez-vous ailleurs, par exemple à Churchill? Est-ce un arrangement différent?

L'hon. M. PEARSON: Oui; aux autres points du Canada où nous avons des bases en commun, le *Visiting Forces (U.S.A.) Act* s'applique au personnel américain, qui n'a pas les droits fort étendus de celui qui se trouve à Terre-Neuve.

M. FRASER: Et vous croyez que quelque chose de semblable pourrait être mis en vigueur à Terre-Neuve?

L'hon. M. PEARSON: Bien, nous aimerions à ce que toute la situation à Terre-Neuve concorde davantage avec la situation générale.

M. FRASER: Merci.

M. BATER: L'accord de Terre-Neuve est-il conclu pour un certain nombre d'années?

L'hon. M. PEARSON: Oui, pour 99 années. Huit sont passées. Nous ne pensons pas pouvoir attendre les 91 autres.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le ministre, y a-t-il des troupes canadiennes en territoire américain, comme l'Alaska?

L'hon. M. PEARSON: Un certain personnel militaire canadien se trouve aux États-Unis dans un but de formation ou autre, mais il se trouve dans la même situation que les Américains en service au Canada.

M. GREEN: Il se trouve là-bas dans la même situation que les Américains ici, dites-vous?

L'hon. M. PEARSON: Oui, certains d'entre eux le sont; ils suivent des cours d'entraînement général avec les forces américaines, et ils y jouissent, je crois ne pas me tromper, des mêmes privilèges que les Américains en service au Canada.

M. GRAYDON: Monsieur le président, je désire changer de sujet pour un moment. Je désirerais attirer l'attention sur la situation plutôt amorphe à Moscou. Je crois que nous n'y avons pas d'ambassadeur accrédité, et que les Russes n'en ont pas non plus ici. Y a-t-il eu changement, ou pas encore?

L'hon. M. PEARSON: Il n'y en a pas eu. L'URSS a rappelé son ambassadeur au Canada, et par conséquent nous avons rappelé le nôtre à Moscou. Le premier geste de restauration de relations tout à fait normales appartiendrait, nous le croyons, à Moscou. Il ne conviendrait pas, toutefois, de nous en tenir strictement au protocole, et s'il nous était utile de prendre l'initiative d'un changement, nous le ferions. Mais je ne crois pas que nous souffrions beaucoup de la situation actuelle.

M. GRAYDON: Combien de fonctionnaires avons-nous en Russie?

L'hon. M. PEARSON: Nous avons trois fonctionnaires du ministère, un attaché militaire, et un petit personnel.

M. GRAYDON: C'est donc un avantage pour le Canada que d'avoir quelqu'un là-bas?

L'hon. M. PEARSON: C'est sûrement un avantage. Nous recevons, évidemment, de très intéressants rapports de Moscou, dans la mesure où nos fonctionnaires peuvent savoir ce qui se passe. Leurs rapports rendraient de grands services si ces derniers pouvaient avoir plus de contact avec les militaires et les autres classes; néanmoins, ils sont fort intéressants. A ce sujet, monsieur le président, je désire reprendre la suggestion de M. Graydon, portant sur l'utilisation des rapports qui proviennent de l'étranger pour les déclarations que nous publions sur les travaux du ministère. Ce serait difficile: d'abord, ils sont confidentiels, et en certains pays les sources d'où ils proviennent sont très confidentielles: nous nuirions certainement à ces dernières en divulguant les rapports, même partiellement. Cependant, non seulement ceux de Moscou, mais ceux d'autres pays aussi contiennent de l'information intéressante, dont une partie pourrait être publiée. Nous avons songé à mettre cette information à la disposition de la tribune des journalistes et à l'insérer de temps en temps au Bulletin des affaires extérieures. Je crois que nous pourrions prendre une initiative de ce genre.

M. GRAYDON: Je suppose alors que le Kremlin n'envoie pas d'invitations à nos représentants à Moscou, ou qu'elles sont bien rares?

L'hon. M. PEARSON: Ils assistent à toutes les réunions et cérémonies officielles au Kremlin, et quand il y a une affaire particulière à traiter nous pouvons nous mettre en contact direct avec les fonctionnaires du Kremlin.

M. FLEMING: Est-ce qu'on vous renvoie de l'un à l'autre?

L'hon. M. PEARSON: Pas toujours.

M. Low: Monsieur le président, je me demande si le ministre consentirait à nous dire si oui ou non le Canada songe à entrer dans l'Union panaméricaine?

L'hon. M. PEARSON: Cette question revient sans cesse sur le tapis et j'imagine que je dois donner la réponse ordinaire.

M. Low: N'est-il pas vrai que dernièrement la chose a été assez discutée, autant par d'autres pays qu'à l'intérieur du Canada?

L'hon. M. PEARSON: Il n'y a guère eu discussion, si c'est le terme que vous employez. Il semble plutôt clair que le Canada manifeste relativement fort peu d'intérêt à cette question, et de façon ou d'autre, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'opposition à ce que le Canada entre dans l'Union panaméricaine. Mais il n'y a sûrement pas de désir largement répandu à ce sujet, et les autres gouvernements n'ont pas fait auprès de nous de démarches sérieuses.

M. Low: Y aurait-il quelque avantage?

L'hon. M. PEARSON: S'il y en avait nous devrions y entrer. Peut-être pourrais-je ajouter que nous appartenons à quantité d'associations internationales du genre et je ne veux rien dire qui pourrait le moindrement déprécier l'Union panaméricaine. Comme vous le savez, l'Union panaméricaine est quelque chose de régional; c'est aussi une association de défense en commun. Si vous regardez la mappemonde, vous verrez que l'hémisphère nord est un peu plus important au point de vue du Canada que l'hémisphère sud, et que tous nos points de rencontre, stratégiques, commerciaux, culturels et autres sont du côté nord de l'Atlantique. Ces pays sont plus près de nous par la géographie et nous ne voyons pas la nécessité d'entretenir avec les pays de l'Amérique du Sud plus que les relations amicales ordinaires. D'autre part il est exact, comme j'ai tenté de le signaler l'autre jour, que nos rapports avec l'Amérique du Sud prennent de plus

en plus de l'importance. Nous y avons organisé un fort commerce, ce qui nous a amenés à développer nos relations diplomatiques.

M. LOW: C'est ce qui m'a porté à vous poser la question.

M. GREEN: Nos bonnes relations avec les nations sud-américaines ont-elles été amoindries par le fait que nous n'y avons pas d'ambassadeurs?

L'hon. M. PEARSON: Je ne crois pas. Si c'était le cas, cela serait certes matière à considération, car nous voulons développer et améliorer ces relations.

M. GREEN: Nous voulons rester en bons termes avec ces pays-là, comme à présent.

L'hon. M. PEARSON: Nous sommes en très bons termes. Justement l'autre jour, à l'Assemblée des Nations Unies, le délégué du Brésil a fait une allusion très émouvante au Canada.

M. BATER: Le Canada est-il le seul pays de l'Amérique du Nord qui ne soit pas membre de l'Union panaméricaine?

L'hon. M. PEARSON: C'est le seul pays qui n'en soit pas membre. Il n'y a pas encore bien des années, l'invitation que nous avons reçue d'y entrer fut mal vue à Washington. Je croirais que les États-Unis ont maintenant changé d'opinion là-dessus.

M. GRAYDON: Nous pourrions retirer quelque avantage à y entrer; y aurait-il des inconvénients?

L'hon. M. PEARSON: Je ne vois pas de grands inconvénients, mais on n'a pas fait pression sur nous pour que nous y entrions; si les États de l'Amérique latine désiraient et voulaient notre adhésion, ils prendraient les devants, et s'ils le faisaient il nous faudrait étudier la question avec beaucoup de sympathie. Mais actuellement nous avons tant d'autres chats à fouetter et faisons partie d'un si grand nombre d'associations internationales que nous ne voulons pas prendre l'initiative.

M. GREEN: Dans son livre "*On Being A Canadian*", le très hon. Vincent Massey signale quelques inconvénients dont souffrirait le Canada en entrant dans l'Union panaméricaine. Le sujet, semblerait-il, est de ceux qui nécessitent une étude très attentive.

L'hon. M. PEARSON: J'ai lu le livre et le chapitre en question et avec toute la déférence due à mon ancien chef, je doute que les inconvénients soient aussi grands qu'il le craint.

M. MACINNIS: Quel personnel avons-nous en Yougoslavie à l'heure actuelle?

L'hon. M. PEARSON: Nous avons un ministre, un secrétaire et un attaché militaire.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à propos de l'Union panaméricaine?

M. FRASER: Oui. Le ministre a dit que tous les pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale font partie de l'Union panaméricaine. Et la Guinée anglaise?

L'hon. M. PEARSON: Non, pas les annexes ni les colonies.

M. FOURNIER: Sommes-nous tenus complètement au courant des progrès des pays sud-américains?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Nous recevons cette information par l'intermédiaire de différentes sources. Nous appartenons à certains organismes techniques inter-américains affiliés à l'Union panaméricaine. Du côté pratique, c'est décidément un avantage pour nous que de faire partie, par exemple, du Bureau d'hygiène interaméricain et d'autres organismes avec qui nous pouvons échanger des informations.

M. FLEMING: J'avais une question provoquée par celle de M. MacInnis.

Le PRÉSIDENT: M. Fraser désire parler.

M. FRASER: Comment va la navigation, à propos des bateaux descendant en Amérique Centrale et en Amérique du Sud? Cela va-t-il bien?

L'hon. M. PEARSON: Je ne suis pas au courant de la question; peut-être le sous-secrétaire adjoint, M. Moran, en tête de la Division économique, pourrait répondre.

M. MORAN: Il y a surabondance de navires canadiens. Certaines compagnies, comme la *Montreal Shipping Co.*, sont sans cesse en quête de cargaison et ne demandent pas mieux que d'aller partout où il y en a.

Le PRÉSIDENT: J'ai lu certains articles laissant entendre qu'à propos de l'Union panaméricaine le Canada était à la remorque de la Grande-Bretagne ou subissait indirectement son influence. Voudriez-vous nous dire ce qui en est?

L'hon. M. PEARSON: Ce n'est pas exact. Les Anglais ne nous ont jamais donné aucun conseil à ce sujet, ni fait de suggestions sur ce que nous devrions faire ou ne pas faire.

M. MACINNIS: La situation politique en Yougoslavie a-t-elle changé au point qu'il serait désirable, pour des fins d'information, d'y avoir un personnel plus nombreux?

L'hon. M. PEARSON: Oui, je le crois. C'est une question que nous devons étudier sérieusement. La Yougoslavie est l'un des centres les plus importants de la politique européenne.

Comme on vient de mentionner la Yougoslavie, j'aimerais à parler de la question que M. Graydon a soulevée au débat d'hier soir et à laquelle j'ai oublié de répondre. Il était près de onze heures et j'ai négligé de répondre à deux ou trois questions.

M. Graydon a proposé que nous manifestations plus de franchise à l'égard de la population canadienne à propos de notre attitude aux élections du Conseil de sécurité, et pour qu'elle sache si oui ou non, nous avons voté en faveur de la Yougoslavie. J'aimerais à signaler à ce sujet, que les dispositions de la Charte des Nations Unies et les règles régissant le scrutin secret pour l'élection au Conseil de sécurité et à d'autres organismes ont provoqué, vous vous en souvenez probablement, bien des discussions à San-Francisco et à Londres. L'argument mis de l'avant en faveur du scrutin secret fut que certains États, moins chanceux que nous sur le rapport de leurs voisins, pourraient trouver un peu difficile de voter ouvertement à des élections de ce genre; la liberté du vote nécessite l'absence d'intimidation, d'où le scrutin secret, surtout au Conseil de sécurité. Mais si des pays annoncent pour qui ils voteront trois ou quatre semaines d'avance, et se mettent à faire de la propagande en faveur de tel ou tel candidat, le scrutin secret perd ses avantages. Rappelez-vous les États-Unis qui au début de la session ont dit qu'ils voteraient pour la Yougoslavie. Nous avons essayé de nous en tenir au règlement du scrutin secret et n'avons jamais déclaré pour qui nous

voterions. Peut-être aurons-nous à reviser notre méthode si le règlement doit être lettre morte. En cas de scrutin non franchement secret, je crois qu'il vaut mieux que nous disions pour qui nous voterons.

A cette occasion nous étions dans un dilemme. Le vote secret, s'il fut jamais désirable, l'était sûrement cette fois-là: allions-nous voter pour la Tchécoslovaquie, candidat de l'Union soviétique, ou la Yougoslavie qui en aurait été le candidat il y a deux ans mais ne l'était certainement plus alors? Le gouvernement a eu, je puis le dire, de la difficulté à décider ce qu'il allait faire, et il s'en est remis à la délégation avec l'entente qu'elle lui transmettrait immédiatement sa décision pour recevoir les autorisations nécessaires.

J'aimerais que ceci ne soit pas dans le compte rendu, car je pourrais parler avec bien plus de liberté.

M. MACINNIS: Si le ministre désire que cela soit confidentiel, on pourrait ne pas en faire le compte rendu.

L'hon. M. PEARSON: Je parlerai donc. Nous ne sommes pas en réunion secrète et je puis dire que l'argument en faveur de la Tchécoslovaquie mis de l'avant auprès de la délégation canadienne et des autres portait que la coutume s'établissait aux Nations Unies d'élire au Conseil de sécurité les candidats recommandés par certains groupes. Nous n'avions jamais accepté l'application de cette idée au Commonwealth. A deux élections antérieures, des pays du Commonwealth avaient été candidats l'un contre l'autre. Pour la première, rappelons que nous eûmes la majorité des voix au premier tour de scrutin mais sans les deux tiers indispensables, et que l'Australie est venue nous supplanter. A la seconde, ce fut l'Inde: il n'y a donc jamais eu de bloc comme dans le cas de l'Amérique latine. Ces pays choisissent un candidat et votent tous pour lui. L'URSS a fidèlement suivi cette ligne de conduite, votant toujours pour l'État sud-américain proposé. Elle a aussi voté pour nous avec l'impression que nous étions le candidat du Commonwealth et elle prétend avoir en conséquence droit à une seconde voix au Conseil de sécurité. Y étant sans cesse en minorité, elle estime qu'il lui faudrait une voix de plus. Croyant que nous faisons bloc avec le Commonwealth, elle désirait que nous votions pour la Tchécoslovaquie.

L'argument ne manquait pas de sens. Il aurait pu faire meilleure impression n'eût été la conférence de presse de M. Vishinsky deux jours auparavant, où il tentait de nous forcer à voter pour la Tchécoslovaquie, disant que c'était une question de vie ou de mort pour la Charte. Par suite de plusieurs circonstances, entre autres le désappointement qu'aurait subi la Yougoslavie, et l'affaiblissement qui en serait résulté pour la position de Tito et sa courageuse résistance à l'URSS, la plupart des pays décidèrent, vous le savez, de voter pour la Yougoslavie. Et nous avons voté pour la Yougoslavie cette fois-là.

M. GRAYDON: J'ai soulevé la question parce que la Grande-Bretagne et les États-Unis avaient annoncé d'avance pour qui ils voteraient.

L'hon. M. PEARSON: Les États-Unis ont traité l'affaire tout à fait ouvertement et le Royaume-Uni l'a laissé divulguer. Quant à nous, nous l'avons laissé divulguer après son accomplissement.

M. FLEMING: J'aimerais poser une question un peu plus générale que certaines des précédentes. M. Pearson voudrait-il dire quelle est la composition actuelle de notre corps diplomatique dans les autres pays derrière le rideau de fer. Vous avez parlé de la Yougoslavie mais je désirerais que vous parliez des autres pays.

L'hon. M. PEARSON: En Pologne nous avons un chargé d'affaires depuis trois ans et demi. Nous avons un secrétaire, et un attaché militaire, un seul. A Prague, c'est la même chose, un chargé d'affaires, un secrétaire, et un attaché, d'aviation, je crois.

Dans les autres pays derrière le rideau de fer nous n'avons aucune représentation. En Pologne, en Tchécoslovaquie et en Russie nous en avons.

M. FLEMING: Comment règle-t-on les problèmes diplomatiques avec les autres pays derrière le rideau de fer, où nous n'avons pas de représentants?

L'hon. M. PEARSON: En Bulgarie et en Roumanie, par exemple, si le Canada a des problèmes qui nécessitent un contact avec les gouvernements (cela arrive très rarement, les pays étant hermétiquement fermés), nous recourons aux missions diplomatiques du Royaume-Uni.

M. FLEMING: Le Royaume-Uni a une représentation diplomatique en tous ces pays?

L'hon. M. PEARSON: Oui, de même que les États-Unis. M. Heeney me rappelle qu'une ou deux fois, nous avons fait appel aux bons offices du représentant des États-Unis.

M. FLEMING: Voudriez-vous donner quelques détails sur le mode de développement de nos relations diplomatiques en ces pays où nous avons maintenant des représentants?

L'hon. M. PEARSON: Je puis dire ceci. L'an dernier il n'a guère été facile de développer nos relations en ces pays ou de remplir la besogne normale d'un corps diplomatique. Je pense à la Pologne et à la Tchécoslovaquie, où cela a été causé par l'augmentation de la crainte, chez la population, de tout contact avec les étrangers, et par l'intensification de l'immixtion russe dans les gouvernements.

M. FLEMING: Vaut-il la peine, d'après vous, de continuer à y avoir des représentations diplomatiques?

L'hon. M. PEARSON: Avec un personnel réduit ainsi, oui.

M. FLEMING: Pour le moment?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. McCUSKER: Nos représentants connaissent-ils la langue des pays où ils sont en service?

L'hon. M. PEARSON: La plupart du temps, oui; nous encourageons cela. Nous avons bénéficié des aptitudes de polyglotte de certains de nos fonctionnaires là-bas. Par le passé, à Moscou, nous avons probablement eu une plus forte proportion de fonctionnaires comprenant le russe que tout autre pays anglo-saxon. C'est la même chose dans certains autres pays.

M. Low: Vous avez mentionné que le général Pope doit représenter le Canada auprès du gouvernement de Bonn. Quel rang aura-t-il?

L'hon. M. PEARSON: Comme le gouvernement de Bonn, celui de l'Allemagne de l'Ouest, n'est pas un gouvernement pleinement souverain, il ne sera pas ambassadeur accrédité. Ce pays étant encore soumis à l'occupation militaire, je crois que nous devons l'appeler chef de la mission canadienne accréditée auprès de la Commission supérieure, c'est-à-dire de la Commission supérieure des Alliés.

M. McCUSKER: Conserve-t-il son grade en entrant dans l'Administration civile?

L'hon. M. PEARSON: Il sera fonctionnaire de l'État. Un général garde toujours son grade militaire.

M. McCUSKER: Prenez, par exemple, le général Victor Odlum qui a été une fois en Turquie, y rend-il plus de services par le fait qu'il est major-général, ou moins? Je ne parle pas de l'homme personnellement, je demande si le grade augmente ou diminue l'influence.

L'hon. M. PEARSON: Je crois qu'en certains pays l'emploi d'un titre militaire ne fait aucun tort. Je ne pense pas que cela fasse le moindre tort en Allemagne. Notre représentant, le major-général Pope, sera aussi officiellement le chef de notre mission militaire à Berlin. Nous n'aurons besoin maintenant que d'un seul fonctionnaire en permanence à Berlin. Le général Pope remplira les deux offices. Il sera chef de la mission militaire à Berlin, et sera accrédité auprès du gouvernement de Bonn où seront ses bureaux.

M. FLEMING: Mais il y a deux fonctionnaires avec le général Pope. L'un sera-t-il transféré à Bonn?

L'hon. M. PEARSON: Oui, et l'autre restera avec la mission militaire à Berlin.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Il y a un ou deux points que je veux discuter, et le premier se rapporte à Mao Tse-Tung. Bien que recevant ses directives de Moscou, il a manifesté quelques signes d'indépendance à l'égard de la Russie en deux ou trois circonstances; j'aimerais à savoir si nous pouvons prévoir qu'après s'être débarrassé de tous les obstacles sur son passage, il conservera ou non la même attitude d'indépendance, après avoir définitivement pris le pouvoir. Le second point, c'est qu'en Chine, la famille a toujours été étroitement reliée aux problèmes de l'intérieur et aux questions internationales, tout le monde l'admettra. Pendant des siècles il y a eu là un triangle fort intéressant qui aujourd'hui existe encore et que les Nations Unies devraient surveiller. Je crois, si mon information est au point, qu'il y a là un grand banquier du nom de Soong, l'oncle de Mlle Soong qui se trouve, elle, l'un des principaux personnages du gouvernement communiste actuel, et la soeur de Mme Tchiang. Voilà un triangle bien intéressant à surveiller. Je pense que mes renseignements sont exacts, et que voilà une situation tout à fait révélatrice sur laquelle il faut avoir l'oeil.

L'hon. M. PEARSON: En effet, et il peut y avoir d'autres développements analogues fort intéressants dont l'on devra tenir compte dans l'élaboration de la politique du gouvernement. Par exemple, on rapporte que les lignes d'aviation, en Chine, ont passé au gouvernement communiste et fonctionnent maintenant sous sa dépendance: n'est-ce pas significatif? Le gouvernement communiste chinois deviendra-t-il de fait un gouvernement nationaliste indépendant du genre de celui que Tito tente d'instaurer en Yougoslavie? Le problème se pose.

Les leçons de l'histoire, qui peuvent se réaliser ou non en 1950, dénotent que la Chine réussit d'ordinaire à absorber les influences de l'extérieur; mais cela lui a parfois pris entre cinquante et cent ans. Je n'ai pas moi-même d'opinion fixée sur ce qui peut se produire. Nous devons tous espérer que le gouvernement qui prendra le pouvoir et sera reconnu en Chine, sera, quel qu'il soit, indépendant et national.

M. FLEMING: Le gouvernement a-t-il l'intention, s'il décide de reconnaître le gouvernement communiste de Pékin, de le faire sans consulter le Parlement, ou d'abord de le consulter?

L'hon. M. PEARSON: Je l'ignore. Mais si c'est en dehors de la session et que la mesure paraisse nécessaire, en cas d'entente entre plusieurs pays pour poser

un geste à un certain moment, le Gouvernement pourrait juger nécessaire d'agir. Mais si c'est durant la session, je crois que le Gouvernement désirera au moins mettre le Parlement au courant de ses intentions.

M. FLEMING: Sans nécessairement demander l'autorisation préalable?

L'hon. M. PEARSON: Je ne sais pas si le Gouvernement estimera nécessaire ou désirable d'avoir l'approbation du Parlement avant de prendre une mesure de ce genre.

M. FOURNIER: Quelle est la coutume à ce sujet en Grande-Bretagne?

L'hon. M. PEARSON: Normalement, je pense, en Grande-Bretagne, le gouvernement poserait le geste nécessaire, puis en instruirait le Parlement après coup.

M. FLEMING: Mais en Grande-Bretagne le Parlement discute souvent les affaires extérieures. Le gouvernement y est sans cesse en contact avec le sentiment du Parlement sur toute éventualité dans les affaires extérieures.

L'hon. M. PEARSON: Cela fait quelque temps, je crois, en Grande-Bretagne, qu'il n'y a pas eu de débat de deux jours sur les affaires extérieures. Mais le Parlement y consacre plus de temps aux affaires internationales.

Le PRÉSIDENT: En Grande-Bretagne, le Parlement siège presque toute l'année.

M. FLEMING: Je pense à la coutume d'avoir certains jours définis pour la discussion de problèmes particuliers comme les relations extérieures.

M. MACINNIS: M. Churchill a dit hier à la Chambre des communes anglaise quel serait le mode suivi. Le gouvernement reconnaîtrait ou non le gouvernement de Chine, suivant le cas, puis il en instruirait le Parlement. M. Churchill a suggéré que pareille reconnaissance devrait avoir lieu de concert avec le Commonwealth et les États-Unis.

L'hon. M. PEARSON: Le gouvernement a déjà eu l'avantage de délibérations fort utiles sur ce sujet depuis deux jours.

M. GRAYDON: Je crois que la plupart des nations prendront une attitude tout à fait sympathique à l'égard du problème du Royaume-Uni en Chine, car il est très aigu si l'on considère la position du dernier des avant-postes de l'Est, Hong-Kong; et, je le suppose, tandis que ç'a été l'un des motifs de l'attitude du Royaume-Uni à l'égard de la Chine, ça ne pourrait l'être pour tout autre pays qui ne serait pas aux prises avec un problème aussi aigu à la porte même d'entrée de la Chine.

L'hon. M. PEARSON: Je crois tout à fait vrai que ce problème intéresse très particulièrement le Royaume-Uni à cause de ses possessions territoriales.

M. GREEN: Et aussi à cause de ses grands intérêts en Chine.

L'hon. M. PEARSON: Oui, à cause de ses très grands intérêts.

M. GREEN: Le Canada aussi a de grands intérêts en Chine.

L'hon. M. PEARSON: En effet.

M. GRAYDON: Puis-je demander au Ministre si la proposition que j'ai présentée au débat sur les affaires extérieures, reçoit quelque approbation à son ministère. J'ai proposé que nous nous débarrassions du titre disgracieux de Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

L'hon. M. PEARSON: Pour ma part, je l'approuve cordialement. De fait, j'appose très souvent au bas de mes lettres le titre: ministre des Affaires extérieures, parce que cela épargne du temps et de l'argent.

Je souhaite que nous puissions faire cette sorte de changement, mais cela exigera une modification législative. J'espère que cela peut se faire. C'est un projet de loi qui ne soulèverait guère de controverse, je pense.

Le PRÉSIDENT: Ce sujet reviendra à l'ordre de la discussion, devant le Comité, et nous ferons probablement rapport sur la proposition.

L'hon. M. PEARSON: Nous pouvons exprimer le vœu que la Loi sur les affaires extérieures soit révisée avant longtemps. Il y a d'autres changements que nous aimerions voir apporter à cette loi, et nous pourrions peut-être ajouter la modification en question.

M. FLEMING: Devons-nous nous servir de l'expression "Affaires extérieures" de préférence à "Affaires étrangères"?

Le PRÉSIDENT: J'ai l'impression que cela sonne plus canadien de dire "Affaires extérieures"; de plus, cette expression est plus familière à la population canadienne que "Affaires étrangères".

L'hon. M. PEARSON: "Étrangères" n'est pas tout à fait le qualificatif exact pour décrire nos relations avec les pays faisant partie du Commonwealth.

M. FLEMING: Nombre de nos relations avec l'extérieur ne sont pas du tout avec l'étranger.

L'hon. M. PEARSON: Parfaitement!

M. GRAYDON: Ce principe sera peut-être le facteur décisif du choix du nom. Voilà pourquoi j'ai proposé que nous utilisions l'expression "ministre des Affaires extérieures".

M. McCUSKER: La partie du titre faisant double emploi ne pourrait-elle pas tomber, comme nous faisons pour "britannique" après "Commonwealth"?

L'hon. M. PEARSON: L'expression "britannique" n'a pas encore été supprimée; elle n'est en quelque sorte que suspendue.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. FRASER: Je pense que nous devrions nous enquerir des questions d'argent. Je vois que le budget principal accuse une augmentation de quelque \$193,000, et le budget supplémentaire, de \$117,500, dont \$100,000 de frais de port. D'où viennent ces derniers frais, pour pareil montant, et une fois l'année terminée?

Le PRÉSIDENT: Si vous me le permettez (je ne veux écourter le débat d'aucune sorte), il me semble que cette question relève plutôt directement du ministère. Je n'ai pas d'objection à ce qu'on y réponde, mais je crois que nous ne devons pas oublier la présence de l'hon. M. Pearson parmi nous; de l'avis de tous, le Comité doit d'abord discuter l'ensemble des problèmes qui concernent le ministère des Affaires extérieures.

M. GREEN: Le ministre est-il libre cet après-midi?

L'hon. M. PEARSON: Je serai très heureux d'être ici cet après-midi si le Comité le désire.

Le PRÉSIDENT: Après les réponses générales du ministre, nous pourrions nous occuper des postes du budget.

M. FRASER: Vous y reviendrez encore?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. HARRIS: N'avons-nous pas déjà vidé les questions d'ordre général?

M. FLEMING: Non, il y a quelques renseignements que je désire obtenir.

Le PRÉSIDENT: Il arrive une heure. Pouvons-nous siéger cet après-midi? Que pensez-vous de 3 h. 30 ou 4 heures?

M. FLEMING: Disons 3 h. 30.

Le PRÉSIDENT: Cela convient-il?

Des VOIX: Oui.

Le PRÉSIDENT: La séance est levée jusqu'à 3 h. 30 cet après-midi.

REPRISE DE LA SÉANCE

Le PRÉSIDENT: Je déclare la séance ouverte.

Tous nos membres conviendront que nous avons eu un débat intéressant ce matin. Il me semble même, d'expérience, que tel sera le cas de nos délibérations de cet après-midi et de toutes nos séances à venir.

Le ministre ne m'a pas fait connaître ses désirs, mais je crois qu'il souhaite d'être entendu le plus tôt possible, sans rien brusquer, naturellement.

M. FOURNIER: En parlant ce matin de l'Union panaméricaine, le ministre, pendant qu'on l'interrogeait, a signalé qu'au début le gouvernement des États-Unis ne voyait pas d'un bon oeil l'entrée du Canada dans cette union. Toutefois, après un certain temps, nos voisins du Sud ont changé d'avis et ils sont maintenant prêts à nous accepter. Plaît-il à monsieur le ministre de donner au Comité les raisons de cette première attitude du gouvernement américain, puis d'un tel changement d'opinion?

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, je puis fournir quelques mots d'explication à ce sujet. J'ignore évidemment pourquoi le gouvernement américain se serait opposé à notre entrée si les États de l'Amérique latine nous avaient invités à nous joindre à eux il y a quelques années, mais j'imagine, et j'ai même lieu de croire, que son accueil aurait été froid. Je vous parle en ce moment des années qui ont précédé et suivi 1930.

M. COLDWELL: Le président Coolidge n'avait-il pas donné des instructions à la délégation?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Il est malheureux que, dans l'édition sous forme de volume de leurs documents publics, les États-Unis aient laissé paraître les instructions données à leur délégation à la conférence de La Havane. J'oublie la date.

M. COLDWELL: 1927.

L'hon. M. PEARSON: Oui, et dans ces instructions imprimées, on laissait entendre — bien plus, on affirmait — que si le problème se posait d'admettre le Canada comme membre de l'Union, les États-Unis adopteraient ce qu'on pourrait appeler une attitude négative. Aucune déclaration officielle du gouvernement américain n'a paru depuis, et cependant nous avons lieu de croire qu'aujourd'hui l'attitude de nos voisins serait différente. Sans vouloir interpréter la politique ou les vues des États-Unis, je présume qu'à cette époque-là on craignait peut-être que l'entrée du Canada dans l'Union panaméricaine ne soit considérée par certains comme introduisant un élément européen dans l'Union. Nos liens avec la Grande-Bretagne étaient si étroits que d'aucuns craignaient que nous ne soyons le porte-parole de la Grande-Bretagne à l'Union panaméricaine, et cela était mal vu. Mais les événements survenus en ces quinze ou vingt dernières années ont mis fin aux craintes et aux hésitations; et nous ne rencontrerions plus d'obstacle si nous devenions membres de l'Union panaméricaine. En d'autres termes, bien que nos liens avec la Grande-Bretagne soient aussi étroits qu'alors, les pays de l'hémisphère occidental ont appris à respecter notre autonomie.

M. COLDWELL: Voulons-nous devenir membres de l'Union panaméricaine?

L'hon. M. PEARSON: Ce matin, j'ai répondu que nous ne faisons aucune démarche actuellement pour le devenir. La présente situation est plus ou moins satisfaisante, mais si l'on insistait beaucoup pour que nous devenions membres, nous y songerions sérieusement.

M. GRAYDON: Le ministre a dit, je pense, que nous faisons maintenant partie de plusieurs clubs internationaux?

M. FOURNIER: Nous ferions meilleure figure, comme diplomates, si nous attendions d'être invités.

M. GRAYDON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. GRAYDON: Monsieur le président, j'aimerais avoir de monsieur le ministre des renseignements sur la situation au Japon. Nous avons en ce pays un excellent représentant de notre propre ministère des Affaires extérieures, et ce personnage tient sans doute le Ministère parfaitement au courant des événements qui surviennent là-bas, au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Pour commencer, deux questions nous viennent à l'esprit. Il s'agit d'abord des perspectives quant à la signature prochaine d'un traité de paix: le ministre a abordé ce point durant un récent discours à la Chambre. En second lieu, quel progrès le communisme a-t-il réalisé là-bas et quels sont les moyens ou les instruments dont se servent, au Japon, les Soviets pour implanter leurs doctrines.

L'hon. M. PEARSON: Je ne puis en dire autant que je voudrais sur le sujet. Je dois m'abstenir d'aborder certaines questions en public. Je n'ai pas tous les renseignements désirés en la matière, parce que, depuis deux ou trois mois, je n'ai rien appris de neuf. Nous avons à Tokyo un excellent bureau. Notre représentant à Tokyo est l'un des plus avertis; il parle la langue du pays, il en possède l'histoire et en connaît les traditions. Il nous tient bien au courant des événements. J'ai nommé M. Herbert Norman.

Après l'occupation du pays par l'armée américaine, il est resté un noyau de partisans communistes. Ce parti fut organisé, et ce sont naturellement des chefs formés par Moscou qui le dirigent. Si j'ai bonne mémoire, le mouvement était peu prospère, bien que la situation au Japon fût très tendue.

Les méthodes d'occupation ont paru satisfaire le public japonais en général, et le communisme ne prit pas l'expansion qu'on en aurait pu attendre dans un pays qui venait d'essuyer une aussi cruelle défaite. Depuis quelques mois, les choses ont quelque peu changé il est vrai, par suite du retour de prisonniers japonais qui avaient été amenés en Russie. Le changement est curieux, et je ne prétends pas l'expliquer; mais ces prisonniers japonais qui, en principe, auraient dû nourrir des sentiments peu favorables à la Russie, après leur expérience des camps russes, sont rentrés chez eux — certains du moins — en communistes convaincus et zélés. Voici une interprétation logique de leur attitude, et cette possibilité est même une probabilité: ils auront bénéficié, entre tous les prisonniers, d'un régime spécial, et on les aura endoctrinés avant de les renvoyer au Japon pour en faire l'avant-garde de l'offensive communiste chez eux. Le mouvement semble bien mâté, selon toute apparence; mais il constitue un danger, étant donné que la diffusion du communisme de l'Asie nord-est doit avoir influé sur les agissements communistes au Japon. Le gouvernement communiste en Chine peut très bien servir d'exemple et d'encouragement pour le communisme du Japon, et pourrait même faire luire aux yeux du peuple japonais l'espoir d'un traité de paix des plus favorables, à condition que les Nippons veuillent seulement

accueillir chez eux le bon régime. Nul doute que voilà une difficulté à laquelle les autorités d'occupation ont à faire face, et dont il leur faudra tenir compte lorsqu'elles négocieront et prépareront un traité de paix.

M. MACINNIS: Y a-t-il danger de l'autre côté, de la part de l'axe totalitaire au Japon?

L'hon. M. PEARSON: Selon toute apparence, le Japon a bien secoué le régime militariste et féodal qui fut responsable de son entrée dans la dernière guerre; et pourtant, le feu couve sans doute sous la cendre de cette idéologie. Le fait n'est pas sans importance. Les extrémistes de droite travaillent clandestinement, je crois; et l'occupant de qui relève le sort du Japon devra compter avec eux. Le peuple japonais seul peut résoudre ce problème, c'est-à-dire opter soit pour la gauche soit pour la droite. Contentons-nous de souhaiter qu'entre l'extrême droite et l'élément gauchiste, on ait instauré une saine démocratie japonaise, sur laquelle le gouvernement du Japon pourra être édifié lorsque le traité de paix sera signé et que l'occupation prendra fin.

M. FLEMING: Les rapports que vous recevez au ministère confirment-ils les déclarations quelque peu sensationnelles du général MacArthur quant aux progrès réalisés par la démocratie au Japon, ou trouvez-vous ces déclarations trop optimistes?

L'hon. M. PEARSON: Je n'entends critiquer en rien le général MacArthur, parce que je crois qu'il a fait là-bas une oeuvre admirable. Mais naturellement, les autorités de l'occupation, au Japon comme partout ailleurs, estiment devoir brosser le meilleur tableau possible de leur effort. D'aucuns pensent que la situation n'est pas tout à fait aussi rose que le laissent entendre les rapports de l'occupant.

M. GRAYDON: En songeant à l'avenir, je suppose qu'on ne peut mésestimer le facteur influence et pouvoir de l'empereur. Est-ce là un élément aussi puissant qu'autrefois?

L'hon. M. PEARSON: Il compte encore, sans aucun doute, mais cette force, je l'espère, travaille maintenant dans le sens de la démocratie, si l'on me permet de m'exprimer ainsi. Voilà l'objectif; voilà la fin poursuivie.

M. COLDWELL: Ne s'agit-il pas, comme pour le reste de l'Asie, de relever le niveau de vie de la masse du peuple japonais?

L'hon. M. PEARSON: Ce programme s'impose dans tous les pays d'extrême Orient, devant la menace croissante du communisme. C'est un truisme, mais aussi une vérité, de dire que le communisme se nourrit de la détresse, de la privation et de l'inanition, et si de telles conditions prévalent au Japon — je n'indique nullement qu'elles existent actuellement — mais si elles règnent là-bas, alors, les communistes en seront grandement favorisés et il y aura en conséquence un déchaînement de forces subversives, soit vers la gauche, soit, peut-être, vers la droite.

M. MACINNIS: Vous avez signalé que la Chine communiste pourrait offrir au Japon un traité de paix très alléchant. La Chine serait-elle en mesure d'offrir au Japon un traité de paix plus alléchant que les pays d'Occident, ou pourrions-nous nous-mêmes, à ce stade, offrir un traité qui serait raide?

L'hon. M. PEARSON: J'aurais dû m'exprimer autrement. Il ne s'agit pas pour le gouvernement chinois d'offrir un traité de paix; ce gouvernement ne peut le faire, et j'aurais dû m'exprimer autrement. La Chine tendra fraternellement sa main droite.

M. FLEMING: Ce sera la gauche si elle est communiste.

L'hon. M. PEARSON: . . . A un gouvernement progressiste du Japon. Voici. La Chine ne peut, naturellement, conclure seule un traité de paix avec le Japon, parce que le Japon n'est en mesure de conclure un traité de paix avec personne, si ce n'est avec l'occupant ou les autres États alliés.

M. BAXTER: L'occupation américaine donne-t-elle des signes quelconques de relâchement?

L'hon. M. PEARSON: On desserre peu à peu l'étreinte, mais autant que je sache aucun changement d'importance n'a encore eu lieu. Je vous ferai néanmoins une proposition. Nous avons au ministère des fonctionnaires qui, sans pouvoir aborder les questions de principe, ne sont pas moins des spécialistes en la matière. Ces fonctionnaires pourraient venir au Comité et vous exposer en détail les faits tels qu'ils se sont produits. Ces explications auront peut-être l'heur de plaire aux membres du Comité.

M. GRAYDON: Est-il possible que M. Herbert Norman revienne au Canada d'ici peu?

L'hon. M. PEARSON: Je ne le crois pas, mais je m'en assurerai. Le directeur suppléant de notre division d'extrême Orient est, lui aussi, un spécialiste éminent dans les questions d'extrême Orient.

M. GRAYDON: Qui dirige cette division?

L'hon. M. PEARSON: M. A.-R. Menzies est le directeur suppléant de la division des États-Unis et d'extrême Orient.

M. GRAYDON: Puis-je poser à monsieur le ministre cette question? Les problèmes chinois et japonais sont intimement liés à l'expansion communiste en extrême Orient; mais n'y a-t-il pas aussi un très grave et alarmant problème, celui de la Corée même? La partie sud de la Corée a été plus ou moins abandonnée aux Coréens, tandis que la partie nord, qui était divisée au moment de l'occupation, demeure aux mains des Soviets. Possède-t-on des données fraîches sur la possibilité d'un coup d'État là-bas, à cause du caractère assez vulnérable que présenterait aujourd'hui le Sud de la Corée en face de toute offensive septentrionale?

L'hon. M. PEARSON: La frontière du Sud et du Nord de la Corée est actuellement une de celles où s'affrontent véritablement l'Orient et l'Occident. Une autre telle ligne de rencontre est la frontière du Nord de la Grèce. La situation dans le Nord de la Corée n'est pas très claire. Le gouvernement prétend que la Russie soviétique a retiré toutes ses troupes et qu'un gouvernement démocratique et populaire a été institué pour gouverner la Corée du Nord; or, ce gouvernement dirige vraiment les affaires de toute la Corée.

M. GRAYDON: Il s'agit, naturellement, d'un gouvernement communiste?

L'hon. M. PEARSON: Je présume qu'il s'agit d'un gouvernement communiste sous l'entière domination des Russes. L'autre gouvernement coréen a été créé sous les auspices des Nations Unies par voie d'élections qui ont été libres, dans la mesure où ce terme s'applique à la Corée: car, en ce pays, on a eu peu d'occasions, depuis longtemps, d'instituer un mode d'élections démocratique. Il y a donc eu là-bas une élection où le peuple a été invité à manifester ses désirs. La population a élu de cette façon, sous les auspices des Nations Unies, un gouvernement que ledit organisme reconnaît aujourd'hui comme le gouvernement de

la Corée. Le gouvernement en question n'est pas celui de toute la Corée cependant. On avait espéré que l'élection se tiendrait dans tout le pays, mais les Russes interdirent la chose dans le Nord. En conséquence, nous avons deux gouvernements.

L'armée américaine s'est presque entièrement retirée, maintenant, du Sud de la Corée. Il y a une armée du Sud de la Corée, auprès de laquelle a été détachée une mission militaire américaine. Les États-Unis ont beaucoup de matériel militaire en Corée, et ils prétendent qu'ils seraient en état de s'y défendre, advenant qu'ils eussent seulement à se protéger contre la Corée du Nord. Je ne tiens pas à faire de conjectures sur ce qui pourrait se produire, car il est difficile de prévoir actuellement le sort de cette partie du monde.

M. LÉGER: Quelle est la situation en Turquie, par rapport à l'Europe occidentale?

L'hon. M. PEARSON: Tout paraît calme, actuellement. Autant que je sache, les Turcs sont prêts. Le montant, la proportion du budget que les Turcs consacrent à la défense sont très élevés; et les grandes dépenses qu'ils doivent faire pour se défendre sont, aux yeux de ce pays, un facteur économique de premier plan. Il ne s'est produit aucun incident récent et désagréable sur la frontière, que je sache. Rien de tel n'a eu lieu.

Cependant, la grande difficulté demeure pour ce qui est de la Turquie et de l'U.R.S.S. Les Soviétiques voudraient s'entendre avec les Turcs pour partager avec eux le contrôle des eaux qui relient la Méditerranée à la mer Noire.

M. LÉGER: Quelle est la situation à Jérusalem?

L'hon. M. PEARSON: Cette situation est présentement à l'étude aux Nations Unies.

Le PRÉSIDENT: Je vous demande pardon, mais j'aimerais vous lire à haute voix une lettre que je viens de recevoir de l'Orateur. En voici le texte:

“Cher monsieur le président,

Monsieur le comte de Wavell, feld-maréchal, est attendu chez moi cet après-midi, à quatre heures, alors que je recevrai dans mes appartements en son honneur. J'en profite pour inviter à cette réception tous les membres de votre Comité qui désirent faire la connaissance du feld-maréchal. Si la chose est possible, soyez assurés que je vous accueillerai tous avec plaisir.

Bien à vous,

Le président,

(Signé) W. ROSS MACDONALD.”

Je suppose que nous pouvons nous rendre là pour un quart d'heure tout au plus, si monsieur le ministre et les membres y consentent.

M. McCUSKER: Le feld-maréchal Wavell pourrait aussi venir ici; nous l'interrogerions.

Le PRÉSIDENT: Il est maintenant près de quatre heures moins cinq, et je crois régulier que M. le ministre réponde à la question de M. Léger. Ensuite, nous nous rendrons aux appartements de l'Orateur.

L'hon. M. PEARSON: La situation à Jérusalem figure à l'ordre du jour des Nations Unies et y fait l'objet de délibérations. Les autorités israéliques régissent

présentement une partie de Jérusalem, et celles de la Transjordanie l'autre partie.

M. LÉGER: Les Anglais sont chargés de la Terre-Sainte?

L'hon. M. PEARSON: Non, les Anglais n'ont aucun pouvoir sur Jérusalem. Les Lieux Saints sont, à mon sens, sous la domination, soit d'Israël, soit de la Transjordanie.

La Commission des Nations Unies, qui a été en Israël, a dressé un rapport où elle faisait certaines recommandations à l'égard du futur gouvernement de Jérusalem. D'après ces recommandations, cette ville tomberait, je crois, sous une régie internationale quelconque.

Le gouvernement d'Israël s'est opposé à la recommandation et maintiendra son opposition au sein des Nations Unies. C'est-à-dire qu'il présentera probablement une espèce d'alternative au choix de l'assemblée: en vertu de cette proposition, les Lieux Saints par exemple, qui sont notre grande préoccupation à tous, seraient soumis à une régie internationale, non seulement à Jérusalem mais dans tout Israël, tandis que le gouvernement d'Israël aurait la main haute sur la nouvelle Jérusalem même. Je ne sais cependant quelle solution sera adoptée par suite de nos débats au sein des Nations Unies.

M. GREEN: A-t-on poussé le projet de créer une police internationale?

L'hon. M. PEARSON: Nullement; et, en somme, l'attitude obstructionniste adoptée par l'U.R.S.S. au comité des Nations Unies qui a étudié la chose au sein du Conseil de sécurité en est la cause. Quand M. Trygve Lie, secrétaire général des Nations Unies, a demandé, cette année, à l'assemblée des Nations Unies d'appuyer une très modeste résolution en vue de la création d'un effectif de sûreté de 250 membres — et au plus de 250 — aux simples fins de protéger les commissions des Nations Unies (étant donné qu'il y a eu des victimes parmi les membres de ces commissions, notamment le comte Bernadotte), la résolution a soulevé des protestations véhémentes de la part de l'U.R.S.S.; et M. Vishinsky a prononcé l'un de ses discours les plus raides pour soutenir cette opposition.

M. MACINNIS: Y a-t-il une différence entre ses discours?

L'hon. M. PEARSON: Oui, ses discours diffèrent. Les uns sont énergiques et sans humour; d'autres, non moins énergiques, renferment quelques saillies. Le discours en question appartenait à cette dernière catégorie. M. Vishinsky a brossé un portrait très amusant du secrétaire des Nations Unies, monté sur son cheval blanc, menant ses 250 soldats dans toutes les parties du monde. La résolution a été adoptée malgré cela; mais voilà la seule police internationale dont nous disposons pour le moment.

M. GRAYDON: Et comment procède-t-on au recrutement de cette force?

L'hon. M. PEARSON: Personne n'a encore cherché à s'enrôler du Canada.

Le PRÉSIDENT: Nous allons suspendre la séance pour quinze minutes.

Le Comité reprend sa séance.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, reprenons la séance. Quelqu'un a dit que l'Orateur devrait nous ménager semblable interruption à toutes les séances. C'est notre avis.

M. COLDWELL: Avant l'interruption, je m'étais enquis de la Grèce et de la Yougoslavie.

L'hon. M. PEARSON: La situation sur la frontière grecque, et les rapports entre la Grèce et ses voisins du Nord, ont fait l'objet d'une enquête approfondie à l'Assemblée des Nations Unies; cette enquête a été l'occasion de diatribes très

violentes de l'U.R.S.S. contre la Grèce. Nous y avons entendu des représentants de la Bulgarie et de l'Albanie, ainsi que des représentants du Comité politique des Nations Unies. Le Comité a adopté une résolution prolongeant d'une autre année le mandat de la Commission des Balkans pour que cette dernière puisse veiller sur les frontières. On a constaté, au cours de l'enquête, que les guérillas, dans le Nord et les autres parties de la Grèce, avaient cessé leur activité; pour des fins qui demeurent assez mystérieuses, elles admettent maintenant la victoire des forces du gouvernement grec sur le champ de bataille, et mettent une sourdine à leur lutte, mais ces forces existent encore. Elles sont passées en Albanie et en Bulgarie. Toutefois, le calme règne là-bas et la position du gouvernement grec s'est beaucoup améliorée. L'Assemblée, durant sa session, a essayé d'élaborer une formule quelconque de médiation entre la Grèce et ses voisins du Nord, et un Comité composé du président de l'Assemblée générale, du secrétaire général des Nations Unies, du délégué de la Turquie, et de moi-même, fut chargé de s'aboucher avec l'U.R.S.S., le Royaume-Uni, la Grèce, l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie. Cette tentative de réconciliation et de médiation, qui était sérieuse, a échoué et, naturellement, l'U.R.S.S. s'est évertuée à soutenir que l'échec était dû au gouvernement grec. Tel n'était pas le cas. La cause immédiate fut l'impossibilité où se sont trouvées l'Albanie et la Grèce de convenir d'une solution quelconque de leur problème de bornes territoriales. Le gouvernement albanais déclara qu'il ne conclurait avec la Grèce aucun accord qui ne comporterait pas une renonciation du gouvernement grec au Nord de l'Épire, secteur appartenant actuellement à l'Albanie. La commission de conciliation a jugé que ce n'était pas un sujet sur lequel les pourparlers devaient porter, mais nous avons essayé d'incorporer dans l'accord une clause portant renonciation effective du gouvernement grec à l'usage des armes par rapport au différend de frontières. Le gouvernement albanais ne voulut rien entendre: d'où l'échec des négociations. Il y avait des causes plus profondes, mais ce fut là l'occasion de la rupture. Tant que l'hostilité sera aussi vive entre Yougoslaves et Soviétiques, il y aura moins de guérilla en Grèce que par le passé, selon la nouvelle politique adoptée par la Russie pour ces régions, et qui est de régler d'abord les difficultés créées par la Yougoslavie.

M. COLDWELL: C'est-à-dire que la Yougoslavie ne sert pas maintenant de base à la guérilla grecque?

L'hon. M. PEARSON: Non, la Yougoslavie ne collabore pas avec la guérilla. La Yougoslavie a resserré ses liens avec les Grecs.

M. GRAYDON: Puisque nous semblons avoir entrepris le périple de la Méditerranée, je vous dirai que le retour des colonies italiennes a été amplement discuté, de même que la situation générale sur la Méditerranée par rapport aux visées et aux réclamations italiennes de l'heure. Monsieur le ministre voudra-t-il tirer cette chose au clair pour la gouverner du Comité?

L'hon. M. PEARSON: Voilà, je pense, une des tâches que l'Assemblée des Nations Unies a menées à bien. Il y a quelques jours, nous avons réussi à faire adopter par notre comité une résolution qui obtint une très grande majorité des voix, et même plus que les deux tiers requis. Cette résolution prévoit un règlement de la question des colonies italiennes. On se souviendra qu'à la dernière assemblée nous n'avions pu le faire. Il était impossible, à ce moment-là, d'obtenir une majorité des deux tiers des voix, et voici pourquoi: les États de l'Amérique latine estimaient qu'il fallait reconnaître d'une manière quelconque les droits de l'Italie sur une étendue déterminée du territoire africain, et d'autres pays s'y

opposaient. Leur attitude rendit impossible tout règlement en matière de eritroire. Cette année, l'Assemblée a recommandé et approuvera que la Libye devienne dans deux ans un État indépendant, et que durant la même période, une commission des Nations Unies s'entende avec les autorités dirigeantes pour jeter les bases de la nouvelle constitution. On a élevé des obstacles au projet. L'U.R.S.S. voulait que la Libye devint indépendante immédiatement.

M. MACINNIS: Ce pays n'était pas prêt à l'indépendance?

M. GRAYDON: On risquerait de tout gâcher en procédant ainsi.

L'hon. M. PEARSON: Les Anglais s'inquiétèrent un peu de cette décision des Nations Unies qui, selon eux, signifiait que la Cyrénaïque ne pourrait avoir son propre mode de gouvernement au sein de l'État libyen, et les Anglais ont contracté une dette particulière à l'endroit de la Cyrénaïque. L'Angleterre accepta néanmoins, et la commission qui va être créée conseillera les autorités britanniques quant aux moyens de mener à bien la lutte de l'indépendance de la Libye. Dans deux ans, nous aurons un nouvel État arabe. Les deux autres colonies sont la Somalie et l'Érythrée italienne. Aucun accord n'a été possible quant à l'Érythrée. Certaines délégations estimaient qu'il fallait unir l'Éthiopie à l'Érythrée, et d'autres, que l'Érythrée devait être indépendante: il fut donc décidé que nous enverrions une commission chargée de connaître le désir des Érythréens. Pour un temps, il sembla que le Canada dût faire partie de cette commission. On nous avait désignés à cet effet; mais deux ou trois autres pays désiraient y siéger, et le nôtre se désista en faveur de l'Afrique. Dans le cas de la Somalie italienne, on a adopté la solution suivante: ce pays obtiendra son indépendance dans dix ans, et d'ici là constituera un territoire administré en fiducie par l'Italie. Voilà qui donnait satisfaction à l'Amérique latine; par ailleurs, l'Italie obtenait un mandat en Afrique, mais pour dix années seulement.

M. GRAYDON: L'Abyssinie s'opposa à ce projet.

L'hon. M. PEARSON: Non, elle accepta la solution établie à l'égard de la Libye. Elle s'opposait aux solutions formulées pour la Somalie et l'Érythrée, estimant que ses intérêts dans cette partie du monde n'obtenaient pas une reconnaissance suffisante par de telles solutions.

M. McCUSKER: Où l'Italie trouvera-t-elle un débouché pour son surplus de population?

L'hon. M. PEARSON: Je n'en sais rien, mais pas dans la Somalie italienne. Nous avons obtenu des détails très intéressants sur la Somalie, des délégations qui en arrivaient. Ces messieurs faisaient belle figure et créèrent une impression comme orateurs. Un organisme, connu sous le nom de Ligue de la Jeunesse somalienne, dont les antécédents n'étaient pas au-dessus de tout soupçon, soutint qu'une reconnaissance immédiate d'indépendance était le seul moyen de prévenir les effusions de sang. Un représentant de l'Organisation somalienne en faveur du mandat italien lui succéda comme témoin. Je crois que tel est bien le nom de cet organisme, mais j'oublie au juste. On demanda à ce délégué quel chiffre de population son organisme représentait, et il répondit quatre-vingt-dix-sept pour cent. On lui signala que ces deux facteurs étaient difficiles à concilier, et il haussa les épaules; puis, on s'enquit du chiffre de la population de la Somalie, et il déclara ne posséder aucune donnée statistique sur le sujet.

M. LÉGER: Trouvez-vous la situation internationale beaucoup plus brillante qu'elle ne l'était il y a un an?

L'hon. M. PEARSON: Voilà une importante question, à laquelle on ne peut répondre à la légère. Je crois que la situation internationale est plus brillante, et les principaux motifs m'en paraissent être le succès du pont aérien pour forcer le blocus de Berlin — mais je ne procède pas, ici, par ordre d'importance — le développement économique de l'Europe et les mesures qui ont été prises en vue de parachever l'unité économique. Plus importante encore que les autres raisons me semble être la formation de l'Alliance nord-Atlantique, qui a créé une impression très considérable sur toutes les forces agressives d'Europe, parce qu'elle les a convaincues que ces dernières trouveraient une résistance collective. Sans doute l'édification de la puissance militaire de l'Europe a aussi contribué au progrès accompli. Tous ces facteurs ont, à mon avis, diminué la tension qui régnait en Europe, mais la situation en extrême Orient ne s'est pas améliorée en proportion.

M. LÉGER: Estimez-vous que la résistance russe est aussi puissante qu'autrefois?

L'hon. M. PEARSON: La résistance russe?

M. LÉGER: Oui.

L'hon. M. PEARSON: La résistance à quoi?

M. LÉGER: A . . .

L'hon. M. PEARSON: Il n'y a pas de signes manifestes que l'attitude russe à l'égard de tous les problèmes qui nous préoccupent ait changé en quoi que ce soit, mais selon moi, la certitude que le monde occidental fait bloc pour s'opposer à toutes réclamations injustes contribue beaucoup à retenir les Soviets. Encore l'autre jour, je lisais dans une revue intitulée "*Foreign Affairs*", un article portant le titre de "*Coalition for Peace*", et j'y ai trouvé ce paragraphe qui me paraît analyser la situation avec beaucoup de clairvoyance. Cet article a été écrit en octobre 1948, sous la signature de M. Hamilton Fish Armstrong, éditeur de la revue et commentateur avisé des affaires internationales. Voici ce qu'il écrivait à l'époque:

La présente menace d'une guerre me paraît provenir principalement de l'espèce d'illusion générale qui règne aujourd'hui dans le monde, en vertu de laquelle la moitié de l'humanité présume que la sécurité collective existe, tandis que l'autre moitié entend bien tirer parti du fait contraire. A l'heure actuelle, le danger n'est pas que la Russie soviétique, délibérément, choisisse de faire la guerre à l'Ouest, mais plutôt, que par crédulité et par arrogance, deux fléaux auxquels sont en proie toutes les dictatures, elle se méprenne sur les limites de notre tolérance et que, dans son ignorance, elle commette un acte qui diffère si peu de l'agression que nous serons forcés d'adopter des contre-mesures dont il est impossible de prévoir les conséquences. Toute autre considération mise à part, la prudence, en ce qui nous concerne, semble donc être d'avertir M. Staline que notre pays et d'autres sont résolus et prêts à combattre la force par la force.

Je crois que nous avons précisément agi ainsi depuis la publication de cet article.

Le PRÉSIDENT: Vous le croyez?

L'hon. M. PEARSON: Oui, et je pense qu'on sait là-bas que la situation a changé.

M. COLDWELL: Je voudrais vous poser une question au sujet des nations satellites. La Grande-Bretagne commerce sur une assez grande échelle avec la Pologne et la Tchécoslovaquie. Y a-t-il quelque indice d'un changement d'attitude de la part de la délégation polonaise concernant le contrôle soviétique?

L'hon. M. PEARSON: A mon avis, ce sont les délégués polonais qui ont prononcé, à l'Assemblée des Nations Unies, les plus violents discours à l'appui de l'attitude du Cominform. Je crois que l'exemple donné par la Yougoslavie en se cabrant contre la puissance du Kremlin a produit un certain effet sur les citoyens des pays satellites, et que cette répercussion n'est pas étrangère aux mesures plutôt radicales prises récemment en Tchécoslovaquie, qui sont aussi appliquées actuellement en Pologne et qui ont abouti à la nomination d'un maréchal russe au poste de ministre de la guerre dans le cabinet polonais. Il me semble que cela constitue une mesure défensive plutôt qu'agressive et laisse entrevoir un sentiment de malaise.

M. Low: L'attitude de M. Manuilsky accuse-t-elle quelque changement?

L'hon. M. PEARSON: Non, il tient le même langage. Cependant, ses yeux pétillent toujours.

M. GRAYDON: Puis-je demander au ministre si l'attitude russe a changé perceptiblement depuis que M. Molotov a été transféré à un autre poste et remplacé par M. Vishinsky.

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai noté aucun changement par suite de cette mutation. Nous avons essayé de faire appel à la délégation russe à la présente assemblée; il y eut en particulier le plaidoyer formulé par M. Hector MacNeil l'autre jour. Ce genre de plaidoyer semble être plutôt futile. M. Vishinsky a soutenu à la réunion l'autre jour que nous leur répondions d'une manière impertinente. Nous devrions leur parler sans ambages. Il me semble que c'est l'attitude qu'il convient de prendre.

M. COLDWELL: Y a-t-il quelque indice que nos émissions radiophoniques parviennent au peuple russe, qu'elles produisent quelque réaction?

L'hon. M. PEARSON: Les Russes font de suprêmes efforts pour supprimer ces émissions. A mon sens, cela dénote jusqu'à quel point elles sont efficaces.

M. MACINNIS: Je me demande si M. Pearson serait disposé à faire quelques observations sur les probabilités de stabilité politique en Indonésie à la suite du règlement effectué en ce pays.

L'hon. M. PEARSON: J'estime que les Nations Unies ont fait un tour de force en instituant le régime de médiation qui a eu ou qui est sur le point d'avoir un aboutissement heureux à La Haye, où elles ont réussi à concilier le gouvernement de l'Indonésie et celui des Pays-Bas. Comme je l'ai fait observer, mercredi, j'estime que la solution restaurera la stabilité dans le territoire en question, mais on ne peut être fixé sur ce point. Il me semble que la difficulté tiendra maintenant à l'habileté des chefs indonésiens à maîtriser leurs éléments extrémistes.

M. MACINNIS: Y a-t-il quelque rapport entre l'occupation américaine et un sentiment de malaise général dans l'Orient en ce qui regarde la situation actuelle?

L'hon. M. PEARSON: Non, je n'ai pas constaté pareil malaise. Cependant, je n'ai pas causé avec beaucoup de gens sur la marche des événements dans cette partie de l'univers. Quand je suis parti nous n'avions pas encore atteint cet article à l'ordre du jour. Nous nous sommes plus occupés du moyen Orient, de la zone de la Méditerranée; ensuite ce sera le tour de l'extrême Orient.

M. GRAYDON: Puis-je demander au ministre si nous allons continuer l'étude de cet article du budget? On m'apprend qu'il était question de discuter la question de la représentation, particulièrement le crédit 53. Avant d'aborder cet article, puis-je demander au ministre s'il veut bien traiter aussi d'un autre sujet qui, à mon avis, préoccupe plus vivement la population canadienne à l'heure actuelle que toute autre question; je veux parler des démarches visant une entente sur le contrôle de l'énergie atomique.

L'hon. M. PEARSON: Je serais très heureux de faire quelques observations sur ce sujet, et il se peut que vous ayez plus tard l'occasion d'entendre le général McNaughton traiter de la question. C'est la plus importante dont soit saisie l'Assemblée.

M. GRAYDON: Oui.

L'hon. M. PEARSON: Et c'est le problème de première importance qui se pose pour le monde entier. Je me suis réjoui de ce que nous ayons eu un débat si fructueux à Lake-Success, débat qui a amené la définition bien nette des questions en jeu. Les pourparlers sur l'énergie atomique, qui durent depuis plusieurs mois déjà entre les représentants des six grandes puissances: l'U.R.S.S., d'une part, et les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Chine et le Canada, d'autre part, n'ont fait aucun progrès. Il n'y a pas eu le moindre indice que les parties en présence aient démordu de leur attitude. Je dirais au contraire que les attitudes prises se sont raffermies, parce que les entretiens revêtaient un caractère technique, comme cela s'imposait. Ils ont été dirigés par des spécialistes qui étudient ces problèmes depuis longtemps. Pour ma part, j'estimais excellent de faire étudier le sujet par un comité de l'Assemblée. C'est pour cette raison que nous avons accueilli favorablement l'étude du rapport de la Commission d'énergie atomique par l'Assemblée. Lors des délibérations consacrées à ce rapport, nous avons non seulement défini notre attitude nettement, mais nous l'avons fait de façon si convaincante que les citoyens des États-Unis et de notre pays commencent à voir, je le pense, la différence essentielle entre les deux attitudes. Les délégués de l'U.R.S.S. ont tout mis à contribution pour dénaturer les faits et les présenter sous un faux jour. Ils ont jeté toute la poudre qu'ils ont pu aux yeux de l'univers. La situation est bien claire, pourtant. Nous soutenons, et par nous j'entends les cinq autres membres du groupe de l'Énergie atomique que j'ai mentionné, qu'il ne peut exister de garantie, d'assurance que l'énergie atomique ne servira qu'à des fins pacifiques à moins que l'exploitation et le contrôle de cette énergie ne soient confiés à une autorité internationale, et à moins que tous les pays ne conviennent de céder toutes leurs installations à cette autorité et d'accepter, par traité, un arrangement qui réglementerait effectivement toutes les installations d'énergie atomique sous une autorité internationale à laquelle tous les pays intéressés consentiraient à se soumettre. Nous soutenons aussi qu'en plus d'autoriser l'exploitation de l'énergie sous des auspices internationaux, — je n'aime pas me servir du mot "propriété", — cette régie doit être exercée de manière à permettre une inspection rigoureuse de ce qui se passe dans chaque pays. Dès que l'on aura convenu de cela et que ces mesures seront en vigueur, on pourra alors interdire l'emploi de la bombe atomique et détruire les stocks qu'un pays quelconque a pu réunir. Combien de temps cela prendra-t-il? Je l'ignore. Mais il est impossible d'interdire l'emploi de la bombe et d'en ordonner la destruction sans avoir la certitude que la régie est opérante. On ne peut, comme le dit la Russie, signer un accord concernant la régie atomique et un autre interdisant l'emploi de la bombe et les mettre en vigueur simultanément.

parce qu'alors les États-Unis auront abandonné leur arme la plus puissante sur la foi de l'entente voulant qu'à une époque future un régime de contrôle sera mis en vigueur. Nous prétendons, en conséquence, qu'en attendant l'application de ce régime de contrôle, l'interdiction de l'emploi des bombes atomiques et leur destruction ne doivent pas avoir lieu. Il ne faudrait sans doute pas beaucoup de temps après la signature d'un tel traité — deux ou trois ans peut-être — pour que le régime soit appliqué intégralement. Mais celui-ci doit reposer en entier sur l'efficacité de l'inspection afin d'établir de façon certaine que les engagements pris sont exécutés.

M. GRAYDON: Il faut s'assurer que l'on ne fait pas la contrebande de la bombe atomique.

L'hon. M. PEARSON: Précisément. Il faut réprimer la contrebande de la bombe atomique. Cela veut dire qu'il doit être possible à l'inspecteur d'entrer dans un pays, de visiter toute usine, d'inspecter toute mine et de prendre tous les renseignements qu'il juge opportuns. Or, les Russes disent: "Nous croyons au contrôle international, nous estimons que la bombe doit être proscrite et que toutes les bombes atomiques existantes doivent être détruites. Nous en avons quelques-unes à détruire et nous voulons procéder immédiatement à cette destruction. Nous voulons la destruction de toutes les bombes atomiques de l'univers et nous tenons à affirmer que nous n'employerons jamais pareille arme pour des fins guerrières. C'est la condition essentielle de l'application de ce régime de contrôle." Ils prétendent aussi qu'ils approuvent le contrôle et l'inspection sous une direction internationale, mais leur attitude sur ce point diffère totalement de la nôtre, et c'est à cela que tient l'unique grande difficulté qui se pose relativement à l'application du régime. Les Russes nous disent qu'ils accepteront l'inspection, que l'on pourra aller inspecter périodiquement, chez eux, toutes les installations qu'ils sont disposés à faire visiter. Or, par "périodiquement", ils entendent que l'on peut faire l'inspection à des intervalles déterminés et voir ce qu'il est permis de voir. Si un inspecteur — ou l'autorité en matière de contrôle international — a lieu de croire qu'il y a quelque chose de louche, l'inspecteur peut entreprendre des investigations; mais comment recueillera-t-il, en pays communiste, les preuves qui justifieraient pareille enquête? Un tel plan ne comporte aucune garantie pouvant convaincre les citoyens de notre pays et du globe que tous les pays se conforment réellement aux engagements qu'ils ont pris. Il sera très difficile de trouver une solution satisfaisante tant que nous ne pourrons pas concilier ces attitudes.

M. COLDWELL: Je ferai observer, monsieur Pearson, que j'ai écouté une de vos causeries radiophoniques données de Lake-Success sur ce sujet même et je pense que votre attitude d'alors ne s'accorde pas tout à fait avec celle que vous venez de décrire. Je vous dirai très franchement que vous vous montriez alors plus modéré, à tout le moins.

L'hon. M. PEARSON: J'ai laissé entendre dans cette causerie radiophonique que s'il était possible d'appliquer un régime d'inspection efficace sur toute la ligne, nous pourrions peut-être limiter dans une certaine mesure, l'autorité du contrôle international.

M. COLDWELL: C'est ce que j'avais compris.

L'hon. M. PEARSON: Et laisser plus de contrôle à chaque État.

M. COLDWELL: Comment a-t-on accueilli cette proposition?

L'hon. M. PEARSON: Aux États-Unis, certains milieux l'ont assez mal accueillie.

M. COLDWELL: Ce serait, me semble-t-il, un compromis raisonnable au cas où nous ne pourrions tout obtenir au moyen du contrôle international. La difficulté tient au fait que le régime implique la question de propriété. Si nous ne pouvions obtenir un contrôle intégral, une autre mesure moins rigoureuse répondrait peut-être à la situation pourvu qu'elle fût suffisante.

L'hon. M. PEARSON: Cela se pourrait. C'est un des éléments que nous examinerons, je le pense bien, quand nous étudierons à fond la résolution qui a été adoptée et qui demande aux six États de poursuivre leurs travaux. J'espère que ceux-ci pourront discuter la deuxième question que vous avez mentionnée, celle du secret entourant les travaux dans le domaine atomique, et voir s'il est possible d'adoucir quelques-uns des règlements de sécurité à la lumière des changements qui se sont produits.

M. COLDWELL: Le contrôle en temps de paix n'est-il pas presque aussi important que le contrôle militaire? En effet, si l'on se sert de l'énergie atomique à tort et à travers, il est concevable que pareil emploi puisse influencer sur l'économie mondiale.

L'hon. M. PEARSON: Oui, c'est possible, mais la situation telle que je la conçois comporte deux difficultés fondamentales. L'une d'elles réside dans le régime d'étatisme qui rend impossible, en Russie, l'inspection par quelque autorité de l'extérieur. L'autre difficulté est encore plus grande. Tant que nous n'aurons pas rétabli dans une certaine mesure la confiance entre les deux mondes, tout contrôle international de l'énergie atomique sera extrêmement difficile, sinon impossible. Cela ne peut se détacher de l'ensemble de la situation internationale. Si cette dernière s'améliore, il nous sera plus facile de poursuivre notre étude et notre contrôle de l'énergie atomique.

M. GREEN: Existe-t-il un contrôle international efficace de l'activité de tous les pays dans divers domaines?

L'hon. M. PEARSON: Dans divers domaines, dites-vous?

M. GREEN: Oui.

L'hon. M. PEARSON: Je crois que le contrôle le plus rigoureux est probablement celui qu'exerce sur les stupéfiants l'organisme de contrôle de l'opium.

M. GREEN: Est-ce un contrôle efficace?

L'hon. M. PEARSON: Non, il n'est pas absolument efficace. Mais il l'est partiellement en ce sens qu'il s'exerce dans tout l'univers.

M. FLEMING: Je crains de ne pouvoir partager votre optimisme quant à l'efficacité des contrôles dans un pays de l'étendue de la Russie. Comment pourriez-vous y pratiquer une inspection réellement efficace aujourd'hui?

L'hon. M. PEARSON: Ma foi, je ne puis réellement pas vous éclairer beaucoup parce que je ne possède pas la compétence technique requise en la matière. Quand le général McNaughton viendra ici, il pourra vous faire un exposé convaincant. Mais vous savez qu'une usine productrice de l'énergie atomique ne peut être établie du jour au lendemain ni dans quelque coin obscur et ignoré. C'est une entreprise énorme. On m'avise que du point de vue technique il serait plus facile de contrôler cette entreprise en particulier que presque n'importe quelle autre sorte d'entreprise industrielle au monde vu les difficultés qui entourent la construction de l'usine. Si des inspecteurs pouvaient circuler dans le pays et

jeter un regard ici et là, ils seraient probablement en mesure de savoir ce qui se passe. L'énergie ne se produit pas clandestinement comme l'alcool dans un alambic caché au fond des bois. Il ne serait pas difficile de découvrir ce qui se passe.

M. FOURNIER: Est-il certain, monsieur le ministre, que les Russes ont produit un explosif atomique?

L'hon. M. PEARSON: Je crois que c'est à peu près sûr, oui. Si les trois gouvernements les plus intéressés n'avaient pas considéré la chose comme à peu près certaine d'après les informations scientifiques qu'on leur a communiquées, ils n'auraient pas publié leur déclaration d'il y a deux mois.

M. FOURNIER: Pouvons-nous vous demander comment le gouvernement américain a pu savoir qu'une explosion atomique s'était produite quelque part en Russie?

L'hon. M. PEARSON: Oui, vous pouvez me poser cette question et je puis vous le dire, mais je me demande si je le devrais.

Comme profane et non pas à titre de savant, je suis personnellement convaincu par ce que j'ai vu que l'appareil détecteur des États-Unis, et aussi celui du Royaume-Uni, pouvaient réellement déterminer avec une certitude quasi absolue ce qui s'était passé, l'endroit approximatif et l'époque où cela s'est passé. Je ne crois pas pouvoir en dire davantage.

M. McCUSKER: Il me semble que la presse a donné encore plus de détails. Les journaux ont annoncé que des avions munis de dispositifs spéciaux avaient recueilli de la poussière radioactive. Je me demande si c'était là un ballon d'essai ou s'il s'agissait d'un fait authentique.

M. GREEN: M. le ministre nous dirait-il quel est le plus difficile des deux: établir un système d'inspection pour l'exploitation atomique ou instituer un corps de police international?

L'hon. M. PEARSON: J'estime que l'application de ces deux mesures comporte des difficultés correspondantes.

Si nous voyons jamais poindre le jour où il y aura assez de confiance internationale et de bonnes relations entre nations pour qu'il soit possible d'instituer une commission internationale de contrôle ou d'inspection atomique, nous serons aussi en mesure d'établir un corps de police international.

M. GREEN: La commission d'inspection serait en fait un corps de police.

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. COLDWELL: Il n'a jamais subsisté de doute que les Russes découvrirait les principes de l'énergie atomique. Tous les pays de l'univers avaient les connaissances essentielles avant 1939.

L'hon. M. PEARSON: La déclaration faite par M. Truman, M. Atlee et M. King en 1945 disait que le contrôle de l'énergie atomique par un seul pays était impossible. Nous nous sommes trompés un peu dans notre calcul quant à l'époque où les Russes pourraient faire exploser leur première bombe atomique, mais le décalage n'est tout de même que d'un an ou deux.

M. GREEN: A-t-il été proposé que les nations produisent l'énergie atomique tout comme elles exploiteraient n'importe quelle autre invention, en supprimant toutes les restrictions en matière de secret? La proposition tient peut-être au fait que les démocraties sont en bien meilleure posture que les Russes pour progresser dans ce domaine.

L'hon. M. PEARSON: Non, je n'ai jamais entendu une telle proposition. Il va sans dire que rien n'empêche un pays de prendre cette initiative s'il en est capable. A l'heure actuelle, les États-Unis seraient les seuls en mesure de le faire parce qu'ils disposent des installations les plus complètes. D'autres pays cependant cherchent à produire l'énergie atomique et il est probable qu'à la longue on découvrira des procédés simplifiés. Il y a une dizaine d'années, un pays possédait le secret de l'atome, puis deux, puis trois, puis quatre l'ont découvert à leur tour. D'ici cinq ou dix ans, quinze ou vingt ou vingt-cinq nations posséderont le secret. Je ne saurais dire si un tel état de choses sera de nature à améliorer la situation.

M. GREEN: Je ne préconise pas le contrôle mais on laisse entendre que le secret restreint le développement. Le développement se trouve restreint et si les restrictions étaient abolies les nations pourraient déployer leurs meilleurs efforts dans le domaine de l'exploitation. Et les démocraties seraient aussi en sécurité qu'aujourd'hui.

L'hon. M. PEARSON: Je suis d'avis qu'il est aujourd'hui loisible à tout pays de prendre pareille initiative. Nous pouvons aller de l'avant au Canada et faire ce qui nous plaît, sous réserve de certaines restrictions convenues entre les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada.

M. GREEN: M. Mackenzie nous a dit que les restrictions en matière du secret entravent le perfectionnement des découvertes.

L'hon. M. PEARSON: Certains pays ne sont assujettis à aucune restriction.

M. LOW: Ils n'ont pas les fonds nécessaires en premier lieu.

L'hon. M. PEARSON: Ces nations n'ont pas les moyens financiers ou les installations mécaniques, industrielles dans le moment, mais il se peut qu'elles les aient d'ici cinq ans.

M. GRAYDON: Quand le gaz asphyxiant a été employé pour la première fois lors de la première Guerre mondiale, une vague de peur a balayé l'univers. La crainte était fondée sur la croyance que toutes les guerres seraient gagnées au moyen de cette nouvelle arme offensive. Pourtant, la guerre suivante a éclaté, sévi et pris fin sans que, autant que je sache, un soupçon de gaz asphyxiant ait été employé. N'est-il pas toujours possible, vu le danger inhérent à la bombe atomique même, que les pays diffèrent le perfectionnement de cette arme, non pas tant par obéissance à des règlements internationaux que parce qu'ils craindraient que l'initiateur du mouvement soit lui-même anéanti en raison du fait qu'il a été le premier à en faire usage?

L'hon. M. PEARSON: Il est fort probable que si quinze, vingt ou vingt-cinq nations ont acquis le pouvoir de faire sauter l'univers et de se faire sauter en même temps, aucune ne voudra prendre la responsabilité de l'agression. Mais qui voudrait vivre dans un univers ainsi menacé?

M. GREEN: Nous vivons dans un tel univers maintenant.

M. COLDWELL: Il n'est pas nécessaire de fabriquer une bombe atomique. La guerre chimique ne diffère pas beaucoup.

L'hon. M. PEARSON: D'aucuns affirment que la guerre atomique ne sera pas aussi terrible que la guerre bactériologique ou chimique. Cependant, c'est pour moi une piètre consolation de penser qu'une guerre à coups de bombes atomiques ne serait peut-être pas aussi destructive qu'une guerre d'un autre genre.

M. COLDWELL: Oui, mais ces pays-là pourraient quand même avoir une autre arme pour parer à la bombe atomique.

M. FOURNIER: C'est une question de défense.

M. GREEN: Si le Comité a fini de discuter ce sujet je voudrais poser une ou deux questions portant sur des problèmes qui se posent pour nous et qui concernent les États-Unis.

Ma première question porte sur les canalisations de gaz. Quelques-unes de ces canalisations traversent actuellement la frontière mais il y en aura apparemment d'autres en provenance du Canada qui franchiront la frontière. Le ministère s'est-il enquis s'il y aurait lieu de négocier des accords internationaux relativement au posage de ces canalisations? En fait, de tels accords sont-ils en vigueur à l'heure actuelle?

L'hon. M. PEARSON: M. Green a eu la bienveillance de me mentionner cette question à la suite de la séance ce matin. Je n'ai pas connaissance d'accords internationaux de cette nature mais il se peut qu'il y en ait. Nous sommes à prendre des renseignements auprès de la division compétente du ministère dans le but de savoir ce qui en est, et nous serons très heureux de renseigner le Comité à ce sujet.

M. GREEN: Apparemment, à l'heure actuelle, ce sont les compagnies privées qui décident elles-mêmes ce qu'il faut faire au sujet des canalisations qui franchissent la frontière.

L'hon. M. PEARSON: Je n'en suis pas certain. Il existe des mesures internes dans les deux pays par rapport à de telles entreprises, mais je ne saurais dire s'il y a des accords internationaux. Je devrais probablement le savoir mais je l'ignore. Je me procurerai le renseignement pour le Comité.

M. GREEN: On prétend que s'il y a une canalisation partant d'un endroit au Canada et pénétrant dans les États-Unis il devrait y avoir un accord portant qu'il y aura un approvisionnement continu du même produit des États-Unis à une autre partie du Canada. Il me semble que seul un accord international peut pourvoir à cela.

L'hon. M. PEARSON: Parfaitement.

M. GREEN: Je propose que le Ministère étudie la question.

L'hon. M. PEARSON: Nous avons déjà commencé à l'étudier depuis que j'ai eu un mot d'entretien avec vous à l'heure du lunch.

M. GREEN: Une autre question a trait à la Colombie-Britannique. Nous éprouvons beaucoup de difficulté à maintenir un chemin déblayé durant l'hiver dans la partie méridionale de la province entre Grand-Forks et Rossland. Nous, de la Colombie-Britannique, avons été induits à croire que le gouvernement canadien est à faire des démarches auprès du gouvernement américain pour obtenir l'autorisation de faire établir une route à dix ou douze milles au sud de la frontière, dans l'État de Washington. Une telle route pourrait être maintenue ouverte durant l'hiver et toute notre province en bénéficierait bien davantage. Le ministre peut-il nous dire s'il y a eu des négociations au sujet de cette route?

L'hon. M. PEARSON: Je ne puis vous le dire à l'instant mais nous devrions pouvoir obtenir ce renseignement à bref délai. Nous sommes actuellement à nous en enquérir.

M. GREEN: Un accord du même genre a-t-il été conclu par rapport à toute autre partie du Canada?

L'hon. M. PEARSON: Je ne puis répondre à cette question haut la main. Nous avons, il va sans dire, la Commission de la frontière internationale qui

traite de ces questions et elle a probablement conclu des accords de cette nature. Toutefois, je vais essayer de vous faire un rapport complet sur ce sujet sous peu.

M. GREEN: Les Américains projettent de grands travaux d'aménagement au fleuve Columbia et une partie de ces travaux sera exécutée au Canada. Il y aurait peut-être possibilité de rendre la pareille en l'occurrence. Si nous nous montrons accommodants au sujet du fleuve Columbia, nos voisins nous donneront peut-être l'occasion d'établir une route dans le nord de l'État de Washington.

M. McCUSKER: A une réunion d'un groupe intéressé à une route méridionale, qui a été tenue à un étage inférieur — et ceci n'a rien à voir avec la situation actuelle — un monsieur qui y prononçait une causerie a affirmé que, vu que certains droits de propriété au Yukon avaient été cédés à l'Alaska pour l'aménagement d'une route, une superficie correspondante de terrain destinée à permettre la construction de cette route serait cédée au Canada. On était à faire des représentations à Washington. Je ne sais si le conférencier avait raison, mais il a bien dit ce que je vous raconte.

L'hon. M. PEARSON: L'affirmation est un peu prématurée ce me semble. Je ne pense pas qu'elle soit fondée à l'heure actuelle, bien que la question soit à l'étude.

M. GREEN: Le ministère des Affaires extérieures a-t-il entamé des pourparlers à cet égard?

L'hon. M. PEARSON: Je n'en ai pas eu connaissance et M. Heeney n'en sait rien non plus. J'ai été absent mais M. Heeney, qui s'occupe de ces questions, n'a pas connaissance de négociations de ce genre.

M. GREEN: Des pourparlers ont-ils été entamés quant au déplacement de la frontière entre le Canada et les États-Unis?

L'enclave de l'Alaska a fait le sujet de rumeurs il y a deux ou trois ans alors que les Américains demandaient que la frontière fût reculée une certaine distance vers le sud. La rumeur de ce projet de déplacement a causé beaucoup d'émoi en Colombie-Britannique et je me demande si des pourparlers sont actuellement en cours à cet égard.

L'hon. M. PEARSON: Je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu quelque chose de fait récemment concernant des négociations en matière de frontières. Nous essayons de savoir de la Commission de la frontière si elle a abordé la question.

M. GREEN: Cela ne relèverait pas de la Commission de la frontière?

L'hon. M. PEARSON: La Commission de la frontière formule souvent des recommandations préliminaires au gouvernement.

M. GREEN: Cela ressortit à votre ministère.

L'hon. M. PEARSON: Oui. M. Moran saurait peut-être quelque chose à ce sujet?

M. MORAN: Je n'ai pas connaissance que des discussions aient eu lieu à ce sujet. Notre représentant à la Commission de la frontière internationale est allé assister à une réunion de la Commission mixte internationale. Son adjoint n'a pas connaissance de discussions portant sur ce point.

M. GREEN: La dernière question a trait à l'accord entre les États-Unis et le Canada concernant le transport aérien. Le ministre en a fait mention dans son discours à la Chambre. Je crois qu'il devrait donner d'autres précisions et indiquer quelle est la situation à l'heure actuelle. La situation me paraît ridicule.

Vous avez conclu un accord avec les États-Unis et maintenant ces derniers ne l'observent pas. Apparemment, une des compagnies américaines y fait obstacle.

L'hon. M. PEARSON: C'est exactement ce qui en est. Nous avons conclu un accord avec les États-Unis, mais des accords internationaux de cette nature sont sujets à ratification législative. Nous-mêmes, nous éprouvons des difficultés à faire sanctionner par des lois quelques-uns des accords que nous avons conclus avec d'autres pays. Nous avons mis en vigueur immédiatement la concession que nous avons faite aux États-Unis en vertu du présent accord. Nous étions en mesure de le faire. A certains points de vue, la plus importante concession est celle qui accorde à certaines lignes aériennes des États-Unis le droit d'utiliser Gander et des aéroports secondaires à Terre-Neuve. Nous ne leur avons pas accordé le droit permanent parce qu'elles n'ont pas donné suite à la partie de l'accord qui les concerne. Mais ces lignes aériennes se livrent à l'exploitation en vertu d'un permis temporaire, renouvelable de mois en mois.

M. GREEN: Vous en agissez ainsi depuis quelques mois maintenant?

L'hon. M. PEARSON: Oui, depuis quelques mois. Dans l'intervalle, l'autorité que possède le gouvernement des États-Unis de conclure cet accord a été contestée par les *Colonial Airlines* que l'accord aurait lésées. Les tribunaux sont présentement saisis de la question.

M. GRAYDON: Jugement a été rendu hier.

L'hon. M. PEARSON: Jugement a été rendu hier par deux à un en faveur du droit du Président de conclure cet accord. Mais on a interjeté appel contre le jugement, et il faudra maintenant qu'un tribunal supérieur se prononce.

M. GREEN: Cela peut prendre des mois.

L'hon. M. PEARSON: Cela peut prendre des mois. Cependant, nous sommes en rapports presque quotidiens avec les autorités des États-Unis au sujet de cette affaire et nous leur répétons que nous ne pouvons continuer indéfiniment à exécuter notre partie de l'accord s'ils n'exécutent pas la leur. Je ne voudrais pas en dire davantage maintenant parce qu'il se peut que l'on trouve une solution provisoire, en attendant l'audition de l'appel, en suivant notre ligne de conduite antérieure d'accorder certaines concessions provisoires qui seraient appliquées jusqu'à ce que la question soit tirée au net.

Je ne puis guère dire davantage à ce sujet. Il est évident que nous ne pouvons continuer indéfiniment à faire des concessions aux États-Unis en vertu d'un accord international s'ils ne remplissent pas les obligations qui leur ressortissent du chef de l'accord.

M. COLDWELL: Qu'entendez-vous par "indéfiniment"?

L'hon. M. PEARSON: Ma foi, il ne faudrait pas que la période fût trop longue. Je suis enclin à croire que nous ne subissons pas trop de contre-temps par suite de leur incapacité de mettre à exécution la partie de l'accord qui leur ressortit. D'autres dispositions du même accord sont observées. Cependant cette affaire suscite une difficulté particulière: Air-Canada n'est pas encore en mesure d'effectuer des envolées de Montréal à New-York.

M. GREEN: Qu'advierait-il si les tribunaux se prononçaient contre le gouvernement des États-Unis?

M. HARRIS: A cette étape, la question tomberait dans le domaine de la politique.

L'hon. M. PEARSON: Si un tribunal supérieur donne gain de cause aux *Colonial Airlines*, il y a lieu de croire que le gouvernement des États-Unis ne pourra appliquer quelques-unes des dispositions que renferme l'accord. Nous serons alors certainement obligés de remettre toute la question à l'étude, parce qu'une telle décision aurait vraiment une très grande portée. Elle produirait des répercussions non seulement sur l'accord bilatéral concernant le transport aérien conclu entre le Canada et les États-Unis mais aussi sur les accords conclus par les États-Unis avec d'autres pays en matière d'aviation, en vertu de cette autorité. Une telle décision pourrait les embarrasser encore plus que nous.

M. GREEN: Pouvons-nous espérer nous écarter de ces ententes aériennes bilatérales ou y mettre fin et conclure de préférence, une entente générale?

L'hon. M. PEARSON: Il serait passablement difficile, dans les conditions actuelles, de conclure une entente générale qui s'appliquât à l'affaire en question.

M. FLEMING: Quelle est la situation actuelle en ce qui concerne l'Article 5 de l'Accord commercial de Genève traitant des droits de transit sur le sol canadien entre le point d'origine et le point de destination américains? Cet accord a été signé sans consulter la province d'Ontario qui a pleine juridiction sur les grandes routes par lesquelles doit s'effectuer ce transit. La situation, je crois, a été assez longuement discutée par le présent Comité, ou peut-être par le Comité de la banque et du commerce, il y a un an, lors de l'étude de l'Accord commercial de Genève. Je crois cependant qu'aucun renseignement n'a été remis à la Chambre depuis un an. Où en sommes-nous aux termes de cet Article 5?

L'hon. M. PEARSON: J'ai l'impression qu'une clause restrictive de l'Accord même porte sur l'application de cet article et sauvegarde la position des provinces. Quelle est cette clause? Etes-vous au courant, monsieur Moran?

M. MORAN: La restriction n'est pas dans l'Accord. Cependant, lors de la conférence de Genève, la délégation canadienne a expliqué clairement qu'il lui était impossible d'engager le Canada de quelque façon en ces matières qui relevaient uniquement de la juridiction provinciale. La délégation américaine a posé les mêmes réserves en matière de législation d'État. Tous les pays signataires de l'Accord de Genève savaient donc que les questions relevant de la juridiction provinciale étaient assujetties à confirmation par les gouvernements provinciaux concernés. Dans le cas cité par M. Fleming, c'est une question à laquelle le gouvernement de l'Ontario n'a pas jugé bon de donner suite. Du côté des États-Unis, il s'est présenté une couple de cas où la mise en vigueur des dispositions convenues à Genève n'a pas été possible à cause d'une certaine législation d'État.

M. FLEMING: Le secrétaire d'État des États-Unis a-t-il fait au gouvernement canadien un exposé de faits quelconques à ce sujet?

L'hon. M. PEARSON: Pas depuis plusieurs mois, je pense.

M. FLEMING: De quelle façon a-t-on exposé les faits auparavant?

L'hon. M. PEARSON: Je crois que les États-Unis ont exprimé l'espoir que nous soyons en mesure de mettre en vigueur cette disposition de l'Accord. Ils ont porté la question à notre attention disant qu'ils espéraient que nous nous conformerions à cette partie de l'Accord.

M. FLEMING: Même en sachant que cela n'est pas du ressort du gouvernement fédéral?

L'hon. M. PEARSON: Ils le savent parce qu'on le leur a dit à la conférence de Genève.

M. FLEMING: J'aimerais me reporter de nouveau à l'Asie. Je ne sais si cette question a été posée auparavant, ayant dû m'absenter quelques instants. Avez-vous fait une déclaration quelconque en ce qui concerne la représentation diplomatique auprès du gouvernement d'Israël?

L'hon. M. PEARSON: Non, je n'ai jamais fait de déclaration à ce sujet.

M. FLEMING: Pourriez-vous renseigner le Comité sur la question?

L'hon. M. PEARSON: Plusieurs pays auprès desquels nous ne sommes pas représentés par des diplomates nous ont priés de leur envoyer des représentants. Ces pays passeraient avant l'État d'Israël à cause de la priorité de leur demande.

Nous avons maintenant des représentants diplomatiques dans trente-trois pays. Par contre, huit ou dix autres nous ont demandé de leur envoyer des représentants diplomatiques; quelques-uns de ceux-ci ont déjà établi les leurs à Ottawa.

M. FLEMING: Y a-t-il objection à ce que vous nous donniez les noms de ces pays?

L'hon. M. PEARSON: Non. Toutefois, je préférerais ne pas mentionner les noms de ceux qui nous ont demandé d'envoyer des représentants parce qu'ils sont un peu chatouilleux sur la question. Ils s'imaginent naturellement que nous devrions désirer être représentés dans leur pays au point où il ne serait pas nécessaire de nous le demander. Nous ne sommes pas représentés en Uruguay. En Amérique du Sud, les intérêts canadiens prennent de l'importance dans certains pays comme la Colombie et le Venezuela et une représentation canadienne y serait très bien accueillie. En Europe, il y a l'Espagne et le Portugal; en Afrique, il y a l'Égypte où nous avons un commissaire du commerce mais qui, je crois, serait prête à accueillir un représentant diplomatique. Israël a son consul général à Montréal et verrait d'un bon oeil un personnel diplomatique spécial ou un consulat à Tel Aviv. L'élément restrictif, en ce qui concerne mon ministère, est la question financière. Nous ne pouvons étendre notre sphère trop rapidement.

Nous tâchons d'ouvrir un bureau diplomatique lorsqu'il y a nécessité, mais nous nous limitons à un ou deux par année. La question du personnel est un autre des facteurs restrictifs. Nous sommes en voie d'organiser un service diplomatique. Nous préparons des jeunes fonctionnaires à des postes de plus en plus importants. Mais tout cela prend du temps. Je crois nos réserves de personnel suffisantes maintenant pour permettre l'expansion nécessaire, mais c'est à vous qu'il appartient, messieurs, de voir à ce que nous ayons l'argent indispensable.

M. FOURNIER: Et le Vatican? Nous aimerions obtenir de vous, comme ministre, les renseignements qui s'y rapportent.

L'hon. M. PEARSON: Le Vatican constitue l'un des cas que j'aurais dû mentionner en énumérant les pays où un représentant diplomatique canadien recevrait un excellent accueil.

Je ne tiens pas à exprimer une opinion personnelle ou officielle à ce sujet, actuellement, parce que, vous ne l'ignorez pas, les opinions sont plutôt partagées au Canada.

M. FOURNIER: Certainement.

L'hon. M. PEARSON: Toute décision viendra du Parlement et je ne veux pas le devancer en exprimant une opinion maintenant.

M. LÉGER: Pouvez-vous nous dire combien de pays ont des représentants auprès du Vatican?

L'hon. M. PEARSON: Entre vingt et trente, je crois. Certainement plus de vingt.

M. FOURNIER: Représentent-ils leur pays?

M. LÉGER: Quelques-uns des plus importants?

L'hon. M. PEARSON: Quelques-uns des plus importants.

M. FOURNIER: Représentent-ils leur gouvernement ou leur pays sur un même pied que tout autre représentant ou ambassadeur le fait ailleurs?

L'hon. M. PEARSON: Oui. Ils sont exactement sur le même pied qu'un représentant envoyé dans tout autre pays, sauf, je crois, dans le cas des États-Unis dont le représentant est une sorte d'envoyé spécial du président.

M. COLDWELL: Il est le représentant personnel du président des États-Unis.

M. FOURNIER: Croyez-vous que le Vatican serait prêt à accepter notre ambassadeur qui est déjà à Rome?

L'hon. M. PEARSON: Le Vatican s'est toujours montré peu empressé à accueillir comme représentant officiel le diplomate accrédité auprès du gouvernement d'Italie. A vrai dire, je ne sais pas si la chose s'est déjà produite.

Je ne suis au courant d'aucun cas où un représentant auprès du gouvernement d'Italie ait été en même temps représentant attitré auprès du Vatican.

M. COLDWELL: Les États-Unis sont représentés au Vatican par le représentant personnel du président. Et la Grande-Bretagne?

L'hon. M. PEARSON: La Grande-Bretagne a un représentant au Vatican exactement comme à Rome. Je crois que celui-ci a le rang de ministre au Vatican.

M. FLEMING: J'aimerais demander au ministre de quelle façon les problèmes canadiens vis-à-vis de ces pays sont réglés? Prenons, par exemple, un des pays plus importants que vous avez mentionnés.

L'hon. M. PEARSON: Voilà une question très intéressante. Il existe nombre de façons de traiter les affaires canadiennes dans les pays où nous n'avons pas notre propre représentant diplomatique. Prenons le Venezuela. Nous avons là un consul général. Il est en réalité un commissaire du commerce, un fonctionnaire du ministère du Commerce, mais il a le statut de consul général. Il s'occupe des affaires consulaires et nous pourrions, par son entremise, communiquer avec le gouvernement vénézuélien.

En Colombie, il y a un commissaire canadien du commerce. Il n'occupe pas le rang de consul, mais nous pourrions nous servir de lui pour certaines enquêtes diplomatiques. S'il se présentait une importante question diplomatique à traiter avec le gouvernement de Colombie, nous pourrions le faire en recourant aux bons offices d'une autre mission diplomatique, celle de la Grande-Bretagne ou des États-Unis. Normalement, c'est celle du Royaume-Uni.

Ou encore, nous pourrions recourir à d'autres moyens: par exemple demander à notre ambassadeur à Washington de voir l'ambassadeur de Colombie, de lui parler de la chose et lui, à son tour, en discuterait avec son gouvernement.

Au cours des derniers mois, nous nous sommes aussi servis des représentants d'autres pays auprès des Nations Unies.

M. FLEMING: Et les problèmes identiques avec Israël?

L'hon. M. PEARSON: Israël a un consul général à Montréal et un représentant aux Nations Unies. A Tel-Aviv se trouve également le ministre du Royaume-Uni que nous pourrions utiliser.

M. FLEMING: Avez-vous déjà eu l'occasion de le faire?

L'hon. M. PEARSON: Non, pas encore.

M. COLDWELL: Il se trouve plus de Canadiens à Tel-Aviv que dans n'importe lequel de ces pays.

L'hon. M. PEARSON: Oui. Il y a un grand nombre d'ambassadeurs canadiens non officiels à Tel-Aviv.

M. GRAYDON: Peut-être qu'en vue de l'importance actuelle et de l'importance future, plus grande encore, de nos relations avec l'Inde, je pourrais m'informer d'abord auprès de notre ministre de la représentation que nous avons actuellement en ce pays et des projets d'expansion. Puis-je lui demander également ceci: les mêmes représentants servent-ils pour Ceylan, le Pakistan et l'Inde ou y a-t-il séparation quelconque?

L'hon. M. PEARSON: Bien, nous avons un haut-commissaire, un secrétaire et un secrétaire commercial à New-Delhi, ce qui fait deux secrétaires.

Nous avons eu, je crois, un personnel assez important à New-Delhi. Nous avons eu M. Kearney comme haut-commissaire et M. Morley Scott comme conseiller, ainsi qu'un secrétaire et un agent commercial. M. Chipman prend la place de M. Kearney.

Le bureau de l'Inde ne sert pas pour le Pakistan ni pour Ceylan. Nous établirons sous peu un bureau indépendant au Pakistan et un haut-commissaire y sera nommé. La chose sera annoncée sous peu. Actuellement, un commissaire canadien du commerce se trouve à Kurachi.

M. FLEMING: J'aimerais être mis au courant de la façon dont on a fusionné, il y a un an ou deux, la représentation diplomatique et la représentation commerciale à l'étranger. Est-ce que cela relève de votre ministère?

L'hon. M. PEARSON: Le mot fusion est un peu fort. Si vous voulez dire que les deux services ont été fusionnés, c'est inexact.

M. FLEMING: Je veux dire unification de l'administration sous l'autorité de votre ministère.

L'hon. M. PEARSON: Lorsque nous avons une mission diplomatique dans un pays étranger, les représentants des autres ministères de l'État, comme l'Immigration, deviennent membres du personnel diplomatique, quoiqu'ils doivent faire rapport directement à leur propre ministère. Toutefois, en matière de conduite et pour la surveillance générale, ils dépendent du chef de la mission diplomatique. Toutefois, il n'y a là aucune fusion.

Le représentant du ministère du Commerce devient, disons, le représentant commercial de l'ambassade ou légation. C'est de cette façon seulement qu'il y a eu fusion jusqu'à présent.

M. FLEMING: Cette mesure, je suppose, a eu pour résultat une certaine économie et a en même temps consolidé la forme de notre représentation canadienne à l'étranger.

L'hon. M. PEARSON: Je suis d'accord avec vous. Et à notre point de vue, c'est très satisfaisant.

M. GRAYDON: Actuellement, est-ce qu'il y a des changements en perspective dans le personnel diplomatique qui nous représente dans les diverses parties du monde?

L'hon. M. PEARSON: Oui, il y a des changements qui seront annoncés sous peu.

Nous envoyons un nouveau consul général à New-York. Cela a déjà été annoncé. Il se fera aussi quelques autres changements.

C'est une sorte de mutation courante. Nous essayons de ne pas garder un homme à un poste quelconque trop longtemps, surtout si l'endroit est peu confortable et insalubre.

M. MACINNIS: Est-ce que le personnel d'un ambassadeur dans un pays dépend du chiffre d'affaires que nous faisons dans ce pays-là?

L'hon. M. PEARSON: C'est là une considération importante, ainsi que celle de l'augmentation possible des affaires. A l'origine, cela relèverait du ministère du Commerce mais je crois que si les autorités de ce ministère étaient présentes, elles conviendraient avec moi que ce travail peut être facilité par une aide diplomatique. Un ambassadeur jouit du prestige qui se rattache à ce titre et lorsque les faits, en matière économique ou commerciale, sont présentés par une haute autorité, cette personne, pourvu qu'elle ait les qualités requises, obtiendra de meilleurs résultats. Si elle ne possède pas ces qualités, alors, ça ne marche plus.

M. FLEMING: Vous avez annoncé la semaine dernière une prochaine réunion des ministres du Commonwealth. Je ne crois pas que vous ayez employé l'expression "premiers ministres". Vous avez dit que la réunion aurait lieu à Ceylan en janvier. Est-ce indiscret de vous demander si un programme quelconque a été établi?

L'hon. M. PEARSON: Non, ce n'est pas indiscret. C'est une réunion des ministres des Affaires extérieures des pays du Commonwealth ou de représentants des gouvernements. Je crois avoir dit hier soir que lors de la dernière conférence des premiers ministres, il avait été proposé que lorsque la situation paraîtrait le justifier, il serait bon que les ministres des Affaires extérieures des pays du Commonwealth se réunissent.

Ce sera la première de ces réunions. Elle a été convoquée par le premier ministre de Ceylan. Des suggestions ont été présentées relativement aux sujets à discuter et l'on nous a demandé ce qui, pensions-nous, devrait figurer au programme. Nous sommes actuellement à préparer un ordre du jour qui comprendra certainement une revue de la situation internationale. Cela couvre n'importe quoi, toutes les questions. Nous discuterons également la situation en Chine et en extrême Orient. Il est possible que les questions économiques fassent également le sujet de nos entretiens. Ce qui figurera définitivement au programme ne sera décidé que lorsque les divers gouvernements auront exprimé leurs vues au gouvernement de Ceylan.

M. FLEMING: Croyez-vous que le commerce et les échanges entre les nations membres du Commonwealth seront discutés?

L'hon. M. PEARSON: C'est fort possible, mais rien n'est encore décidé. Quelques gouvernements penseront peut-être que ce sujet particulier ne devrait pas être discuté à cette conférence mais je préférerais ne pas exprimer cette idée. Je puis dire seulement que le sujet de discussion est possible et que, dès que nous aurons convenu d'un programme, nous le rendrons public.

M. FLEMING: Mercredi matin, je crois, à la Chambre, vous avez souligné le fait que la déclaration émanait de la conférence des premiers ministres et vous avez, je pense, employé l'expression "Commonwealth des nations" et non "Commonwealth des nations britanniques". Puis-je vous demander si le titre a été discuté lors de ladite conférence?

L'hon. M. PEARSON: En effet.

M. FLEMING: Peut-on poser une question relativement aux vues exprimées? D'après l'impression générale, les trois dominions asiatiques se sont élevés contre le titre de "Commonwealth des nations britanniques" parce qu'ils considèrent qu'ils n'ont aucun lien de race avec le peuple britannique.

L'hon. M. PEARSON: C'est bien exact.

M. FLEMING: Jusqu'à quel point vous croyez-vous libre de nous parler de la discussion qui a eu lieu à ce sujet et de ce qui en a résulté?

L'hon. M. PEARSON: Je crois que je dois être prudent lorsqu'il s'agit d'exprimer les vues d'autres gouvernements. Cependant, le fait est connu, je crois, que les nouveaux dominions du sous-continent de l'Inde ont adopté publiquement cette attitude disant que l'usage du mot "britannique" s'applique moins — mettons les choses ainsi — à ces dominions qu'aux autres. Comme vous le dites, ils n'ont pas avec le Royaume-Uni les mêmes liens traditionnels, les mêmes antécédents de race que la Nouvelle-Zélande et l'Australie et que le Canada assurément. Ils n'appartiennent pas non plus à la même lignée. C'est-à-dire que les habitants du Pakistan, de Ceylan et de l'Inde ne sont pas britanniques en ce sens et ne sentent pas à la façon britannique. M. Malan, le premier ministre de l'Afrique australe — je ne crois pas qu'il s'opposerait à mes paroles s'il était ici — n'a pas la mentalité britannique en ce sens. Son attitude en face du mot "britannique" diffère de celle du premier ministre de la Nouvelle-Zélande qui a sûrement la mentalité britannique en ce sens.

M. GREEN: La situation est celle-ci: chaque nation du Commonwealth . . .

L'hon. M. PEARSON: La situation est que chaque nation faisant partie de cette association peut employer l'expression qui lui plaît. Elle peut dire "Commonwealth des nations britanniques" ou "Commonwealth des nations" et même, dans n'importe quel pays du Commonwealth, les gens peuvent employer l'expression qui leur plaît.

M. FLEMING: Personne n'a dit que les nations qui ont été membres du Commonwealth britannique doivent cesser de se considérer telles, et qu'il devrait y avoir une autre république de nations qui comprendrait les trois dominions asiatiques.

L'hon. M. PEARSON: Il n'est pas question de ça.

M. FLEMING: Est-il juste de dire qu'après discussion du sujet, on n'en arriva à aucune conclusion et que les choses en sont restées là?

L'hon. M. PEARSON: Aucune conclusion officielle n'a été atteinte. Il y a eu discussion et un résultat spécifiquement britannique.

M. GREEN: J'espère que vous n'allez pas changer le nom de Colombie-Britannique en celui de Colombie.

L'hon. M. PEARSON: Si nous le faisons, nous devrions l'appeler "Colombie, Perle du Pacifique".

Le PRÉSIDENT: Colombie-Anglaise.

M. FOURNIER: Dans la province de Québec, en maints endroits, nous l'appelons la Colombie canadienne.

M. FLEMING: Je suppose que nous allons laisser ce sujet de côté. Il n'y a aucune indication que la question soit discutée de nouveau à d'autres conférences, celle de Ceylan, par exemple?

L'hon. M. PEARSON: Je ne sais pas qu'elle doive être discutée de nouveau.

M. FLEMING: Les parties consentent à laisser tomber la question?

L'hon. M. PEARSON: Je le crois.

Le PRÉSIDENT: Les membres désirent-ils poser d'autres questions au ministre? Je crois me faire l'interprète de tous les membres de notre Comité en remerciant monsieur le ministre. A titre de président, je désire remercier également nos collègues pour toutes les questions intéressantes et appropriées qu'ils ont posées à notre ministre aujourd'hui. Maintenant, il nous faut, avant de partir, décider de la date à laquelle nous nous réunirons la semaine prochaine. J'avais d'abord l'intention de vous convoquer pour mardi matin à 11 h. 30, mais le Comité de l'Agriculture se réunit mardi matin.

M. BATER: Oui, nous avons une séance à 11 h. 30, mardi matin.

M. GREEN: Vous serait-il possible de faire en sorte que l'heure de nos réunions ne coïncide pas avec celles du Comité de l'Énergie atomique?

Le PRÉSIDENT: Nous allons sûrement essayer. Avec le progrès que nous avons fait au cours de ces deux dernières réunions, je crois qu'il nous suffira de quatre ou cinq séances, la semaine prochaine, pour terminer notre tâche. Alors nous allons, pour le moment, fixer la prochaine réunion à mardi prochain, le 22 novembre, à 3 h. 30 de l'après-midi.

M. FLEMING: Pour épargner du temps, les années passées, nous demandions aux fonctionnaires du ministère de nous apporter des chiffres détaillés. Afin de hâter les choses, pourrions-nous obtenir ces chiffres sans trop tarder? Pour ma part, je désirerais voir les comptes des dépenses effectives couvrant la dernière année financière afin que nous puissions les comparer avec les crédits demandés cette année.

M. HARRIS: Ne pouvons-nous pas adopter le poste à l'étude?

Le PRÉSIDENT: Je crois que le ministre est maintenant libre de retourner aux Nations Unies et que nous sommes tous d'accord à ce sujet.

M. MACINNIS: Je crois, monsieur Harris, que nous avons décidé de discuter de questions de politique aujourd'hui et d'administration à notre prochaine séance, en étudiant les chiffres que M. Fleming désire obtenir.

M. FLEMING: Pouvez-vous nous assurer, monsieur le président, que toutes les réunions de notre Comité seront aussi intéressantes que celle d'aujourd'hui?

Le PRÉSIDENT: Oui, assurément.

Le Comité s'ajourne.

1949

SECONDE SESSION
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT
des

AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 2

SÉANCE DU MARDI 22 NOVEMBRE 1949

Budget du ministère des Affaires extérieures

TÉMOIN :

M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTROLEUR DE LA PAPETERIE

1950

ROYAUME DE FRANCE
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pre
Fo
P
M
W
Ca
co
Be
ai
dé
tio
me
Ca
l'é
list
à
da
ser
se
sur
à 5

PROCÈS-VERBAL

MARDI 22 novembre 1949.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 3 h. 30 sous la présidence de M. Joseph-A. Bradette.

Présents : MM. Balcer, Benidickson, Bradette, Breithaupt, Dickey, Fleming, Fournier (*Maisonnette-Rosemont*), Fraser, Gauthier (*Lac Saint-Jean*), Gauthier (*Portneuf*), Graydon, Green, Hansell, Harris (*Grey-Bruce*), Léger, Low, Mac'nnis, MacNaughton, McCusker, Pinard, Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Stick et Winkler. (24)

Aussi présents : MM. A. D. P. Heeney, H. O. Moran, S. D. Hensley, Marcel Cadieux, chef de la Division du personnel, et M. H. Coleman, du service des comptes.

Il est convenu de nommer un sous-comité du programme. MM. Beaudoin, Benidickson, Graydon, Harris, Léger, Low, Mac'nnis et Winkler sont élus pour aider le président.

Le Comité reprend l'étude des crédits qui lui ont été déferés.

M. A. D. P. Heeney présente un exposé écrit portant sur l'oeuvre et le développement du ministère, ainsi que sur les crédits. Il dépose, pour distribution, des exemplaires d'un commentaire établissant des comparaisons. Les membres du Comité l'interrogent. Il est assisté de MM. Moran, Hensley et Cadieux.

La question du choix du personnel étant abordée, M. Heeney donne l'échelle des traitements et allocations des agents du service extérieur, puis une liste des chefs de divisions au pays. Une liste des fonctionnaires de rang élevé à l'extérieur est considérée comme lue et doit faire partie de sa déposition.

M. Heeney dépose un exemplaire en anglais et un en français d'une affiche datée du 28 octobre 1949 et demandant des candidats aux postes d'agents du service extérieur, classes 1 et 2.

Le crédit 51 (Administration) est adopté.

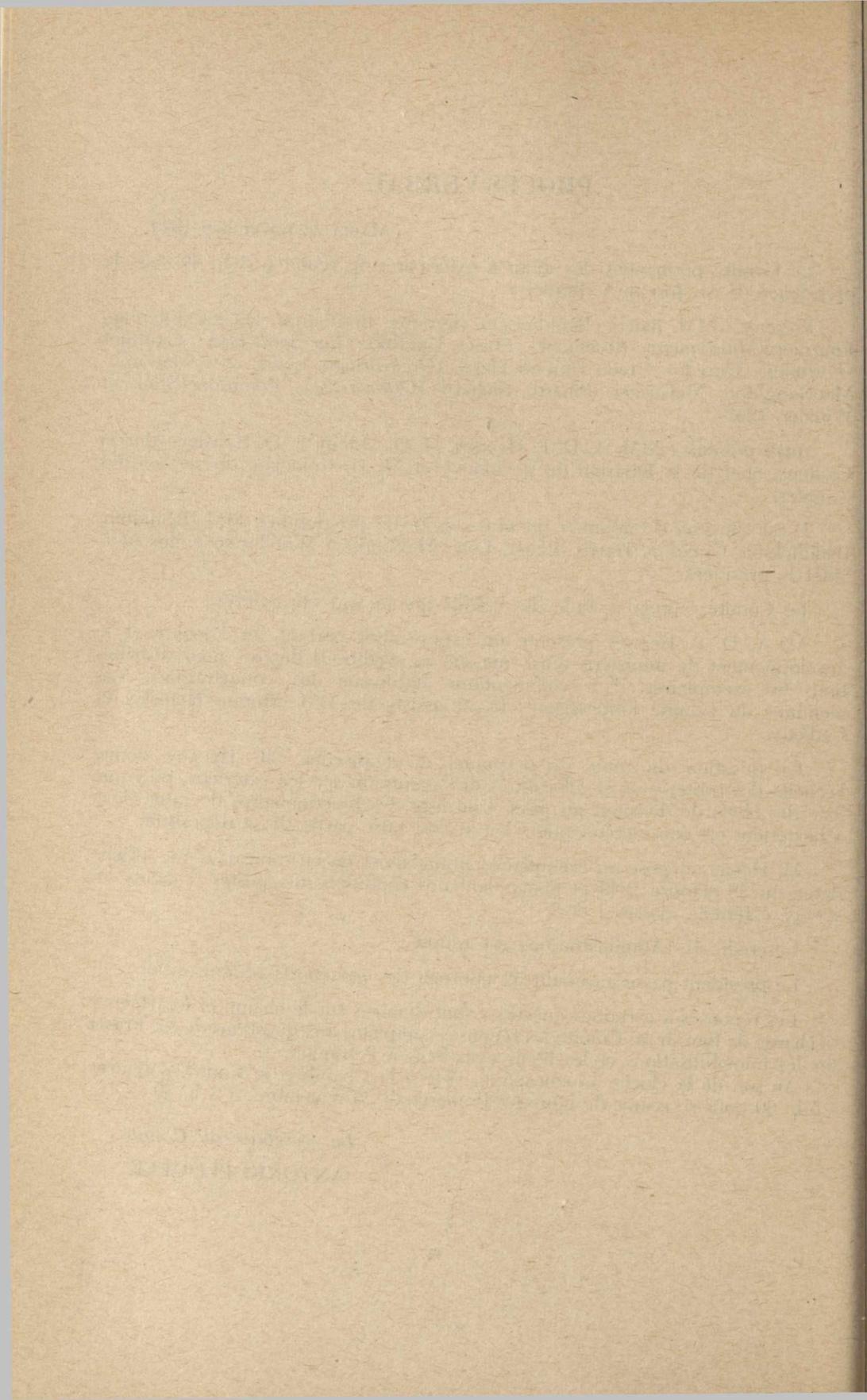
Le président passe au crédit 52 (Bureau des passeports-administration).

Les réponses à certaines questions sont données sur le champ et M. Heeney se charge de fournir au Comité les réponses complètes aux questions de M. Fraser sur les immobilisations et les biens canadiens à l'étranger.

Au son de la cloche annonçant un vote à la Chambre, le Comité s'ajourne à 5 h. 30 pour se réunir de nouveau le mercredi 23 novembre, à 3 h. 30.

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.



de
de
en
ap
pr

au

C
su
se
A
ur

M.

qu
m
de
qu
ce
pe
qu
l'a

Af
ex
ca
Co
aff
go
de
mi
en
sp
Est
pa
ext

go
don

TEMOIGNAGES

Le 22 novembre 1949.

Le PRÉSIDENT : La séance est ouverte. La première chose à faire est, je crois, de nous prononcer sur la nécessité de constituer un comité du programme. L'an dernier, MM. Beaudoin, Benidickson, Harris, Léger, Low, MacInnis et Winkler en faisaient partie. Ces messieurs sont tous ici sauf un, et je pense que le Comité approuverait que M. Fraser remplisse la vacance ainsi créée. M. Graydon pourrait peut-être poser sa candidature.

M. FRASER : C'est M. Graydon qui fera le mieux l'affaire.

Le PRÉSIDENT : Nous n'avons aucune objection à ce choix. Y a-t-il unanimité au sujet du comité du programme tel qu'il est constitué ?

Adopté.

Nous sommes au crédit 51 pour 1950, et c'est, je crois, l'avis général du Comité que nous l'adoptions sans tarder pour passer aux autres postes du budget sur lesquels vous pourrez poser des questions directes se rapportant aux divers services. Cependant, avant de commencer, j'aimerais donner la parole à M. Arnold Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a préparé un exposé écrit à l'intention du Comité.

M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est appelé.

Le TÉMOIN : C'est une nouvelle expérience pour moi et je me rends compte qu'il n'est pas facile d'être à la suite du Ministre, ce qui est toutefois sans cesse mon rôle. Je me suis demandé en quoi je pourrais être plus utile au Comité lors de l'étude des crédits du ministère. Après réflexion, j'en suis venu à la conclusion qu'il pourrait être utile, si cela plaît au Comité, de faire un exposé détaillé de ce en quoi consiste, selon moi, le travail principal du ministère. Je décrirai en peu de mots l'organisation que nous avons pour remplir la besogne, puis ferai quelques commentaires sur les crédits qui sont déferés au Comité. Si cela fait l'affaire je procéderai ainsi.

D'abord, disons quelques mots sur le travail du ministère. Le ministre des Affaires extérieures (connu encore sous le nom de secrétaire d'État aux Affaires extérieures), porte la responsabilité de toutes les relations du gouvernement canadien avec les gouvernements des autres pays, pays étrangers et ceux du Commonwealth. Il est utile, je crois, de s'en souvenir ; mais outre le champ des affaires extérieures, il y a un certain nombre de rapports spéciaux entre notre gouvernement et ceux de l'extérieur pour des fins particulières. Je pense à la défense : nous avons, par exemple, établi à Londres et à Washington des missions militaires qui sont en contact direct avec les missions correspondantes en ces deux capitales. Dans le domaine de la finance, on peut citer l'organisme spécial créé après les réunions, en septembre, de délégués du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada, encore en existence et fonctionnant au moins en partie par l'intermédiaire de fonctionnaires d'un autre ministère que celui des Affaires extérieures.

On pourrait donner bien d'autres exemples de relations spéciales du gouvernement canadien et de ses divers organismes avec d'autres gouvernements, dont nous ne nous occupons pas directement comme en diplomatie. Mais, en ce

qui concerne le Canada, c'est le ministère qui est responsable de la coordination de ces rapports internationaux, et le chef de la mission des affaires extérieures, en tout pays, est le principal délégué du gouvernement canadien ; il est responsable devant le ministre, et par l'intermédiaire de ce dernier, devant le gouvernement.

Au cours des derniers mois j'ai eu l'occasion de chercher à analyser les tâches du ministère et j'en suis venu provisoirement à la conclusion qu'elles peuvent être réparties à la rigueur en deux catégories. La première, c'est, on pourrait dire, de fournir un service d'information. Il s'agit, en l'occurrence, de faire la somme des informations qui nous arrivent de nos propres bureaux à l'étranger et de celles que nous recevons des autres gouvernements soit par l'intermédiaire de leurs représentants, soit directement. Le Ministre, puis le ministère peuvent de la sorte recommander au gouvernement, qui agira de même vis-à-vis du Parlement, la politique et la ligne de conduite dont l'ensemble forme la politique extérieure du pays. Cela comporte une multitude de petites besognes qui donnent ordinairement lieu à des rapports, informations et avis tendant à faire prendre à l'autorité responsable les décisions sur lesquelles se fonde la politique extérieure du pays. La seconde tâche des fonctionnaires du ministère, c'est de mettre à exécution les décisions du Ministre, du Cabinet et du Parlement.

Il me semble que cette tâche que j'ai qualifiée de rapports, informations et avis constitue la plus lourde des responsabilités que nos fonctionnaires aient à exercer. Ces rapports concernent la politique et les initiatives des gouvernements étrangers qui peuvent viser le Canada ou les intérêts canadiens, de même que les événements survenant en d'autres pays, qui peuvent influencer les initiatives canadiennes et les mesures que notre gouvernement aura peut-être à prendre.

La seconde tâche, la mise à exécution des décisions prises, est plutôt difficile à décrire. En regardant ce qui se passe dans une ambassade, un bureau de haut commissaire, on peut se demander : " A quoi sert toute cette diplomatie ? " J'ai réuni sous une demi-douzaine de rubriques les moyens dont se servent les fonctionnaires du ministère pour exécuter les décisions ou donner suite à la politique approuvée par le gouvernement. Je ne parle pas seulement de nos bureaux d'Ottawa, mais aussi de ceux des ambassades, légations et des hauts commissariats et consulats que nous avons à l'extérieur. A toutes fins pratiques, ils sont, ce dont on ne se rend pas toujours très bien compte, des succursales du ministère. L'exécution des décisions comporte de nombreux éléments. D'abord, les négociations avec d'autres pays portent sur une très grande étendue de sujets, les uns négligeables sauf pour une ou deux personnes (on peut en imaginer quantité d'exemples), et d'autres de la plus haute importance, comme les traités, le Pacte de l'Atlantique, et ainsi de suite. En second lieu, nos fonctionnaires en service à l'étranger doivent s'assurer que les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités ne légifèrent ou n'agissent, en ce qui concerne les intérêts du Canada, qu'en pleine connaissance de la manière dont leurs lois ou actes intéresseront le Canada. Nous en voyons un récent exemple dans l'intérêt que nous avons porté au programme d'aide en matière d'armements, dont le Congrès des États-Unis a été saisi à la session qui vient de finir. Le troisième élément, c'est la diffusion à l'étranger de l'information sur notre pays. C'est le rôle non seulement des agents d'information de certains de nos bureaux à l'étranger, mais aussi des diplomates qui doivent répandre cette information par l'intermédiaire de la presse du pays auprès duquel ils sont accrédités, des correspondants du Canada de passage ainsi que par une distribution raisonnable d'imprimés présentant un bon tableau de la vie du Canada, ce qui influencera les relations entre pays. Le quatrième élément, ce sont les consulats, dont la fonction est de protéger les intérêts des Canadiens à l'étranger. Enfin, il y a un ensemble de fonctions à mettre sous la rubrique de représentation officielle et officieuse du pays, les unes d'apparat, d'autres de valeur réelle.

Je m'en voudrais de ne pas ajouter un mot ou deux sur les conférences internationales. Notre travail de préparation à cette fin s'est énormément accru depuis la guerre. Ayant récemment fait faire un relevé du nombre de conférences dont s'est occupé le ministère des Affaires extérieures en 1948, j'ai appris qu'il y en a eu quatre-vingt-seize, ce qui m'a tout à fait effrayé. J'ai demandé alors de faire la même chose pour celles dont nous nous sommes occupés d'une façon ou d'une autre en 1949 jusqu'à date : il y en a cent vingt-six. Mais évidemment, toutes ne sont pas d'égale importance. Les plus importantes, à mon avis, sont les séances de l'Assemblée des Nations Unies qui exigent beaucoup de travail de nos fonctionnaires ; mais il y a bien des réunions internationales, disons entre deux pays, dont le Canada, qui demandent une grande application et un travail ardu de la part des gens du ministère et de ceux en mission à l'étranger.

M. Graydon :

D. Ce total comprend-il les conférences internationales auxquelles a participé le ministère du Commerce ?—R. Oui, car elles intéressent notre Division économique et l'on nous a confié l'organisation matérielle et la coordination des instructions. M. Graydon se rappellera peut-être le genre de manuel que nous avons tenté de fournir à nos délégués aux Nations Unies. Voici un exemplaire du dernier. Nous avons cherché à préparer, pour les soumettre au Gouvernement, des projets d'instructions sur tous les sujets importants qu'on pourrait soulever à l'Assemblée générale ou aux comités de l'Assemblée. L'exercice de pareille fonction semble avoir rendu grand service à nos délégations aux Nations Unies. En outre, le Ministre doit soumettre des instructions au Gouvernement pour les faire approuver. Nous avons, dis-je, d'autres délégations, et la préparation des instructions prend bien du temps aujourd'hui, les délégations étant parfois si nombreuses. Il faut aussi rédiger les rapports, ceux que l'on dresse à mesure que les conférences se déroulent, et les rapports définitifs ; mentionnons aussi les rapports établis non seulement pour le Cabinet, mais aussi pour le Parlement, comme le gros volume que nous avons fait publier sur le travail du Canada aux Nations Unies.

M. GRAYDON : Pouvez-vous me dire quand la prochaine édition en sera prête ?

Le TÉMOIN : Dès le début de l'année prochaine. Comme vous savez, l'Assemblée siège encore. Nous essayons cette année d'établir les comptes rendus au fur et à mesure. Je ne sais si nous réussirons. Nous avons un fonctionnaire ici chargé particulièrement de cette besogne ; il est censé faire le compte rendu des séances au jour le jour.

M. GRAYDON : A-t-il son bureau ici ?

Le TÉMOIN : Il est avec la délégation à New-York. Il reste à savoir comment les choses iront, mais nous ferons distribuer le volume sitôt que possible lors de la nouvelle année.

Un mot ou deux sur l'organisation avec laquelle nous essayons de remplir ces tâches. Voici des chiffres. Le ministère compte environ 1,250 employés (1,248 d'après mes données), nombre divisé à peu près également entre ceux qui sont au pays et ceux qui servent à l'étranger. Deux cent quarante environ sont fonctionnaires supérieurs, et le reste, un peu plus d'un mille, comporte des commis, sténographes, messagers et ainsi de suite.

M. FRASER : Pourrais-je poser une question ? Quel était le chiffre de 1939 ?

Le TÉMOIN : Cent soixante-quatorze, je pense, oui, 174 employés en 1939, dont bien peu, en proportion, étaient fonctionnaires. De fait, il y avait 33 fonctionnaires.

Le personnel du ministère au pays comprend le sous-secrétaire, le sous-secrétaire associé et deux sous-secrétaires adjoints. Sous la direction de ces

fonctionnaires supérieurs le ministère comprend douze divisions, dont il peut être intéressant de revoir la liste. Leur rôle tient en général à leur nom. Trois d'entre elles sont organisées selon la géographie. Nous avons d'abord celle du Commonwealth, puis la Division européenne, et en troisième lieu celle de l'Amérique et de l'Extrême-Orient. L'organisation des autres est en fonction de leurs tâches. Il y a la Division des Nations Unies, avant toute autre responsable de tout ce qui concerne les Nations Unies et autres associations internationales ; puis il y a la Division de liaison avec la défense, nouvelle division du ministère s'occupant de sujets d'intérêt commun avec le ministère de la Défense nationale. Puis il y a les Divisions économique, juridique, celle de l'Information, la Division consulaire, celle des Services administratifs, celle du Personnel et celle du Protocole. Le bureau du sous-secrétaire, je ne parle pas seulement de moi et de mon personnel immédiat, mais du sous-secrétaire, du sous-secrétaire associé et des deux sous-secrétaires adjoints, sert d'organisme coordonnant le travail des divisions et de centre général de direction pour le ministère, sous l'autorité du Ministre.

A l'étranger, nous avons des ambassades, légations, hauts commissariats et consulats, au nombre, pour le moment, de 44 bureaux en 35 pays. Il y a, cela peut être intéressant à consigner, 14 ambassades, 8 légations, 6 hauts commissariats et une mission militaire, celle de Berlin sous la direction du général Pope, mentionnée l'autre jour ; une mission dite de liaison au Japon ; 7 consulats généraux et 5 consulats ; et deux bureaux en relation avec les Nations Unies, celui de la délégation permanente à New-York sous la direction actuelle du général MacNaughton, et un petit bureau de liaison à Genève ne comprenant qu'un fonctionnaire et deux autres employés. Les personnels ne sont pas du tout en nombre égal. Le plus nombreux actuellement, est, je crois, celui de Londres : 89 membres. Celui de Genève n'a qu'un fonctionnaire et deux employés.

Un mot du personnel, car je sais que bien des membres du Comité s'y intéressent et à ce sujet nous avons échangé beaucoup de correspondance avec les députés. J'ai eu, je sais, un certain nombre d'entretiens avec des députés qu'intéresse le mode de recrutement (je pense que vous y avez fait allusion l'autre jour dans votre discours, monsieur Fleming). Certains milieux semblent avoir eu l'impression, ce qui, j'espère, n'est plus le cas, que les emplois du ministère des Affaires extérieures sont réservés à des gens pourvus de degrés universitaires rares. Ce n'est pas exact, bien que nous exigions lors de la demande un degré d'une université reconnue. Il est aussi exact, il serait sot de le nier, que les études postsecondaires en certaines matières rendent de grands services au ministère, au gouvernement ainsi qu'au fonctionnaire lui-même.

M. GRAYDON : M. Bevin s'est bien tiré d'affaire sans cela, apparemment.

Le TÉMOIN : Bien sûr. Je n'oserais me prononcer sur les qualités nécessaires à un bon ministre des Affaires étrangères ; mais je connais celles d'un bon fonctionnaire du ministère. Elles sont fixées par la Commission du service civil, et l'on exige un degré, ès-arts ou autre, d'une université reconnue. Je pense bien que d'autres degrés seraient suffisants quant à l'inscription des aspirants ; ils permettraient sûrement de se présenter à l'examen. Je puis dire, fort de l'expérience acquise au ministère, que l'expansion de celui-ci a créé un besoin accru de gens de talents et d'expérience variés ; et en qualité de chef tâchant de bien administrer un groupement de plus de 1,200 personnes, je crois que la diversité des postes requiert la variété en fait de compétences et de personnalités. J'espère donc que les candidats qui se présenteront à l'avenir ne seront pas tous coulés dans le même moule, pour ainsi dire, comme on pourrait peut-être le constater dans certains autres services diplomatiques.

Notre personnel se recrute directement à l'aide des concours organisés tous les ans par la Commission du service civil. J'ai sous les yeux, si cela intéresse quelqu'un, copie de l'affiche expédiée durant les dernières semaines à toutes les

universités du Canada et placardée dans les bureaux de poste et autres endroits publics à travers le pays. C'est l'annonce d'un concours prochain, en la nouvelle année, pour emplois de fonctionnaires des deux premières classes, c'est-à-dire d'agents du service extérieur, classes 1 et 2. D'ordinaire, nos agents du service extérieur de classe élevée, ceux que nous destinons aux postes plus importants, se recrutent au milieu du personnel : la compétence est reconnue par l'avancement. D'habitude, dis-je, nous nous efforçons d'obtenir nos fonctionnaires de rang supérieur par l'intermédiaire des promotions. Les seules exceptions des années dernières se sont produites quand nous avons eu besoin de tels ou tels spécialistes, engagés en l'occurrence pour travail particulier à des classes dépassant la classe 1, 2 ou 3.

M. FLEMING : Direz-vous un mot de la compétence en matière de langues ?

Le TÉMOIN : Je n'ai rien de prêt à ce sujet, mais je serai heureux de répondre aux questions, si vous le désirez.

M. FLEMING : Je me demandais quelles mesures sont prises pour nous assurer que les fonctionnaires de ces postes supérieurs à l'étranger (il en a été question un peu l'autre jour), que les fonctionnaires à l'étranger puissent parler la langue du pays où ils sont envoyés. N'a-t-il pas été signalé au cours du débat que le nombre des fonctionnaires du ministère connaissant les deux langues augmente, et que quelques langues prennent de plus en plus de vogue ? Je pense surtout qu'en cas de nomination d'un Anglo-Canadien, on devrait prendre des mesures pour l'encourager à apprendre au moins le français. Je pense aux nominations, mettons, en Amérique du Sud. Croyez-vous que ça vaille la peine ?

Le TÉMOIN : Je suis tout à fait de votre avis, monsieur Fleming, et nous prenons les mesures voulues pour encourager la connaissance des langues. M. Cadieux fera les rectifications qui pourraient s'imposer, mais il est exact, je crois, que depuis quelques années la proportion de nos gens au courant des deux langues a monté régulièrement. Aujourd'hui, le bilinguisme est bien plus répandu qu'autrefois parmi les fonctionnaires du ministère. Je ne sais si M. Cadieux désire vous en parler, mais dans l'ensemble, les gens que nous avons engagés au ministère depuis quelques années sont bilingues, si je ne m'abuse. Le ministère favorise la connaissance pratique d'une langue seconde. Nous attachons tant d'importance à ce domaine que nous avons des classes particulières de français, et nous encourageons les candidats anglo-canadiens à améliorer leur connaissance pratique du français.

M. FLEMING : Avez-vous un relevé de la proportion de Canadiens français faisant partie du ministère ?

Le TÉMOIN : Je n'ai pas de statistique sous les yeux mais nous pouvons l'obtenir sans tarder. Le ministre a mentionné un chiffre à propos du haut personnel. Au point de vue traitement, sur 24 fonctionnaires supérieurs gagnant plus de \$8,000, 10, je crois, ont le français pour langue maternelle. Si vous prenez les traitements d'au delà de \$8,000, la proportion diminue quelque peu mais demeure étonnamment élevée. Le français est la langue maternelle de plusieurs de nos chefs de missions à l'étranger.

M. HANSELL : Avant de laisser la question des demandes d'emploi, la Commission du service civil a-t-elle son mot à dire sur le choix des personnes ?

Le TÉMOIN : La Commission du Service civil est l'organisme qui décide qui réussit ou non à l'examen. Le ministère des Affaires extérieures, comme les autres ministères, n'est pas tenu d'accepter quiconque arrive premier dans un concours, s'il indique les motifs du refus. Cela doit se produire bien rarement ; je ne me souviens pas que ce soit arrivé depuis mon entrée au ministère. La réponse à votre question, c'est simplement oui.

M. McCUSKER : A-t-on signalé aux universités l'importance de la formation de ces gens ? A-t-on apporté quelque soin spécial à leur donner une formation particulière ?

Le TÉMOIN : Nous venons de prendre des mesures pour resserrer nos relations avec les universités. Cette prise de contact se fait à l'aide des imprimés que le ministère envoie, et par les efforts tentés en vue d'éveiller l'intérêt non seulement des professeurs, jeunes et autres, qui enseignent des matières apparentées aux relations internationales, mais aussi des étudiants. La Commission du service civil, de concert avec notre personnel, abat une besogne énorme en cette sphère, elle a des contacts presque tous les jours avec les universités, en partie pour favoriser l'étude du français, de l'anglais et de quelque langue étrangère. Nous espérons que les résultats seront ceux que nous désirons. Nous comptons que la situation s'améliorera et que plus de jeunes gens de talent s'orienteront vers cette carrière, en prenant connaissance du programme d'études adapté aux besoins du ministère. Ce sera un immense avantage.

M. Fraser :

D. Vous parlez de "jeunes gens de talent". La carrière est-elle interdite aux femmes ?—R. C'est une méprise que nous commettons souvent, je le crains. "Jeunes gens" désigne les deux sexes en ce cas.

M. Hansell :

D. Avant de laisser la question du personnel, je ferai observer que certains d'entre nous font pour la première fois partie du Comité des Affaires extérieures.—R. J'ai une grande sympathie pour vous.

D. Je me demande si vous auriez la bonté de donner une liste des très hauts fonctionnaires du ministère, et peut-être aussi des chefs des douze divisions.—R. Avec plaisir. Je puis le faire de mémoire, je crois. Je commencerai par moi. Le sous-secrétaire associé est M. Escott Reid. Les sous-secrétaires adjoints, MM. Léon Mayrand et H. O. Moran. Nous avons ici M. Cadieux, chef de la Division du personnel, et M. Hemsley, chef de la Division des Services administratifs. M. T. W. L. MacDermot est le chef de la Division européenne, MM. H. F. Feaver, de la Division du Commonwealth, Arthur Menzies, de celle de l'Amérique et de l'Extrême-Orient, John Holmes, de celle des Nations Unies, R. A. MacKay, de celle de liaison avec la Défense, E. W. Plumtre, de la Division économique, W. H. Measures, de celle du Protocole, K. J. Burbridge, de la Division juridique, et L. G. Chance de la Division consulaire. Cela ne comprend pas les fonctionnaires que nous avons à l'étranger.

D. Il y en a un certain nombre.—R. Oui, sûrement un certain nombre. Je puis verser la liste au compte rendu, si vous voulez.

D. Cela épargnerait du temps.

Le PRÉSIDENT : Oui, cela épargnerait du temps.

Le TÉMOIN : Pourrais-je dire un mot de la permanence des gens dont il a été question l'autre jour. Nous du ministère désirons que les titularisations soient accordées le plus tôt possible, selon le contingent que nous assigne le Conseil du Trésor. Cela se poursuit de mois en mois. On remarquera par le budget que les crédits de l'année actuelle, prévoient, quant aux employés au pays et à ceux en service à l'étranger, un nombre plus élevé que celui de l'année financière précédente. On notera aussi que le montant demandé pour aide temporaire est réduit dans les deux cas. Cela met en lumière ce que nous réalisons en matière de permanence. En soi, cela ne signifie pas une augmentation de l'ensemble du personnel, mais bien une proportion accrue d'employés permanents, la proportion de tous ceux qui sont employés au ministère de façon permanente.

J'aimerais à dire aussi quelques mots sur l'administration.

M. Léger :

D. Voudriez-vous nous dire quel est le traitement de la classe 1?—R. \$2,880, je pense; c'est le traitement initial, pendant le stage d'un agent du service extérieur, classe 1; et il se rend à—voulez-vous que je lise l'échelle?

Le traitement initial lors de la nomination est de \$2,880. Au bout de six mois de service satisfaisant, il monte à \$3,180. Telle est la rémunération d'un agent du service extérieur, classe 1.

Si, à la fin de son stage, le fonctionnaire est accepté en permanence, il touche \$3,180.

Pour un agent du service extérieur, le traitement de la classe 2 commence à \$3,480, celui de la classe 3 à \$4,140, celui de la classe 4 à \$4,740, celui de la classe 5 à \$5,700. Je ne mentionne pas les augmentations statutaires qui s'intercalent, vous verrez, au milieu de ce tableau.

D. Qu'entendez-vous par "F.S.O."?—R. Un agent du service extérieur (*Foreign Service Officer*). Le traitement de la classe 6 commence à \$6,300, et celui de la classe 7 à \$7,200. Outre les agents du service extérieur, nous avons des agents d'information de classes variées, ainsi que des agents consulaires. Nous avons aussi quelques fonctionnaires administratifs. Je puis vous citer, si vous voulez, tous ces divers traitements; mais il s'apparentent aux autres qui sont fixés par la Commission du service civil et le Conseil du Trésor.

M. Richard :

D. Quelle méthode suivez-vous pour les dépenses à l'étranger de ces agents du service extérieur? Je suppose qu'il y a une allocation supplémentaire pour dépenses de logement, par exemple?—R. Certes. Outre leur traitement, les agents du service extérieur à l'étranger reçoivent une allocation. D'abord, il y a une allocation générale qui sert à faire face aux dépenses supplémentaires résultant du service au loin. Si le coût de la vie monte au point que ceci paraisse nécessaire ou souhaitable, on donne aussi une allocation de logement, proportionnée au train de vie ordinaire d'un fonctionnaire de ce rang. D'autre part, on lui donne un pourcentage calculé en fonction de la différence entre les dépenses qu'il ferait chez lui et celles qu'il fera à l'étranger.

M. Graydon :

D. La question du change n'intervient-elle pas?—R. De façon très sensible.

M. MacNaughton :

D. Et le taux de l'impôt?—R. L'impôt ne porte que sur le traitement. Il y a une couple d'autres petites allocations. Il y en a une d'éducation qui peut être accordée, par exemple, à un fonctionnaire ayant un ou deux enfants d'un certain âge.

M. Richard :

D. Comment ces allocations sont-elles transmises?—R. Elles sont payées directement avec le chèque du traitement, en dollars canadiens. Elles sont payées ici. Intervient alors, comme M. Graydon l'a mentionné, la question du change qui avec le coût de la vie est révisé régulièrement, et on modifie les allocations suivant les chiffres transmis par le Bureau fédéral de la statistique.

M. Hansell :

D. Vous avez parlé d' " augmentations statutaires " ?—R. La Commission du service civil et le Conseil du Trésor prévoient pour tous les employés civils une échelle d'augmentations régulières auxquelles ont droit ceux qui ont donné satisfaction l'année précédente.

D. Ces chiffres sont des chiffres de base ?—R. En effet.

D. Ils ne me paraissent pas trop élevés — quelques-uns du moins. Je sais que nous avons la garde du trésor public, mais il me semble que pour un ministère comme celui-ci, nous ne devons pas sacrifier le rendement et la qualité à quelques dollars.—R. J'hésite à exprimer une opinion à ce sujet, monsieur le président. Aux débats de la Chambre, mon ministre a fait allusion aux problèmes administratifs soulevés par l'expansion du ministère. En 1939, ce sont les chiffres que j'ai rappelés tout à l'heure, nous avons huit bureaux à l'étranger et un personnel total de 174. Cette année nous avons quarante-quatre bureaux à l'étranger, en trente-trois pays, avec un personnel total de 635 à l'extérieur du pays.

Depuis 1946 le nombre d'employés a à peu près doublé, d'où l'augmentation et la complication des questions de personnel et autres problèmes d'administration du ministère. Il ne suffit plus de quelques personnes pour remplir les fonctions découlant de l'emploi en permanence d'environ 1,250 employés au pays et à l'étranger, et pour s'occuper de leurs besoins. La grande entreprise que nous avons en mains, l'administration de sommes importantes dont le ministère est responsable, exigent toute l'attention de fonctionnaires particulièrement affectés à cette tâche et les services d'un personnel considérable d'adjoints compétents.

M. Pearson a mentionné en son discours à la Chambre, jeudi soir, que nous apportons une attention particulière au problème de l'administration. Nous cherchons à disperser la besogne et à favoriser l'organisation du ministère par l'établissement d'un certain nombre de sections administratives, par exemple celle appelée la section des propriétés et des approvisionnements.

Ces dernières années, le ministère a dû assumer l'administration d'un grand nombre de propriétés au pays et à l'étranger, quelques-unes appartenant à l'État, d'autres étant prises à bail. Nous détenons le titre de propriété des locaux occupés par les chefs des missions diplomatiques à Washington, Londres, Prétoria, La Havane, La Haye ; nous avons loué le nécessaire en fait de logements et de bureaux en au delà de trente autres pays environ. L'administration de ces propriétés demande une attention considérable, et des locaux supplémentaires devront probablement être achetés d'ici douze mois, car en certains pays il est plus économique d'être et de demeurer propriétaire que d'être locataire, et en d'autres il est presque impossible d'obtenir des locaux convenables dans des édifices à louer.

Quand ces différentes propositions viennent à moi, j'ai parfois l'impression que chaque nouveau pays est pire lorsqu'il s'agit de conditions d'existence et d'espace à trouver pour se loger. M. Pearson a cité l'autre jour le cas de Karachi, apparemment l'un des endroits les plus peuplés et les pires en matière de logement, et où nous aurons peut-être de la difficulté à trouver quelque chose de convenable pour notre haut commissaire.

M. Fraser :

D. Le 27 octobre, une question que j'avais posée sur votre ministère a été transformée en ordre de dépôt de documents. J'espérais que ce dépôt aurait eu lieu avant maintenant. Il s'agit des ambassades à l'étranger. Aura-t-il lieu d'ici demain ?—R. J'ignore. Le sous-secrétaire adjoint dit qu'à moins de malentendu il devrait avoir lieu sans tarder.

D. Si le dépôt ne doit pas avoir lieu, je vais poser ma question tout de suite.—R. Très bien, allez-y. Nous l'examinerons, et à la prochaine réunion du Comité j'espère vous donner réponse satisfaisante, ou aussi satisfaisante que possible.

D. Elle concerne certaines des choses dont vous avez parlé.—R. M. Moran me dit que la raison probable du retard est qu'un immeuble subit actuellement certaines modifications, et que les derniers comptes ne sont pas entrés. Je suppose que vous voulez avoir l'information la plus complète possible.

D. Oui.—R. Nous vous la donnerons. Un autre exemple de section établie au ministère pour tenter d'améliorer les méthodes d'administration, c'est la section financière. Elle sera dirigée par un fonctionnaire d'expérience et d'une compétence particulière, qui consacra tout son temps à l'aspect financier du ministère, aux problèmes de paye et d'allocation, et au contrôle sérieux des dépenses au pays et à l'étranger.

La division du personnel et les divisions administratives du ministère sont responsables envers l'un des sous-secrétaires adjoints.

Puis-je maintenant appeler votre attention sur certains aspects des crédits qui sont à l'étude au Comité. Nous avons préparé, pour le faire distribuer, le tableau auquel a fait allusion M. Fleming à la dernière séance, et que vous aviez l'an dernier. En tête du relevé, monsieur le président, il y a des notes relative à certains crédits qui, de prime abord, semblent exiger explication. La ventilation même est aux pages suivantes. La première colonne donne les montants contenus dans le Budget imprimé, y compris les crédits supplémentaires, pour 1948-1949. La colonne suivante donne les dépenses réelles au cours de l'année financière. La troisième colonne donne les crédits principaux demandés par le gouvernement pour 1949-1950, l'année financière courante; et la dernière, les crédits supplémentaires qu'on demande au Parlement de fournir. Les pages à la suite du tableau donnent des états secondaires de nos trois principaux crédits, 51, 52 et 53, qui sont d'abord l'administration, le bureau des passeports et la représentation à l'étranger.

Quelques mots sur certains chiffres choisis parmi les plus significatifs. Le Comité remarquera que le gouvernement a demandé la somme de \$17,400,002 pour 1949-1950, soit \$15,411,881 pour le budget principal et \$1,988,121 pour le budget supplémentaire.

Je désire que le Comité soit bien au courant de ceci. Du total des crédits principaux, \$7,504,780 représentent les dépenses de l'administration au pays et à l'étranger. Il est important, je pense, de faire la distinction avec l'autre montant, légèrement plus élevé, \$7,907,101, se rapportant aux contributions du gouvernement à diverses associations, dans le monde et dans le Commonwealth, et à l'Organisation internationale pour les réfugiés (poste à part, du reste). De plus, un montant de \$87,000, comme l'indique le livre bleu du budget, est autorisé par la loi.

Puis-je attirer l'attention sur une couple d'augmentations demandées. Quant au crédit pour l'administration, il y a deux ou trois points que je désire commenter, de façon à devancer les questions. La plus forte augmentation demandée, \$133,980, concerne les traitements des permanents: elle provient de la transition dont j'ai parlé il y a quelques instants, le passage de la classe d'employé temporaire à celle d'employé permanent, et à un moindre degré, du reclassement à la hausse ainsi que de la revision des échelles de traitements. Le budget principal prévoit aussi une augmentation de \$25,000 pour l'affranchissement. C'est M. Fraser, je crois, qui l'a mentionné l'autre jour.

M. FRASER: Oui, et j'ai mentionné les \$100,000.

Le TÉMOIN: Oui. C'est un total de \$125,000 qui est demandé, outre le montant voté l'an dernier. Ce supplément est destiné en grande partie à acquitter

le coût du service de courrier entre Londres et les autres pays, service qui nous était gratuitement fourni auparavant par le Royaume-Uni. Notre service de courrier diplomatique partant de Londres est bien actif, car c'est d'habitude de Londres que nos dépêches se dispersent dans l'Ouest de l'Europe. Une autre partie du surplus demandé vient de ce qu'il faut prévoir le coût probable du transport de valises diplomatiques sur le Pacifique, ainsi que l'intensification des communications en direction et en provenance de nos missions, surtout sur le continent européen.

M. Fraser :

D. Quand la valise diplomatique atteint Londres et que l'on désire qu'elle aille en un pays d'Europe, Londres s'en occupe-t-elle? Le Royaume Uni s'en occupe-t-il?—R. Nous utilisons les courriers anglais au delà de Londres. Ici, il n'est que juste, je pense, d'avertir le Comité que nous prévoyons à l'avenir (pas la prochaine année financière, bien que ce soit possible) avoir à nous charger de besognes nouvelles que les Britanniques faisaient à notre place, non seulement en matière de courrier, mais aussi de service consulaire.

D. Que nous n'avons pas payé par le passé?—R. Non. Je ne sais si j'empiète sur son domaine, mais le Gouvernement voudra peut-être assumer cette dépense à l'avenir.

D. C'est l'une des raisons de la hausse du montant demandé. Est-ce par suite de certaines formalités consulaires à observer quand un sujet canadien devient citoyen canadien au lieu de sujet britannique?—R. J'ignore si cela aurait augmenté les dépenses consulaires. M. Hemsley me dit que ce fut l'une des principales raisons d'augmentation des dépenses aux États-Unis.

D. Oui, les dépenses auraient augmenté aux États-Unis?—R. C'est exact.

D. Excusez-moi de poser toutes ces questions mais je comptais le faire l'autre jour. Quand vous avez parlé de la Russie et du service de courriers, il ne serait pas question de valises diplomatiques, mais plutôt de service d'un courrier seul?—R. Il s'agit d'une valise diplomatique canadienne transportée par un courrier anglais. Elle est prise à l'ambassade du Canada par un courrier du *Foreign Office* et transportée avec les valises anglaises à Moscou.

D. Et au retour?—R. Même procédé. Je suppose que la valise canadienne se rendrait à l'ambassade d'Angleterre pour être transportée par un courrier anglais à Londres, passerait ensuite à l'ambassade du Canada, puis nous reviendrait.

D. Quelqu'un en est chargé?—R. Oui.

M. PINARD : Est-ce là le système habituel?

Le TÉMOIN : Pour l'Europe, oui.

M. PINARD : Et en Amérique du Sud, quelle méthode suivez-vous?

M. HEMSLEY : Nous utilisons les courriers anglais pour l'Amérique du Sud, procédé très lent et dont nous ne nous servons qu'en matière confidentielle, pour les documents classés comme secrets. En réalité, les dépêches se rendent à Londres, sont recueillies par le courrier anglais et transportées en Amérique du Sud. Pour les questions d'administration courante, lorsque la sécurité n'est pas en jeu, nous utilisons le service postal aérien ordinaire pour épargner du temps.

M. PINARD : Vous servez-vous des courriers pour les États-Unis?

M. HEMSLEY : Nous avons notre propre système de courriers entre Ottawa et Washington.

Le TÉMOIN : Il transporte presque toutes les communications.

M. PINARD : Et en Extrême-Orient?

Le TÉMOIN : Les documents relatifs à l'Extrême-Orient ont été transportés par les Anglais mais nous sommes à mettre au point des dispositions pour notre propre service sur le Pacifique à l'aide des Lignes aériennes du Pacifique canadien.

M. GRAYDON : Perdez-vous parfois de ces valises diplomatiques ?

M. HEMSLEY : Elles s'égareront de temps en temps mais notre dossier est très bon, je crois. Nous en avons perdu une dans un accident d'avion.

M. MACNAUGHTON : Y en a-t-il jamais eu de volées ?

Le TÉMOIN : Il y a d'étranges retards parfois, mais je puis affirmer qu'elles se rendent éventuellement à destination.

Au poste frais divers il y a une augmentation de \$42,000, et le budget supplémentaire prévoit \$17,500. La première somme doit faire face à la hausse des abonnements aux journaux pour nos missions à l'étranger, et pour chaque mission, à la création de ce que nous appelons une petite bibliothèque de base renfermant des ouvrages sur le Canada. Le montant comprend aussi l'achat d'un certain matériel de code chiffré et de bien d'autres choses.

Quant au crédit intitulé Bureau des passeports, l'augmentation du coût de production des passeports et de la papeterie, formules de demande, et le reste, a en grande partie rendu nécessaires l'augmentation de \$18,407 au budget principal et un nouveau crédit de \$16,750 au budget supplémentaire.

Je désire à présent attirer votre attention sur le crédit 54, représentation à l'étranger.

M. GRAYDON : Avant d'en venir . . .

M. FRASER : J'allais justement demander, monsieur le président, si nous pouvons revenir plus tard sur ces divers chefs de dépenses.

Le PRÉSIDENT : Oui, et la besogne sera plus facile par suite de l'exposé de M. Heeney.

M. FRASER : Avant de laisser de côté l'administration, puis-je m'informer de la question du logement pour le ministère, ici à Ottawa ? Ce dernier, étant donné son expansion, doit être très à l'étroit ?

Le TÉMOIN : Vous faites allusion à l'édifice de l'Est, monsieur Graydon, et je dirais oui. C'est bien petit. Nous avons eu un soulagement temporaire un peu avant mon entrée au ministère, lors du départ du ministère des Finances. Mais ce dernier doit avoir occupé bien peu d'espace car notre problème se représente. Quelle sera au juste la gravité de ces difficultés, je l'ignore ; mais je pense que l'on pourra y parer. J'espère que les locaux dont nous disposons à l'édifice de l'Est et au nouveau Bureau de poste pourront nous suffire. Un vieil édifice de la rue Queen peut servir en partie d'entrepôt. Le Bureau des passeports de la rue Bank nous cause beaucoup de difficultés.

M. FRASER : C'est un vrai taudis, il n'y a pas d'autre mot. L'expression n'est pas parlementaire, je sais, mais elle définit bien la chose.

Le TÉMOIN : M. Moran me dit qu'on vient de décider de transporter le Bureau des passeports dans l'édifice Booth, rue Sparks.

M. RICHARD : Sera-t-il plus accessible ?

Le TÉMOIN : C'est à côté de la Banque de Montréal ; il le sera sûrement plus que sur la rue Bank. Mais je ne crois pas que le manque d'espace nous cause autant de problèmes qu'à d'autres ministères.

Le PRÉSIDENT : Vous avez des bureaux au nouveau Bureau de poste ?

Le TÉMOIN : Oui.

Le PRÉSIDENT : Ne pourriez-vous y agrandir vos locaux ?

Le TÉMOIN : Non, le sous-secrétaire adjoint me dit que nous avons même reçu avis de déménager. Ce sera un problème très sérieux si nous devons partir. La division de l'Information, la division consulaire, la division du contentieux et celle du personnel se trouvent là.

M. LÉGER : Quand les réparations à l'édifice de l'Est seront terminées, aurez-vous assez d'espace ?

Le TÉMOIN : Je ne pense pas qu'en fait les réparations augmentent pour la peine la quantité d'espace disponible pour les bureaux. Mais avec ces réparations, si nous gardons ce que nous avons, cela pourra marcher.

Puis-je vous signaler deux ou trois détails de la représentation à l'étranger, au crédit 53. Le Comité remarquera que le montant prévu au budget principal est de \$189,334 de moins que l'an dernier bien que dans le budget supplémentaire nous ayons dû demander une augmentation au delà de nos prévisions de \$131,044. J'aurai un mot à dire en commentant la différence entre les dépenses et les crédits se rapportant à ce chef de dépenses, en 1948 et 1949, différence qui a sûrement frappé le Comité ; mais pour le moment je désire signaler qu'il est extraordinairement difficile d'établir cet article. L'autre jour, en parlant au Comité de l'ouverture de nouveaux bureaux à l'étranger, le Ministre a mentionné expressément le cas de Karachi et signalé que l'ouverture d'autres bureaux serait désirable ou nécessaire dans l'intérêt du pays. Voilà la raison qui nous rend difficile la moindre estimation précise à l'article de la représentation à l'étranger. J'en parlerai tantôt.

A propos de la contribution du gouvernement aux associations internationales, il convient de noter qu'il y a une augmentation au crédit 61, en prévision de notre contribution aux Nations Unies. Ce montant supplémentaire est de \$238,500 et provient directement de l'augmentation du budget des Nations Unies mêmes. La contribution du Canada aux Nations Unies se fonde sur une proportion de 3.2 p. 100 du budget total.

M. GRAYDON : Ce taux se rapproche-t-il d'assez près du taux général des cotisations versées par les différents pays au budget de l'ONU ?

Le TÉMOIN : Oui, c'est le taux qui a été assigné au Canada comme proportion convenable. Ce taux était auparavant un peu plus élevé, soit de 3.35 p. 100.

M. GRAYDON : A-t-on jamais demandé au sein des Nations Unies pourquoi la Grande-Bretagne est tenue de payer une cotisation de 12½ p. 100, tandis que celle de la Russie est seulement de 6 p. 100 ?

Le TÉMOIN : Certainement. Je ne suis pas au courant des toutes dernières discussions, mais le comité d'administration a débattu cette question à Lake-Success. Comme vous le savez, ces taux sont le résultat de débats nombreux qui se sont poursuivis à partir de la conférence de San-Francisco jusqu'à la plus récente assemblée. M. Moran vient de me passer un billet exposant les principes sur lesquels on se guide pour calculer ces taux en conformité des moyens financiers. On se base de prime abord sur des estimations comparatives du revenu national, mais il faut tenir compte d'autres éléments, y compris a) le revenu comparatif par habitant, b) la désorganisation temporaire des économies nationales résultant de la deuxième Guerre mondiale et c) la faculté des États membres de se procurer des devises étrangères. Cela ne constitue pas une réponse complète à votre question, mais je serai heureux d'obtenir pour vous quelques renseignements supplémentaires concernant les dernières décisions prises sur ce point.

M. GRAYDON : Quel est le dernier taux de cotisation de la Russie ?

Le TÉMOIN : Six p. 100.

M. GRAYDON : Le taux du Canada dépasse de plus de la moitié celui de la Russie et celui de la Russie est inférieur de moitié à celui du Royaume-Uni ?

Le TÉMOIN : Oui.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Heeney, pourriez-vous nous dire si quelque État membre de l'Organisation des Nations Unies a fait défaut au paiement de ses cotisations ?

Le TÉMOIN : Il y en avait certainement, au dernier rapport que j'ai vu à ce sujet, mais j'ignore quel est l'état de choses actuel.

M. HANSELL : Se sert-on de quelque formule pour calculer le taux assigné ?

Le TÉMOIN : Oui, c'est une formule très compliquée, basée sur le revenu national modifié par les trois éléments que j'ai cités et qui influent sur le calcul d'une manière convenue.

M. FRASER : La cotisation du Royaume-Uni devrait être abaissée, parce que la formule tient compte de la faculté des membres de se procurer des devises étrangères.

Le TÉMOIN : Oui. Cela dépend de l'importance attribuée à cet élément dans le calcul des cotisations.

M. MACINNIS : Le taux de la cotisation soviétique a-t-il été augmenté en 1949 ?

M. MORAN : Je n'ai pas de chiffres sur les derniers taux assignés (la formule est calculée d'après les données d'après-guerre qu'un pays est en mesure de fournir), mais la répartition du budget des Nations Unies devrait nous donner les chiffres se rapportant à d'autres pays.

M. PINARD : Pourquoi toutes les cotisations sont-elles payées en dollars des États-Unis ?

Le TÉMOIN : Le budget est calculé en devise des États-Unis, mais certaines dépenses sont acquittées en devises d'autres pays.

M. HEMSLEY : Certains pays ont le choix de payer leurs cotisations en francs suisses.

M. FRASER : Tout dépend de la Banque internationale, n'est-ce pas ?

Le TÉMOIN : De quelle façon ?

M. FRASER : Les transactions de cette banque se font uniquement en dollars des États-Unis.

Le TÉMOIN : Il est obligatoire, je suppose, que le gros des dépenses soit acquitté en devise de ce pays.

M. MORAN : La dernière assemblée du comité a été saisie de la question de la revision des cotisations payées par les différents États membres. Elle a décidé que la validité des cotisations de 1949 pourrait vraiment être prolongée jusqu'en 1950. La décision s'appuyait sur les trois principales considérations suivantes :

a) Plusieurs pays doivent continuer à consacrer une grande partie de leurs ressources à la réparation des dommages de guerre ;

b) Beaucoup d'États éprouvent encore plus de difficultés que l'année dernière à obtenir des devises étrangères, en particulier des dollars des États-Unis et des francs suisses ;

c) Les chiffres disponibles pour certains pays laissent planer quelque hésitation sur le progrès réel accompli en matière de rétablissement ;

d) On manque de certitude sur l'état du commerce extérieur et de la balance commerciale de nombre de pays. Telles sont les principales considérations qui ont incité le comité à prendre la susdite décision.

M. GRAYDON : Il y avait peut-être des raisons pour lesquelles la cotisation russe était à un moment donné de 6 p. 100, alors que celle du Royaume-Uni était de 12 p. 100 et celle du Canada, de 3.2 p. 100. Si l'on pense aux conclusions tirées d'une explosion récente, il se peut que la Russie soit en train de consacrer

une partie de son argent à autre chose que des réparations des dommages de guerre.

Le TÉMOIN : J'aimerais savoir, pour le Comité, comment le comité d'administration des Nations Unies a réglé cette question lors de ses dernières réunions. J'ignore à présent si la question des nouvelles cotisations a fait l'objet de quelques discussions.

M. GRAYDON : On dirait que, plus fort est le pouvoir de veto, plus faible est le montant de la cotisation.

M. McCUSKER : Il semble que le cours de la monnaie russe s'est raffermi quelque peu. Autrefois, le dollar s'échangeait contre douze roubles ; maintenant, il s'échange contre huit roubles.

M. HARRIS : L'explication est évidente : ceux qui jouissent d'une grande liberté n'ont que de pauvres revenus.

M. GRAYDON : Je suppose que les Russes se moquent de toute explication.

M. MACINNIS : Il est toujours si difficile d'arriver à des explications satisfaisantes.

Le TÉMOIN : Mon long exposé, monsieur le président, touche à sa fin. Comme le Comité le verra, la cotisation du Canada au Bureau international du Travail a été haussée de \$190,500. Un crédit supplémentaire de \$18,900 est aussi prévu.

M. MACINNIS : Comment expliquez-vous qu'aucune cotisation n'a été payée l'année dernière ?

Le TÉMOIN : Il s'agit d'une question de formalités plutôt que d'une mesure politique. La chose s'explique par la fixation des échéances. Cela ne veut pas dire que le Canada a cessé d'être membre pendant une année. Je ne doute pas que nos obligations financières envers les diverses institutions spécialisées des Nations Unies soulèveront d'autres questions lors de nos discussions.

En terminant, puis-je dire quelques mots au sujet des crédits requis pour l'année financière courante, mentionnés à la liste des affectations qui paraît à la deuxième colonne du détail et que les membres du Comité ont en mains.

Messieurs les membres noteront que nos dépenses faites en 1948-1949 et prévues aux deux postes de l'article de l'administration ministérielle, celui de l'administration et celui du Bureau des passeports, correspondent d'assez près aux crédits votés pour cette année-là. Il y a cependant une différence frappante entre le crédit de \$5,361,697 imputé sur le chapitre de la représentation à l'étranger, pour ladite année, et la dépense réelle de cette année-là, qui s'est élevée à \$4,289,703 seulement. C'est dire que près de \$1,072,000, sur ce crédit, n'ont pas été dépensés. Cette somme représente, bien entendu, un dépassement sensible des crédits imputés pour 1948-1949 sur ces deux chefs de dépenses et je voudrais expliquer au Comité ce que je disais il y a quelques minutes, en exposant mes raisons.

Il est inévitable que quelques item des prévisions budgétaires concernant la représentation à l'étranger se fondent sur des conjectures dont on nous a fait part, et sur presque rien d'autre. Prenez par exemple la position actuelle du ministère. Il est en train d'élaborer ses prévisions budgétaires pour l'année financière courant du 1er avril 1950 au 1er mars 1951. Il doit prévoir des dépenses à subir dans des pays très éloignés les uns des autres. Il se peut qu'on reconnaisse comme nécessaire ou désirable dans l'intérêt national d'ouvrir, durant cette année-là, des bureaux canadiens dans des pays qui n'en ont aucun actuellement, ou comme nécessaire d'ouvrir de nouveaux bureaux dans des pays où nous avons déjà des représentants diplomatiques, ainsi qu'il a fallu le faire aux États-Unis il y a une année ou plus. L'autre jour, le ministre a dit qu'il faudra peut-être instituer de nouvelles missions diplomatiques au cours de l'année prochaine.

Dans de telles circonstances, il est impossible et il ne convient pas d'établir des prévisions budgétaires trop précises. En 1948-1949, une somme de \$250,000 a été affectée à de telles dépenses imprévues ; seule une partie de cette somme a été dépensée. Notre programme financier en vue de l'année courante prévoit la somme de \$175,000 à cette fin, mais il se peut que le ministère ne dépense en réalité qu'une fraction de cette somme. Le seul bureau nouveau qui sera probablement ouvert durant l'année sera celui de Karachi. Nous ne pouvons naturellement en être sûrs et notre devoir sera naturellement d'essayer d'assurer les fonds de tout autre bureau que le gouvernement décidera d'ouvrir au cours de l'année.

M. FLEMING : Le gouvernement ne prévoit-il pas l'ouverture d'un bureau à Colombo (Ceylan) ?

Le TÉMOIN : Je pensais à celui de Colombo. Je ne suis pas autorisé, bien entendu, à parler au nom du gouvernement, mais comme nous avons ouvert de façon suivie des bureaux dans les pays du Commonwealth, je serais étonné que nous ne prenions pas de dispositions en vue d'être représentés à Ceylan aussitôt que possible ; mais je ne peux dire au juste ce qu'il est possible et permis de faire à cet égard.

M. GREEN : Qui représente le Canada à Ceylan actuellement ?

Le TÉMOIN : Le haut commissaire du Royaume-Uni. Nous communiquons aussi par câblogramme, bien entendu. Par exemple, les invitations auxquelles le ministre a fait allusion l'autre jour à la Chambre ont été câblées directement par l'un des premiers ministres à l'autre. Ceylan aussi bien que le Canada peut câbler de la même manière des dépêches chiffrées. Mais, je le répète, le haut commissaire britannique est le seul représentant particulier que nous avons à Ceylan. Nous n'y avons pas de représentant national auquel nous pourrions demander de faire en personne des représentations au Gouvernement de Ceylan.

M. FLEMING : Mais nous avons pris la ferme décision d'ouvrir un bureau au Pakistan ?

Le TÉMOIN : Oui. Le ministre l'a déclaré l'autre jour.

M. RICHARD : Serait-ce le moment voulu de nous renseigner sur la somme que le Canada a dépensée en réparations et entretien de bâtiments et en construction de nouveaux bâtiments à l'étranger ?

M. FRASER : C'est le sujet d'une question que j'ai fait inscrire au Feuilleton le 27 octobre. Je crois savoir que M. Heeney est en train de préparer les documents à déposer.

Le TÉMOIN : Oui monsieur.

M. McCUSKER : Je suppose qu'en songeant à la proposition d'ouvrir ou de rouvrir un bureau à Ceylan, nous tenons compte de notre chiffre d'affaires dans ce pays, de l'expansion que nous pourrions donner à notre commerce avec ce pays et des produits que nous pourrions y acheter.

Le TÉMOIN : Dans la mesure où je peux répondre à cette question, je dirais que le commerce serait sans doute un point important à considérer. Les exigences des transactions commerciales actuelles entreraient certainement en ligne de compte ; mais il existe une considération encore moins matérielle, celle des relations spéciales nouées entre pays du Commonwealth et qui, en l'espèce, aurait une assez grande importance.

M. STICK : Notre commerce avec Ceylan est déjà considérable, bien que nous n'y ayons pas de représentant direct depuis environ 15 ans.

M. GRAYDON : En même temps que votre réponse à la demande de M. Fraser sur le coût des transformations apportées aux bâtiments des ambassades à l'étranger, voudriez-vous me répondre au sujet du coût de celles apportées aux bâtiments que le ministère des Affaires extérieures occupe à Ottawa ?

Le TÉMOIN : Je crois que la question ne comprenait pas ce point.

M. FRASER : Non, il s'agissait seulement de notre représentation à l'étranger.

Le TÉMOIN : Votre question, bien entendu, n'est pas du tout l'affaire de mon ministère, mais du ministère des Travaux publics, je veux dire dans la mesure où il s'agit d'immeubles au Canada.

M. FRASER : C'est ce que je disais auparavant ; je veux dire que ce renseignement est l'affaire du ministère des Travaux publics et que nous ne pouvons l'obtenir du vôtre.

Le TÉMOIN : Il en est de même, naturellement, de tous les ministères.

M. FRASER : Oui, vous l'avez dit.

M. FLEMING : Mais le renseignement que vous fournirez concernera les frais d'établissement de nos missions diplomatiques à l'étranger ?

Le TÉMOIN : Nous pourrions nous arranger pour vous fournir ce chiffre. Mais le détail des affectations que vous avez donné ce renseignement, sous la rubrique "représentation à l'étranger".

M. GRAYDON : Monsieur Heeney, on a soulevé la question de la représentation du Canada à Karachi et à Colombo ; pouvez-vous me faire savoir si oui ou non le Canada s'est allié aux six autres nations mentionnées hier à la Chambre des communes comme ayant proposé de reconnaître le gouvernement communiste chinois actuel ?

Le TÉMOIN : Monsieur le président, je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Heeney, voudriez-vous avoir l'obligeance de continuer à déposer ?

Le TÉMOIN : La première remarque à faire, donc, au sujet de l'écart sensible existant entre les dépenses et le crédit voté pour l'année financière précédente, c'est la difficulté qu'il y a d'évaluer exactement la somme qui sera requise en vue de l'ouverture de nouveaux bureaux.

Ma deuxième remarque visant à expliquer ledit écart est celle-ci : il faut aussi prévoir un certain crédit pour les frais d'établissement dépassant les frais prévisibles et qui peuvent surgir au cours de toute année, évalués d'après les frais requis par chaque bureau. Il se peut aussi que les circonstances nous forcent à acheter un immeuble, ou que nous désirions profiter d'une offre avantageuse. Ces bâtiments et tout nouveau bureau exigeront l'achat de meubles et de matériel. De tels objets imprévus et d'autres item imprévus imputés sur le compte des frais d'établissement et pouvant être nécessaires contribuent à former le total du crédit de \$225,000 prévu pour l'année courante, par contraste avec le crédit de \$530,400 voté en 1948-1949 et dont une partie seulement a été dépensée.

Ma troisième remarque explicative se rapporte à la manière d'évaluer la hausse des frais d'administration des missions à l'étranger. Nous devons nous risquer à faire une conjecture basée sur le renseignement du Bureau de la Statistique au sujet du futur niveau du coût de la vie dans les divers pays du monde où nous avons des bureaux et des employés. En novembre dernier, le Bureau a estimé qu'il serait prudent de compter sur une hausse générale de 12 p. 100 des frais. Il en est résulté une hausse de quelque \$150,000 des frais d'administration de nos missions et de \$275,000 destinés à faire les frais de relèvement possible des échelles de traitements. Sur ce point aussi, il est possible que tout ou partie de la somme soit inutile, ou au contraire qu'elle soit nécessaire ; le crédit supplémentaire approximatif de plus de 12 p. 100 voté pour l'année dernière s'est révélé plus que suffisant en réalité à combler l'écart dont j'ai parlé.

C'est à propos de ces divers postes de la "représentation à l'étranger" qu'un dépassement de crédit sensible mais à notre avis justifié, est susceptible de

survenir, comme le cas s'est produit l'année dernière. Un autre item, dont le but est de fournir une sorte de capital de roulement, tend aussi à produire un dépassement de crédit. Les soldes en banque de nos bureaux à l'étranger à la fin de l'année sont imputés sur le compte de l'exercice de l'année précédente. Les soldes ainsi reportés de nos bureaux s'élèvent à la somme d'environ \$150,000. De même, toutes les avances pour frais de déplacement et autres faites au nom de notre ministère et d'autres ministères sont imputées sur le compte de l'exercice de l'année précédente, même si une assez forte proportion de ces avances finissait par être éventuellement remboursée. Il faut que nous disposions de fonds pour nous rendre à la fin de l'exercice. Tous ces items du capital de roulement, à l'échelle actuelle de nos opérations, forment une somme d'environ \$250,000. C'est pourquoi il est inévitable que nos crédits dépassent nos dépenses d'un montant de cette importance.

Ce sont là quelques-uns des frais qui forment les postes prévus au budget du ministère. Ainsi s'explique l'écart entre les prévisions budgétaires de 1948-1949 et nos dépenses réelles. Que cet écart se reproduise cette année ou l'année prochaine dépend des décisions qui pourront être prises au sujet de la nomination de nouveaux agents du service extérieur et des autres éléments que j'ai mentionnés.

Je m'excuse d'avoir scruté cette dernière rubrique, mais je tenais beaucoup à faire consigner au compte rendu une explication précise de ce que je pensais être l'élément le plus frappant du détail qui a été élaboré. Maintenant, monsieur le président, je termine ma déclaration officielle. Je crains qu'elle ait été longue, mais je pensais qu'elle pourrait être utile au Comité.

Le PRÉSIDENT : Vous n'avez pas besoin de vous excuser de la moindre de vos déclarations, monsieur Heeney. Votre explication très complète de l'activité et des fonctions de votre ministère nous aidera beaucoup, j'en suis sûr, à examiner les postes du budget au fur et à mesure que nous les aborderons.

Le PRÉSIDENT : Le crédit à l'étude est-il adopté ?

M. FLEMING : Non, j'aimerais poser quelques questions.

Le PRÉSIDENT : A M. Heeney ?

M. FLEMING : Oui.

M. Fleming :

D. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris votre explication au sujet de ces augmentations, monsieur Heeney; il se peut qu'elle ait embrassé un champ plus grand que celui auquel nous nous attendions. Cependant, vous avez parlé d'une augmentation de 12 p. 100. Je conclus que l'échelle des traitements des fonctionnaires de votre ministère n'a pas été modifiée l'année dernière; ou l'a-t-elle été?—R. Je voulais parler des traitements et allocations des agents du service extérieur, mais je demanderai à M. Hemsley de notre ministère de me reprendre si je fais erreur.

D. S'il s'agit de missions étrangères et non d'une chose ayant directement trait à l'administration du ministère ici à Ottawa, je peux attendre, pour poser ma question, jusqu'à ce que nous abordions ce crédit.—R. Le seul relèvement des traitements accordé aux fonctionnaires à Ottawa, comme indemnité de vie chère, a eu lieu en 1948, autant que je m'en souviens.

M. HEMSLEY : Les chiffres que vous avez sous les yeux sont calculés d'après les allocations payées l'année dernière. Pendant ce temps, le Bureau de la statistique est en train d'établir les indices du coût de la vie pour 1950. Il est impossible de tenir compte des chiffres réels de l'année prochaine dans notre

budget de l'année présente. C'est pourquoi le budget prévoit une augmentation possible des échelles de traitements l'année prochaine.

Le PRÉSIDENT : Les fonctionnaires du ministère voudraient-ils s'approcher un peu plus près de la table, afin que nous puissions saisir mieux leurs paroles ?

Le TÉMOIN : Il n'est pas question des traitements de notre personnel ici à Ottawa.

M. FLEMING : Je ne crois pas avoir d'autres questions à poser au sujet de l'administration du ministère. Nous pourrions traiter de la question de l'augmentation des frais de représentation à l'étranger quand nous l'aborderons.

M. Graydon :

D. Monsieur Heeney, pouvez-vous nous dire combien votre ministère compte de fonctionnaires titularisés et combien de temporaires ?—R. Je n'ai pas encore donné de chiffres à cet égard, mais j'ai esquissé la ligne de conduite du ministère, qui, ai-je dit, consiste à augmenter le nombre des employés titularisés aussi rapidement que possible jusqu'au contingent fixé par le Conseil du Trésor en ce qui concerne le ministère. J'ai souligné que le nombre des employés d'administration du ministère, indiqué au détail des affectations, a augmenté de 82, je crois, en 1948-1949, jusqu'à 122 en 1949-1950. Cette augmentation prouve, je crois, que nous procédons bien plus rapidement à la titularisation de fonctionnaires qualifiés, à mesure que le Conseil du Trésor nous en donne l'autorisation.

D. Ce qui me frappe, c'est qu'on y procède très graduellement. Autrefois j'étais, moi en particulier, frappé de la progression du nombre des titularisations. Mais il semble maintenant que cette progression soit très lente, comme le prouve le chiffre de 40 employés seulement titularisés l'année dernière. La période du grand nombre des nominations effectuées après la guerre touche à peu près à sa fin maintenant et il me semble que l'absorption de tous ces nouveaux employés devrait être assez avancée. Dans ces conditions, ce chiffre de 40 nouveaux employés me fait une certaine impression.—R. Je pense que ce chiffre a été très fortement dépassé depuis que le budget a été préparé et imprimé.

M. CADIEUX : Ce chiffre a augmenté de 74 cette année.

M. FLEMING : Il a monté de 40 à 74 depuis quand ?

M. CADIEUX : L'année dernière, 98 employés ont été titularisés au ministère des Affaires extérieures. Cette année, du 1er janvier au 31 octobre 1949, 74 ont été titularisés.

Le TÉMOIN : Quel est le taux des titularisés par rapport aux temporaires, auquel le ministère a droit en vertu des règlements du Conseil du Trésor ?

M. HEMSLEY : Il est probablement de 80 p. 100. Il n'a pas été fixé, mais il s'élève probablement à 80 p. 100 du total des employés du ministère.

M. Fleming :

D. Il semble donc que le ministère a toute latitude, en vertu de ce taux, de titulariser un très grand nombre de ses employés ?

M. CADIEUX : Nous avons à présent 356 employés titularisés et 621 employés temporaires.

Le TÉMOIN : A l'exclusion du personnel employé à Ottawa ?

M. CADIEUX : Oui, mais il faut qu'un employé ait servi dans le ministère pendant plus d'une année avant de pouvoir être titularisé.

M. Fleming :

D. Même en tenant compte comme de juste du grand nombre de nouveaux employés entrés au service du ministère depuis la guerre, je n'en suis pas moins frappé par la faible proportion des titularisés par rapport aux temporaires, que révèlent les chiffres qu'on vient de donner. Je tiens, moi entre autres, à voir qu'on prenne grand soin de veiller à ce que les membres du personnel aient l'expérience voulue avant d'être titularisés et j'espère quant à moi que le ministère trouvera moyen de titulariser lesdits employés temporaires d'expérience à un rythme beaucoup plus accéléré?—R. Je crois que M. Moran a des remarques à présenter.

M. MORAN : La formalité suivie par le ministère à cet égard consiste à inscrire sur des fiches " cardex " les noms de tous les employés, en vue de leur titularisation. Un classeur est réservé à ce but, bien que nous ayons d'autres classeurs destinés à d'autres buts. Les employés se répartissent en cinq catégories. A mesure qu'ils ont droit à être titularisés, leur fiche est mise à jour sous le rapport de la durée de service, mais il y a d'autres éléments à considérer, dont l'un est la préférence accordée aux anciens combattants, pour service outremer. Les employés qui n'y ont pas droit ne peuvent être nommés à titre définitif, même alors qu'ils satisfont à toutes les autres exigences de la Commission du Service civil. Cette exigence a nui à une partie de nos employés. Quant à certains autres, comme le souligne M. Cadieux, leur durée de service au ministère leur est préjudiciable, parce qu'elle est inférieure à une année, ce qui touche tous les employés recrutés au cours des derniers douze mois. Un très petit nombre d'employés ont la durée de service nécessaire, mais on est en train d'étudier la question de savoir s'il convient que le ministère recommande leur titularisation. Bien que je sois chargé seulement depuis peu de m'occuper de ce problème, j'estime que le ministère a titularisé un nombre raisonnablement grand d'employés, vu les restrictions que je viens d'expliquer. Je puis assurer à M. Fleming et aux membres du Comité que le ministère se préoccupe beaucoup de la question, très importante à ses yeux.

M. HEENEY : Je voudrais présenter une remarque sur le point suivant : il convient d'essayer de procéder aussi rapidement que possible à la titularisation de nos employés canadiens à l'étranger, afin de leur assurer le genre de sécurité qui, me semble-t-il, est importante aux yeux de personnes qui ont rompu nombre de leurs relations personnelles en quittant leur pays et en servant à l'étranger.

M. Pinard :

D. Pouvez-vous nous dire quel est le nombre des employés temporaires à l'étranger ?

M. MACINNIS : La page 125 donne le chiffre de 147 employés titularisés, mais elle ne dit rien des employés temporaires.

Le TÉMOIN : Ces derniers sont au nombre d'une centaine.

M. CADIEUX : Le chiffre de 170 doit être diminué un peu, bien entendu.

M. FRASER : J'ai obtenu le chiffre de 621 titularisés, mais je n'ai pas obtenu de chiffre quant aux temporaires.

M. MORAN : Il y a 356 titularisés et 621 temporaires. L'écart entre ces chiffres et le total de 1,248 cité auparavant par M. Heeney représente le nombre des personnes recrutées sur place, à savoir des ressortissants des différents pays où nous avons des missions et qui, bien entendu, n'ont aucun droit à un emploi permanent dans le service public du Canada.

M. McCusker :

D. Calcule-t-on l'ancienneté et la pension de l'employé à partir de la date de sa titularisation ou à partir de celle de sa première nomination?—R. A partir de sa première nomination et sa pension peut courir de cette première date, à la condition qu'il paie ses cotisations arriérées selon une échelle graduée, pendant un nombre facultatif d'années.

Le PRÉSIDENT : Le crédit 51 est-il adopté ?

Adopté.

Le crédit 52, concernant l'administration du Bureau des passeports, est-il adopté ?

M. Fraser :

D. Quelles ont été les recettes de cette division, qui est, je crois, à peu près la seule de votre ministère à en avoir?—R. Je crains qu'il n'en soit ainsi. Ses recettes se sont élevées à environ \$300,000.

D. Ce chiffre est un peu supérieur à celui de l'année dernière, n'est-ce pas?—R. Oui, il est plus élevé.

M. Graydon :

D. Pourriez-vous nous dire en vertu de quelles formalités certaines personnes demandant un passeport valide pour tous pays sont parfois tenues par la division d'envoyer une lettre plus explicite à cette fin, lettre qui leur est renvoyée?—R. Qui veut répondre à cette question ?

M. MORAN : M. Chance serait l'homme le mieux en mesure d'y répondre, mais il n'est pas ici. Je crois savoir, cependant, qu'une personne pourrait désirer visiter certains pays où sont appliqués des règlements dont la personne devrait être informée. Si nous lui accordions un passeport, elle pourrait s'imaginer qu'elle est libre d'y voyager et le résultat serait qu'elle aurait quelque peine plus tard à obtenir un visa. Elle pourrait se plaindre plus tard et dire que le passeport délivré l'autorisait à voyager dans le pays étranger. Dans certains cas, il a été utile au ministère de pouvoir signaler au voyageur une mise en garde au sujet de certaines conditions qu'il aurait à remplir ou certains règlements qu'il aurait à observer. Une telle mise en garde épargne parfois à la personne des ennuis et des inconvénients, mais il faut pour cela que le ministère sache dans quels pays elle a l'intention de voyager. C'est là l'une des raisons des demandes d'éclaircissements, bien qu'il puisse y en avoir d'autres.

D. Je sais par expérience que le ministère finit toujours par délivrer le passeport valide pour tous les pays. Mais la première demande est parfois renvoyée au requérant afin que le ministère sache quels sont exactement les pays où il se propose de voyager.

M. MORAN : Oui. De cette manière, je crois, le ministère est en mesure de lui dire : "Dans l'un des pays que vous vous proposez de visiter, il existe des restrictions mises à la liberté de voyager ou des règlements sur le change étranger, dont vous devriez être au courant."

M. Graydon :

D. Y a-t-il nombre de pays actuellement qui soulèvent de très sérieuses difficultés en matière de visas ?

M. MORAN : Il y en a probablement...

Le TÉMOIN : Je dirais pas autant qu'il y a un ou deux ans.

M. MORAN : Il ne s'agit pas toujours de contretemps. Il s'agit parfois de commodité ou de privilège. Par exemple, il se peut que le Canada ait conclu un accord avec un pays, par lequel aucun visa n'est exigé. Dans ce cas, l'intervention du ministère épargne à la personne un voyage inutile à Montréal ou l'ennui de faire faire des démarches inutiles à une autre personne, quand aucun visa n'est requis. Je veux parler de pays tels que la Belgique, les Pays-Bas, la France, etc.

M. Graydon :

D. Y a-t-il la moindre raison pour laquelle la personne qui demande un passeport ne devrait pas demander un passeport valide pour tous pays ?—R. Je l'ignore, mais je ne le crois pas. M. Moran a donné comme raison que le requérant souffrirait peut-être d'ennuis causés par les règlements intérieurs du pays où il se propose de voyager.

M. Stick :

D. Ne serait-il pas prudent que le Canada sache dans quel ou quels pays une personne a l'intention de voyager ?—R. Il me vient à l'esprit un argument qu'on pourrait avancer là-contre.

M. Macnaughton :

D. Les restrictions mises à la liberté de voyager à peu près au début de la guerre sont plus ou moins restées en vigueur. Mais j'ai obtenu l'été dernier un passeport où se lisait l'inscription "pour tous pays".—R. Quelques années auparavant, les passeports mentionnaient des restrictions.

D. Quand nous avons eu des ennuis avec le gouvernement communiste, en Chine, nous avons dû protéger nos ressortissants dans ce pays. Nous voulions savoir combien d'entre eux s'y trouvaient, afin de pouvoir les en faire sortir.—R. Je crois que M. Moran est en train de demander quelques éclaircissements au chef de la division de la représentation à l'étranger. Je ne suis pas tout à fait au courant de la chose.

M. GRAYDON : Un passeport valide pour tous pays est délivré à quiconque le demande.

M. STICK : Je crois que la division devrait contrôler les allées et venues à l'étranger, en cas d'ennuis.

M. Fleming :

D. Le point soulevé par M. Graydon demande à être éclairci. Y a-t-il un pays au monde aujourd'hui pour lequel notre Bureau des passeports refuse de délivrer un passeport visé en vue de voyage dans ce pays ?

M. MACNAUGHTON : Il y a l'Allemagne et les pays situés dans l'orbite soviétique, je suppose.

Le TÉMOIN : Y a-t-il quelque pays qui refuserait de laisser entrer un voyageur authentique ayant sur lui un passeport canadien valide ?

M. Fleming :

D. Non, ce n'est pas tout à fait ce que je demande. Le Bureau des passeports à Ottawa refuse-t-il d'inscrire les noms de certains pays ou inscrit-il seulement les noms de certains pays énumérés sur demande dans le passeport ?—R. Comme le Comité a déjà pu le constater, je ne suis pas bien au courant de la chose, mais c'est avec plaisir que je chercherai ce renseignement.

D. La question que ce crédit a soulevée régulièrement chaque année au sein du Comité porte sur la célérité avec laquelle le Bureau dispose des demandes de passeports à mesure qu'elles arrivent?—R. Il y procède un peu trop rapidement peut-être, mais je n'en suis pas sûr. Mon souci actuel est juste le contraire de ce qu'il aurait été si j'avais été sous-ministre il y a deux ans. L'administration du Bureau est si efficace qu'il peut délivrer un passeport dans les vingt-quatre heures. Cette rapidité, je le crains un peu, est presque trop grande pour que l'exactitude du travail n'en souffre pas. Il se peut que ce soit là un souci inutile, mais il est certain que le Bureau est en mesure de délivrer des passeports avec rapidité maintenant; son organisation lui permet d'y procéder d'une manière très expéditive.

Le PRÉSIDENT : Le crédit est-il adopté ?

M. FRASER : Non, monsieur le président. J'ai devant moi le texte de l'arrêté en conseil No 839 relatif aux passeports. Autrefois, les membres du Parlement pouvaient obtenir, à titre de privilège, un passeport officiel, mais actuellement ce privilège est refusé de fait aux députés et aux sénateurs. Les passeports qu'ils reçoivent leur sont retirés aussitôt qu'ils reviennent de leurs voyages. Pourquoi ne recevraient-ils pas des passeports officiels ?

Le PRÉSIDENT : Monsieur Fraser, tout ce que le Comité peut faire à propos d'une telle question, c'est de présenter un voeu au gouvernement.

M. FRASER : Monsieur le président, l'arrêté en conseil dont j'ai parlé nous a retiré le privilège dont nous jouissions jusqu'alors. Il énumère de nombreuses catégories de personnes qui peuvent obtenir des passeports officiels. Par exemple, le juge en chef de la Cour suprême peut obtenir un passeport valide pour cinq ans. Les épouses et les enfants mineurs célibataires des susdites personnes jouissent aussi de ce privilège, mais non les sénateurs et les députés.

M. MACINNIS : Un passeport officiel n'est-il pas celui qui permet au gouvernement de surveiller un peu les faits et gestes du porteur ? Dans ce cas, je suis sûr que le député de Peterborough ne consentirait pas à ce que le gouvernement puisse le moins légèrement surveiller ses faits et gestes.

M. FRASER : D'après l'arrêté en conseil, le Ministre a le dernier mot à dire et j'estime qu'il devrait l'avoir en cette matière de privilège des députés et des sénateurs.

M. MACCUSKER : La durée d'un passeport valide pour cinq ans pourrait dépasser celle du mandat d'un membre du Parlement.

M. FRASER : Ce point est étranger à la question.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Fraser, voudriez-vous énumérer toutes les catégories de personnes qui peuvent obtenir des passeports permanents ?

M. FRASER : Des passeports diplomatiques ?

Le PRÉSIDENT : Non, des passeports officiels.

M. FRASER : En voici la liste :

- a) Le Gouverneur général, s'il est citoyen canadien, et les lieutenants gouverneurs : passeports valides pour cinq ans ;
- b) Les membres du cabinet fédéral : passeports valides pour cinq ans ;
- c) Le juge en chef de la Cour suprême du Canada : passeport valide pour cinq ans ;
- d) Les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, hauts commissaires et agents du service extérieur, y compris les attachés, les agents du commerce extérieur et les agents consulaires : passeports valides pour cinq ans ;
- e) Les fonctionnaires et représentants canadiens siégeant dans des

- organisations internationales et autres citoyens ayant rang diplomatique ou équivalent dans des organisations internationales reconnues par le Canada : passeport valide pour la durée de la mission du détenteur, mais pour cinq ans au plus ;
- f) Les autres fonctionnaires de l'administration canadienne qui se rendent à l'étranger en mission diplomatique : passeport valide pour la durée de la mission du détenteur, mais pour une année au plus ;
- g) Les femmes et les enfants mineurs célibataires des susdites personnes, qui voyagent avec leur mari ou leur père ou vont le rejoindre à un poste étranger : passeports valides pour la même durée que celle donnée au passeport du chef de famille ;
- h) Les courriers diplomatiques canadiens : passeport valide pour la durée de la mission du détenteur, mais pour une année au plus.

Les nouveaux passeports officiels seront délivrés, au gré du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et conformément aux règlements annexés, aux personnes appartenant aux catégories suivantes, à la condition que le passeport soit automatiquement annulé et rendu par le détenteur à l'expiration de son rang officiel :

- (1) Les fonctionnaires titularisés de l'administration canadienne, sans rang diplomatique, qui vont en mission officielle ou se rendent à un poste à l'étranger : passeport valide pour la durée de la mission du détenteur, mais pour cinq ans au plus ;
- (2) Les citoyens canadiens employés à titre non diplomatique par des organismes ou organisations internationaux reconnus par le Canada : passeport valide pour la durée de la mission du détenteur, mais pour cinq ans au plus ;
- (3) Les femmes et les enfants mineurs célibataires des personnes appartenant aux deux catégories ci-dessus et voyageant avec le chef de famille, aux frais du gouvernement (les députés et les sénateurs voyagent à leurs propres frais) : passeport valide pour la même durée que celle donnée au passeport du chef de famille ;
- (4) Les juges (sauf le juge en chef) de la Cour suprême du Canada et ceux de la Cour de l'Échiquier du Canada, les sénateurs et les députés, lorsqu'ils voyagent à l'étranger en mission officielle non diplomatique : passeport délivré pour la durée de la mission du détenteur, mais pour une année au plus.

Dans tous les cas, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sera libre de fixer la durée de validité à donner à un passeport diplomatique ou à un passeport officiel et de décider si telle ou telle mission officielle doit avoir un caractère " diplomatique ".

M. HARRIS : Vous opposez-vous à ce que le passeport soit gardé pendant une année ?

M. FRASER : Cela n'est pas permis.

M. HARRIS : Non, la chose est permise.

M. FRASER : On ne délivre pas de passeport aux membres du Parlement en mission non diplomatique.

M. HARRIS : On en délivre :

M. FRASER : On n'en délivre pas.

Le TÉMOIN : J'allais dire que le ministère est lié par l'arrêté en conseil. Je suis sûr que M. Fraser le comprend. Je crois qu'on a étudié les dispositions

relatives aux membres du Parlement et qu'elles seront peut-être modifiées, mais je n'ai pas qualité pour l'affirmer, bien entendu.

M. FLEMING : Ce point a été discuté l'année dernière.

Le PRÉSIDENT : La suppression du privilège pourrait être l'effet de quelque réaction publique contre nous, simples "élus du peuple". Nous sommes élus pour un nombre déterminé d'années, à l'expiration desquelles nous devons nous présenter de nouveau devant l'électorat. Les sénateurs, qui sont élus à vie, ne sont pas placés dans la même nécessité.

M. FRASER : Le fait que je veux établir, c'est qu'avant l'entrée en vigueur de l'arrêté en conseil, les membres du Parlement pouvaient à titre de privilège obtenir des passeports officiels. Le secrétaire d'État, je crois, nous a accordé ce privilège il y a quelques années. L'arrêté en conseil l'a supprimé.

Le PRÉSIDENT : Nous pourrions insérer une observation sur ce point parmi nos recommandations.

M. HARRIS : Je voudrais savoir exactement quels droits auraient été enlevés aux membres du Parlement, d'après M. Fraser ?

M. FRASER : Ils avaient le droit d'avoir un passeport officiel valide pour une année.

M. HARRIS : Vous parlez d'un passeport "officiel" et non d'un passeport "diplomatique"

M. FRASER : Oui, d'un passeport "officiel".

M. HARRIS : Il leur est possible d'avoir un passeport officiel.

M. FRASER : Ils pouvaient en avoir un valide pour une année.

M. HARRIS : N'ont-ils donc plus ce privilège maintenant ?

M. FRASER : Non, ils ne l'ont plus.

M. RICHARD : Monsieur Heeney, vous parliez du Bureau des passeports à Ottawa. Je crois savoir qu'un immeuble de la rue Bank est destiné à loger ce Bureau ?

Le TÉMOIN : M. Moran m'informe que le ministère des Travaux publics lui a fait savoir que des dispositions ont été prises en vue d'y transférer le Bureau des passeports.

M. MORAN : Oui, il se peut que M. Richard ait des renseignements de plus fraîche date que les miens, mais c'est l'édifice Booth, contigu à celui de la Banque de Montréal, qui a été assigné au ministère des Affaires extérieures, pour servir à loger le Bureau des passeports.

M. RICHARD : D'après mes derniers renseignements, le Bureau va être transféré dans un magasin dont les marchandises sont en train d'être évacuées.

Le TÉMOIN : M. Moran a obtenu une réponse à la question concernant la délivrance de passeports. On m'a demandé si nous refusons d'accorder des passeports de voyage dans certains pays ou si les passeports accordés sont valides pour tous les pays. Je répondrai que nous délivrons des passeports valides pour tous les pays dans lequel un requérant doit être muni d'un passeport pour y voyager.

M. MORAN : Histoire simplement de faire en sorte qu'aucune question ne soit laissée sans réponse au compte rendu, je me suis informé auprès du chef du Bureau des passeports. Il y a deux raisons pour lesquelles le Bureau demande par écrit au requérant quels sont les pays où ce dernier désire voyager, raisons que je vous ai fournies. Cette mesure s'appuie sur l'expérience acquise. Des voyageurs canadiens, ayant été aux prises avec des ennuis à l'étranger, ont estimé ensuite que le ministère des Affaires extérieures aurait dû les prévenir. Ayant écrit au ministère, ils n'ont pas été satisfaits de la réponse par laquelle le

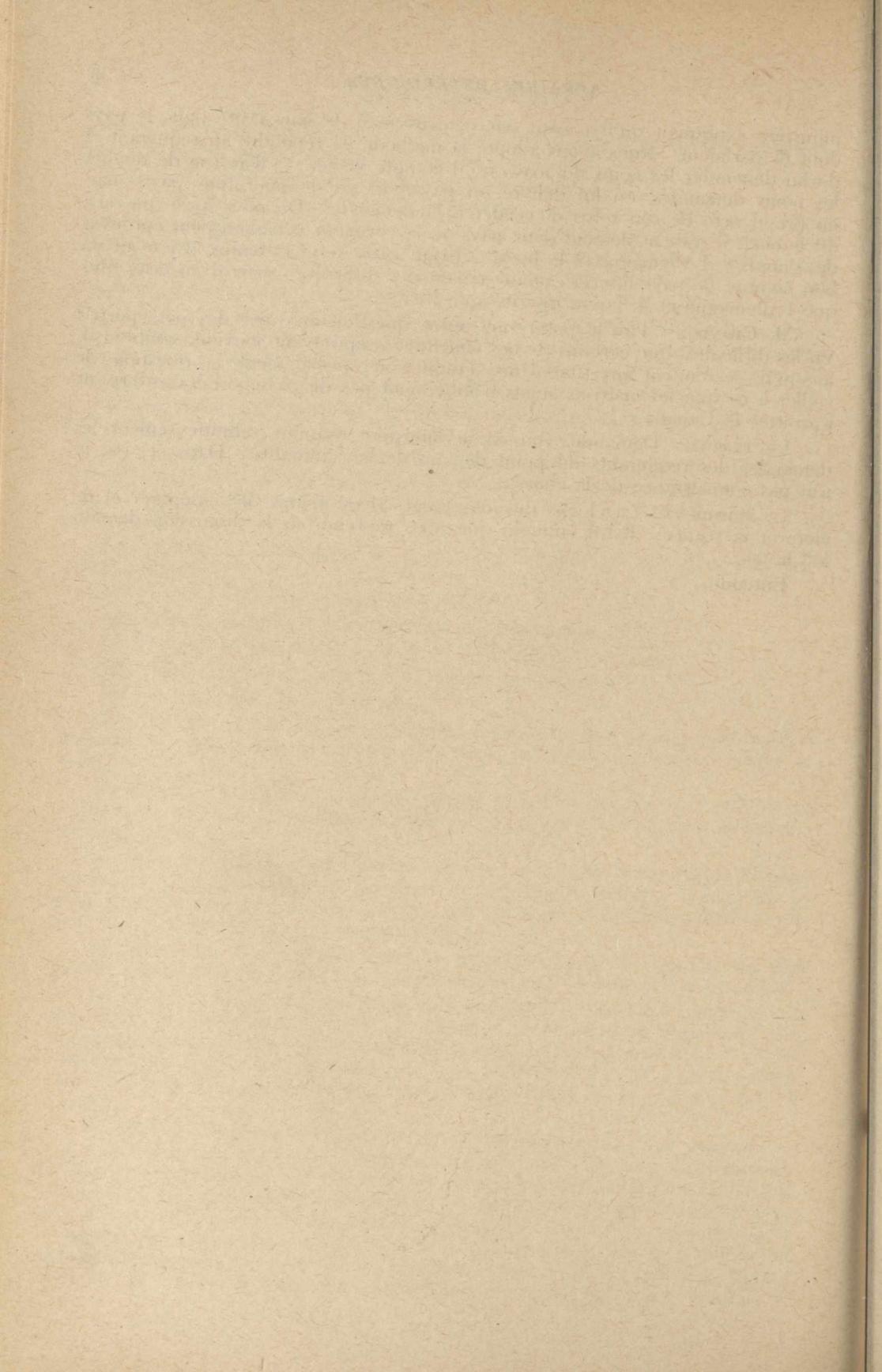
ministère expliquait qu'il n'avait pas connaissance de leur visite dans le pays dont ils parlaient. Nous avons adopté la méthode de répondre au requérant et de lui demander les noms des pays qu'il compte visiter. S'il refuse de donner les noms demandés, on lui délivre un passeport valide pour tous pays, mais on prend acte de son refus d'accéder à la demande. De plus, à ce que m'a dit le chef, il reste seulement deux pays où le voyageur canadien peut éprouver des ennuis : l'Allemagne et le Japon. Jusqu'à ces derniers temps, il y avait un bon nombre de pays inscrits comme créant des difficultés, mais il ne reste plus que l'Allemagne et le Japon inscrits à ce titre.

M. GRAYDON : Puis-je poser une autre question au sujet des passeports ? Vu les difficultés que certains de nos concitoyens éprouvent souvent, semble-t-il, lorsqu'ils se rendent aux États-Unis, étudie-t-on spécialement la question de veiller à ce que les mauvais sujets n'obtiennent pas de passeport les autorisant à quitter le Canada ?

Le TÉMOIN : Demandez-vous si le ministère examine minutieusement les demandes des requérants du point de vue de leur moralité ? Dans ce cas, je n'ai pas connaissance de la chose.

Le PRÉSIDENT : La cloche du vote sonne. Il est temps de se séparer et de clôturer la séance. Est-il entendu que nous reprendrons la discussion demain à 3 h. 30 ?

Entendu.



1949

SECONDE SESSION
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 3

SÉANCE DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 1949

TÉMOIN :

M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1950

CHAMBER OF COMMERCE

COMITE PERMANENT

1902

AFFAIRES EXTERIEURES

PROCES VERBAUX ET TRAVAUX

SEANCE DU 10 JANVIER 1902

PREMIERE

REUNION

PARIS

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 23 novembre 1949

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 3 h. 30, sous la présidence de M. Joseph-A. Bradette.

Présents: MM. Balcer, Bater, Benidickson, Bradette, Breithaupt, Coldwell, Croll, Dickey, Fleming, Fournier (*Maisonnette-Rosemont*), Fraser, Gauthier (*Lac Saint-Jean*), Gauthier (*Portneuf*), Graydon, Green, Hansell, Harris (*Grey-Bruce*), Laing, Léger, MacInnis, Macnaughton, McCusker, Picard, Pinard, Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Stick, Winkler,—28.

Aussi présents: MM. H. O. Moran, S. D. Hemsley, Marcel Cadieux et M. H. Coleman.

Avant l'ouverture de la séance, M. Hume H. Wrong, ambassadeur du Canada à Washington, rend officieusement visite au Comité et refait la connaissance du président et des membres présents.

Le Comité poursuit l'étude du budget qui lui a été déféré.

Le président passe au crédit 52—Administration des passeports.

M. A. D. P. Heeney est rappelé. Il répond, sous forme de notes, aux questions posées à la séance précédente, savoir:

1. L'échelle des prélèvements et contributions que reçoivent les Nations Unies des États membres.
2. Les contributions de certains pays de l'Est de l'Europe aux Nations Unies.

Le témoin répond à de nouvelles questions sur la délivrance des passeports. Il est assisté de MM. Moran et Hemsley.

A 3 h. 55, les membres devant se rendre immédiatement à la Chambre, la séance est suspendue.

La séance est reprise à 4 h. 15, et le crédit 52 adopté.

Le président passe au crédit 53—Représentation à l'étranger.

Le témoin répond aux questions de M. Fraser sur les dépenses d'immobilisation à l'égard des propriétés à l'étranger et sur d'autres matières connexes.

M. Graydon interroge M. Heeney sur le rang de journaliste-correspondant.

M. Fleming interroge le témoin sur le personnel à l'étranger, les taux du change en France et les conditions de logement à l'étranger. Il renouvelle la recommandation qu'il a faite à la Chambre en faveur d'une tournée personnelle des maisons canadiennes en Europe par M. Heeney.

Les crédits 53 et 54 sont adoptés.

Le crédit 55 est aussi adopté.

Le président passe au crédit 56.

M. Heeney cite un rapport de M. T. C. Davis, ambassadeur du Canada en Chine, énonçant que tous les citoyens canadiens dans les secteurs de combat sont sains et saufs.

Après un débat, M. Dickey propose de déléguer au sous-comité du programme la question de savoir si l'ambassadeur du Canada en Chine, M. T. C. Davis, qui est présentement au Canada, doit comparaître devant le Comité; le sous-comité aurait instructions de faire ensuite rapport de sa recommandation au Comité.

Après un nouveau débat, M. Dickey est autorisé à retirer sa proposition.

Le crédit 56 est adopté.

A 5 h. 45, le Comité s'ajourne au jeudi 24 novembre, à 3 h. 30.

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

Le 23 novembre 1949.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons maintenant déclarer la séance ouverte. Je tiens à vous remercier d'être venus, parce que, vu l'intérêt des débats qui se tiennent actuellement en Chambre, il n'est pas facile aux membres d'assister aux réunions de comités.

M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est rappelé.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes à présent au crédit 52, et M. Heeney est prêt à répondre à quelques-unes des questions qui lui ont été posées hier. Je dois prier les membres du Comité, et aussi les fonctionnaires de vouloir bien parler assez lentement et de hausser la voix le plus possible. Veuillez commencer, monsieur Heeney.

Le TÉMOIN: Merci, monsieur le président. Hier, M. Graydon et d'autres membres du Comité, je pense, se sont enquis des contributions de divers pays aux Nations Unies, en particulier aux Nations Unies mêmes et aux organismes spécialisés des Nations Unies. J'ai ici une note succincte que je vais vous lire à haute voix pour la verser ensuite au compte rendu, si vous me le permettez.

Le PRÉSIDENT: Cela plaît-il au Comité?

Approuvé.

Le TÉMOIN: En outre, je tiens à vous donner le tableau des pour-cents des membres qui paient ces contributions. Peut-être sera-t-il utile que ces pour-cents figurent aussi dans le compte rendu.

M. GRAYDON: Je suppose que ce tableau sera à jour?

Le TÉMOIN:

C'est au comité des contributions, organisme de quatorze membres élus par l'Assemblée générale pour des périodes échelonnées sur une durée de trois ans, qu'il incombe d'abord de faire des recommandations à l'Assemblée générale pour la répartition des contributions entre les États membres des Nations Unies. De par son mandat, le comité est censé répartir les dépenses "en général selon la faculté contributive", et dans l'évaluation de la "faculté contributive", les estimations comparatives du revenu national sont considérées comme étant *prima facie* le meilleur guide. Cependant, d'autres éléments entrent en ligne de compte, comme par exemple le revenu comparatif par citoyen, le bouleversement provisoire des économies nationales qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, et l'habileté des membres à se procurer des devises étrangères.

En recommandant une première échelle de contribution en 1947, le comité des contributions souligna l'exceptionnelle difficulté où l'on était d'obtenir des rapports statistiques courants qui fussent dignes de foi, et proposait, dès lors, une formule dictée par les meilleurs chiffres d'avant-guerre disponibles, qui avaient été ajustés de manière à tenir compte du bouleversement du temps de guerre et des autres facteurs énumérés dans

son mandat. D'après l'échelle en question, les États-Unis auraient été tenus de verser 49·89 p. 100, tandis que le Canada aurait payé 3·10 p. 100. Toutefois, le cinquième comité de l'Assemblée générale décida que, pour être sage, . . .

Le cinquième comité est le comité administratif.

... "en temps ordinaire", on ne devrait exiger d'aucun gouvernement un apport excédant un tiers du budget total et que, vu les circonstances existantes, il fallait fixer à 39·9 p. 100 la contribution des États-Unis.

Le pour-cent de 39·89 établi à l'égard des États-Unis était, en effet, un plafond par rapport aux taux de versements. J'ai, ici même, un tableau montrant "l'échelle des cotisations en vue de répartition des dépenses des Nations Unies". Ce tableau indique la proportion prélevée des dix principaux contribuants, ainsi qu'il suit:

États-Unis d'Amérique 39·79 p. 100

Ce barème vient tout juste d'être ajusté effectivement, en partie.

Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de

l'Irlande du Nord 11·37 p. 100

Union des Républiques socialistes soviétiques .. 6·34 p. 100

France 6·00 p. 100

Chine 6·00 p. 100

Inde 3·25 p. 100

Canada 3·20 p. 100

Suède 1·98 p. 100

Australie 1·97 p. 100

Argentine 1·85 p. 100

M. Graydon:

D. Il semble que la pauvre Chine ait à verser presque autant que l'Union soviétique.—R. La Chine paye 6 p. 100, tandis que l'Union soviétique paye 6·34 p. 100.

D. Il semble qu'une telle liste soit nominale, que l'on se fonde sur la faculté contributive des pays ou sur leur estimation personnelle de leur propre importance.—R. Oui. En tout cas, il est évident que les pays n'accepteraient pas de voir dans ces pour-cents l'indice de l'importance qu'ils s'accordent respectivement à eux-mêmes.

Les États-Unis ont accepté ce chiffre à condition que l'échelle soit révisée, durant les années subséquentes, à la lumière des nouveaux renseignements qui deviendront disponibles. En conséquence, 39·9 p. 100 furent en effet, le premier "plafond" imposé au tarif des cotisations. D'après ce tableau, la contribution du Canada était fixé à 3·35 p. 100.

Depuis ce temps, l'échelle des estimations a été révisée annuellement, tant au comité des contributions qu'à l'Assemblée générale. Chaque année, bien que l'Assemblée ait demandé aux États membres de faciliter la tâche du comité en lui fournissant des données suffisantes et dignes de foi, ce dernier a eu sérieusement à souffrir du manque de tels renseignements. Compte non tenu de changements secondaires effectués pour prévoir l'admission de nouveaux membres, on n'a donc pas modifié à fond le tableau initial des cotisations. Cependant, en 1948, le Canada a fait

reconnaître le principe en vertu duquel la contribution des membres ne doit pas dépasser le taux par tête assigné à celui des membres qui verse la plus forte contribution.

Un tableau indiquant l'échelle des cotisations pour le budget de 1950 est annexé au présent mémoire. Les dix contribuants principaux sont marqués en rouge. A noter que le comité a recommandé d'établir l'échelle de 1950 sur le même pied que celle de 1949, moyennant des modifications légères dans les contributions de la Suède et des États-Unis. La quote-part du Canada demeure de 3.2 p. 100, chiffre auquel elle avait été fixée en 1948 après l'admission de divers nouveaux membres.

On voit alors que, dès le début, le Canada est l'un des pays qui ont contribué le plus au budget des Nations Unies. Cela signifie, non seulement que le rang assigné au Canada, pour sa "faculté contributive", par le comité des contributions est naturellement élevé (le septième) entre ceux des États membres, mais aussi que les renseignements, d'ordre statistique et autre, qui se trouvent disponibles au Canada sont un prompt et fidèle indice des changements survenus dans la situation économique du Canada. Contrairement à certains autres États membres dont la véritable "faculté contributive" n'est pas apparente, le comité des contributions est toujours en mesure de recommander des revisions dans le pour-cent d'apport du Canada.

Afin de protéger le gouvernement canadien contre les relèvements injustifiés de la quote-part du Canada, la délégation canadienne a appuyé d'une manière générale les plafonds proposés par les États-Unis, et exprimé son extrême désappointement de voir que des États membres n'avaient pas encore fourni les renseignements permettant au comité des contributions de faire des recommandations définitives pour la revision des échelles. Au sentiment des délégués canadiens, il était temps de reconnaître la vaste amélioration survenue dans la situation économique de plusieurs gouvernements tels que ceux des pays d'Europe orientale, qui avaient joui d'une considération spéciale lors de la fixation des échelles initiales, et de certains États de l'Amérique latine qui semblent payer beaucoup moins qu'ils ne le peuvent à l'heure actuelle.

La situation canadienne se résume donc en ces termes: notre gouvernement est convaincu qu'il verse plus qu'un apport juste et équitable au budget global des Nations Unies. Le Canada n'est donc pas disposé à voir relever le montant de sa contribution, soit à la suite d'ajustement dans les quotes-parts d'autres États membres, soit pour cause de rectifications du plafond. Cependant, notre pays veut certainement qu'on en arrive bientôt à une échelle rationnelle et équitable. Pour ce motif, si des propositions formulées en vue d'un juste règlement étaient introduites, la délégation canadienne les appuierait, pourvu toujours que la nouvelle échelle n'impose pas au Canada une part disproportionnée du fardeau.

Monsieur le président, j'ai aussi sur moi une note qui éclaire encore davantage la question que nous avons discutée hier: celle des contributions de certains pays de l'Est de l'Europe. Il ne s'agit que d'un court paragraphe, et je tiens à compléter la déclaration en en donnant lecture.

Nous reconnaissons depuis plusieurs années que les contributions des pays de l'Est de l'Europe aux Nations Unies sont insuffisantes. Nous admettons avoir permis, lors des cotisations initiales, qu'un traitement spécial soit accordé à ces pays dévastés par la guerre.

Il est vrai, naturellement, que l'URSS et les autres pays dont la quote-part peut maintenant paraître inférieure à ce qu'elle devrait être rentrent tous dans la catégorie des pays dévastés par la guerre.

M. GRAYDON: Il en est de même de la Grande-Bretagne.

Le TÉMOIN:

Mais à notre avis, il faut maintenant tenir compte des résultats de la reconstruction. Comme les États-Unis et d'autres pays, nous avons été assez ennuyés d'entendre les chefs communistes vanter continuellement le progrès économique plus grand qui avait été réalisé dans leur pays que dans le nôtre, sans être obligés de faire les frais de ce progrès aux Nations Unies. La principale difficulté réside naturellement dans le fait de l'insuffisance des données statistiques provenant de ces pays, et il est peu probable, pour des motifs de sécurité, que les États en question en fourniront davantage à l'avenir. Nos délégations auprès des deux dernières Assemblées des N.U. ont profité, néanmoins, de l'occasion pour signaler cette anomalie.

De fait, M. Jutras, qui était le principal représentant du Canada auprès de ce comité à la dernière Assemblée, y a fait une déclaration analogue.

M. GRAYDON: Je crois qu'il faudrait assigner une quote-part assez élevée à l'Union soviétique; si celle-ci ne peut payer, elle devrait le prouver, car nous ne serons jamais en mesure nous-mêmes de prouver qu'elle le peut. Ce serait une bonne chose d'échanger les fardeaux. Ces gens-là ne peuvent temporiser indéfiniment. Ils prétendent monopoliser un rang de première importance au sein des Nations Unies et n'en font pas les frais. Les choses ne peuvent se passer ainsi; et la délégation canadienne devrait y songer, parce que, d'après le peu que nous en savons, l'Union soviétique ne dépense pas tout son argent à la restauration des régions dévastées. Il faut considérer aussi que certains fonds sont dépensés autrement.

M. FLEMING: Et au meilleur de notre connaissance, il semble que les Russes aient eux-mêmes dévastés des territoires en ces derniers temps.

M. FRASER: Le taux fixé tient sans doute compte de la population de la Russie, et voilà pourquoi, la quote-part de ce pays est si faible.

Le TÉMOIN: Ce détail est de nature à réduire l'évaluation, qui varie selon le revenu national. On se fonde alors sur le revenu par tête, ce qui a tendance à réduire la cotisation. Vu les éléments de dévastation, nous n'y pouvons rien, parce que des renseignements précis nous manquent; mais la déclaration de M. Graydon intéressera certainement la délégation canadienne.

M. GRAYDON: Je ne vois pas pourquoi nos contribuables assumeraient une part du fardeau que les contribuables de Russie doivent seuls porter.

M. Green:

D. Ces chiffres représentent-ils le montant global versé à tous les organismes des Nations Unies? Par exemple, nous payons plus de \$200,000 à l'Organisation internationale du Travail.—R. Je ne parlais que des Nations Unies mêmes, l'organisation mère, et non pas des organismes spécialisés. Je crois pouvoir dire que 3·2 p. 100 représentent le chiffre d'après lequel sont calculée nos contributions à la plupart des organismes spécialisés.

D. Avons-nous le même taux dans tous les organismes spécialisés? Par exemple, l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture, et l'Organisation

internationale de l'Aviation civile?—R. Monsieur le président, ici, il faut certainement répondre que non. Le pour-cent n'est pas le même partout, bien qu'il serve de base à des chiffres variant selon les intérêts spéciaux de certains pays dans les divers organismes en question.

M. Fleming:

D. Il faut aussi tenir compte d'un autre facteur, n'est-ce pas? Certains membres des Nations Unies ne sont pas membres des organismes spécialisés, et par conséquent n'ont pas de quote-part.—R. Par exemple, la Russie soviétique.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur l'exposé d'hier de M. Heenev?

M. Harris:

D. Dans son discours, M. Jutras a-t-il établi une comparaison désavantageuse entre l'Union soviétique et notre propre pays, sous le rapport des contributions, ou se plaignait-il tout simplement du chiffre de notre apport?

M. MORAN: Non, il en voulait directement au chiffre de la contribution canadienne.

M. HARRIS: Je pense que notre Comité approuve entièrement ces représentations.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes actuellement au crédit 52. Est-il adopté?

Le TÉMOIN: Je dois répondre à la question que M. Graydon a posée hier juste au moment de l'ajournement. Autant que je me rappelle, M. Graydon voulait savoir si le Bureau des passeports, en étudiant les demandes de passeport, tenait compte...

M. GRAYDON: Ma question manquait peut-être de précision, mais je vais m'exprimer plus clairement. J'ai voulu savoir quelles précautions le Bureau prenait pour s'assurer que les passeports ne tombent pas entre les mains de personnes que j'ai désignées hier comme indésirables; et j'entends par là des gens qui peuvent être tenus pour quelque peu dangereux vis-à-vis de notre pays, des gens à qui, peut-être, nous ne voudrions pas délivrer de passeports leur permettant de se rendre ailleurs.

Le TÉMOIN: Je crois comprendre qu'à cet égard les fonctionnaires des passeports qui étudient les demandes ne s'estiment pas tenus d'office de contrôler autre chose que l'identité du requérant et l'authenticité des déclarations que renferme la demande. Ils ne s'estiment pas tenus d'office d'étudier l'aspect de sécurité, par exemple.

M. Graydon:

D. Des relations existent-elles entre les autorités du ministère de l'État qui s'occupe du problème de la sécurité et le Bureau des passeports? Par exemple, mettons qu'un communiste réputé au Canada décide de se rendre dans le Royaume-Uni; cet homme reçoit-il son passeport tout simplement parce qu'un magistrat ou un pasteur dit qu'il y a droit?—R. Si j'ai bonne mémoire, la déposition du magistrat ou du pasteur ne vise que l'identité du requérant. Je ne crois pas que l'autorité en matière de passeports s'inquiète des vues politiques du requérant, ou du moins politiques en ce sens-là. Quant aux relations qui existent entre le Bureau des passeports et les autorités chargées de la sécurité, je crois devoir laisser à d'autres témoins le soin de répondre à cette question.

(Les témoignages sont suspendus)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs. Maintenant que nous sommes tous rentrés sains et saufs du vote tenu en Chambre, nous allons poursuivre notre activité. Monsieur Graydon, avez-vous d'autres questions à poser à M. Heeney sur le sujet abordé avant l'interruption?

M. GRAYDON: Non, pas sur le même sujet; mais en cours de route j'aimerais poser d'autres questions.

M. FRASER: Si j'ai bonne mémoire, quand je suis passé au bureau des É.-U. à Toronto, j'ai constaté que les Américains ne délivraient un visa ou passeport qu'après avoir consulté un fichier qu'ils tiennent là. Ce fichier renferme le nom de toutes les personnes qui ont transgressé la loi aux États-Unis. Avons-nous quelque chose d'analogue en fait d'index?

Le TÉMOIN: Je crois que vous distinguez dans ce que vous dites entre la délivrance d'un visa et celle d'un passeport. Le visa est naturellement un permis d'entrer dans tel ou tel pays, et ce permis est délivré par le pays en question. Dans plusieurs pays, la coutume est de rechercher les antécédents des personnes qui sollicitent un visa. Quant au point que vous soulevez, monsieur Graydon, nous procédons de la même manière.

M. MACINNIS: Monsieur le président, j'aimerais avoir des éclaircissements sur ceci. J'ai cru qu'un passeport était simplement un certificat de citoyenneté. Y a-t-il des circonstances où le gouvernement peut refuser un passeport à un citoyen canadien?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je l'ai dit et la chose est malheureusement trop évidente, je ne suis pas spécialiste en matière de passeports. Je crois toutefois savoir que la délivrance d'un passeport en théorie du moins, ne s'obtient pas de droit par le citoyen, mais par faveur. D'autre part, la coutume est bel et bien de délivrer des passeports à quiconque le demande et établit son identité et sa citoyenneté. Inutile, à mon sens, de fouiller davantage la question. Je ne sache pas moi-même qu'on ait refusé de passeport à un requérant dont l'identité et la citoyenneté avaient été établies.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 52 est-il adopté?

Adopté.

Crédit 53, représentation à l'étranger.

M. GRAYDON: Je ne sais si la question que je veux poser se rapporte à l'administration des passeports ou au présent crédit, mais nous pouvons l'envisager ici. Avons-nous avec l'Union soviétique un accord réciproque pour l'échange de correspondants de journaux entre le Canada et la Russie? Existe-t-il un accord entre l'Union soviétique et le Canada, et nos correspondants jouissent-ils à Moscou des mêmes privilèges que ceux que nous accordons, à Ottawa, aux correspondants de l'Union soviétique?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, autant que je sache, il n'existe pas entre les deux gouvernements d'accord relatif à l'échange de correspondants. Les moyens à la disposition d'un correspondant soviétique chez nous sont, vous le savez, excellents. Tandis qu'en Russie soviétique, vous n'ignorez pas que les moyens dont disposent les correspondants canadiens seraient extrêmement limités.

M. GREEN: Nos correspondants dans l'Union soviétique auraient les mêmes droits que ceux des États-Unis?

Le TÉMOIN: Peut-être, mais je ne connais pas de cas où l'on ait sollicité l'octroi de tel ou tel droit particulier en faveur d'un correspondant étranger. Je

ne vois pas pourquoi le traitement fait à nos correspondants et celui des correspondants des pays de l'Ouest différerait. Là-bas, la liberté n'est pas très grande, évidemment.

M. Graydon:

D. Puis-je vous poser une question? Les correspondants de journaux envoyés ici par l'Union soviétique jouissent-ils de privilèges ou d'immunités diplomatiques accordés par notre pays—étant donné qu'ils viennent du gouvernement soviétique?—R. A mon avis, le seul correspondant soviétique au Canada à l'heure actuelle est un membre de l'agence Tass. L'agence Tass est un instrument de l'État soviétique—un organe gouvernemental—et je ne crois pas que le nom du correspondant figure sur la liste diplomatique, mais je l'ignore.

D. En d'autres termes, le correspondant de Tass ne jouit chez nous d'aucun privilège ou immunité diplomatique dont ne jouit pas le citoyen ordinaire qui nous arriverait de l'Union soviétique?—R. C'est mon avis, monsieur Graydon, mais voilà une question juridique à laquelle je n'essaierai pas de répondre. Des membres du Comité songent peut-être à un incident qui s'est produit au Royaume-Uni: un correspondant de Tass revendiqua l'immunité diplomatique, pour se défendre, je pense, dans un procès de diffamation. Autant que je me souviens, le plaidoyer fut accepté et l'affaire classée. Tout le problème n'est peut-être pas seulement une question de fait, mais aussi de droit, et votre opinion vaut beaucoup mieux que la mienne, monsieur Graydon.

M. STICK: Tous ces correspondants reçoivent le même traitement; c'est là une règle générale.

Le TÉMOIN: C'est la règle ordinaire, oui.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

M. GRAYDON: Monsieur le président, avant d'aller plus loin, puis-je dire qu'on vient de me fournir un renseignement de grand intérêt. Une dépêche très importante sur le sujet, un bulletin de Reuter, de Londres, mande que le gouvernement britannique a annoncé aujourd'hui qu'il modifiera peut-être la loi qui confère l'immunité diplomatique à Tass, l'agence de nouvelles officielle de la Russie.

Le TÉMOIN: Un membre de la galerie de la presse m'a appelé ce matin et informé de la chose, mais nous n'avons pas encore de renseignements officiels sur le sujet. Je ne doute pas de l'exactitude du fait, mais nous n'en savons rien officiellement.

M. GRAYDON: Je présume alors que le gouvernement canadien n'accorde pas l'immunité à un organisme particulier, pour parler du moins de notre pays?

Le TÉMOIN: Je ne sais pas s'il est juste d'aborder ainsi la question du privilège d'immunité diplomatique. L'immunité diplomatique est du ressort de la loi; elle s'étend d'une manière générale, aux noms qui figurent sur la liste diplomatique, aux membres du personnel diplomatique de la mission envoyée dans le pays en cause. J'hésite à me prononcer en ces matières. Cependant, si un particulier est membre d'une mission diplomatique, si son nom figure sur la liste diplomatique, il peut se réclamer, devant les tribunaux, du privilège d'immunité en cas de procès ou de poursuites judiciaires. L'étendue de ce privilège n'a jamais été bien définie par la loi. Je crois comprendre que la chose, chez nous, relève moins des lois que du droit commun; et le tribunal peut reconnaître ou ne pas reconnaître l'authenticité du privilège. Cela dépend beaucoup des circonstances et du genre de procès où l'immunité est invoquée.

M. GRAYDON: Le représentant de l'agence Tass au Canada est-il attaché ici à l'ambassade russe; fait-il officiellement partie du personnel de l'ambassade?

Le TÉMOIN: J'ai justement posé cette question aux fonctionnaires, et l'on m'affirme que son nom ne figure pas sur la liste diplomatique. On a déclaré que Tass était l'organe de l'État soviétique; mais je ne puis dire si, en cas de poursuites judiciaires, un de ses correspondants aurait des chances de se réclamer avec succès du privilège de l'immunité diplomatique.

M. FLEMING: En sommes-nous toujours au crédit 53, représentation à l'étranger?

Le PRÉSIDENT: Oui, nous en sommes encore au poste 53.

M. FLEMING: Monsieur le président, un point seulement à élucider. Cet item embrasse-t-il les dépenses d'immobilisations du ministère à l'étranger?

Le TÉMOIN: Puis-je vous interrompre, pour un moment? Je me suis informé quant au rapport dont a parlé M. Fraser...

M. FRASER: Oui, je l'ai ici.

Le TÉMOIN: Je vous signale seulement qu'il sera déposé en Chambre demain, je crois.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fleming, vos questions se rapportent-elles directement au crédit 53 ou visent-elles plutôt le crédit 54?

M. FLEMING: Le crédit 53 est celui de la représentation à l'étranger, n'est-il pas vrai, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui, il embrasse le personnel, les propriétés, et le reste.

M. FLEMING: Ma question porte sur l'administration des crédits de secours.

Le TÉMOIN: Voilà un autre problème, tout à fait différent.

Le PRÉSIDENT: Et peut-être aurez-vous noté, en outre, que les prévisions budgétaires de l'année 1950 à cet égard figurent à la page 9.

M. FLEMING: Je suppose que le crédit concernant la représentation embrasse les dépenses de capital et aussi les frais de logement des représentants diplomatiques à l'étranger.

Le PRÉSIDENT: Il y a deux crédits sur le sujet, les numéros 53 et 54, mais c'est à peu près la même chose; si l'on en sautait un, on pourrait envisager les deux dans celui qui resterait.

M. FRASER: Vous voulez donc faire adopter ce crédit en particulier?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. FRASER: Très bien. J'ai une question à poser.

M. FLEMING: M. Fraser a son rapport sous les yeux; c'est peut-être à lui alors d'ouvrir l'interrogatoire.

M. Fraser:

D. Le rapport ne nous est pas encore parvenu, mais les instructions ont été données le 27 octobre, et, comme l'a dit M. Heeney, le document sera probablement déposé demain. On y trouvera sans doute beaucoup des renseignements désirés. Le rapport en question donne les appointements des divers hauts-commissionnaires, ambassadeurs, et autres fonctionnaires. Pour ce qui est du haut-commissaire au Royaume-Uni—notre bureau là-bas est dirigé par M. Wilgress—le traitement spécifié, durant la très brève période du 15 mars au 31 mars 1949, est de \$548.39; mais pendant ce temps, les frais de subsistance et autres dépenses

de même nature se sont élevés au chiffre de \$1,136.86. Voilà qui correspond à une simple quinzaine de jours.—R. De là, M. Wilgress a été transféré ensuite à un autre poste.

D. Il fut transféré de Suisse à Londres?—R. Oui.

D. Et tandis que nous sommes sur le sujet, ce fonctionnaire a touché \$10,838.60 en fait d'allocations de subsistance et de représentation. Or voici la question que je voulais poser. Quels item ce chiffre embrasse-t-il réellement? Je songe aux allocations de subsistance et de représentation. L'allocation de subsistance comprend les dépenses d'hôtel et autres frais du même genre prévus par le ministère, mais en quoi consiste l'allocation de représentation; que faut-il entendre par là?—R. Il serait bon que M. Hemsley, directeur de la Division administrative, explique ce qu'on doit entendre en général par les mots: allocation de représentation. Puis, si vous voulez, nous réglerons la question en ce qui a trait à M. Wilgress ou à tout autre fonctionnaire.

D. J'ai choisi ce nom-là tout simplement parce que le fonctionnaire était passé d'un lieu à un autre.

M. HEMSLEY: En étudiant les postes à l'étranger, nous voyons en premier lieu, compte non tenu du coût de la vie dans les divers pays, quel montant de rémunération s'impose pour que chaque fonctionnaire puisse s'acquitter de sa tâche; ce montant variera naturellement selon l'importance du poste et aussi selon la coutume du pays en cause. A certains endroits, la coutume exige que nos gens aient plus d'argent qu'ailleurs. Une fois établi le chiffre de base de la rémunération, nous le comparons alors à l'indice du coût de la vie spécifié pour le poste en question par le Bureau de la Statistique. Par exemple, si la rémunération totale qui va à tel ou tel poste est de \$15,000, et que le Bureau de la Statistique établisse à 150 l'indice du coût de la vie dans ce pays, quand le coût de la vie à Ottawa est fixé à 100, alors les \$15,000 monteront peut-être de \$5,000. La rémunération réelle attachée à ce poste pourra donc être de \$20,000. Si l'on soustrait ensuite le traitement de ces \$20,000, le solde représentera l'allocation. Cette allocation ne se subdivise pas en coût de la vie et représentation. Le montant est global et embrasse les deux chiffres parce que les chefs de mission sont logés gratuitement. Je dois ajouter que l'indice du coût de la vie qui correspond à tel ou tel poste n'est pas alors rapproché de la somme du traitement et de l'allocation, mais de soixante-dix pour cent de cette somme, car on calcule que tout représentant à l'étranger aura laissé trente pour cent de sa rémunération totale derrière lui, au Canada, pour faire face à des engagements tels que l'impôt sur le revenu, les prélèvements pour caisse de pension, et le reste.

Le TÉMOIN: Il y a en effet trois éléments qui entrent dans la composition de la rémunération globale des chefs de missions. Tout d'abord, le traitement est établi en proportion de celui des autres fonctionnaires de l'État, et, dans le cas d'un chef de mission, est arrêté par décret; sa nomination se fait par décret. Ces traitements varient de \$8,000 à \$12,000. Le deuxième élément de la rémunération globale, comme je l'ai dit, est la rémunération de base, dont le chiffre est établi de la manière que vous a décrite M. Hemsley: à la somme initiale de \$10,000, \$5,000 sont ajoutés par exemple, ce qui donne un total de \$15,000, la rémunération de base nécessaire dans telle ou telle capitale. Puis, le troisième élément est la résidence fournie au chef de mission, que cette résidence appartient à notre mission ou soit simplement louée.

M. FRASER: En plus de ce qui précède, ne faut-il pas tenir compte des réceptions que doit nécessairement donner cet ambassadeur ou que comporte le poste en question?

M. HEMSLEY: Voilà pourquoi on prévoit l'allocation.

M. FRASER: Il doit en faire lui-même les frais?

M. HEMSLEY: Oui, avec l'argent qui lui est fourni.

Le TÉMOIN: Voilà l'un des déboursés dont il doit se charger à même le montant qu'il touche en plus de son traitement.

M. Fraser:

D. Vous voulez dire en plus du traitement?—R. Justement.

D. Prenons le cas de l'Argentine. Le traitement là-bas est de \$10,000, et l'allocation de subsistance et de représentation est établie à \$14,454, ce qui est en plus du traitement. Mais voilà qui ne confirme pas la déclaration de M. Hemsley: on a dit qu'il fallait diviser cette somme en deux.

M. HEMSLEY: Non; en l'occurrence, le poste que vous venez de mentionner correspond à un haut niveau de vie, et il est classé comme un des plus élevés au point de vue de la représentation. De mémoire, je vous dirai que le poste de Buenos-Aires comporte une rémunération globale de \$17,000, si je présume que les frais y sont les mêmes qu'à Ottawa; mais quand on se reporte à l'indice de l'Argentine pour établir le traitement et l'allocation de base, on obtient alors une somme plutôt considérable. Vraiment, il faut envisager le crédit affecté à la rétribution des chefs de missions à l'étranger, non pas en tant que traitement et allocations, mais en tant que rémunération globale.

M. FRASER: Naturellement, dans ces pays-là, il faut que notre représentation mène un train de vie digne du rang qu'il occupe au sein du ministère.

M. HEMSLEY: Oui, dans le cas dont vous faites mention, le personnage en question toucherait un total de \$24,000 pour s'acquitter des fonctions qui lui sont dévolues en Argentine.

M. FRASER: Et je doute que cette somme soit plus que suffisante. J'ai habité l'Argentine et je sais ce qu'il en est.

J'aurais maintenant une autre question sur le même sujet. Il s'agit de la maison ou de l'ambassade qui a été achetée à Londres. Le coût est censé avoir été de \$88,847.05, mais les réparations et autres frais se sont élevés à \$215,000. Comment cela se fait-il?

Le TÉMOIN: Je pense que M. Moran pourra répondre à cette question.

M. MORAN: A cette maison, des réparations très considérables ont dû être faites pour trois raisons. D'abord, l'immeuble avait été fort endommagé par les bombardements durant la guerre, et l'acquéreur le savait lors de l'achat. Voilà pourquoi, entre parenthèses, nous n'avons payé que \$88,000. Ensuite, nous avons dû faire diverses modifications et réparations pour adapter les lieux aux fins qu'ils devaient servir. Et troisièmement dépense très considérable, la carie sèche s'était mise dans l'immeuble, tout comme dans le toit de l'Édifice de l'Est.

M. GRAYDON: Vous voulez dire dans l'édifice?

Le TÉMOIN: Dans l'édifice, en effet.

M. MORAN: Nous avons obtenu un certificat d'architecte pour établir qu'un tel état de choses n'aurait pu être découvert au cours des examens et enquête ordinaires que fait sur les lieux le futur acheteur. En réalité, on n'aurait peut-être

rien découvert du tout, n'eût été que, pour fins de réparations, il fallut pénétrer dans un mur; c'est alors qu'on mit à jour la pourriture en question. Voilà les trois raisons qui expliquent que des réparations aussi considérables aient dû être entreprises.

M. McCUSKER: Quand nous achetons un immeuble à l'étranger, chargeons-nous de l'inspection nos propres ingénieurs, ou si nous retenons les services d'ingénieurs du pays où se fait l'acquisition?

M. MORAN: Nous combinons les deux méthodes. Nous n'avons qu'un homme de disponible, et quand la chose est possible ce fonctionnaire se rend dans la ville où l'acquisition doit être faite et poursuit des inspections particulières. S'il le juge à propos, il emploie alors des agents locaux pour lui venir en aide. En pareil cas, lorsque notre homme est occupé ailleurs et ne peut se rendre dans la ville en cause, le chef de mission se fait remettre une estimation ou appréciation de deux ou trois ingénieurs ou évaluateurs indépendants.

M. McCUSKER: Je ne veux mésestimer en rien les ingénieurs ou évaluateurs étrangers, mais je trouve que nous devrions utiliser nos propres compatriotes.

M. MORAN: C'est ce qui se fait presque exclusivement: en réalité, notre homme n'est rentré à Ottawa que tout récemment, et pour la première fois depuis un an et demi.

M. FRASER: Est-ce celui qui a comparu devant notre Comité il y a deux ou trois ans?

M. MORAN: M. Antoine Monette.

M. FRASER: Avant que nous achetions notre ambassade des États-Unis?

M. MORAN: Oui.

M. FRASER: Puis-je poser en outre cette question? La propriété que nous avons acquise à Nankin en 1946 nous appartient-elle encore?

M. MORAN: Oui, elle nous appartient et nous l'occupons à Nankin.

M. GRAYDON: Cette ambassade est une maison préfabriquée?

M. MORAN: Oui.

M. FRASER: Voilà l'habitation dont les terrains ont coûté \$53,299.58 et l'immeuble \$125,901.11, et dont les améliorations locales effectuées—y compris les égouts, l'éclairage, et le reste—se sont élevées à \$21,434.31, ce qui donne un total de \$200,635.

Le TÉMOIN: C'est exact. Il s'agit vraiment d'un arrangement embrassant l'ambassadeur et son personnel, parce que le Comité n'ignore pas que la situation à Nankin est anormale, et qu'on a dû s'occuper des membres du personnel aussi bien que de l'ambassadeur.

M. GRAYDON: Pour ce qui est de l'ambassade chinoise, de l'immeuble de notre ambassade là-bas, nous avons essayé de procéder d'une nouvelle manière. Vu les essais tentés de Tchoung-king, je crois savoir que des maisons ou immeubles préfabriqués furent envoyés du Canada en Chine, pour fins d'érection à Nankin. Un des témoins voudra-t-il nous dire si, oui ou non, cette expérience a été couronnée de succès, et quelles sont les vues du ministère sur le sujet?

Le TÉMOIN: Je m'en suis informé auprès de l'ambassadeur quand ce dernier est revenu au Canada. Le ministère et le conseil du trésor ont étudié la proposition, et nous ne savions vraiment que faire pour loger convenablement l'ambassadeur et son personnel à Nankin, lorsqu'il était dans cette ville. Divers projets furent examinés, et l'un de ces projets était de fournir des maisons préfabriquées.

Cela fut approuvé par la suite, et M. Davis me dit qu'il est très satisfait des résultats. Sans cette disposition, le travail de l'ambassade aurait été grandement retardé. On a pu concentrer le personnel dans un local commun et s'acquitter suffisamment bien de la tâche nécessaire. Le coût total des maisons préfabriquées semble assez élevé d'après les normes canadiennes, et cependant, selon les prix qui ont cours en Chine, je suis sûr que ce coût est relativement modique.

M. MORAN: M. Davis a fait un calcul et il affirme qu'il aurait payé \$36,000 par année en fait de loyer pour les mêmes locaux s'il avait pu en trouver à Nankin.

M. GRAYDON: En d'autres termes, notre transaction immobilière a mieux réussi là qu'à Tchoung-king?

Le TÉMOIN: Malheureusement, je ne me souviens pas de ce qui s'est passé à Tchoung-king. Je n'étais pas alors au ministère, mais je pourrais facilement me renseigner à cet égard.

M. MORAN: Puis-je vous lire les commentaires de M. Davis sur Tchoung-King? Il en parle ainsi:

Toutefois, en tenant compte du montant que le gouvernement canadien aurait autrement été obligé de verser en loyers, je doute que la perte ait été vraiment élevée."

M. BATER: Nos propriétés en Chine sont-elles encore toutes intactes?

Le TÉMOIN: Oui, elles le sont.

M. FLEMING: Avant de poser des questions particulières concernant quelques-unes de nos autres propriétés, je voudrais parler en général de ces postes à l'étranger. Mes remarques seront brèves. Elles sont basées sur ce que j'ai vu et sur ce que j'ai discuté avec nos représentants en Europe, à Athènes, Rome, Paris, Bruxelles, La Haye, Copenhague, Oslo et Stockholm. Je ne dirai rien pour le moment de Berlin, de la Maison du Canada ou du poste de Dublin. D'abord, j'estime urgent que le sous-secrétaire visite personnellement ces postes à l'étranger. Il se présente là des problèmes, particuliers à chacun ou communs à tous, qui, je crois, ne peuvent être résolus que si quelqu'un, ayant des responsabilités équivalentes à celles d'un sous-secrétaire, les étudie sur place. Quelques-uns de ces problèmes concernent les propriétés, d'autres, le personnel. Ma première considération se rapporte au personnel. Dans presque tous ces postes, on s'est plaint de l'insuffisance du personnel. Je ne suis pas en mesure de dire si la plainte est motivée ou non, mais je déclare que l'on devrait s'en assurer et que le sous-secrétaire, s'il peut trouver moyen de s'y rendre, devrait s'occuper personnellement de la question.

Ma deuxième considération est celle-ci: les difficultés de change ont créé des embarras à certains membres de notre personnel. Le résultat n'a pas été le même dans tous les pays. Je songe à Paris, par exemple. Lorsque je m'y suis trouvé, trois taux de change différents étaient en vigueur. Il y avait le taux officiel qui était, je crois, de 260 francs par dollar; ensuite, celui des banques approchait 312; puis il en existait un troisième que je ne désignerai pas maintenant mais qui, apparemment, atteignait 440 à 460 francs par dollar. Nos représentants—je veux parler surtout des membres du personnel—étaient obligés, naturellement, d'échanger leur argent au taux officiel qui est le plus bas et cela n'approchait même pas du chiffre de leurs dépenses. Du moins, pas le taux de change des dépenses qu'il leur fallait faire. Cette situation, je crois, se reflète sur un grand nombre des membres du personnel. Je ne prétends pas

qu'elle existe à cet endroit. C'est là un problème auquel il faudrait remédier. Ma troisième considération concerne les propriétés. Et cela m'amène à vous poser quelques questions. De nouveau, comme on peut s'y attendre, nos représentants ont eu de la difficulté à se loger dans bien des cas, Naturellement, ils n'étaient pas là durant la guerre et par ailleurs, des postes ont été ouverts. Je ne dirai pas pour la première fois en ces endroits, mais il a quand même fallu que nos représentants trouvent des logements pour eux-mêmes, le personnel, et les bureaux. Dans certains cas, il s'est présenté de grandes difficultés. Maintenant, l'exposé qui a été remis à la demande de M. Fraser indique que la somme de \$194,128 a été dépensée à La Haye pour l'achat d'une propriété. Pouvons-nous obtenir des renseignements sur ce chef de dépenses? Lorsque j'ai passé par là, M. Pierre Dupuis, notre distingué ambassadeur, y avait loué une résidence magnifique à des conditions favorables. La chancellerie était convenablement située en ville dans un édifice d'assez bonne apparence. On m'avait toutefois laissé entendre qu'il ne serait pas avantageux d'acheter cet édifice parce qu'on le croyait en train de s'enfoncer. Maintenant, je vois ici un article de dépense au montant de \$194,128. Peut-on en obtenir des explications?

Le TÉMOIN: Aimeriez-vous que nous traitions de cela d'abord?

M. FLEMING: Ce qui conviendra à M. Heeney, monsieur le président.

Le TÉMOIN: Nous pourrions répondre aux questions particulières à mesure qu'elles se présentent. Mais je désirerais d'abord faire quelques observations générales sur vos remarques de tout à l'heure.

M. FLEMING: Il serait peut-être préférable que M. Heeney fasse ses observations générales avant que nous passions aux questions particulières.

Le TÉMOIN: Avez-vous encore des observations générales à faire sur les questions d'ensemble?

M. FLEMING: J'ai des commentaires particuliers à formuler concernant le logement à certains endroits.

Le TÉMOIN: Je vous donnerai avec plaisir une réponse générale en ce qui concerne le personnel de nos missions en Europe et ailleurs. Quant à la suggestion de M. Fleming voulant que le sous-secrétaire devrait se rendre compte par lui-même des conditions qui existent à certains endroits, j'y ai moi-même songé depuis que j'ai été nommé sous-secrétaire, il y a huit mois et demi. Malheureusement, d'autres devoirs m'ont retenu sur notre continent où je n'ai même pu visiter que trois de nos missions. Toutefois, le Comité peut être assuré que je visiterai au plus tôt,—avant bien des mois je l'espère,—les missions diplomatiques en Europe dont M. Fleming a parlé afin de me rendre compte par moi-même des problèmes des chefs de ces missions et des autres membres du personnel. Il faut simplement que j'attende d'avoir le temps. J'attache moi-même une grande importance à la question et je sais que le ministre partage l'opinion exprimée par M. Fleming et à laquelle il a fait allusion en Chambre, l'autre jour.

Maintenant, en ce qui regarde le personnel de nos missions à l'étranger, je ne crois pas, d'après mes renseignements, que l'on puisse généraliser et dire que toutes en manquent. Sans aucun doute, quelques-unes sont à court actuellement ou l'ont été dans le passé, si l'on tient compte de leur tâche particulière à certains moments précis, étant donné que la somme de travail varie, surtout dans des capitales comme Paris où se tiennent nombre de conférences et de réunions internationales, imposant à nos missions de nouvelles tâches, en plus des devoirs journaliers.

A Paris, à Londres, et surtout à Washington, la fréquence des réunions internationales auxquelles le Canada prend part constitue un fardeau additionnel considérable pour nos chefs de missions, les fonctionnaires et autres membres du personnel. Ils sont tenus de fournir des services matériels et des employés de bureau. De plus, les fonctionnaires de la mission diplomatique doivent prendre part à beaucoup de ces conférences et réunions.

Il y a quelques mois, le ministère des Affaires extérieures a établi ce que nous appelons un comité d'organisation du personnel. Dirigé par M. Moran, ce comité compte parmi ses membres un représentant de la Commission du service civil qui s'occupe des candidats. Avec la collaboration du Conseil du Trésor, qui naturellement, s'intéresse aussi à la question, le comité étudie actuellement le besoin de personnel dans chacune de nos missions diplomatiques à l'étranger.

Les chefs de ces missions ont été priés de nous faire connaître en détail le genre de fonctionnaires et d'employés qu'ils désirent, leur degré d'ancienneté, l'expérience et les qualifications nécessaires, afin de répondre aux besoins ordinaires et aux circonstances inusitées dont j'ai parlé tout à l'heure. Ce comité fait également enquête sur les diverses divisions du ministère. Notre but n'est pas de fixer un effectif rigide pour le personnel de chaque mission ou division, mais d'établir une norme raisonnable qui servira à juger des besoins légitimes de personnel. Ce procédé, votre Comité s'en rend compte, exige du temps, mais nous faisons des progrès. Dans l'intervalle, nous essayons de répondre aux nécessités immédiates en matière de personnel et de fonctionnaires supplémentaires pour nos missions à l'étranger, à mesure qu'elles se présentent.

Vous avez mentionné, monsieur Fleming, les difficultés de change. Cela, naturellement, complique grandement l'administration des règlements régissant les traitements et allocations. M. Hemsley désirera peut-être ajouter quelques remarques à ce que je vais dire. Avec les taux de change officiels et autres qui ont prévalu dans certains pays,—je devrais dire dans la plupart des pays du monde,—ainsi que l'indice du coût de la vie et ses variations, il a été excessivement difficile pour le ministère de se tenir au niveau des besoins de ses employés qui ont travaillé dans ces pays. Nous faisons tous les efforts possibles pour être à la hauteur, mais je ne sais pas si nous y réussissons toujours. Il s'écoule parfois un laps de temps entre le développement d'une situation et la fixation des rajustements à effectuer. Il ne m'appartient pas de dire à quel point nous y réussissons, mais nous tâchons de remédier à la situation. L'une des choses dont j'aimerais sûrement me rendre compte lors de l'un de ces voyages suggérés par M. Fleming, est la répercussion de ces difficultés de change sur le personnel. J'ignore si M. Hemsley désire ajouter quelque chose.

M. HEMSLEY: J'allais justement dire que nos missions à l'étranger sont tenues de nous faire connaître le taux de change accordé à nos employés lorsque nos devises canadiennes sont échangées en monnaies du pays. Nous basons nos allocations sur le chiffre mentionné. En France, notre personnel jouit du taux de change libre et n'emploie pas le taux officiel.

M. FLEMING: Le taux de change libre est le deuxième, autrement dit, celui du milieu. Ce n'est pas le plus élevé. Les employés ne sont pas en mesure de jouir du taux le plus favorable.

M. HEMSLEY: Non, nous leur donnons instruction de ne pas se servir du troisième taux, celui que vous mentionnez. Leur allocation est toutefois plus élevée à cause du fait qu'ils ne peuvent jouir de ce taux de change.

M. FLEMING: Vu la situation, je crois qu'une enquête paierait des dividendes si le sous-secrétaire peut faire le voyage.

La question des acquisitions possibles de propriétés est une raison de plus pour que le sous-ministre se rende compte par lui-même. Si l'on achète des propriétés, c'est probablement à des fins permanentes et, le présent Comité l'a constaté dans le passé, il s'agit souvent de sommes assez élevées. Je crois que le sous-secrétaire devrait se rendre compte de la situation locale avant que des mesures importantes soient prises.

Ce serait peut-être plus facile si je faisais maintenant des commentaires sur les propriétés et que nous traitions du sujet à mesure, ou de la façon que M. Heeney et ses collègues préfèrent. Prenons d'abord Athènes. Je crois comprendre qu'on n'y prévoit pas de changement. Notre ambassadeur est logé dans une magnifique résidence et la chancellerie se trouve dans un bel édifice convenablement situé.

A Rome, il y a deux édifices, mais je crois que le ministère a l'intention d'en acheter un autre et d'en construire...

M. HARRIS: S'agit-il ici d'une expédition ou d'une série de questions? Je propose que M. Fleming pose des questions sur cette rubrique et sur les dépenses.

M. FLEMING: J'avais pensé qu'il serait plus simple pour M. Heeney et ses collègues de commenter mes remarques. Je suivais un ordre d'idées, mais je m'en tiendrai à des endroits particuliers si c'est plus facile.

M. HARRIS: Demandez quelles sont les dépenses prévues. Elles apparaissent dans le budget. Vous dites qu'il se fera quelque chose ici, là, rien. Vous devriez demander pourquoi.

M. FLEMING: C'est ce que je croyais faire. Je suis prêt à me rendre aux désirs du Comité et des témoins, mais j'ai pensé qu'il serait plus simple pour le témoin de répondre à l'ensemble de mes remarques.

M. McCUSKER: Puis-je savoir si les renseignements de M. Fleming sont de source officielle ou non et si le ministère était déjà au courant?

M. FLEMING: Nous en avons causé auparavant.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'un membre a le droit de formuler ses impressions personnelles.

M. McCUSKER: Je voulais seulement savoir s'il s'agissait d'une visite officielle de M. Fleming.

M. FLEMING: Non, j'y suis allé de moi-même.

M. MACINNIS: Ce qui me frappe ici, c'est que M. Fleming, en parlant de ces légations et ambassades, déclare avoir trouvé la situation satisfaisante ou non satisfaisante. Ne serait-ce pas plus court s'il nous entretenait seulement des situations non satisfaisantes. Ainsi, en parlant d'Athènes, M. Fleming dit que nous y possédons de magnifiques édifices et qu'apparemment, il n'y a là rien à reprendre. Il me semble qu'on pourrait laisser de côté ces endroits-là et s'en tenir à ceux qui laissent à désirer.

Le PRÉSIDENT: En bon avocat, M. Fleming est précis et concis. J'ajouterai que le Comité attache beaucoup d'importance aux réactions personnelles. Nous avons ici une personne qui a visité ces endroits.

M. MACNAUGHTON: J'ai, moi aussi, visité quelques-unes des ambassades mentionnées. Je crois qu'il serait sage d'inclure nos impressions dans un rapport détaillé parce que tous ces détails concernant Londres, Paris, Genève, même s'ils comportent beaucoup d'intérêt pour nous et pour le ministère,

prennent beaucoup de temps. Je crois que la compilation d'un rapport pourrait être avantageuse pour le ministère, si je puis m'exprimer ainsi.

Le PRÉSIDENT: Votre objection est motivée. Je me rends compte que nos collègues considèrent le temps comme facteur d'importance. Toutefois, je ne vois pas comment je pourrais empêcher un membre du Comité d'exprimer ses impressions sur des choses qu'il croit devoir intéresser le ministère des Affaires extérieures. Je sais que la concision est importante pour tous.

M. FLEMING: Je ne faisais pas une revue de la situation, je m'exprimais ainsi pour savoir quels sont les plans du ministère.

M. HARRIS: Pourquoi ne pas poser la question directement.

M. FLEMING: Si quelques-uns des membres sont à ce point impatient, je m'arrêterai ici.

M. FRASER: Je ne crois pas que M. Fleming doive s'interrompre. Nous devrions entendre les deux côtés. Si je ne me trompe, M. Fleming est allé là à titre de membre du comité parlementaire.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que c'est du temps bien employé. Autrement, nous le passerions à la Chambre,—ce qui ne serait pas si bien. Le présent Comité est comme la soupape du ministère.

M. FRASER: Votre objection est motivée.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Fleming devrait continuer. Je sais qu'il est lui-même en faveur de la concision.

M. FLEMING: En parlant de Rome, j'aimerais savoir de M. Heeney où en sont les plans et ce que le ministère y projette. A Paris, prévoit-on des changements? Il y a encombrement véritable à Paris, surtout lorsqu'il y a eu des conférences internationales. Prévoit-on des changements aux autres endroits mentionnés et lesquels? Je remarque, comme je l'ai déjà mentionné pour La Haye, que les chiffres cités à M. Fraser pour l'acquisition de propriétés sont de \$194,128. Pourrait-on avoir le détail de cet achat qui paraît assez récent?

Quels sont les projets pour Copenhague? Je veux parler des bureaux. Je ne pense pas tellement à la résidence, mais les bureaux laissent à désirer. Il a fallu reconstruire l'édifice et aménager, du côté de l'artère principale, une entrée extérieure pour les bureaux qui se trouvent dans le sous-sol. La situation laissait à désirer. Peut-être prévoit-on là certaines améliorations dont M. Heeney pourrait nous parler.

Prévoit-on des acquisitions à Oslo? Dans l'affirmative, a-t-on un emplacement en vue? J'allais demander un rapport à ce sujet.

Si on me le permet, je dirai d'Oslo et de Stockholm que nos légations y sont situées dans des édifices commerciaux. Il me semble qu'un édifice de ce genre ou une maison de rapport ne sont pas, au point de vue sécurité, les plus désirables pour des représentants diplomatiques. Je me demande si l'on étudie la question au ministère et si des mesures sont prises en conséquence.

Je termine sur ce sujet.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je dirai certaines choses et demanderai ensuite à M. Moran de compléter ou de rectifier si je me trompe.

La ligne de conduite du ministère en ce qui concerne l'achat d'immeubles, si l'on peut en parler, est, je crois, de se hâter lentement. A part les arrangements existants pour l'achat d'immeubles à même les fonds immobilisés qui

resteront au crédit du Canada à la suite des frais afférents aux secours militaires durant la guerre, nous n'avons pas l'intention d'acheter de propriétés nulle part, si nous pouvons faire autrement, à moins qu'il ne se présente des offres très avantageuses. Le Comité reconnaîtra, j'en suis sûr, qu'il n'est pas possible, avec un personnel restreint, d'examiner convenablement les propositions de vente comportant de larges sommes d'argent sans y consacrer beaucoup de temps. Pour cette raison, nous croyons plus sage de nous dépêcher lentement.

Actuellement, le ministère étudie la possibilité d'achats à Paris, à Rome et à Copenhague. Il ne s'agirait là d'aucune dépense, sauf de l'utilisation des crédits immobilisés dans ces pays. Nous ne demandons pas de crédits à cette fin dans les prévisions budgétaires du ministère.

A Paris, nous avons en vue plusieurs immeubles qui, à des degrés divers, répondraient aux besoins de la chancellerie et serviraient de résidence à l'ambassadeur. Aucun n'a paru tout à fait approprié jusqu'ici, mais la situation actuelle n'est pas satisfaisante, nous le reconnaissons. La chancellerie laisse à désirer, la résidence encore davantage. Tous les membres du Comité qui les ont vus en conviendront.

A Rome, la situation est à peu près semblable. Là, nous avons des perspectives plus immédiates et plus brillantes. D'un autre côté, nous ne pouvons conclure de marché final à Rome avant d'en arriver à une entente avec le gouvernement concernant le règlement de ces réclamations, entente qui déterminera le chiffre de nos crédits immobilisés.

Je crois qu'à Copenhague, nous pourrions agir plus rapidement parce que le règlement de la balance des crédits immobilisés qui revient au gouvernement canadien est plus avancé. Je demanderai à M. Moran de dire un mot de la situation à La Haye.

A Athènes, nous ne prévoyons pas de changements.

Je ne connais rien, personnellement, de la situation à Oslo, quoique je sois au courant de celle de Stockholm. Tout y laisse à désirer. Le ministre y habite une maison de rapport, ce qui n'est pas satisfaisant, non seulement au point de vue de la sécurité qui est et doit être considérée en achetant une propriété quelconque, mais aussi au point de vue de la situation du logement en Suède, qui, M. Fleming le sait, est très difficile. M. Stone a étudié plusieurs possibilités et a fait rapport au ministère, mais nous n'avons pas de crédits dans le moment et nous n'en demanderons pas avant de savoir exactement où nous en sommes.

M. MORAN: J'aimerais faire des commentaires sur Athènes seulement. Actuellement, nous y avons entamé des négociations pour l'achat d'une ambassade qui serait payée à même les fonds immobilisés au compte des secours militaires. L'achat d'un immeuble a été suggéré parce que le loyer est déjà très élevé; de plus, le bail expire l'an prochain et le propriétaire a fait connaître son intention de doubler le prix du loyer.

M. FRASER: N'y a-t-il aucune régie des loyers?

M. FLEMING: Voulez-vous parler de la résidence ou de la chancellerie?

M. MORAN: La résidence. Le gouvernement grec essaie de nous trouver un édifice convenable à Athènes. Il se croit tenu de nous aider à cause du délai apporté au règlement de notre compte de secours militaire dont l'argent servira à l'achat d'un immeuble.

Dans le cas de La Haye, j'aimerais consulter le rapport que nous avons dans nos bureaux, au ministère, avant de tenter de fournir les détails qui ont précédé l'achat. Peut-être puis-je vous dire dès maintenant que cette résidence ne sera pas payée en dollars canadiens. Je me hâte cependant d'ajouter que le fait d'en acquitter le prix en florins des Pays-Bas ne nous justifierait en rien de payer plus cher que s'il s'agissait de dollars canadiens. Notre gouvernement a cependant à son crédit une somme considérable de florins hollandais provenant du compte de secours militaires. Nous nous en servons pour payer l'édifice. L'article de dépense apparaît ici en dollars dans nos prévisions budgétaires, à cause de l'inscription du poste d'un dollar, l'an dernier. C'est l'édifice dont vous avez parlé, où M. Dupuy habitait lorsque vous êtes allé. Il s'agissait également d'un propriétaire voulant vendre l'immeuble. Après examen de plusieurs emplacements à La Haye, celui-ci a été choisi comme le plus pratique à toutes fins. Cependant, comme je le répète, avant de faire des commentaires sur le prix, je voudrais consulter le rapport.

M. FLEMING: Au sujet de la résidence achetée à La Haye?

M. MORAN: Oui.

M. Fleming:

D. \$194,128. Dois-je comprendre que le sous-secrétaire a pris pour ligne de conduite ou a l'intention de visiter l'endroit et de voir par lui-même avant de faire d'autres achats?—R. J'espère que la chose sera possible.

M. LÉGER: M. Heeney a dit tout à l'heure qu'il a l'intention de visiter autant d'ambassades que possible. Peut-être pourrait-il préparer un rapport pour l'an prochain afin de pouvoir, lorsqu'il se présentera devant nous, nous donner un compte rendu complet. Si nous continuions avec les crédits?

Le PRÉSIDENT: Le crédit 53 est-il adopté?

Adopté.

Le crédit 54 est-il adopté?

Adopté.

M. FLEMING: Je voudrais poser une question sur Dublin. Quand a été acheté cet édifice au coût de \$32,292.39, à part un montant de \$10,576.20 pour modernisation et réparations? S'agit-il de l'édifice qu'habitait le haut-commissaire, il y a eu un an le printemps dernier?

M. HEMSLEY: Oui.

M. Fraser:

D. Si je ne me trompe, vous ne prévoyez pas d'autres dépenses importantes pour les prochains six mois?—R. Tout dépend des événements qui peuvent se produire à Rome et à Paris. Aux deux endroits, les immeubles en perspective requièrent d'importants travaux de réparations et de modifications.

D. Vous n'avez rien prévu pour ces achats dans vos crédits?—R. Non. Nous paierons à même le compte des secours militaires.

M. Fraser:

D. C'est indiqué quelque part?—R. Le crédit 54 le mentionne.

M. Fleming:

D. Le ministre, je crois, a laissé entendre qu'on prévoyait des changements à la mission de Berlin, qu'une partie du personnel serait transféré à Bonn. Est-ce que cela atteindra en quelque sorte nos logements à Berlin?—R. La situation

est très difficile. Nous ne savons vraiment pas ce que nous allons faire. Dans sa dernière dépêche, M. Pope disait qu'il avait rédigé son télégramme sous un abri de tôle ondulée et qu'il n'avait rien du tout en perspective. J'espère cependant que nous découvrirons quelque chose, un loyer ou un immeuble à vendre. Nous verrons. Le travail du consulat se fera de Francfort. M. Pope résidera à Bonn, mais l'un de ses jeunes collègues restera à Berlin.

D. Et la propriété de Berlin? Continuerez-vous de l'utiliser au complet?—

R. Probablement que non. Mais elle ne nous coûte rien dans le moment. Elle est à la charge de Berlin.

D. Rien n'a encore été décidé à ce sujet?—R. Nous garderons l'immeuble aussi longtemps que nous devons maintenir un bureau à Berlin, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il est possible de le prévoir.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 54 est-il adopté?

Adopté.

Le crédit 55 est-il adopté?

Adopté.

Le crédit 56 est-il adopté?

M. Graydon:

D. Le sous-secrétaire a-t-il une idée du nombre de Canadiens qui se trouvent actuellement en Chine? Je pose cette question de façon particulière afin de savoir si le dernier coup communiste à la suite duquel une grande partie de ce pays a été assujétie au joug des communistes sera préjudiciable aux missionnaires chrétiens qui s'y trouvent en assez grand nombre. Avez-vous un rapport quelconque à ce sujet?—R. Nous ne pourrions garantir l'exactitude des chiffres que nous possédons actuellement. Mais après les avertissements qui ont été donnés par nos missions à Nankin, à mesure que les armées communistes s'approchaient de diverses régions, il en restait à peine un noyau de 500, en tant que nous avons pu juger, et ils sont encore en Chine. Tout récemment encore, je m'entretenais avec le chef de la division de l'Extrême-Orient.

D. Voulez-vous parler des citoyens ou des missionnaires?—R. Je parle des citoyens canadiens en général, y compris les missionnaires qui forment une grande partie de ce total. La semaine dernière, je m'entretenais avec M. Menzies à ce sujet et il m'a rapporté que sur environ 500, ce qui peut être pris simplement comme chiffre rond, 250 ou à peu près se trouvaient dans la partie encore occupée alors par les armées nationalistes et les autres se trouvaient dans les régions envahies par les communistes. Maintenant, reste à savoir si ceux-ci entraveront ou non les travaux ordinaires de nos missionnaires. A ma connaissance, nous n'avons reçu aucune indication que ces derniers aient été dérangés. En fait, au début de l'occupation, les communistes ne semblaient pas devoir nuire aux missionnaires. Cependant, je n'essaierai pas de supposer ce qui peut se produire dans six mois ou un an d'ici.

M. Green:

D. Avez-vous quelque moyen de communication avec les missionnaires?—R. Peut-être pas avec tous, mais nous avons transmis des messages par Nankin. Cependant, j'ignore où en sont les communications avec Pei-ping et le reste de la Chine communiste.

L'ambassadeur canadien, avant de quitter la Chine, s'est assuré que tous les Canadiens se trouvant dans les régions récemment occupées sont sains et

saufs. C'est le dernier rapport que nous avons reçu de notre ambassadeur avant son départ de Nankin.

D. S'en trouve-t-il aux environs de Pei-ping?—R. J'ai l'impression qu'il reste des missionnaires canadiens dans les régions occupées par les communistes, mais je vais essayer de vous donner une réponse plus précise à ce sujet.

M. Graydon:

D. Je crois que l'hôpital et la mission de la Chine occidentale dirigée par l'Église Unie sont situés dans cette partie ouest de la Chine qui n'a pas encore été conquise par les communistes.—R. Vous avez raison. Il y a là un petit groupement appartenant à l'Église Unie et M. Menzies l'a mentionné comme faisant partie des 250 Canadiens qui se trouvent encore dans le territoire nationaliste.

M. HANSELL: Est-ce qu'on s'attend que M. Davis compare devant notre Comité?

Le PRÉSIDENT: Je laisserai M. Harris, assistant parlementaire, répondre à cette question.

M. HARRIS: M. Graydon en a parlé l'autre jour, monsieur le président, et le ministre a alors déclaré qu'il appartiendrait au Comité de décider. Cependant, il s'est immédiatement repris et a souligné la possibilité que M. Davis perde son prestige comme ambassadeur s'il était renvoyé en Chine à ce titre après avoir témoigné devant le présent Comité et que c'est là une question qui devrait être prise en considération.

Maintenant, en y pensant davantage, on se demande quel est le but du Comité. Si je ne me trompe, c'est d'examiner les comptes du ministère des Affaires extérieures. Je crois que la coutume s'est aussi répandue de discuter l'expansion de notre politique extérieure. Mais on considère qu'il n'est pas désirable, pour toutes sortes de raisons, que notre ambassadeur en Chine vienne témoigner devant nous. Le ministre est responsable devant le Comité et l'est également devant le Parlement. Je ne crois pas qu'il convienne de citer un ambassadeur devant le Comité, comme il est constitué actuellement.

M. GRAYDON: Il devait y avoir certaines exceptions à cette règle rigoureuse, parce qu'il me semble que le présent Comité devrait pouvoir entendre quelques-uns de nos représentants à l'étranger de la même façon que ceux d'ici. Même si certaines considérations doivent nécessairement entrer en ligne de compte, lorsqu'il s'agit du témoignage d'un ambassadeur, on peut tout de même compter que le Comité se servira de son bon sens et de son jugement dans les discussions qui pourront surgir.

Tous nos ambassadeurs sont des hommes de vaste expérience et je suis sûr qu'ils sauraient très bien ce qu'il faudrait dire ou taire à cause de leur position. Je crois qu'il serait avantageux que le Comité soit mis au courant de ce qui se passe dans les autres parties du monde. Et il me semble que ceux qui ont des moyens particuliers de se procurer des renseignements pourraient récapituler leurs expériences pour nous brosser un tableau des affaires mondiales à la façon dont ils les voient dans les sphères où ils se trouvent.

J'aimerais que M. Harris reconsidère la décision qu'il a prise. Cette règle ne devrait être appliquée ni à la hâte ni à la légère. On devrait se rappeler que par le passé, des discussions très intéressantes tenues ici ont été, au point de vue parlementaire et public, très utiles à l'ensemble de nos activités extérieures. J'ai-

merais que le Gouvernement prenne une attitude un peu plus conciliante, si la chose est possible, et qu'il permette à M. l'ambassadeur Davis de témoigner devant le Comité.

De plus, je considère que nous devrions interroger le plus grand nombre possible de nos représentants à l'étranger, si la chose peut se faire. Je n'aimerais pas que le travail du Comité soit trop limité, parce qu'après tout, le public s'intéresse énormément à tout ce qui se passe dans certaines parties du monde. Nous devrions, ce me semble, lui dire tout ce qui est possible au point de vue sécurité et diplomatie en général. C'est une simple suggestion que je crois acceptable pour l'ensemble du public et pour le Parlement. Je ne crois pas qu'il en résulterait de sérieuses difficultés avec un Comité conscient de ses responsabilités comme le nôtre.

M. HARRIS: Monsieur le président, personne ne désire priver le Comité des renseignements qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de sa tâche. Ces renseignements pourraient inclure une description détaillée de tout pays étranger, par la personne la mieux qualifiée à cette fin. Le ministre pourrait le faire, ou, en son absence, le sous-ministre, si on le désire. Ou encore, si le Comité en exprime le désir, le chef de la division de l'extrême Orient aux Affaires extérieures pourrait nous dire ce qu'il pense de l'extrême Orient et nous renseigner sur tout ce que nous désirons savoir. C'est là le genre d'information que le Comité, il me semble, aimerait obtenir et devrait peut-être obtenir. Toutefois, je suis d'avis que les ambassadeurs appartiennent à une catégorie quelque peu différente et, même s'il était très intéressant d'entendre ce que l'ambassadeur peut avoir à dire sur les conditions en Chine, je crois que ces renseignements, s'ils sont dévoilés au Comité, seraient plus avantageusement donnés par le sous-secrétaire, ou par le ministre, ou par le chef de la division.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres commentaires?

M. HANSELL: Monsieur le président, nous comprenons l'explication de M. Harris et l'embarras dans lequel il se trouve. Cependant, j'ai l'impression que les crédits du ministère des Affaires extérieures sont confiés à l'examen du présent Comité, alors que les crédits d'aucun autre ministère ne sont confiés à aucun autre comité, pour la raison que, dans le monde aujourd'hui, il se présente des situations particulières qui concernent uniquement ce ministère, et pas les autres. Je considère donc que les discussions sur certains sujets qui peuvent être nécessaires devraient être tenues à huis clos et référées à notre Comité des crédits, évitant ainsi la nécessité d'une discussion ouverte en Chambre.

Je m'intéresse particulièrement à la situation en Chine. Comme il a été question de missionnaires qui sont des citoyens canadiens, il me semble que nous devrions avoir la chance d'en apprendre plus que le ministre n'en a dit dans son discours en Chambre. Il m'importe peu que ce soit M. l'ambassadeur Davis ou toute autre personne qualifiée, mais j'aimerais en savoir davantage sur cette question de Chine à laquelle le ministre a fait allusion.

M. HARRIS: J'attirerai l'attention du chef du ministère sur la discussion concernant les ambassadeurs en général et sur la demande de M. Hansell. Je suis sûr qu'il pourra tirer d'un exposé du chef de la division de l'extrême Orient tous les renseignements qu'il désire. Cela pourrait se faire aujourd'hui ou demain.

M. GREEN: Je propose que l'on étudie davantage cette question avant d'en venir à une décision finale. Si je comprends bien la déclaration que M. Harris vient de faire, nous ne pourrions pas entendre de représentants des Nations Unies, comme le général McNaughton qui a comparu déjà devant le Comité et dont

le témoignage a été très utile. Ou encore le représentant du Canada à la Commission de l'extrême Orient. Le ministre ne s'est pas opposé à ce que ce dernier se présente devant nous. Il a, au contraire, suggéré que M. Collins vienne. Nous pouvons sans doute obtenir des renseignements utiles de nos représentants à Ottawa, mais nous ne croyons pas qu'ils en sachent autant que ceux qui représentent le Canada à l'étranger. Si nous n'entendons que ceux d'ici, cela enlèverait toute valeur au travail du Comité et je ne crois pas que ce soit très raisonnable. Je demande donc qu'avant de prendre une décision... je sais que le ministre est actuellement absent mais son opinion sur l'envergure de ce rideau de fer m'intéresserait.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous discuter davantage?

M. GRAYDON: Je serais très surpris si M. Davis lui-même ne se réjouissait pas de l'occasion de témoigner devant notre Comité parce qu'il doit avoir un message important à transmettre. C'est dans le domaine des possibilités. Je le connais assez bien pour faire cette déclaration.

M. WINKLER: Même si un exposé de M. Davis devait nous intéresser tous beaucoup, exposé qui serait sans doute aussi palpitant que le compte rendu du général Bedell Smith dans le *Saturday Evening Post*, je ne peux tout de même m'empêcher de croire que, dans le cas de M. Davis, la situation serait très difficile pour lui s'il retournait ensuite en Russie. Par conséquent, si le rapport quelconque que M. Davis faisait ici devait lui nuire, advenant son retour en Chine, nous devrions y penser deux fois avant de l'appeler.

M. GRAYDON: Peut-être ne retournera-t-il pas en Chine.

M. McCUSKER: Cela pourrait nuire à celui qui lui succéderait. Il se présente différentes questions. Si un ambassadeur était libre de venir ici, de parler de façon officieuse en donnant ses impressions sur la politique établie du gouvernement, s'il s'exposait à être soumis à un interrogatoire contradictoire et ainsi de suite sur les questions se rapportant à la politique passée, présente et future, ça pourrait être difficile. Je crois qu'il pourrait très bien venir nous exposer les choses. Mais s'il est soumis à un interrogatoire, s'il est interrogé par le Comité, je crois qu'il lui faudra se tenir sur ses gardes s'il ne veut pas s'exposer à des difficultés.

M. GRAYDON: Je suis l'un des premiers à en convenir, monsieur McCusker. Je reconnais qu'un ambassadeur ne devrait pas être soumis à un interrogatoire contradictoire. Je ne songeais qu'à une simple causerie et j'ai pensé que nous y gagnerions énormément si un ambassadeur comme M. Davis pouvait venir nous exposer les conditions comme elles lui sont apparues en Chine. Il n'est pas question de politique mais d'acquiescer plutôt un point de vue réaliste sur les conditions là-bas et ainsi de suite. D'après moi, nous sommes trop peu renseignés sur les conditions qui existent dans les autres parties du monde alors que nous avons des hommes qui y voyagent. La situation en Chine pourrait être passée en revue par l'un d'eux et nous en bénéficierions grandement. Je suis le premier à m'opposer à ce qu'un ambassadeur soit interrogé sur les sujets politiques, parce que cela ne relève aucunement de ses attributions. Ce que je veux dire, c'est que notre intention est raisonnable en lui demandant de venir ici et de faire rapport. Je le répète, c'est ce que j'avais dans l'idée.

M. LÉGER: Puis-je vous demander, monsieur le président, combien de nos ambassadeurs pourraient se présenter devant le Comité actuellement? Je crois que M. Davis est le seul au pays dans le moment. Mettons que nous lui

demandions de venir ici nous exposer les faits. Ou supposons que nous demandions à M. Hume Wrong, notre ambassadeur à Washington, de venir nous parler des États-Unis. Si, au cours de cet entretien avec nous, il dit des choses qui sont reproduites par la presse et que n'approuve pas Washington, si ses idées ne sont pas acceptables dans le pays auprès duquel il est accrédité, comment pouvons-nous nous attendre qu'il y retourne et continue sa tâche? La même chose, à mon avis, s'applique à n'importe lequel de nos ambassadeurs. Même si l'un d'eux pouvait témoigner devant nous, il ne pourrait exprimer que ses vues personnelles, ses propres opinions, ses propres idées. Peut-être ces points de vue ne seraient-ils pas acceptables aux États-Unis, disons, ou au pays auprès duquel il est dans le moment accrédité. Cela pourrait aller jusqu'à nuire au Canada.

M. CÔTÉ: D'après moi, monsieur le président, je ne crois pas qu'un ambassadeur ait le droit de formuler une opinion personnelle lorsqu'il parle à titre officiel devant un Comité comme le nôtre.

M. MACINNIS: Je doute fort, monsieur le président, qu'il soit utile de convoquer ici un ambassadeur pour l'interroger simplement sur les conditions établies en Chine de nos jours, conditions qui ne peuvent être isolées des forces révolutionnaires. Il lui faudrait parler de ces conditions et, ensuite, je me demande s'il serait bon de lui permettre de retourner ou si nous ne devrions pas plutôt le garder ici. S'il y a quelque chose à dire à ce sujet, le ministre devrait le faire et personne d'autre.

M. FRASER: Puis-je vous poser une question, monsieur le président? Est-ce que les séances n'ont pas été tenues à huis clos lorsque le général McNaughton était ici?

Le PRÉSIDENT: La séance était publique.

M. FRASER: Les deux séances?

Le PRÉSIDENT: Les deux séances étaient publiques.

M. FRASER: Deux séances publiques?

Le PRÉSIDENT: Oui. Il n'a fait qu'une courte déclaration, confidentielle. Tout le reste paru dans le compte rendu.

M. MACINNIS: Ce n'est pas la même chose lorsqu'il s'agit de M. McNaughton, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: J'ai écouté attentivement la déclaration qu'a faite M. Graydon l'autre jour en Chambre, en parlant des affaires extérieures. J'ai été frappé par la réponse du ministre, M. Pearson. Je crois que la plupart des membres ici présents se rappelleront qu'en parlant de la Chine, il a fait remarquer que la situation n'y est pas encore stabilisée; il y a révolution et l'on ne peut parler des conditions existantes sans parler de la situation interne. Vous pouvez donc facilement comprendre à quel point il est difficile pour un ambassadeur de venir nous donner ses impressions sur le poste qu'il occupe, mettons aux États-Unis, et de nous faire connaître ses réactions sur quelques-unes des activités du pays. Ce peut être relativement facile, mais ce serait très difficile pour M. Davis qui s'exposerait immédiatement à la critique parce que les journaux publieraient ses paroles. J'appuie M. Hansell qui n'approuve pas cette sorte de choses. Vous vous rappelez sans doute que nous avons eu une séance conjointe très intéressante, il y a deux ans je crois, du comité des Affaires extérieures du Sénat et de la Chambre des communes. M. Pearson nous avait

alors donné une causerie très intéressante sur les problèmes internationaux. Nous nous sommes fait critiquer, et avec raison je crois, pour n'avoir invité ni le public ni la presse. La même critique s'élèverait contre M. Davis ou toute personne que nous pourrions inviter ici pour nous entretenir à huis clos. Nous devons être très prudents dans le moment lorsqu'il s'agit d'innovations dangereuses. Je puis ajouter que je suis en faveur de cette suggestion en ce qui concerne le Comité. Nous avons commencé avec peu en 1947 et nous sommes allés de l'avant. Mais nous devons maintenant sonder le terrain sur lequel nous nous aventurons. Je crois que le ministre lui-même a exprimé ses vues en ce qui regarde M. Davis. Sa situation, vous ne l'ignorez pas, est un peu particulière. Il n'a pas abandonné son poste mais il est ici, au Canada. Toutefois, nous savons tous que la situation en Chine n'est guère heureuse, pas plus pour le peuple chinois que pour le monde civilisé. Alors, allez-vous remettre la question entre les mains du président et du comité directeur? Vous ne désirez pas, je suppose, qu'elle soit mise aux voix maintenant. Je puis ajouter que moi-même, personnellement, je ne suis pas en faveur de cette ligne de conduite dans le moment parce que, sauf erreur, nous en sommes à une étape de la session où le temps est un élément important, chacun espérant et souhaitant qu'elle se termine le 3 décembre. Il me semble donc que nous n'avons guère de temps pour recevoir des visiteurs d'ici là.

M. HARRIS: Monsieur le président, je voulais simplement expliquer les choses clairement devant le Comité. Je ne crois pas que la proposition serait approuvée.

M. DICKEY: Monsieur le président, je propose que la question soit renvoyée au comité directeur.

M. GREEN: Le ministre fera-t-il une autre déclaration à ce sujet?

M. HARRIS: A mon avis, le présent Comité ne devrait même pas discuter la question. Je ne pense pas qu'une seule opinion ait été exprimée en Chambre à ce sujet. Mon opinion personnelle est que nous outrepassons l'autorité du mandat que la Chambre a confié au présent Comité même en ne faisant qu'étudier la question. Vous le savez, notre mandat est d'examiner l'affectation de certaines sommes d'argent à l'usage de ce ministère. Lorsque nous l'aurons fait, nous aurons été assez loin. Obliger des gens à paraître devant le présent Comité est de pousser la chose trop loin. Je ne vois aucune raison valable pour le faire. Le ministre est responsable devant notre Comité et devant la Chambre. Pour cette raison, je déclare que si le Comité directeur décide d'appeler M. Davis, je demanderai à notre Comité de réserver la décision.

M. LÉGER: Je ne crois pas...

M. HARRIS: Excusez-moi un instant. Je répète ce que j'ai déjà dit: j'attirerai avec plaisir l'attention du ministre sur la question et je lui demanderai ce qu'il y a moyen de faire.

M. LÉGER: J'allais dire, monsieur le président, que ceci, il me semble, ne devrait pas figurer au compte rendu. Nous devrions laisser le ministère ou le Gouvernement décider si M. Davis doit venir ici ou non.

M. PICARD: Le Gouvernement n'a aucun droit de dicter la conduite du présent Comité, monsieur le président. Seule la Chambre peut le faire. Ni le Gouvernement ni le ministre n'ont le droit de donner des directives à un comité.

Le PRÉSIDENT: Nous connaissons tous la procédure parlementaire. L'une des raisons pour lesquelles le présent Comité a été institué est que nos moyens d'information sur le travail du ministère étaient limités. Ses fonctionnaires

peuvent s'asseoir en Chambre aux côtés du ministre et lui fournir des renseignements. L'une des raisons pour lesquelles le présent Comité a été organisé est de permettre à ces derniers de venir ici et de répondre à nos questions et de nous permette de les recevoir. Nous sommes ici pour nous occuper des crédits en question, mais notre façon de procéder ne doit pas être trop rigide. Prenons par exemple le cas de M. Hume Wrong, notre ambassadeur à Washington. Nous ne pouvons l'obliger à venir ici, mais peut-être par l'entremise du ministre pourrions-nous obtenir qu'il vienne. Après tout, c'est la personne qui connaît le mieux la situation actuelle aux États-Unis. Quant à moi, si j'occupais un poste semblable, j'hésiterais un peu à me présenter devant un comité comme le nôtre pour discuter, disons la situation en Chine.

M. HANSELL: On pourrait très bien s'en remettre au comité directeur. Quand à la question de savoir si M. Davis doit témoigner, je ne m'oppose pas du tout à ce que nous siégions à huis clos. Ce qui m'intéresse, c'est que le Comité soit renseigné à point par les fonctionnaires ayant qualité pour lui donner les renseignements nécessaires.

Le PRÉSIDENT: Très bien, très bien.

M. HANSELL: M. Pearson, le ministre, ne peut être ici. Par conséquent, quelqu'un le plus près possible de la scène devrait nous en parler.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est la meilleure façon de s'y prendre.

M. GRAYDON: Puis-je proposer quelque chose, monsieur le président? Je fais partie du comité directeur et je ne considère pas très avantageux qu'il se réunisse. Mieux vaudrait peser les choses lors de notre prochaine séance ou en temps et lieu, mettre la question aux voix et de décider ici même. Après tout, si le Gouvernement a pris une décision et s'il y a des raisons majeures pour qu'un ambassadeur ne doive pas se présenter ici, nous avons d'excellents motifs de croire qu'il y a, au sein du Comité, suffisamment de personnes du côté du Gouvernement pour orienter le vote dans cette direction. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que le comité directeur se réunisse à ce sujet. Nous ferions mieux de décider la chose en comité plénier. Je n'en demande pas plus, pour ma part.

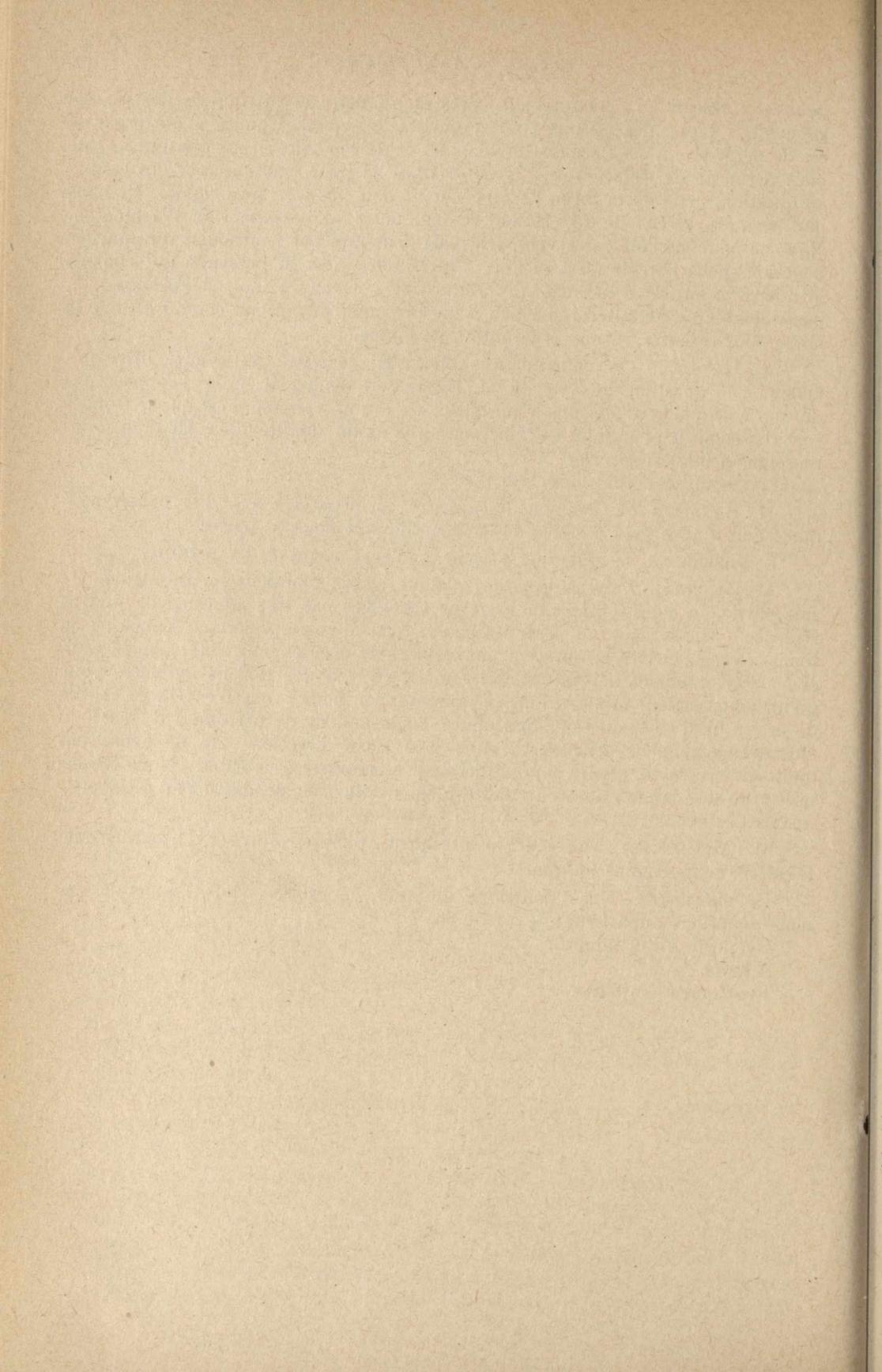
M. McCUSKER: Monsieur le président, puis-je proposer l'ajournement? Il est six heures moins un quart.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions ajourner, je crois. Mais j'aimerais que nous adoptions auparavant le crédit 56.

Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Le Comité s'ajourne.



1949

SECONDE SESSION
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
Y COMPRIS
LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
Fascicule n° 4

SÉANCE DU JEUDI 24 NOVEMBRE 1949

Budget du ministère des Affaires extérieures

TÉMOINS:

- M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.
M. Arthur Menzies, chef de la division de l'Amérique et de l'Extrême-Orient.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1950

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

PHYSICS DEPARTMENT

ALL INFORMATION CONTAINED
HEREIN IS UNCLASSIFIED

DATE 10/15/2001 BY SP-10/15/2001

EXCEPT WHERE SHOWN
OTHERWISE

THIS DOCUMENT IS UNCLASSIFIED

DATE 10/15/2001 BY SP-10/15/2001

UNCLASSIFIED

DATE 10/15/2001 BY SP-10/15/2001

UNCLASSIFIED

DATE 10/15/2001 BY SP-10/15/2001

CORRECTIONS

De M. Fleming relativement au fascicule n° 2 du compte rendu des témoignages.

(Voir compte rendu des témoignages du 24 novembre—reprise de la séance.)

De M. Heeney relativement au fascicule n° 1 du compte rendu des témoignages.

(Voir compte rendu des témoignages du 24 novembre—reprise de la séance.)

RAPPORT À LA CHAMBRE

SAMEDI 26 novembre 1949.

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Le jeudi 17 novembre 1947, la Chambre a adopté l'ordre de renvoi suivant:

Que les crédits n°s 51 à 70 inclusivement du budget principal des dépenses de 1949-1950 et les crédits n°s 766 à 779 inclusivement du nouveau budget supplémentaire des dépenses de 1949-1950 soient retirés du comité des Subsidés et renvoyés au comité permanent des Affaires extérieures, sous réserve, cependant, des droits du comité des Subsidés à l'égard du vote des deniers publics.

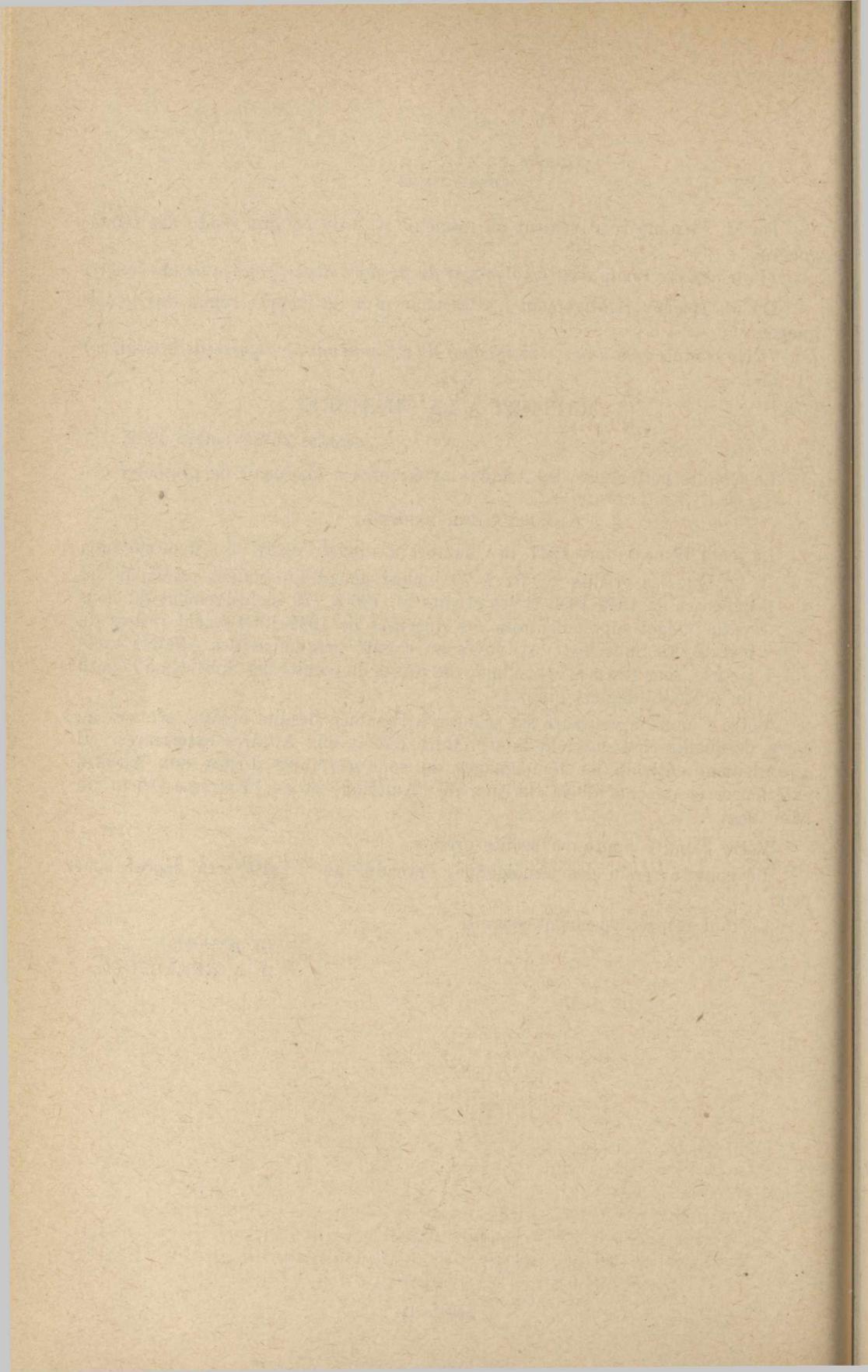
Votre Comité a consacré six séances à l'examen desdits crédits, séances au cours desquelles il a entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a également entendu les témoignages du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du chef de la division de l'Amérique et de l'Extrême-Orient du Ministère.

Votre Comité approuve lesdits crédits.

Le compte rendu des témoignages entendus au Comité sera déposé sous peu.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
J.-A. BRADETTE.



PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 24 novembre 1949.

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 3 h. 30 sous la présidence de M. Joseph-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Benidickson, Bradette, Campney, Coldwell, Côté (*Matapédia-Matane*), Croll, Dickey, Fleming, Fournier (*Maisonnette-Rosemont*), Fraser, Gauthier (*Lac Saint-Jean*), Graydon, Green, Hansell, Harris (*Grey-Bruce*), Léger, MacInnis, Macnaughton, McCusker, Picard, Pinard, Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Stick, Winkler.—26.

Aussi présents: MM. A. D. P. Heeney, H. O. Moran et S. D. Hemsley.

M. Heeney est rappelé et complète les réponses données lors des séances précédentes concernant:

1. Les Canadiens qui se trouvent actuellement en Chine.
2. Les accords internationaux concernant les pipe-lines.
3. La route appelée "route Cascades-Patterson".
4. Le déplacement de la frontière entre le Canada et les États-Unis près de Prince-Rupert (C.-B.).
5. L'immunité diplomatique des journalistes étrangers.

Le Comité reprend l'examen des crédits.

Crédit 56—Assistance aux citoyens canadiens dans le besoin à l'étranger.

Crédit 57—Représentation du Canada aux conférences internationales.

Crédit 58—Dépenses de la délégation canadienne à l'OACI.

Les crédits ci-dessus sont approuvés.

Il est proposé que le Comité fasse connaître son appréciation pour le travail accompli par la Société des Nations Unies au Canada.

Après une nouvelle discussion sur la Chine, M. Graydon propose que le Comité convoque M. T. C. Davis, ambassadeur du Canada en Chine, dans le but d'entendre des renseignements positifs sur les conditions qui existent actuellement dans ce pays.

Après discussion, la motion est mise aux voix et rejetée.

Les crédits suivants sont également approuvés:

Crédit 59—Section canadienne de la Commission permanente canado-américaine de défense.

Crédit 60—Subvention à la Société des Nations Unies du Canada.

Crédit 61—Institutions spécialisées des Nations Unies.

Crédit 62—Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture des Nations Unies.

Crédit 63—Organisation internationale du Travail.

Crédit 66—Conseil impérial des communications.

Crédit 68—Comité impérial de la Marine marchande.

Crédit 69—Pour établir des études et des relevés du bassin de l'Ouest central (à voter de nouveau).

Les crédits 64, 65, 67 et 70 sont réservés.

Le travail de l'UNESCO est mentionné en particulier.

A 5 h. 45, le Comité suspend la séance jusqu'à 8 h. 15.

REPRISE DE LA SÉANCE

Le Comité reprend la séance à 8 h. 20 sous la présidence de M. Joseph-A. Bradette.

Présents: MM. Bater, Benidickson, Bradette, Campney, Croll, Dickey, Fleming, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Fraser, Gauthier (*Lac Saint-Jean*), Gauthier (*Portneuf*), Graydon, Green, Harris (*Grey-Bruce*), Léger, MacInnis, Macnaughton, McCusker, Mutch, Picard, Richard (*Ottawa-Est*), Winkler.—22.

Aussi présents: Les mêmes qu'à la séance de l'après-midi, ainsi que M. Arthur Menzies, chef de la division de l'Amérique et de l'Extrême-Orient.

M. Heeney est rappelé.

La permission est accordée à M. Heeney de modifier le compte rendu imprimé des témoignages des 18 et 22 novembre (fascicule nos 1 et 2).

La permission est également accordée à M. Fleming d'apporter des corrections au compte rendu du mardi 22 novembre (fascicule n° 2). (*Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 4, reprise de la séance.*)

Le Comité revient aux crédits 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67 et 70. Il termine l'examen des crédits.

Le témoin, assisté de MM. Moran et Hemsley, donne lecture d'exposés relatifs aux crédits ci-haut mentionnés. La publication de quelques-uns de ces exposés dans le compte rendu est autorisée.

Les crédits 51 à 70 du budget des dépenses, ainsi que 766 à 779 du deuxième budget supplémentaire (1), renvoyés au Comité, sont approuvés formellement sur proposition de M. Harris.

A la suite de la promesse donnée au cours de la séance de l'après-midi, M. Arthur Menzies est appelé. Il fait un exposé des conditions actuelles en Chine et est interrogé.

Les témoins se retirent.

Il est proposé que le ministère fournisse aux membres du Comité et aux membres du Parlement des rapports annuels des diverses institutions spécialisées des Nations Unies.

Le Comité offre ses remerciements à MM. Heeney, Moran et Menzies et au personnel des Affaires extérieures.

A 10 h. 45, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

Le 24 novembre 1949.

Le PRÉSIDENT: Je déclare la séance ouverte.

M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est rappelé.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Heeney a des renseignements additionnels à nous donner sur quelques-unes des questions que lui ont posées les membres du Comité lors de la dernière séance. Nous en sommes maintenant au crédit 56. Je prierais M. Heeney de commencer.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je pourrais peut-être ajouter quelques détails aux réponses que j'ai tenté de donner hier aux diverses questions posées par les membres du Comité. Deux ou trois se sont informés des Canadiens qui se trouvent dans la région de Pei-Ping, ainsi que dans le sud-ouest de la Chine. M. Graydon a mentionné cette dernière région où l'Église Unie est concernée. J'apprend qu'il y a là environ quatre-vingts Canadiens et, d'après les meilleurs renseignements que nous possédons, deux cent cinquante environ se trouvent dans la région maintenant occupée, autant que nous sachions, par les troupes nationalistes.

M. Graydon:

D: Chang-Tu est-il dominé par les Communistes?—R. Sauf erreur, cette région est encore sous le contrôle des nationalistes.

D'après nos renseignements les plus récents, il y a approximativement 30 Canadiens dans la région de Pei-Ping, Tientsin, dans le nord de la Chine. Ce sont surtout des missionnaires protestants et catholiques. Le groupe le plus important est relié à la maison Chabanel, une institution de Jésuites à l'extérieur de Pei-Ping où les missionnaires étudient la langue chinoise et se préparent au travail missionnaire.

Les Canadiens de cette région seront sous les soins immédiats du consul général britannique à Pei-Ping et de celui de Tientsin.

M. Fournier:

D. Pouvons-nous connaître leurs noms?—R. Le nom des missionnaires?

D. Oui.—R. Je crois que nous pourrions les obtenir des communautés religieuses seulement dans le cas des missionnaires catholiques et de leurs églises dans le cas des protestants.

D. Avez-vous dit Chabanel?—R. Oui, la maison Chabanel.

Lors de la séance à laquelle assistait le ministre, M. Green a posé deux ou trois questions auxquelles nous sommes maintenant en mesure de répondre plus complètement. A la séance du vendredi 18 novembre, M. Green s'est informé des accords internationaux concernant les pipe-lines. Nous avons fait faire d'autres recherches et, à notre connaissance, il n'existe pas d'accords internationaux. Il me semble que nous serions au courant s'il en existait.

Je parle d'accords en vigueur concernant les pipe-lines. Le ministre a dit que les avantages qui découleraient des accords possibles seraient étudiés et c'est ce qui se fait présentement.

La deuxième question qui, de toute façon, est restée sans réponse est celle de M. Green, à la même séance, se rapportant à la route appelée Cascades-Patterson. Je crois que c'est bien le nom. Nous n'avons absolument aucun dossier à ce sujet, aucun dossier relatif à des suggestions ou propositions provenant du gouvernement américain.

M. Green:

D. La suggestion viendrait du gouvernement de la Colombie-Britannique?—

R. Nous n'avons aucun dossier de ce genre non plus. Toutes les discussions ont été tenues officieusement ou, en tout cas, en dehors du ministère.

Une troisième question qui, de toute façon, est restée également sans réponse est celle de M. Green: "Y a-t-il des négociations en cours dans le but de déplacer la frontière entre le Canada et les États-Unis?"

La réponse est très simple. Non, il n'y en a pas. Il serait peut-être bon que le Comité sâche, cependant, qu'en 1940, on a essayé de savoir indirectement si les eaux limitrophes de l'entrée Dixon, qui est aux abords de la ligne de démarcation entre l'Alaska et la Colombie-Britannique, pourraient être bornées.

D. Elles se trouvent tout près de Prince-Rupert?—R. Oui. On a essayé de savoir s'il pourrait y avoir délimitation à la satisfaction des deux pays. Aucune solution conjointe satisfaisante n'a pu être trouvée alors, ni lorsque la question a été soulevée de nouveau à une ou deux reprises. Nous n'en avons pas réentendu parler depuis longtemps.

D. Les démarches ont-elles été faites par le gouvernement canadien ou le gouvernement américain?—R. Par le gouvernement américain.

D. Le gouvernement provincial est-il consulté dans un cas semblable?—

R. Ah oui! Je suis convaincu que l'une des raisons pour lesquelles on n'en est arrivé à aucune solution, c'est que le gouvernement fédéral n'a pas voulu accepter les ouvertures du gouvernement américain parce que ces propositions ne rencontraient pas l'approbation du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Monsieur le président, si le Comité le désire, je compléterai la réponse que j'ai donnée à M. Graydon hier concernant l'agence Tass et son représentant au Canada.

J'ai eu l'occasion de faire enquêter au Royaume-Uni au sujet de la cause mentionnée. D'après les renseignements que j'ai obtenus, il s'agit d'un procès en diffamation intenté contre l'agence Tass et un individu appelé Frédérick Taylor; la cause a ensuite été portée en appel. L'allégation des défendeurs, maintenue par la Cour d'Appel, était que l'agence Tass, l'un des défendeurs,—la défenderesse principale,—est un organe ou une agence du gouvernement soviétique et, à ce titre, avait droit à l'immunité souveraine. C'est une question tout-à-fait différente de celle que nous discutons hier, même si toutes deux ont un caractère commun. La défense alléguait que l'agence Tass est un organe d'un gouvernement souverain et cette prétention a été maintenue en appel. La question de l'immunité diplomatique de l'individu n'a pas été, si je ne me trompe, l'un des facteurs prépondérants du jugement rendu, quoique je n'aie pas le rapport complet de la Cour d'appel et que je ne puisse

absolument préciser. Il semble que l'essence du jugement soit ceci: l'agence Tass est un organe du gouvernement soviétique et, à ce titre, a droit à l'immunité dont un gouvernement souverain jouit dans un autre état souverain.

M. Graydon:

D. Ceci comprendrait l'immunité diplomatique dont nous discutons?—R. Je ne crois pas qu'il en soit nécessairement ainsi. J'allais justement ajouter un mot sur l'immunité diplomatique. Selon la façon dont nous considérons la chose au ministère, un correspondant de l'agence Tass à Ottawa ne réussirait pas à établir son immunité diplomatique, quoiqu'à la fin, il reviendrait à la Cour de décider, d'après les preuves offertes. Le correspondant de l'agence Tass à Ottawa ne figure pas sur notre liste diplomatique et je puis ajouter que le fait d'y figurer est un moyen *prima facie* d'établir le statut diplomatique. D'après mes renseignements, ce correspondant est un membre non diplomatique du personnel de l'ambassade soviétique. Je suppose qu'il serait loisible à l'ambassadeur de prétendre que la situation a changé; mais je crois qu'il est inutile pour moi d'essayer de supposer ce qui se produirait, advenant des procédures hypothétiques. A la façon dont je vois les choses actuellement, ce monsieur en question ne s'en tirerait probablement pas en plaidant l'immunité diplomatique.

D. Puis-je poser une question au sous-secrétaire à ce sujet? La position légale de l'agence Tass est-elle ici différente de ce qu'elle est au Royaume-Uni?—R. Pas que je sache.

D. Alors, dans ce cas, si les cours de justice du Royaume-Uni ont jugé que Tass était à l'abri de la loi en Angleterre parce qu'elle fait partie ou constitue un organe d'un autre état souverain, alors qu'est-ce qui empêcherait la même agence, dans les mêmes circonstances, de présenter ici le même plaidoyer?—R. Cela est peut-être encore hypothétique. Dans le cas d'une poursuite contre l'agence elle-même, celle-ci pourrait offrir la même justification et je suppose que, même si le jugement de la Cour d'appel britannique n'engage en rien, il aurait une certaine importance exemplaire. La question est plutôt différente de celle de l'immunité diplomatique d'un individu.

D. L'individu est le serviteur ou l'agent d'un organe d'un autre état souverain.—R. Je ne sais pas si la cause, en Grande-Bretagne, a été traitée au point de vue de l'agent s'acquittant de ses fonctions. Je n'ai pas vu le rapport complet. J'ignore si l'individu jouit de certains privilèges par le fait qu'il est à l'emploi d'un gouvernement étranger,—mais il bénéficie de certains avantages à titre de membre du personnel d'une ambassade, même si ce n'est pas du personnel diplomatique. Parmi les avantages dont jouit le représentant de l'agence Tass, il y a l'exemption des droits de douane lors de sa première entrée au pays, de l'impôt canadien sur le revenu, et certains privilèges relatifs au change étranger.

D. Puis-je demander au sous-secrétaire si les correspondants des autres pays au Canada jouissent des mêmes privilèges que celui-ci?—R. Quiconque est attaché de presse, par conséquent employé d'un gouvernement étranger, se trouve, je crois, dans la même situation ou dans une situation meilleure. Il appartient vraiment au gouvernement en cause de décider si un individu sera compris ou non parmi les membres du personnel diplomatique. La vieille expression est "la suite de l'ambassadeur". Ce sont les termes employés par les anciens auteurs pour indiquer qu'un individu avait droit à l'immunité.

Je le répète, il revient au gouvernement en cause de décider. Tout correspondant qui viendrait ici comme employé d'une compagnie privée ne jouirait pas de ces privilèges.

M. MACINNIS: Est-ce qu'il y aurait désavantage à faire partie du personnel diplomatique?

M. COLDWELL: Un journaliste qui fait partie du personnel diplomatique ne pourrait jouir des privilèges de la Galerie de la presse.

Le TÉMOIN: C'est une question que devrait décider la Galerie de la presse.

M. Graydon:

D. Alors, si je comprends bien, Sandy Inglis, du *Times* de Londres, ne pourrait jouir des mêmes avantages que l'agence russe?—R. Le *Times* n'est pas une agence du gouvernement,—c'est la réponse juridique.

D. Pourquoi les caractéristiques d'un pays devraient-elles militer en faveur de son représentant au détriment de ceux d'un autre et le placer dans une situation privilégiée par rapport aux correspondants du Royaume-Uni?—R. En ce qui regarde le ministère naturellement, nous ne nous arrêtons pas à ces considérations. Je suppose que tout ce qu'il convient que nous sachions est ceci: tel individu est-il membre du personnel de l'ambassade en question ou non? A ce sujet, nous nous en remettons à l'ambassadeur ou au chef de la mission.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 56 est-il adopté?

Adopté

Crédit 57?

M. STICK: J'ai une question à poser mais j'ignore si elle entre sous cette rubrique. Si je ne me trompe, des pourparlers ont été entamés entre les autorités américaines et le ministère concernant les bases de Terre-Neuve. Pouvez-vous nous renseigner à ce sujet, monsieur Heeney? Je le répète, j'ignore si cela entre sous cette rubrique.

Le PRÉSIDENT: La question peut très bien être posée à condition qu'on ne se répète pas.

Le TÉMOIN: Mon hésitation en ce moment n'est pas due à l'ignorance, comme cela arrive généralement, mais plutôt parce que je ne sais trop ce que l'on peut révéler dès maintenant. Je crois devoir limiter ma réponse à ceci: cette question est actuellement discutée entre les deux gouvernements.

M. STICK: Il y a eu, je crois, divers articles rédigés à ce sujet. Je songe à celui de Blair Fraser en particulier. Je ne le connais pas, mais ce qu'il a dit en substance est exact. Nous ne désirons pas de relations tendues à Terre-Neuve entre les autorités américaines et nous. L'article mentionné avait raison de dire que la question a été réglée par la Cour à notre satisfaction. Les autorités américaines emploient entre deux et trois mille Terre-neuviens et nous ne voudrions pas que des relations tendues nuisent à cet arrangement. Le problème m'intéresse beaucoup et me préoccupe également. J'espère que lorsqu'on le réglera, on tiendra compte du fait qu'il ne s'agit pas de négocier du point de vue d'Ottawa seulement, mais qu'il faut aussi tenir compte des conditions locales.

M. COLDWELL: Vous voulez parler des obligations de l'exterritorialité?

M. STICK: Je parle de certaines choses concernant la douane, la juridiction des cours et ainsi de suite. Les Américains sont des gens assez chatouilleux

mais nous nous entendons très bien avec eux. Des incidents se sont produits de temps en temps que la presse a amplifiés hors de toute proportion.

M. MACINNIS: M. Pearson a mentionné la chose lorsqu'il a comparu devant nous et, à la page 18 des Témoignages, se trouve un paragraphe où il répond à une question de M. Fraser.

M. STICK: Les Américains laissent des millions de dollars à Terre-Neuve. Par conséquent, nous ne voulons pas qu'ils prennent mal les choses et renvoient leurs employés terre-neuviens pour amener les leurs. Il y a quelques années un Américain qui se trouvait là a pris les Terre-neuviens en grippe. Heureusement, il n'est pas resté longtemps et nous ne voudrions pas que la chose se renouvelle.

M. FRASER: Lorsque j'ai posé la question, je ne l'ai pas fait dans le but de créer des malentendus. Je ne crois pas qu'il doive s'en produire ou qu'il s'en produira, mais la situation se répète, là comme à Ottawa. Si un véhicule appartenant à l'armée américaine frappe une automobile appartenant à un civil, il n'y a aucune réparation. J'ai souvent souligné le fait lorsque nous discutons les crédits de la défense et je crois qu'il faudrait redresser la situation. Il faudrait, au cours des discussions, trouver une solution à ceci, mais je suis convaincu qu'il n'y aura absolument aucun malentendu.

Le TÉMOIN: Je pourrais peut-être attirer l'attention du Comité sur la page 18 des Témoignages dont a parlé M. MacInnis. Notre ministre, faisant allusion à ces droits d'exterritorialité et autres privilèges spéciaux dont jouissent les États-Unis en vertu de l'accord concernant les bases a dit ceci: "Nous espérons en même temps qu'à la suite d'arrangements amicaux entre les deux pays, les termes du bail en question, pour ce qui est de son application à Terre-Neuve, pourront être modifiés sans nuire aux plans stratégiques des États-Unis, de façon qu'il devienne plus conforme au principe de collaboration régissant les autres arrangements de défense en commun par rapport aux troupes américaines en territoire canadien. Nous pouvons dire notre mot à propos de cette collaboration."

Je crois que la conclusion évidente découlant de ce qu'a déclaré le ministre m'autorise à dire au Comité que la question est actuellement discutée mais j'estime, en conséquence, être tenu de ne pas révéler où en sont les pourparlers.

M. STICK: Vous parlez de considérations stratégiques alors que je me préoccupe des considérations locales. C'est pourquoi j'ai mentionné la chose.

Le TÉMOIN: Je suis sûr que si M. Pearson était ici, il déclarerait que nous ne perdons pas ces considérations de vue.

M. STICK: Je suis content de l'apprendre.

Le PRÉSIDENT: Je crois, monsieur Stick, que vous pourriez jouer un rôle important dans des conférences concernant la situation locale.

M. STICK: J'ai étudié la situation et je crois que nous pourrions ajouter à la discussion.

M. FOURNIER: M'écarterais-je du règlement en posant une question à M. Heeney concernant l'immunité diplomatique? Je sais que nous avons laissé le sujet de côté il y a quelques instants.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que personne s'y oppose.

M. Fournier:

D. Je voudrais savoir où nous en sommes avec cette immunité diplomatique. Et en matière d'espace? L'ambassade française à Ottawa, si je ne me trompe, est considérée comme territoire français. Si l'ambassadeur de France se trouve à Montréal ou à Vancouver, jouit-il encore de l'immunité diplomatique ou ne serait-ce que dans l'édifice d'ici?—R. D'après la façon dont j'interprète la loi, l'ambassade d'un gouvernement étranger jouit du bénéfice de l'extraterritorialité; elle ne fait pas partie du territoire canadien mais de celui du pays qui possède l'ambassade. Les mêmes privilèges et immunités reviennent à l'ambassadeur et à ceux qui composent sa suite ou son personnel diplomatique.

D. Où qu'il soit?—R. Exactement, monsieur.

D. Quelle est la situation de l'ambassadeur canadien en URSS? Peut-il se sentir libre à Moscou et reçoit-il le même traitement?

M. CÔTÉ: Comment peut-il s'y sentir libre?

Le TÉMOIN: Notre chargé d'affaires,—nous n'avons pas eu d'ambassadeur à Moscou ces dernières années,—et le corps diplomatique jouissent, selon notre interprétation des lois internationales, de la même immunité diplomatique et des mêmes privilèges que l'ambassadeur de ce pays au Canada. Je n'ai aucune raison de croire que, lorsqu'il s'agit d'immunité diplomatique, il y aurait quelque différence dans le traitement accordé au représentant canadien dans ce pays.

M. PINARD: Vous parlez de notre interprétation.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. On s'attend que les diplomates de tous les pays, comme pratique internationale, se conforment aux lois du pays où ils sont accrédités. Je crois savoir qu'il y a des restrictions au sujet des allées et venues dans l'Union soviétique.

Le PRÉSIDENT: Restrictions qui n'existent pas ici.

Le TÉMOIN: En effet.

M. FOURNIER: Savez-vous jusqu'où vont ces restrictions?

Le TÉMOIN: Je crois qu'il faut une permission spéciale quelconque pour voyager en dehors du territoire de la capitale, d'après une loi assez récente. On me dit que la région au delà de laquelle on ne peut voyager sans permission s'étend un peu au delà des limites municipales de Moscou.

M. COLDWELL: La permission est-elle difficile à obtenir?

Le TÉMOIN: Oui, si je ne me trompe.

M. FOURNIER: Qu'arriverait-il si notre chargé d'affaires dépassait cette limite?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je crains de ne pouvoir répondre à cette question. J'ignore ce qui se produirait. Il est plutôt difficile de répondre à une question de ce genre basée sur une hypothèse.

M. MACINNIS: Je suppose que la différence entre la liberté du représentant russe au Canada et celle du représentant canadien en Russie est à peu près la même qu'entre la liberté du citoyen canadien ici et celle du citoyen russe dans l'Union soviétique.

Le TÉMOIN: Je ne sais si je suis en position de répondre, mais je ne serais guère surpris que ce fût la même chose.

M. FLEMING: Le fait que, la semaine dernière, le consul américain à Moukden a été arrêté avec plusieurs membres de son personnel et relâché seulement hier a peut-être inspiré à M. Fournier sa question.

M. FOURNIER: Mais il y avait eu ordre d'expulsion.

Le TÉMOIN: Normalement, les consuls n'ont pas droit à l'immunité diplomatique dans les causes civiles ou criminelles.

Le PRÉSIDENT: Croyez-vous que les Soviets permettent à nos diplomates d'afficher dans leurs édifices le portrait de notre premier ministre et celui du chef de l'opposition, comme on le fait ici en exhibant le portrait de Staline?

M. FLEMING: Je ne crois pas que leur langue comporte de terme qui traduirait "chef de l'Opposition".

Le PRÉSIDENT: Le crédit 57 est-il adopté?

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Le crédit n° 58.

M. GREEN: Le Canada et la Nouvelle-Zélande en sont-ils venus à une entente concernant le service aérien dans le sud du Pacifique? Je crois que nous en avons une avec l'Australie et l'on dit dans le rapport annuel du ministère pour l'an dernier, à la page 52, que des négociations se poursuivent en vue d'une entente semblable avec la Nouvelle-Zélande.

Le TÉMOIN: Je demanderais à M. Moran de répondre à ceci.

M. MORAN: En fait, l'entente n'est pas encore conclue, quoiqu'aucune difficulté ne puisse faire supposer qu'on n'arrivera pas à la conclusion de cette entente. En tout cas, elle n'a pas été signée.

M. GREEN: Elle a été signée?

M. MORAN: Elle n'a pas été signée.

M. GREEN: Qu'est-ce qui s'y oppose?

M. MORAN: L'une des difficultés qui ont surgi relativement aux opérations dans le sud du Pacifique en général a été causée par l'étendue de la participation et de la contribution canadiennes au *South Pacific Air Transport Council* dont nous sommes membres. Ce conseil proposait l'établissement du transport aérien dans cette région. Notre représentant était d'avis, lors de la dernière réunion, que cela pourrait très bien incomber à l'OACI, l'organisme international qui a été créé pour régir l'aviation internationale dans son ensemble. Nous avons prétendu que cette entreprise revenait à l'OACI plutôt qu'à un petit groupe de pays composant un conseil régional de l'air.

Incidentement, il n'en est résulté aucune difficulté en ce qui concerne notre entente bilatérale.

M. GREEN: L'OACI construit-elle les aéroports elle-même, dans certains cas?

M. MORAN: Non, l'Organisation ne construit pas d'aéroports. Je parle d'aides à la navigation. L'exemple le plus récent est celui de l'Amérique du Nord où l'Organisation a pris à sa charge les installations des îles Féroé et du Groënland.

M. GREEN: Il n'y a actuellement aucun service canadien vers la Nouvelle-Zélande?

M. MORAN: Non.

M. GREEN: Quand pense-t-on que le service sera inauguré?

M. MORAN: Je ne puis vous dire. Les lignes aériennes du Pacifique-Canadien y ont un permis d'exploitation du gouvernement canadien et c'est là une question qui sera réglée par les fonctionnaires de la compagnie lorsque l'accord avec la Nouvelle-Zélande sera conclu. La compagnie fait actuellement des

envolées de reconnaissance dans l'Extrême-Orient et je suppose qu'au point de vue administratif, il y a des limites à ce que l'on peut entreprendre à la fois.

M. GREEN: Ils ne peuvent atterrir en Nouvelle-Zélande avant que l'entente soit conclue?

M. MORAN: Oui. Il est possible d'obtenir des permis temporaires.

M. GREEN: Quelle est la situation en ce qui regarde la route du Pacifique-Nord, c'est-à-dire la route de Chine par l'Alaska et le Japon? Y a-t-il eu entente relativement à cette route?

M. MORAN: Cette route est prête. C'est de celle-là que j'ai voulu parler en disant que le Pacifique-Canadien faisait des envolées de reconnaissance.

M. GREEN: Avec quels pays avons-nous conclu des ententes concernant cette route?

M. MORAN: Les États-Unis et le Royaume-Uni.

M. GREEN: L'accord avec les États-Unis couvre-t-il les droits d'atterrissage au Japon?

M. MORAN: Oui.

M. GREEN: Cet accord a-t-il été signé?

M. MORAN: Non. Peut-être le terme "accord" est-il impropre parce que je veux parler, dans le cas du Royaume-Uni par exemple, de droits d'atterrissage accordés par le Royaume-Uni aux lignes aériennes du Pacifique-Canadien à Hong-Kong et également au SCAP au Japon, ainsi que des droits d'atterrissage du gouvernement nationaliste en Chine.

M. GREEN: A Shanghai?

M. MORAN: Oui.

M. GREEN: Y a-t-il eu accord en ce qui concerne ces droits d'atterrissage?

M. MORAN: Il n'est pas nécessaire de conclure un nouvel accord avec un pays pour chaque endroit où l'on désire atterrir. Ainsi, dans le cas du Royaume-Uni, avec lequel nous avons un accord bilatéral, il ne serait pas nécessaire de négocier une nouvelle entente pour obtenir des droits d'atterrissage à Hong-Kong. Il suffit de demander aux autorités de l'air d'accorder ces droits et ils sont accordés aux termes de l'accord existant. Il en est de même des États-Unis avec lesquels nous avons un accord bilatéral. La plus récente demande, aux termes de cet accord, a été celle d'Air-Canada qui désire obtenir l'autorisation de survoler Tampa et St-Peterburg sur sa route du sud. Il n'a été nécessaire de négocier un nouvel accord avec les États-Unis. Il a suffi d'une demande de droit de circulation dans une direction nouvelle, basée sur l'accord existant.

M. GREEN: Le régime communiste actuel en Chine a-t-il reconnu nos droits d'atterrissage à Shanghai et à Nankin?

M. MORAN: Les Lignes aériennes du P.-C. n'essaient pas d'entrer à Nankin. Elles se bornent actuellement à des envolées de reconnaissance le long de la route proposée. Le service régulier n'est pas encore inauguré, mais il me paraît peu probable qu'elles essaient d'entrer à Nankin, même, je suis sûr du contraire.

M. Stick:

D. En savez-vous davantage sur les négociations qui se poursuivent avec les États-Unis au sujet de l'aéroport de Gander à Terre-Neuve? Je crois que les *Colonial Airways* s'opposaient à ce que nous volions de Montréal à New-York

et il a été question des droits des États-Unis d'atterrir à Gander.

M. HEENEY: Voici, monsieur le président, quelle est la situation: l'application de certaines clauses des négociations bilatérales entre les États-Unis et le Canada a été suspendue à la suite d'une intervention devant les tribunaux par la *Colonial Airways*. La compagnie obtint d'abord une injonction de la cour en première instance et lorsqu'Air-Canada en appela de la décision devant un tribunal composé de trois membres, l'appel a été maintenu. Je crois que l'injonction, ceci est plutôt une conjecture, est opérante tant qu'elle n'a pas été annulée par une demande quelconque. La *Colonial Airways* a fait connaître son intention d'en appeler devant la Cour suprême des États-Unis de la décision rendue par le tribunal d'appel.

M. Green:

D. Quelle est la situation en ce qui concerne les lignes aériennes des États-Unis dont les avions atterrissent à Gander?—R. Elles sont actuellement munies d'un permis temporaire de 30 jours dont la durée, je crois, a été portée à la fin de novembre.

D. D'ici à ce que la situation soit réglée par la Cour des États-Unis?—R. Le gouvernement canadien a déclaré qu'il s'agissait là d'une mesure temporaire qu'on ne pouvait prolonger indéfiniment, à moins que les États-Unis ne soient en mesure de s'acquitter des obligations qu'ils ont acceptées aux termes de l'accord en question.

D. Y a-t-il accord entre les deux pays?—R. Les États-Unis jouissent actuellement de certains droits à Gander, grâce à la prolongation d'un permis temporaire de 30 jours. L'obligation d'accorder ces droits découle de l'entente en question. Reste à savoir pendant combien de temps on peut continuer à s'acquitter de ses obligations d'une part, alors que, sans mauvaise volonté du côté de l'exécutif, l'autre partie est incapable, à cause de procédures légales, de remplir les obligations qu'elle a contractées.

M. McCUSKER: Je me demande si tout ceci devrait de nouveau être inscrit au compte rendu. M. Pearson a déjà traité toute cette question.

Le PRÉSIDENT: En effet, nous n'aurions pas dû reprendre les discussions sur ces postes. Naturellement, tout ceci doit être consigné au compte rendu, mais les membres devraient éviter de se répéter.

M. Coldwell:

D. Les États-Unis ne pourraient-ils pas trouver moyen de nous rendre la pareille en accordant un permis temporaire?—R. Pas pendant la durée de l'injonction.

M. Fleming:

D. Pourrions-nous obtenir un rapport sur la portée des conventions conclues, qui reconnaissent les cinq libertés internationales de l'Air?—R. Je crois que je vais demander à M. Moran, qui est au courant du sujet, de vous répondre.

M. MORAN: Vous voulez parler de l'accord multilatéral?

D. Si je comprends bien, on devait souscrire à deux libertés sur cinq au minimum, mais une clause permettait aux pays qui sont membre de l'OACI de souscrire à n'importe laquelle des trois autres, individuellement. Le Canada, si je ne me trompe, en a déjà accepté quatre. Pourrions-nous simplement obtenir un rapport sur la situation générale?

M. MORAN: L'intention est de négocier un accord bilatéral comprenant seulement les quatre premières libertés, même si la délégation canadienne à la conférence de l'air tenue à Genève, il y a deux ans, a déclaré que la cinquième liberté serait accordée si elle était comprise dans un accord multilatéral. Les idées étaient fort partagées sur plusieurs clauses de l'accord multilatéral, de sorte qu'il n'a jamais été négocié. La ligne de conduite du Canada a donc été de négocier des accords bilatéraux couvrant les quatre premières libertés. Les États-Unis et le Royaume-Uni font exception.

M. FLEMING: Pouvez-vous nous fournir une liste des pays avec lesquels le Canada a conclu ces accords bilatéraux?

M. MORAN: Oui.

M. FLEMING: Je demandais simplement à M. Moran s'il pouvait nous fournir une liste des pays avec lesquels le Canada a conclu des accords bilatéraux couvrant ces libertés de l'air.

M. Pinard:

D. L'occasion serait-elle appropriée pour demander à M. Heeney des renseignements sur le bureau central de l'OACI à Montréal, rue Dorchester. M. Moran peut-il nous donner le renseignement, ou vous-même?—R. Sous quel rapport?

D. J'aimerais savoir si l'édifice est maintenant complété et occupé?—R. L'édifice est maintenant occupé par l'OACI. Du moins, une partie de l'édifice, grâce à des arrangements conclus par le gouvernement qui ont permis à l'OACI d'obtenir un bail.

D. De qui a-t-on obtenu le bail?—R. Du ministère des Travaux publics.

D. En faveur de qui?—R. L'Organisation internationale, l'OACI.

D. Cet organisme occupera-t-il tout l'édifice ou seulement une partie?—

R. Il occupera, je crois, la partie de l'édifice où il est actuellement installé.

M. COLDWELL: Les Lignes aériennes Trans-Canada n'ont-elles pas également un bureau dans cet édifice?

M. MORAN: Si je me rappelle bien, l'OACI avait entamé des pourparlers afin d'obtenir certains étages de l'édifice et, en le visitant, les représentants de l'OACI se sont rendus compte que l'espace qu'ils essayaient d'obtenir n'était pas suffisant pour abriter toute l'organisation. Je crois qu'ils ont alors fait des arrangements pour prendre presque tout l'édifice.

M. COLDWELL: Je crois qu'Air-Canada a un bureau dans l'édifice.

M. Pinard:

D. J'aimerais savoir ce que cela coûte au Canada.—R. J'ai ici une note se rapportant aux crédits supplémentaires. J'aimerais qu'elle fasse partie du compte rendu, pas à propos du crédit à l'étude actuellement, mais un autre un peu plus loin.

"Poste n° 776—Crédits supplémentaires—Montant requis: \$63,927."

D. Quel est l'item dans le budget supplémentaire?—R. Je cherche sur la liste détaillée qui a été distribuée. Je vais lire d'abord cette note et si l'on désire d'autres explications, je les donnerai. Voici:

Ce crédit supplémentaire est nécessaire pour fournir au secrétariat de l'Organisation de l'Aviation civile internationale l'espace nécessaire pour ses bureaux dans le nouvel édifice des chemins de fer Nationaux du Canada à Montréal, à un taux non commercial. Il a été décidé que

le ministère des Travaux publics louerait l'espace pour une durée de 20 ans et le sous-louerait à l'OACI. Au cours des négociations, le ministère des Travaux publics et les chemins de fer Nationaux du Canada ont établi un prix de \$3.25 par pied carré. Les chemins de fer Nationaux ont démontré que l'intérêt du placement, les impôts sur la propriété, l'amortissement et l'entretien constituent le coût de l'espace, d'après leurs estimations. Le directeur des frais de la division de l'Inspection et de la Vérification, du bureau du contrôleur du trésor, a déclaré que \$2.50 par pied carré représente une estimation raisonnable du coût de l'espace devant être loué par l'OACI et que le montant de 75c. par pied carré devrait être considéré comme étant la différence entre le loyer commercial et le loyer non commercial. Le loyer demandé par les chemins de fer Nationaux du Canada nécessitera donc des subsides annuels de \$63,926.25.

Le Parlement est maintenant invité à voter cette somme.

D. Si je puis vous interrompre en ce moment, les chemins de fer Nationaux du Canada sont un organe du gouvernement et l'édifice leur appartient?—R. Ils en ont les titres.

D. Ont-ils construit ce quartier général pour l'OACI?—R. Je ne suis vraiment pas en mesure de vous donner une réponse complète mais je crois que le gouvernement connaissait les besoins de l'OACI avant que l'édifice soit commencé.

D. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir non seulement ce que le Canada paie mais quelle est la part versée par les autres pays pour acquitter le coût de l'édifice.—R. Les autres pays ne paient aucune part dans le coût de l'édifice. Tous contribuent pour une somme fixe aux besoins budgétaires de l'organisation. Le loyer fixé prévoit ce qui est vraiment une subvention. C'est un aménagement fourni par le gouvernement du Canada à titre d'hôte, je suppose. C'est ainsi que je comprends les choses.

D. En réalité, l'édifice a été érigé avec l'argent des Nations Unies.—R. Ah non! Les chemins de fer Nationaux l'ont construit.

D. On m'a dit que certaines compagnies aériennes avaient également contribué pour une certaine somme à l'érection de l'édifice.—R. Pas que je sache, monsieur le président.

M. Coldwell:

D. Est-ce que des compagnies d'aviation ont loué de l'espace au premier étage?—R. Elles étaient là.

D. Air-Canada n'a-t-il pas installé là tout son personnel qu'il a déménagé de Winnipeg?—R. L'OACI a loué sur bail 85,000 pieds carrés de l'édifice.

M. Pinard:

D. J'aimerais en savoir davantage en ce qui concerne la construction de l'édifice. Comment a-t-il été construit, combien coûte-t-il et qui l'a réellement construit?—R. Je crois, monsieur le président, qu'il vaudrait mieux poser ces questions à un autre ministère. Nous ne sommes pas en mesure d'y répondre.

D. Pourrai-je obtenir plus de renseignements du ministère des Travaux publics?—R. Ou du ministère des Transports.

Puis-je compléter ma déclaration en ce qui concerne les subsides, monsieur le président? Elle concerne uniquement cette question. C'est à nous qu'il

incombe de pourvoir à cette somme dans les prévisions budgétaires et j'aimerais terminer ce que j'allais dire.

Afin de fournir un bureau central à l'OACI à un taux de loyer non commercial, le gouvernement canadien a convenu de combler la différence entre le montant que paiera l'OACI et celui qu'il faudra verser aux chemins de fer Nationaux chaque année pour 85,235 pieds carrés à 75c. le pied carré.

Le montant requis comme crédit supplémentaire pour effectuer ledit versement est de \$63,927.

M. Green:

D. Ce crédit sera demandé tous les ans?—R. Oui.

D. Pourquoi est-ce au Canada à fournir cette somme plutôt qu'à l'Organisation elle-même?—R. Monsieur le président, le Canada, c'est la raison, doit en sa qualité de nation qui reçoit, procurer des locaux à prix coûtant à cette organisation internationale établie à Montréal.

D. L'Organisation de l'aviation civile internationale se repose-t-elle sur les pays membres du soin de trouver les fonds nécessaires à la construction d'aéroports? Ainsi, le crédit 774, se rapportant à l'Organisation, est de \$138,759. Ce n'est, bien sûr, que la part du Canada. Pourquoi l'Organisation ne prend-elle pas à sa charge les frais de son bureau central? Pourquoi le Canada doit-il lui fournir au delà d'un million de dollars en vingt ans?—R. Je dois, en réponse à la question, me contenter d'exposer la situation générale à l'égard des bureaux centraux d'institutions spécialisées: les pays où de tels bureaux centraux sont établis ont mis des locaux à la disposition des organismes intéressés, à des conditions plus ou moins favorables (en bien des cas, je crois, à prix proportionnellement bien plus élevé qu'il n'en est question ici). Ces arrangements, pourrait-on dire, constituent une contribution supplémentaire du pays où il y a un bureau central. On avance d'autre part que la présence d'une Organisation internationale dans la collectivité ou le pays fournit énormément d'avantages matériels et autres au pays en question.

D. Nous payons sans doute notre part des frais de location de l'Organisation de l'aviation civile internationale?—R. Certes.

D. Et de plus, nous fournissons une contribution de \$1,260,000 en vingt ans simplement pour le privilège d'avoir le bureau central de l'OACI à Montréal?—R. Exactement. La coutume s'est établie, puis-je l'apprendre aux membres du Comité, de fournir des prêts sans intérêt pour la construction des édifices des Nations Unies. L'exemple le plus frappant de cette initiative, c'est l'entente conclue aux États-Unis pour le bureau central de l'Organisation des Nations Unies elle-même: en vertu de cet accord, le don de l'emplacement fut le résultat d'une dotation privée, et les frais de construction, celui d'un prêt sans intérêt aux Nations Unies. Je pourrais donner d'autres exemples, entre autres celui des Suisses.

D. Les Américains ont-ils consenti un prêt?—R. Un prêt sans intérêt. Pour notre part, nous donnons jusqu'à \$1,260,000 pour les frais de logement de cette organisation sur une période de vingt ans.

M. McNAUGHTON: Monsieur le président, ce n'est qu'un aspect du tableau; qu'est-ce que cette contribution de \$67,000 par an ou de \$1,260,000 en vingt ans, en comparaison du prestige et de l'importance que confère au Canada la présence du bureau central de cette organisation?

M. Green:

D. Serait-elle installée au Canada sans de telles subventions?—R. C'est difficile à déterminer. D'une part, nous désirions l'avoir, et de l'autre, elle souhaitait y venir. A un moment on croyait qu'elle irait ailleurs. Ce n'était nullement certain qu'elle acceptât de rester. Cependant, de l'avis général, c'était à l'avantage du pays que le bureau central y demeurât, et c'est ce qui est arrivé.

M. Fleming:

D. J'aimerais que M. Heeney développe ce qu'il suggérait à propos des autres exemples. Il y a un instant, il a dit qu'on pouvait donner d'autres exemples.—R. Monsieur le président, à la prochaine réunion, je puis présenter au Comité une liste d'accords conclus par des pays accueillant les organisations, ententes comparables à cette mesure en vue d'un édifice pour l'Organisation de l'aviation civile internationale. Les subventions pour les locaux du bureau central, ici, ne sont nullement disproportionnées, c'est mon impression certaine, avec ce qui s'est fait en d'autres pays pour procurer de l'espace et des commodités aux autres organisations de caractère international, surtout aux institutions spécialisées des Nations Unies.

D. M. Heeney pourrait en parler à la prochaine réunion.

Le PRÉSIDENT: Nous ne discutons pas le crédit 58. Il pourra en être question lorsque nous en viendrons au crédit 776, destiné à procurer à prix coûtant des bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale.

M. Fraser:

D. Toujours à propos du crédit 58. A l'époque où le Bureau international du travail était l'hôte du Canada, avons-nous fait les frais d'un édifice à son intention?—R. Son bureau central, M. Fraser le sait sans doute, était temporairement à Montréal. Il est maintenant de nouveau en Suisse.

D. L'avons-nous subventionné quand il était ici?—R. Je ne puis le dire de mémoire.

M. FLEMING: M. Heeney pourrait en parler dans l'exposé qu'il fera à la prochaine séance.

M. Fournier:

D. Quelle proportion de l'ensemble du coût représentent les \$63,000?—R. De l'ensemble du coût de l'édifice?

D. Quel est le coût total de la location?—R. Je ne puis, je crains, le calculer dans ma tête. Le loyer non commercial, par pied carré, s'évalue à \$2.50; le National Canadien demande \$3.25, taux qui comprend les autres éléments de la transaction.

D. Par pied carré?—R. Oui.

M. McCusker:

D. Quels sont les autres éléments?—R. C'est l'intérêt sur le capital investi (le National-Canadien a fait un état du coût de l'espace en fonction de l'intérêt sur le montant placé, des taxes sur la propriété réelle, et de l'entretien).

D. Cela se monte à \$2.50, pas plus, n'est-ce pas?—R. Non, ce sont les \$3.25 qui comprennent le tout, et non les \$2.50, qui ne s'occupent pas de ces aspects-là.

M. Fournier:

D. Vous n'avez pas le coût total?—R. Non.

D. Vous dites que la dépense de \$63,000 représente un solde. Quelle proportion représente-t-elle?—R. Je ne crois pas avoir tous les éléments ici pour faire le calcul, sauf si les quelques 85,000 pieds se rapportaient à toute la construction.

D. Je ne parle pas de la superficie en pieds, mais de la proportion que les \$63,000 représentent dans le coût total de la location?—R. du coût de la location de tout l'édifice?

D. Il s'agit de \$63,000?—R. Oui.

D. Nous nous sommes engagés à verser cette somme, et si vous ne pouvez donner la réponse aujourd'hui, j'aimerais l'avoir demain ou quand cela vous ira.—R. M. Moran va prendre un crayon et faire le calcul.

D. Nous pouvons attendre, il n'est pas nécessaire de faire cela tout de suite.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté, étant donné les renseignements qui viendront?

Adopté.

M. McCUSKER: Les chiffres que M. Fournier désire sont dans la proportion de dix à trois.

M. Green:

D. Est-ce un chiffre fixé pour l'ensemble des vingt ans ou s'il pourra augmenter d'ici la fin de la vingtième année?—R. Cela comprend toute la période du bail.

D. Le bail est de vingt ans?—R. Oui.

M. PINARD: Votre ministère demande \$22,300 pour les dépenses de la délégation canadienne. Où la délégation se réunit-elle, d'habitude?

Le TÉMOIN: C'est pour le personnel de la délégation à Montréal, M. Booth et son personnel.

Le PRÉSIDENT: Passons au crédit 59.

M. GREEN: D'après le rapport consigné par le sous-secrétaire, \$651.56 furent dépensés sous un crédit analogue l'an dernier. Peut-il expliquer les dépenses en détail?

Le PRÉSIDENT: Est-ce sous le crédit 58?

M. Green:

D. Non, sous le crédit 59.—R. C'était une surestimation, monsieur le président. Les dépenses de voyage et d'assemblées de la Commission permanente canado-américaine avaient été estimées supérieures à ce qu'elles furent en réalité. Quant à la différence entre les dépenses véritables de la dernière année financière et le montant réclamé cette année, en voici la raison: nous ne pouvons faire aucune prédiction précise sur l'endroit et le nombre des assemblées de la Commission, donc sur les déboursés qu'elle entraîneront.

D. Les dépenses de la dernière année financière sont-elle uniquement des frais de déplacement?—R. De voyage et d'hôtel pour la délégation.

D. Combien la délégation a-t-elle de membres?—R. Il y a un président de chaque côté, puis de chaque côté un membre de chacun des services, un secrétaire du Département d'État et un du ministère des affaires extérieures. Il y a aussi parfois des conseillers et des experts.

M. STICK: Ceci ne concerne que les frais des affaires extérieures et non ceux de la défense?

Le TÉMOIN: Non, ce sont les frais de la Commission, me dit-on, les frais de voyage de tous les membres canadiens de la Commission. Ceux des membres militaires sont peut-être réduits grâce à des livrets de chemin de fer ou à quelque chose du genre, mais le montant représente le coût des assemblées.

M. Green:

D. Combien de réunions la Commission a-t-elle tenues durant l'année normale?—R. Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais d'habitude c'est à tous les trois mois ou à peu près.

D. Voici pourquoi je pose ces questions. A mon avis, il s'agit de l'organisme responsable en premier lieu de la coordination de la défense du Canada et des États-Unis, au nord, et je me demande s'il n'est pas devenu plus ou moins une formalité, s'il assume réellement quelque responsabilité. J'espère me tromper, mais il semble ne pas avoir grand-chose à faire malgré les exigences en fait de plans de défense en commun causées par la gravité de la situation. J'ai ici le numéro du 18 novembre de l'*U.S. News and World Report*, dont l'en-tête se lit comme suit: "*Alaska—another Pearl Harbor? An interview with Ernest Gruening, Governor of Alaska. Defences called so weak that two divisions of paratroops could take all—Five million Russians have settled across strait from Alaska's 100,000—Economic upbuilding of Territory is held vital need.*"

Le gouverneur signale que les usines quittent la côte ouest américaine, par crainte des bombardements par la Sibérie et le détroit de Béring. Ainsi, une grande partie de l'avionnerie Boeing, bien connue, se transporte de Seattle au Kansas, et une autre usine, de la Californie du Sud au Texas. Je ne croyais pas la situation si grave. D'après les journaux d'hier, chose à ajouter, les États-Unis sont en train de dépenser 180 millions de dollars pour la construction en Alaska l'année prochaine, surtout dans un but de défense. Tout ce qui se passe en Alaska, n'intéresse-t-il pas le Canada autant que les États-Unis? Je me demande si cette Commission canado-américaine de défense est l'organisme qui s'occupe de ces plans de construction; à coup sûr, il ne paraît pas remuant, à en juger par le rapport qu'il ne fait guère que se réunir à tous les trois ou quatre mois.—R. Si le Comité me le permet, je ferai une remarque au point de vue du ministère des Affaires extérieures, ministère ayant des relations très étroites avec celui de la Défense nationale à ce sujet. Le Comité se rend compte, je crois, que la Commission permanente canado-américaine de défense n'est pas un organisme d'exécution, mais un organisme consultatif en vue de la défense canado-américaine. Ce n'est sûrement pas le seul organisme impliqué dans l'organisation de la défense en commun. Il y a des contacts immédiats non seulement entre les chefs d'état-major des deux pays mais entre les personnels agissants des deux ministères de la défense, des deux forces défensives. Je ne suis chargé que de parler de nos affaires, mais la Commission n'est pas du tout, en soi, un organisme chargé de préparer des plans, le nombre de réunions qu'elle tient ne reflétant aucunement le degré de l'organisation où en sont de concert le Canada et les États-Unis.

D. Prenez le cas de la construction d'un chemin de fer au nord de la Colombie-Britannique, puis du Yukon en Alaska. La Commission permanente canado-américaine devrait-elle examiner ce plan? Les Américains en ont bien parlé, et le Congrès a voté un bill l'autre jour à cet égard. Cela relèverait-il de cette Commission canado-américaine?—R. C'est possible. Cela dépend surtout de la

sorte de problèmes que le président des États-Unis et le gouvernement canadien soumettent à l'étude de la Commission. Les questions à discuter sont, c'est la règle, fixées d'avance et de concert par les deux sections de la Commission. L'étude des sujets mentionnés par M. Green pourrait être recommandée à la Commission, mais cela ne signifierait pas qu'elle préparerait des plans à ce propos. Voilà ce que je voulais dire.

D. Le sous-secrétaire a-t-il la liberté de dire quelle sorte de problèmes sont déferés à cette Commission?—R. Je puis donner un ou deux exemples qui ont été divulgués, je crois. N'est-ce pas l'an dernier que le premier ministre a posé un ensemble de principes de collaboration canado-américaine portant sur diverses questions: échanges d'officiers entre les deux pays, entraînement militaire, usage mutuel des installations existantes, modalités applicables au transport de matériel outre-frontière, usage des installations existantes par les troupes canadiennes aux États-Unis et par les troupes américaines au Canada. J'ai oublié la date de la déclaration, mais je pourrais la trouver. Voilà de quoi il était question. En grande partie, les questions étudiées par la Commission concernant des problèmes de sécurité dont je ne puis parler, mais, sauf erreur, les sujets que j'ai mentionnés ont été divulgués.

M. STICK: Seraient-ce des questions de principe?

Le TÉMOIN: Oui, ce sont des questions de principe que l'on soumet à l'étude de la Commission, qui ne s'occupe guère des détails bien qu'elle reçoive les rapports des gens chargés de l'organisation.

M. Green:

D. Les forces de défense préparent les plans?—R. Oui.

D. La Commission n'est qu'un organisme de surveillance?—R. Oui, mais elle a aussi le droit de prendre des initiatives, quoique dans un sens général et non sous la forme d'élaboration de plans précis.

M. FLEMING: Quels en sont les membres, actuellement?

Le TÉMOIN: Le président Canadien est le général A. G. L. McNaughton, le président suppléant américain le major-général Guy V. Henry. Voici pour le personnel du Canada. Le contre-amiral F. L. Houghton, chef d'état-major adjoint de la marine; le vice-maréchal de l'air A. L. James, membre du conseil de l'air pour la stratégie aérienne; le major-général H. D. Graham, chef adjoint de l'état-major général; M. C. C. Eberts, du ministère des Affaires extérieures, secrétaire pour le Canada. Et pour les États-Unis, outre le général Henry, il y a le major-général C. L. Bolte, de l'Armée américaine; le contre-amiral Ruthven E. Libby, du département américain de la Marine; le major-général J. R. L. Walsh, de l'Aviation américaine; et M. William T. Snow, du Secrétariat d'État, secrétaire conjoint pour les États-Unis.

M. BAKER: Je commence à penser que cette Commission n'est qu'un organisme consultatif. Ai-je raison?

Le TÉMOIN: C'est cela.

M. GREEN: Elle n'a réellement pas la même importance que durant la guerre. Ne prit-elle pas alors de nombreuses décisions majeures?

Le TÉMOIN: Elle a fait un très grand nombre de propositions, ses premières années furent très remplies. Et l'année qui se termine, c'est mon impression, a été, elle aussi, active malgré le petit nombre des réunions. Les membres communiquent directement entre eux, et la Commission est reconnue par les deux

gouvernements comme un organisme supplémentaire de relations; les présidents peuvent se faire des suggestions à propos de projets, et les membres du personnel ont en outre l'habitude de communiquer entre eux.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 59 est-il adopté?

Adopté.

Le crédit 60.

M. MACINNIS: A-t-on demandé au ministère une subvention plus élevée cette année?

Le TÉMOIN: J'ai l'impression que le ministère n'a pas reçu de demande formelle à cet égard, mais il est évident qu'une subvention plus élevée serait la bienvenue.

M. CROLL: L'an dernier, je me le rappelle, lors du débat sur cette Société des Nations Unies du Canada, on entretenait le ferme espoir d'une subvention augmentée. A-t-on vu sérieusement à la chose?

Le TÉMOIN: Oui, le ministère s'en est occupé. En disant que la Société des Nations Unies n'a pas fait de demande formelle d'augmentation de sa subvention, je crois avoir raison, mais cette augmentation lui ferait certes plaisir si le gouvernement pouvait l'autoriser. La subvention a été fixée à \$5,000; c'est cela qu'on demande. Je signalerai cependant au Comité que le ministère a pu aider la Société de bien d'autres manières, nous sommes très désireux de lui venir en aide et l'avons fait de façon appréciable. Prenez la distribution du bulletin du ministère: grâce à notre propre budget, nous avons pu abonner la Société à "Affaires extérieures", à meilleur marché, sérieux avantage pour elle, car autrement la cotisation de ses membres aurait grimpé de 50 ou de 75 cents.

M. FLEMING: Il eût fallu qu'elle abandonnât une de ses propres publications.

Le TÉMOIN: Cela lui a permis de modifier son propre bulletin; elle n'a plus besoin d'y publier les déclarations officielles, tâche dont s'acquitte le ministère dans sa revue mensuelle.

M. GRAYDON: Certains d'entre nous ont eu l'occasion de noter l'œuvre splendide de la Société dans le domaine où elle exerce son activité au Canada. J'espère que le sous-secrétaire s'occupera de nouveau de l'affaire au cours de l'an prochain, au cas où il y aurait quelque motif d'augmenter la subvention. La Société rend plus de services que ne le croient certains membres du Comité. Ne bénéficiant pas de beaucoup de publicité, il lui arrive, à l'instar des organismes qui sont dans son cas, d'être oubliée lors des réclamations d'argent ou des votes de subsides de l'État. Je me trouve à être au courant d'une partie de la besogne magnifique qu'elle accomplit: le sous-secrétaire trouvera peut-être le temps l'an prochain de reviser la situation avec les hauts fonctionnaires de la Société, et si l'on constate qu'elle rend les services que nous pensons, pourquoi ne réclamerions-nous pas de l'aide supplémentaire?

M. FLEMING: En qualité d'ancien secrétaire de la section de Toronto de cet organisme, je puis dire qu'il n'y a jamais eu de moment où son œuvre splendide n'ait été gênée par le manque de fonds.

M. FOURNIER: Je ne fais pas partie de la Société, mais j'en ai bien entendu parler et j'appuierais toute mesure qui lui serait favorable.

Le PRÉSIDENT: M. Heeney, j'en suis sûr, se rend compte de l'opinion du Comité à ce sujet.

M. FOURNIER: Si on mentionnait la chose lors du rapport du Comité?

M. GREEN: On a aussi proposé qu'en certaines villes le gouvernement trouve de l'espace disponible pour les bureaux de la Société. Je sais qu'elle a eu beaucoup de difficulté à se loger à Vancouver, et je me demande si des propositions de ce genre ont été mises à l'étude par le Gouvernement.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas à moi de dire ce que le Gouvernement pourrait ou voudrait faire à cet égard. Toutefois, je n'outrepasse pas mes fonctions en disant que le ministère, quant à lui, et j'exprime certainement l'opinion de mon Ministre, tient en très haute estime les services rendus par la Société des Nations Unies du Canada. Le général Burns, président du comité d'administration, et Mlle Bowlby, secrétaire générale de la Société, résidant à Ottawa, m'ont tous les deux convoqué, l'autre jour, à une réunion tenue sous les auspices de la Société, d'organismes constitués librement à travers le pays pour rechercher les meilleures méthodes de propagande en faveur de l'Organisation des Nations Unies. J'ai accepté avec grand plaisir, et j'ai été heureux de dire à tous ces gens que nous entretenons d'excellentes relations avec la Société, dont l'œuvre nous paraît fort importante, que nous étions aussi bien contents de pouvoir leur donner la collaboration que nous leur avons donnée et leur donnons chaque jour. Je voulais que le Comité fût mis au courant de cela. Malgré la modicité de la subvention en regard des désirs possibles de certains membres du Comité, cette somme ne révèle pas toute l'aide que le ministère a apportée à la Société. Il y a un très grand nombre de secours possibles qui ne sont pas d'ordre financier.

M. Croll:

D. Vous avez consulté les membres du conseil de la Société à propos de la subvention et débattu la question avec eux, sur toutes ses faces?—R. Oui, nous les avons consultés.

D. Sont-ils parfaitement satisfaits?—R. Ils sont satisfaits, je puis le dire à coup sûr, quoiqu'il ne me plaise guère de parler en leur nom; ils sentent qu'ils bénéficient d'une bonne collaboration de la part du ministère des Affaires extérieures.

D. D'accord, mais sont-ils satisfaits de la subvention?

M. GRAYDON: On peut augmenter cette satisfaction, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Le Comité recommanderait-il l'augmentation du montant?

Des VOIX: Bravo!

M. FOURNIER: Devons-nous présenter une motion?

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons faire une recommandation.

M. GREEN: Et pour la question des bureaux?

Le TÉMOIN: Le ministère n'a pas de bureaux disponibles à Vancouver, mais il me fera bien plaisir d'en parler aux ministères qui en ont. Voilà une chose que nous ferons volontiers.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions évidemment prolonger la discussion là-dessus, mais rappelons-nous que d'autres organismes peuvent faire des demandes.

M. FOURNIER: Si nous avons le temps, nous pourrions demander au président de la Société de faire un relevé de son activité, mais nous n'en avons pas le temps sans doute.

M. FLEMING: Toute recommandation du Comité devrait être à l'effet que le gouvernement examine la chose, il ne conviendrait pas actuellement que nous mentionnions aucun montant. Voici ma proposition: demandons au secrétaire d'insérer dans notre rapport une recommandation à l'effet que le gouvernement mette à l'étude une augmentation de la subvention.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

Adopté.

Le crédit 61?

M. GRAYDON: Avant d'entreprendre l'étude de ce crédit, je désire parler de la fin de l'alinéa a) du crédit 60, la représentation à l'étranger. Monsieur le président, à la suite de la discussion d'hier à la fin de la réunion, je propose en bonne et due forme au Comité d'inviter l'honorable M. T. C. Davis, ambassadeur du Canada en Chine, à témoigner ici même. Nous aurons de la sorte un véritable rapport de la situation actuelle au pays où il a été nommé ambassadeur.

M. HARRIS: Ainsi que je m'y suis engagé hier, j'ai consulté le Ministre à ce sujet et ai parcouru le compte rendu de ce qu'il a dit il y a deux ou trois jours. Il a fait deux allusions à la question, dont l'une que j'ai traitée hier, l'inconvénient qui pourrait en résulter pour l'ambassadeur. La seconde, j'ai oublié d'en parler hier, c'est qu'alors il faudrait probablement discuter à huis clos: c'est l'opinion émise par M. Pearson, à la fin de son allocution, il y a deux jours.

J'ai expliqué au Ministre la proposition lancée au Comité; mais lui, étant donné les circonstances actuelles en Chine, s'oppose, comme moi, à ce que M. Davis vienne témoigner ici. Il est aussi de l'avis que j'ai exprimé hier à propos du principe en question, savoir s'il est, d'habitude, à souhaiter que le Comité convoque les ambassadeurs et le reste: ce principe devrait être mis à l'étude entre la fin de la session et le début de la session prochaine. Ainsi, nous connaissons clairement nos droits et nos devoirs d'ici les réunions du prochain comité. Ma position peut-elle être plus claire, je ne le pense pas. Je m'oppose à la motion.

M. FLEMING: Comme je la comprends, la motion de M. Graydon veut que M. Davis soit convoqué pour nous donner de l'information sur ce qui se passe là-bas, et non sur des questions de politique de notre gouvernement. A ce point de vue, ne semble-t-il pas qu'elle mérite notre appui?

Le Parlement peut d'ici quelque temps être appelé à prendre une décision d'importance vitale sur le gouvernement de Pékin; n'est-il pas alors à souhaiter en matière aussi importante qu'il ait toute l'information disponible? Il y a une certaine quantité d'information disponible à l'heure actuelle, mais M. Davis est dans une position unique pour en fournir à une assemblée parlementaire. Pourvu que le Comité s'abstienne scrupuleusement de questions sur la politique de notre gouvernement, il n'y a pas d'organisme, semble-t-il, qui ait plus de droits à recevoir cette information positive que le Comité des Affaires extérieures de la Chambre des communes.

J'espère que le Comité adoptera la proposition.

M. FOURNIER: Monsieur le président, je ne parle qu'en mon nom, mais je m'y oppose jusqu'à la dernière extrémité. Nous ne devrions pas, ce me semble, créer de précédent, appeler un ambassadeur et le mettre sur le gril. Si vous ne voulez pas lui poser de questions, que lui voulez-vous?

M. FLEMING: Je faisais allusion à des questions de politique courante.

M. FOURNIER: Vous pouvez obtenir ces informations du Ministre, du sous-ministre ou d'autres fonctionnaires. Étant donné la position en vue qu'ont les ambassadeurs dans le monde, il ne leur convient pas, dis-je, de s'exposer aux indiscretions. Dès qu'ils le font, ils perdent leur prestige, ils perdent tout. Ils ont été envoyés à l'étranger pour travailler en silence et je m'opposerai à la motion jusqu'à la dernière extrémité.

M. HANSELL: M. Heeney peut-il nous renseigner sur le point suivant: aux États-Unis, par exemple, ou en Grande-Bretagne, des ambassadeurs ou envoyés ont-ils déjà comparu devant un comité de relations étrangères?

Le TÉMOIN: A mon avis, aux États-Unis, oui, mais au Royaume-Uni, non; en Grande-Bretagne il n'y a pas ce genre de comité des affaires étrangères.

M. FOURNIER: Puis-je demander à M. Heeney si ces gens furent convoqués avec l'autorisation du comité ou celle du Gouvernement? Suffit-il que le comité les invite, sans demander l'autorisation du Gouvernement?

M. CROLL: Aux États-Unis le comité peut les assigner à comparaître, c'est un autre mode de gouvernement, et le seul mode qui soit comparable au nôtre, c'est celui de Grande-Bretagne. Ce sont les comités aux États-Unis qui établissent la politique du gouvernement, mais ici le Gouvernement établit sa politique et les comités font des recommandations.

M. HANSELL: Pour répondre à M. Croll, il me semble que la question qui se pose est celle-ci: le travail de l'ambassadeur s'en ressentirait-il, son prestige diminuerait-il? Si ce n'est pas le cas aux États-Unis, je ne vois pas comment cela pourrait l'être ici. Comme je l'ai dit hier en répondant à M. Harris, je n'insisterai pas pour avoir M. Davis, si un autre haut fonctionnaire peut venir nous donner les mêmes renseignements. Je devrai, je crois, voter en faveur de la motion.

M. CÔTÉ: Même en cas de vote unanime en faveur de la proposition, j'estime que nous ne pouvons assigner aucun ambassadeur ici si le ministre des Affaires extérieures s'y oppose. Comme M. Croll l'a souligné, ce n'est ni le Comité ni même la Chambre, mais le Gouvernement qui établit la politique, la soumet au Parlement; après elle peut être déférée à un comité. Nous pouvons mettre à exécution cette politique, mais ni le Comité ni la Chambre n'ont le moindre pouvoir d'élaboration à ce sujet.

Si j'ai bien compris la déclaration du Ministre, le Gouvernement canadien est en train d'établir sa politique, mais ne l'a pas encore fixée. L'ambassadeur est probablement à Ottawa dans ce but. Le gouvernement peut avoir à lancer des projets entièrement nouveaux avant de décider de sa politique, mais il semble tout à fait déplacé de convoquer l'ambassadeur devant le Comité pour le forcer à répondre à nos questions.

M. HARRIS: J'ai oublié de parler de la demande que M. Hansell a faite hier. Je lui ai donné l'assurance que le chef de la Division d'Extrême-Orient des Affaires extérieures serait prêt à fournir toute information désirée. Le chef de ce service et le sous-ministre, je dois le dire, sont en possession de toute l'information que l'ambassadeur en Chine a recueilli là-bas. Ce dernier a expédié cette information sous forme de rapports, et toute question s'adressant à lui peut se poser au sous-ministre qui est ici aujourd'hui.

M. MACINNIS: Il n'y a rien à ajouter, je crois, sauf à propos du point soulevé par M. Fleming que nous avons besoin de renseignements, ayant à prendre une décision politique. Il n'y aura pas de convocation du Parlement pour décider de la politique à suivre quant à la reconnaissance du nouveau gouvernement chinois, c'est le Gouvernement qui prendra la décision. La désapprobation du Parlement créerait un problème parlementaire, mais nulle information courante par l'intermédiaire de M. Davis ne nous aiderait à prendre une décision politique car nous n'en avons pas à prendre. La présence de M. Davis, il faut se le rappeler, est due à la situation qui prévaut en Chine, et le Ministre ne lui per-

mettrait probablement pas de venir et il ne viendrait pas non plus ici donner des exposés de faits pouvant diminuer l'efficacité de ses services à son retour là-bas.

M. PICARD: L'adoption de cette motion peut, à mon avis, entraîner des conséquences fort sérieuses. Non seulement M. Davis pourrait être convoqué, mais aussi n'importe quand, tout ambassadeur de passage à Ottawa. C'est la porte ouverte à un procédé fort inusité. Ne vaut-il pas mieux nous entendre d'abord sur le point de savoir si nous avons besoin qu'il nous aide à parvenir à une conclusion ou à formuler une recommandation? Nous avons les fonctionnaires responsables du ministère à notre disposition et cela devrait suffire pour nous renseigner sur la question. Un ambassadeur ne devrait pas, selon moi, être encouragé à parler. Je me souviens du mot de M. King à quelqu'un qui lui demandait pourquoi le gouverneur général n'inaugurerait pas davantage d'hôpitaux et ne faisait pas plus de discours: moins le gouverneur général parle, répliqua-t-il, mieux cela vaut. Cela ne s'applique-t-il pas à tout ambassadeur? La plupart de ceux qui ont fait des déclarations de leur propre chef lors de leur passage ou après leur départ, ont causé plus de tort que de bien. Comme question de principe, un diplomate ne devrait pas, ce me semble, être appelé à exprimer des opinions; ce ne serait pas mince affaire pour lui de venir ici étaler ses propres idées sans égard à celles du ministère. Règle générale, il faut, à mon avis, nous opposer à la convocation d'un ambassadeur devant le Comité: renseignons-nous le plus possible auprès des fonctionnaires responsables du ministère, tant sur la politique extérieure que sur tout rapport pouvant provenir de l'ambassadeur.

M. STICK: Il s'agit de politique. Je ne vois pas comment le Gouvernement peut établir une politique tant que durera cette situation imprécise et instable. Quant à faire venir un ambassadeur ici pour nous aider à élaborer une politique,— à sa place, je ne viendrait pas.

M. FLEMING: Je vais lire un passage du témoignage que M. Pearson a rendu devant le Comité le 18 novembre. Nul n'a jugé que le Comité doive établir quelque politique, mais à un moment ou l'autre le Parlement devra approuver ou désapprouver la politique que le Gouvernement fera connaître sous peu. Voici un extrait du compte rendu de la séance du vendredi 18 novembre 1949, page 24. Je posais la question suivante:

Le Gouvernement a-t-il l'intention, s'il décide de reconnaître le gouvernement communiste de Pékin, de le faire sans consulter le Parlement, ou d'abord de le consulter?

L'hon. M. PEARSON: Je l'ignore. Mais si c'est en dehors de la session et que la mesure paraisse nécessaire, en cas d'entente entre plusieurs pays pour poser un geste à un certain moment, le Gouvernement pourrait juger nécessaire d'agir. Mais si c'est durant la session, je crois que le Gouvernement désirera au moins mettre le Parlement au courant de ses intentions.

M. HARRIS: Lisez les deux questions suivantes.

M. FLEMING: Sans nécessairement demander l'autorisation préalable?

L'hon. M. PEARSON: Je ne sais pas si le Gouvernement estimera nécessaire ou désirable d'avoir l'approbation du Parlement avant de prendre une mesure de ce genre.

Puis le compte rendu contient des questions posées sur la coutume ailleurs. Voici où je veux en venir. M. MacInnis a supposé tout à l'heure que le Parlement ne sera pas consulté. Sûrement le témoignage du Ministre ne justifie nullement cette attitude.

M. MACINNIS: Je connais le Parlement autant que le Ministre.

M. FLEMING: Un de ces jours, peut-être pas à cette session-ci, mais au tout début de l'an prochain, certainement avant la prochaine réunion du Comité à cet égard, une déclaration d'attitude politique se fera, et sûrement les exposées de faits ne devraient être refusés ni au Parlement ni au Comité.

M. FOURNIER: Vous pouvez les obtenir ailleurs.

M. FLEMING: Oui, mais ce n'est pas du tout la même chose.

M. DICKEY: Il n'est nullement question de refuser des renseignements au Comité. On a déclaré qu'il serait entièrement mis au courant des faits, qu'il soit ou non chargé de déterminer l'attitude politique. Le problème est de savoir de qui nous obtiendrons l'information. Pour ma part, je partage l'opinion voulant qu'il ne convient pas de convoquer devant le Comité un ambassadeur de retour au Canada mais encore accrédité auprès d'un autre pays, et de lui demander une déclaration sur les conditions existant dans ce pays-là.

M. CROLL: Je ne puis imaginer position plus embarrassante que celle de constater, ayant M. Davis devant nous, qu'il ne peut répondre à nos questions ou de l'entendre dire qu'il ne peut parler de ceci, de cela. Nous serions énormément désappointés, lui fort ennuyé, et personne d'entre nous satisfait. En réalité, notre cas n'est pas si compliqué à l'heure actuelle. Nous pouvons recevoir toute l'information désirable des hauts fonctionnaires compétents, et je ne crois pas que M. Davis puisse rien ajouter à ce qu'ils ont déjà dit. En ce qui concerne la reconnaissance du gouvernement chinois, cela relève de notre Gouvernement. En cas de session, le Parlement sera certainement prévenu que telle est l'attitude à prendre, mais au cas où les puissances se mettraient d'accord pour lancer de concert une nouvelle à cet effet, cette dernière le serait en conformité de l'accord. C'est ainsi que les États-Unis agissent avec d'autres pays. Nous exigeons un peu trop du ministère, ce me semble. Je n'aime pas à rien refuser à personne, mais pour le moment M. Graydon, qui a toujours été un membre utile au sein du Comité, ne devrait pas insister sur sa proposition. Car apparemment, cela nous créera des embarras si, en une autre circonstance, désirant faire venir ici un fonctionnaire de ce rang, nous constatons que nous avons déjà voté contre la mesure. M. Graydon, après réflexion, retirera peut-être sa motion.

M. McCUSKER: Tenons-nous-en aux faits. Après que quelqu'un eut dit que l'information requise pouvait s'obtenir par l'entremise des fonctionnaires du ministère plutôt que par convocation de l'ambassadeur, M. Fleming a repris: "Oui, mais ce ne serait pas la même information."

M. FLEMING: J'ai dit que ce n'est pas du tout la même chose.

M. McCUSKER: Il faut nous en tenir aux faits, car je crois que nous allons imprimer là une énormité.

M. FLEMING: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que recevoir de seconde main cette information ou une autre n'est pas la même chose que de rencontrer quelqu'un personnellement au courant des faits, car on ne peut s'attendre que l'information de seconde ou de troisième main soit complète.

M. McCUSKER: J'accepte l'explication, mais la déclaration paraissait un peu renversante.

M. CÔTÉ: Est-il convenable, à votre avis, que le Comité examine la valise diplomatique d'un de nos ambassadeurs? Il est encore pire de lui demander de venir ici. Monsieur le président, je propose que notre collègue retire sa motion.

M. McNAUGHTON: Nous sommes tous, je le suppose, bien frappés de temps en temps par le grotesque des méthodes du comité aux États-Unis, mais jusqu'à ce qu'elles aient prouvé leur supériorité sur le système anglais, nous devons, à mon avis, tant que nous aurons le système politique anglais, en suivre les grandes lignes, et il me semble fort inconvenant de convoquer l'ambassadeur devant un comité comme le nôtre.

M. Hansell:

D. Combien de temps M. Davis a-t-il été en Chine?—R. Un peu plus de deux ans, monsieur le président.

D. Quant à moi, cela peut modifier légèrement l'exposé, car, à mon avis, les renseignements que nous voulons avoir, un exposé complet des faits, embrasseront peut-être plus que deux ans. Cette motion ne m'enthousiasme guère, du moment que nous pourrions recevoir l'information par l'entremise d'un très haut fonctionnaire.

M. BATER: En qualité de nouveau membre du Comité, je désire faire consigner mon opinion. Après lecture d'un article de la revue *Maclean's* contenant un interview de M. Pearson à deux représentants de la revue, après avoir entendu le Ministre à la Chambre et ici, ainsi que le sous-ministre, il ne me semble pas convenable de convoquer notre ambassadeur en Chine devant le Comité. Il n'y a probablement pas de pays au monde où le peuple soit mieux renseigné par le ministère sur des choses de ce genre qu'ici, par l'entremise du Comité.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il autre chose à dire sur le sujet?

M. Graydon, secondé par M. Fraser, propose que l'ambassadeur en Chine, l'honorable M. Davis, soit convoqué devant le Comité des Affaires extérieures pour lui communiquer un exposé de faits sur la situation actuelle en Chine. C'est bien cela? Que ceux qui sont en faveur, comme d'habitude lèvent la main. Ceux qui sont contre?

La proposition est rejetée.

M. Heeney donnera de plus amples renseignements sur la question posée par M. Fleming.

Le TÉMOIN: M. Fleming a demandé si l'on pouvait consigner une liste des pays avec lesquels le Canada a conclu des accords aériens. En voici la lecture.

Accords concernant la troisième et la quatrième liberté, avec la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, le Portugal, l'Irlande et l'Australie. L'accord avec les Pays-Bas porte sur la cinquième liberté, mais l'exercice de cette dernière est limité par un échange de notes. Quant à l'Australie, des négociations sont actuellement en cours pour modifier l'accord de façon à faire jouir de la cinquième liberté les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien. Accords concernant la cinquième liberté, avec les États-Unis et le Royaume-Uni. Les accords avec la Nouvelle-Zélande, Cuba, le Brésil, le Danemark, la Norvège et l'Islande sont en cours de négociation. On s'attend que celui avec la Nouvelle-Zélande, celui avec le Danemark et celui avec la Norvège soient conclus sous peu.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 61 est-il adopté?

Adopté.

Le crédit 62?

Adopté.

Le crédit 63?

Adopté.

Le crédit 64?

M. FLEMING: Je désire poser une question à propos de l'Agence interalliée des réparations.

Le PRÉSIDENT: Cela fait partie du crédit 63, mais vous pouvez y aller.

M. Fleming:

D. Je désire être un peu au courant de son travail actuel.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes au crédit 63.

M. LÉGER: C'est celui du travail, ce n'est pas celui où en est M. Fleming.

Le PRÉSIDENT: Crédit 63, Organisation internationale du Travail. Est-il adopté?

Adopté.

Crédit 64, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture? Est-il adopté?

Adopté.

M. DICKEY: Existe-t-il actuellement quelque section canadienne de cette organisation?

Le TÉMOIN: Parlez-vous de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture?

M. DICKEY: Oui.

Le TÉMOIN: M. Dickey doit vouloir parler de l'institution au Canada d'une commission nationale de l'UNESCO. Non, il n'y en a pas. Devrait-il y en avoir ou non? C'est un sujet dont est actuellement saisie la Commission Royale connue sous le nom de Commission Massey.

M. Dickey:

D. A quoi toute cette somme de \$306,000 se rapporte-t-elle, y en a-t-il quelque partie pour un organisme à créer?—R. Non, c'est notre contribution à l'Organisation elle-même.

M. Hansell:

D. Cette Organisation publie-t-elle un rapport annuel, ou autre chose, que nous pourrions examiner?—R. Ah oui, elle publie bien des choses.

D. Je ne me rappelle pas avoir rien reçu à mon bureau.—R. Il nous fera plaisir de passer aux membres du Comité les publications ou brochures que nous avons.

D. Je constate que la somme destinée à cette Organisation triple presque celle de l'Organisation mondiale de la santé; il y a là, me semble, un certain déséquilibre, et je me demande si la proportion est fondée. Je ne poserai pas plus de questions cependant et attendrai d'être un peu plus au courant de l'Organisation.

M. FLEMING: Apparemment, l'affectation sur laquelle j'ai demandé des renseignements n'a pas été reportée. Il en est question sur la feuille que nous a passée le ministère. M. Heeney aurait-il objection simplement à nous dire pourquoi? Le travail de cet organisme est-il achevé et l'organisme supprimé?

Le TÉMOIN: Oui, je sais de quoi vous parlez, l'Agence interalliée des réparations. Je pense que son travail est terminé dans l'ensemble, mais il n'y a plus aucun crédit qui lui soit affecté.

M. MORAN: L'organisation persiste et son rôle, comme M. Heeney vient de le souligner, est à peu près rempli. Il y a environ un an et demi le colonel MacPherson, qui y était le représentant du Canada, a été rappelé et c'est maintenant M. Thurroit qui assiste à toutes les réunions. Il est secrétaire à l'ambassade, à Bruxelles. Les crédits affectés à la prolongation de l'organisme n'ont pas été fixés assez tôt pour signaler ici la contribution du Canada, mais nous aurons sans doute d'autres sommes à verser à cet égard. L'organisme s'occupe surtout maintenant de disposer des usines allemandes assignées à la réparation. En effet, un certain nombre de membres du Comité sont au courant de la liste de ces usines dont on a fait connaître le matériel à tous les pays membres, qui à leur tour ont fait de la publicité chez eux: ceux qui désirent faire une offre doivent établir ce qu'on peut appeler un "intérêt". Au Canada, aucune société ni aucun particulier n'ont manifesté le moindre intérêt aux usines désignées par l'organisme pour la démobilisation.

M. CROLL: Par démobilisation vous voulez dire démolition, n'est-ce pas? Ces usines n'appartiennent pas à l'armée.

M. MORAN: Oui, bien que je n'aie jamais restreint ce mot à l'armée. C'était un plan de démobilisation pour l'industrie allemande. Certaines usines étaient désignées pour la démolition, comme celles des Krupp à Essen, par exemple.

M. CROLL: Nous n'avons pris aucune part à la démolition poursuivie par les États-Unis et la Grande-Bretagne en général.

M. HEENEY: Par les autorités d'occupation, oui.

M. CROLL: Non seulement par les autorités: je veux dire par le personnel.

M. HEENEY: Aucun Canadien n'en fait partie.

M. FLEMING: M. Moran laisse entendre qu'il peut y avoir plus tard une affectation de fonds pour la présente année financière.

M. MORAN: Oui.

M. FLEMING: Cela se présentera-t-il sous forme d'un nouveau budget supplémentaire?

M. MORAN: Cela devra venir dans le dernier budget supplémentaire, à moins que ce ne soit lors de la prochaine année financière.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 64 est-il adopté?

M. FLEMING: Il peut y avoir des questions sur l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Il s'agit d'une affectation très importante. J'aimerais à poser des questions sur les crédits qui lui sont affectés, ainsi que sur le pourcentage de la contribution canadienne. Je sais que bien d'autres pays, membres des Nations Unies, n'adhèrent pas à cette Organisation, et nous avons un peu discuté hier de la forte cotisation exigée du Canada. Certaines de ces remarques ne peuvent-elles pas s'appliquer à cet item de grande importance?

Le TÉMOIN: Je puis fournir certains renseignements plus complets, si c'est le désir du Comité.

M. FLEMING: S'il ne sont pas complets, que le Comité s'ajourne tout de suite.

M. CROLL: L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sera matière à discussion: mieux vaudrait, je crois, avoir tous les renseignements pertinents avant de nous y mettre.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous laisser de côté cette Organisation pour le moment?

M. FLEMING: Oui. Il est 5 h. 30: le Comité va-t-il s'ajourner, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: M. Heeney ferait mieux, je pense, de faire une déclaration complète ce soir ou demain, et nous ne resterons là pour le moment à l'égard de ce crédit. Nous en sommes maintenant au crédit 64. Est-il adopté?

Adopté.

Le crédit 65, qui a trait à l'Organisation mondiale de la santé?

Adopté.

M. FLEMING: Je désirais poser certaines questions sur l'Organisation mondiale de la santé, des questions du même genre que celles sur l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

M. HARRIS: Monsieur le président, souhaitons de terminer notre programme avec la prochaine réunion, et organisons-nous en conséquence; mais que ce soit fait cette semaine, pour des raisons sans doute à la portée de tous. M. Menzies, chef de la Division de l'Amérique et de l'Extrême Orient est, je crois, libre. En continuant les délibérations jusqu'à 6 heures, nous nous débarrasserions de toutes les autres questions, sauf de celle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions laisser de côté le crédit 65 pour le moment.

M. MACINNIS: Le crédit 64.

Le PRÉSIDENT: C'est entendu. Le crédit 64, qui vise l'UNESCO est réservé; mais M. Fleming désire poser des questions sur le crédit 65. alors laissons-le de côté aussi.

Le crédit 66?

Adopté.

Le crédit 67?

M. Green:

D. Le sous-secrétaire veut-il expliquer ceci?—R. Le Comité économique impérial?

D. Oui.—R. Il est le successeur de l'ancien Comité économique impérial et sert maintenant, à toutes fins pratiques, à des échanges d'information et de statistiques: voilà à peu près l'ensemble de ses occupations actuelles. Il devint le Comité économique impérial actuel en 1933, je pense, quand il assumait certaines tâches de l'*Empire Marketing Board*.

D. A-t-il quelque relation avec le comité qui s'occupe des pourparlers économiques entre le Canada et le Royaume-Uni?—R. Non.

M. Croll:

D. A quoi sert-il?—R. C'est en réalité un centre de statistiques, qui s'occupe de questions relatives au commerce.

M. Fleming:

D. Est-ce là une contribution au budget du Comité, ou seulement des frais survenus ici en relation avec son travail?—R. Ce sont des frais contractés pour

le maintien d'un petit bureau établi à Londres.

D. Avez-vous d'autres renseignements sur ce comité-là?—R. Non, je n'en ai pas d'autres sous la main.

Le PRÉSIDENT: Laissons-le de côté pour le moment et passons au crédit 68, Comité impérial de la marine marchande.

M. Green:

D. Pourrions-nous avoir aussi une explication de ce poste—R. Le Comité impérial de la marine marchande,—j'ai une déclaration ici que je puis faire consigner.

Le Comité impérial de la marine marchande a été d'abord constitué en 1920 pour mener des enquêtes sur les problèmes de la marine marchande de l'Empire, à la demande des gouvernements qui en font partie ou par l'intermédiaire de leurs représentants. Le Comité comprend des délégués des gouvernements du Royaume-Uni (*Colonial Office*), du Canada, de l'Australie, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud, ainsi que des particuliers représentant les industriels, les marchands, les armateurs et les exploitants de services d'aviation civile.

Inactif durant la guerre, ce comité s'est remis au travail au début de 1946, en reprenant une enquête sur la marine marchande et les communications aériennes aux Indes Occidentales, qu'il avait instituée avant la guerre. Un rapport sur la marine marchande aux Indes Occidentales a maintenant été publié.

Le nom a été changé en celui de Comité de la marine marchande du Commonwealth.

La contribution financière du Canada au Comité pour 1947-1948 (jusqu'au 31 mars 1948) s'est montée à 320 livres sterling. Nous avons accepté, vu l'excellente situation financière du Comité, la proposition voulant que les membres ne paient que la moitié de la contribution ordinaire pour chacune des périodes 1948-1949 et 1949-1950.

M. GREEN: Est-il mêlé de quelque façon aux entretiens qui ont lieu actuellement à Ottawa sur la situation de la marine marchande?

Le TÉMOIN: Pas le moins.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 69? La Commission internationale mixte.

M. FRASER: Celle dont fait partie M. Glen?

Le TÉMOIN: Oui.

M. GREEN: A ce sujet j'ai reçu copie du vœu formé par l'*Engineering Institute of Canada*, qui expose, comme point principal, que le Canada n'a pas une représentation convenable auprès de cette Commission mixte. N'est-ce pas un organisme fort important qui formule le vœu, et n'y a-t-il pas bien des problèmes de génie décidés par la Commission? Ces recommandations, je crois, en valent la peine: le sous-ministre peut-il définir exactement la situation?

Le TÉMOIN: Les représentations, ou le vœu (sûrement ce dont parle M. Green) ont été transmis au Gouvernement. Il a répondu, je pense, qu'il envisageait une entrevue possible.

M. GREEN: Quels sont nos représentants à la Commission?

M. FRASER: M. Heeney peut-il nous en donner une liste complète?

Le TÉMOIN: Une liste des membres?

M. FRASER: Oui.

Le TÉMOIN: La représentation canadienne comprend deux commissaires, M. George Spence et l'hon. James Allison Glen, ainsi que la secrétaire, Mlle E. M. Sutherland. Il faut quatre commissaires pour le quorum. La vacance actuelle est le résultat de la mort de l'hon. Joseph-É. Perrault, survenue le 15 juin 1948.

M. FOURNIER: Il n'a pas été remplacé?

M. FLEMING: La vacance dure depuis un an et demi.

M. GREEN: C'est réellement un domaine fort important. La Commission s'occupe maintenant de quelques améliorations considérables dans l'Ouest du Canada. Je sais qu'en Colombie-Britannique elle étudie, ou s'apprête à étudier un projet de grand réservoir de barrage sur les lacs Arrow, qui font partie du fleuve Columbia. Le vœu formulé par l'*Engineering Institute* signale que les Américains ont une délégation complète, comportant une quantité convenable de savants ou d'ingénieurs. Le Canada, semble-t-il, devrait être dans le même cas et non procéder comme s'il s'agissait simplement d'une commission ordinaire. La Commission traite surtout de problèmes relatifs au génie, et je ne vois pas pourquoi nous n'y avons pas délégué d'ingénieurs.

Le TÉMOIN: S'il convient à un haut fonctionnaire de le dire, monsieur le président, on s'occupe sérieusement de l'affaire et avant longtemps, espère-t-on, une entrevue sera fixée. Les facteurs mentionnés par M. Green sont pris en considération.

M. MACINNIS: Je désire appuyer les remarques de M. Green. Cette Commission mixte, à supposer qu'elle joue le rôle qu'elle est censée jouer, surtout dans l'Ouest du Canada, doit se composer de membres pourvus de la compétence et de la formation indispensable pour ce genre spécial de travail.

M. McCUSKER: A cet égard, je puis dire que M. Spence a probablement une connaissance plus étendue du milieu riverain ainsi que des cours d'eau internationaux de l'Ouest du Canada, que toute autre personne au pays. Il a passé une grande partie de sa vie à ce travail.

M. CROLL: Est-il ingénieur?

M. McCUSKER: Non, mais la Commission a à sa disposition les ingénieurs de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, important groupement de techniciens pouvant lui fournir les renseignements nécessaires.

Puis-je demander si la section américaine du personnel de la Commission aurait plus de membres que la nôtre?

M. FLEMING: Chaque section a trois membres.

Le TÉMOIN: Le sénateur A. O. Stanley, président, MM. R. B. McWhorter et Eugene W. Weber.

M. GREEN: Le vœu dit ici que la section américaine de la Commission est au complet, que deux de ses membres sont d'éminents ingénieurs, tandis que la section canadienne n'est pas au complet et ne compte pas d'ingénieurs.

M. MACINNIS: Le personnel compte-t-il d'autres membres, outre la secrétaire mentionnée?

Le TÉMOIN: Je sais, tout comme le Comité, que des experts et des ingénieurs sont retenus de temps en temps pour des projets déterminés. J'ignore quelle est la situation relative au personnel permanent.

M. FLEMING: Quel est le traitement de chaque membre de la Commission?

Tandis qu'il est question de la Commission, puis-je signaler que ses traitements et dépenses s'élevaient l'an dernier à \$51,000 et qu'elle demande \$75,000 cette année? Prévoit-on quelque augmentation de ces traitements et dépenses,

et en l'occurrence à quel sujet? Ne doivent-ils pas, semble-t-il, rester à peu près les mêmes?

Le TÉMOIN: Je crois que les dépenses varient selon l'importance du rôle de la Commission et les questions particulières qu'elle doit régler. Il arrive que son programme courant soit tout à fait chargé. J'ai ici une liste de questions dont elle s'occupe maintenant, et dont un grand nombre nécessitent bien des séances d'étude et bien des consultations d'experts.

D. Vous voulez dire en quelques mots que le travail de l'année financière actuelle sera probablement plus lourd, et comportera plus de dépenses, que celui de la dernière année financière où l'on n'a eu besoin que de \$51,000?

M. BENEDICKSON: Le sous-secrétaire a-t-il dit qu'il avait une liste des projets en cours de réalisation?

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on les faire consigner?

M. GREEN: Avez-vous un très grand nombre de ces projets?

Le TÉMOIN: Voici la liste, rapidement, si le Comité n'exige pas de détail. Il y a Sage-Creek; le fleuve Columbia, Passamaquoddy; les eaux polluées par la fumée (ce dernier cas concerne la région de Windsor et de Détroit).

M. FRASER: Il doit y avoir Ottawa.

Le TÉMOIN: *Western Valley*; la rivière Rouge Souris; les eaux polluées sur la frontière.

M. CROLL: C'est à Niagara-Falls. C'est là qu'est la Commission maintenant.

M. FLEMING: Ces travaux ne concernent-ils que Niagara?

Le TÉMOIN: Aux rivières Détroit et Niagara. Le mémoire relatif à cette question s'applique aux eaux de la rivière St-Clair, au Lac St-Clair, à la rivière Détroit et aux eaux de la rivière Sainte-Marie, du lac Supérieur, au lac Huron.

M. FLEMING: Le lac Ontario n'est pas compris dans ce mémoire?

Le TÉMOIN: Non, mais il est à prévoir que la délimitation sera étendue de façon à englober ces eaux.

M. FLEMING: Est-ce en raison de ce qui s'est passé l'été dernier?

M. CROLL: Le fait est, monsieur Fleming, que j'ai discuté cette question avec M. Glen. La Commission est actuellement dans ce district et se dirige vers le lac Ontario.

M. LÉGER: Puis-je demander à M. Heeney si les travaux de Passamaquoddy sont terminés?

Le TÉMOIN: Une enquête préliminaire a eu lieu au sujet de cette question et l'on s'attend que la Commission présente son rapport au début de 1950.

M. FLEMING: Je pense qu'il serait bon que l'exposé figure également dans le compte rendu. Il serait probablement trop long de l'insérer maintenant.

Le PRÉSIDENT: S'il figurait au compte rendu, il serait à la disposition de tous les membres du Comité.

M. GREEN: Est-ce qu'il concernera les travaux de canalisation du Saint-Laurent?

Le TÉMOIN: Je ne crois pas qu'il les concernera directement, monsieur le président. Je ne vois pas de quelle façon ces travaux pourraient être intégrés dans cette question.

Le PRÉSIDENT: Les demandes de renvois seront-elles insérées dans le compte rendu?

Adopté.

Le crédit 69 est-il adopté?

Adopté.

Crédit 70—Contribution du gouvernement canadien à l'Organisation internationale des réfugiés?

Adopté.

M. FLEMING: S'agit-il du système hydrographique de l'Ouest et du Centre-Ouest?

M. FRASER: Cette question ne devrait-elle pas être traitée avec les crédits 64 et 65?

Le PRÉSIDENT: C'est ce que nous ferons pour le moment.

M. FLEMING: Quelle question aborderons-nous maintenant? La démobilisation et la reconversion?

Le PRÉSIDENT: Le crédit 70, visant la contribution du gouvernement canadien à l'Organisation internationale des réfugiés?

M. FLEMING: N'avez-vous pas le poste concernant le bassin hydrographique du Centre-Ouest?

Le PRÉSIDENT: Nous l'avons adopté sous le numéro 69.

M. FLEMING: Serait-il possible d'obtenir quelques renseignements au sujet de l'activité dans le bassin hydrographique du Mid-Ouest?

Le PRÉSIDENT: Tout est inclus dans le crédit 69.

M. FLEMING: Il y aurait peut-être lieu de nous renseigner quelque peu au sujet de la signification du crédit concernant le bassin hydrographique du Centre-Ouest.

Le TÉMOIN: Je dois demander la suspension de cette question jusqu'à ce que je sois en mesure d'obtenir des explications plus complètes.

M. McCUSKER: Il s'agit bien d'une commission qui étudie les mesures de conservation des eaux sur le versant oriental des Rocheuses, sous la direction du major général Kennedy?

Le TÉMOIN: Pour la gouverne du Comité, j'aimerais lire le texte qui se rapporte au système hydrographique du Centre-Ouest:

C'est une des questions les plus importantes qui aient été déferées à la commission; elle a été déposée par les deux Gouvernements en janvier 1948. Cette question couvre le territoire à partir de la ligne de partage des eaux à l'Ouest jusqu'à la limite occidentale du bassin de drainage de la rivière Sainte-Marie, à l'est, ainsi que la région allant de la ligne de démarcation orientale du bassin de drainage de la rivière Milk à l'Ouest jusqu'au bassin de drainage de la partie septentrionale de la Rivière Rouge à l'est.

M. FLEMING: Avez-vous quelques renseignements concernant les progrès réalisés jusqu'ici dans cette question? Apparemment, des crédits ont été votés l'an dernier; il s'agit d'en voter une seconde fois, mais pour un montant de \$4,000 moins élevé que celui de l'année passée.

Le TÉMOIN: J'obtiendrai ces renseignements.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il serait opportun d'ajourner la séance mais, avant de nous retirer, allons-nous siéger ce soir?

M. FLEMING: Je proposerais 8 h. 15.

Le PRÉSIDENT: Les fonctionnaires du département seront-ils en mesure d'obtenir d'ici 8 heures et quart les renseignements concernant les questions remises à ce soir?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur le président.

—La séance est reprise à 8 h. 15 du soir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte.

M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est rappelé.

M. FLEMING: Monsieur le président, il s'agit d'une question de prérogative: Le fascicule 2, que voilà des Procès-Verbaux et Témoignages du Comité couvrant la séance du mardi 22 novembre 1949, m'est parvenu il y a environ une heure, et, le parcourant rapidement, j'y trouve, en ce qui me concerne, deux erreurs dont je voudrais parler. Il y a, d'abord, à la page 22 (version française), un long passage qui a été attribué à M. Graydon. Je crois équitable envers M. Graydon de mentionner que ces questions sont les miennes et non pas les siennes. Il s'agit de la proportion du personnel temporaire du ministère. Et, à la page 9 de la version française, figurent, dans une de mes questions, une ou deux assertions qui ne rendent nettement pas ce que j'ai dit. On m'attribue les paroles suivantes: "N'a-t-il pas été signalé au cours du débat que le nombre des fonctionnaires du ministère connaissant les deux langues augmente, et que quelques langues prennent de plus en plus de vogue?" Je ne me souviens pas d'avoir dit pareille chose.

Le PRÉSIDENT: Avant de continuer, voudriez-vous également corriger le second passage?

M. FLEMING: Oui. Le texte continue de la sorte: "Je pense surtout qu'en cas de nomination d'un Anglo-Canadien, on devrait prendre des mesures pour l'encourager à apprendre au moins le français. Je pense aux nominations, mettons, en Amérique du Sud. Croyez-vous que ça vaille la peine?" Ce texte ne se tient pas de très près à ce que j'ai dit. J'ai déclaré, en réalité, qu'au Canada, nous avons l'avantage de parler l'anglais et le français, c'est à dire les principales langues diplomatiques employées aujourd'hui dans le monde, et que je ne voyais pas comment un ambassadeur nommé à un de nos postes européens, ou à un poste sud-américain, pourrait se rendre parfaitement utile sans savoir ces deux langues.

Le PRÉSIDENT: Nous prenons acte de cette correction, monsieur Fleming.

M. FLEMING: Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: M. Heeney poursuivra maintenant le débat, en donnant au Comité quelques renseignements complémentaires.

Le TÉMOIN: J'espère ne pas enfreindre les usages en me reportant, au nom de mon ministre, au compte rendu de la première réunion du Comité qui a eu lieu en présence de M. Pearson. M. Pearson a dû partir rapidement et n'a pas été en mesure de relire le texte lui-même. Il m'a néanmoins adressé plus tard par télétype un certain nombre de corrections ayant trait à des expressions; il demande au Comité de bien vouloir permettre de les faire insérer dans le

texte, parce qu'il n'a pas eu l'occasion de revoir lui-même le projet de compte rendu avant d'être obligé de partir pour Lake-Success. Je ne sais pas s'il convient de faire cette demande, mais je prie le Comité de m'accorder son indulgence.

Le PRÉSIDENT: Continuez.

Le TÉMOIN: Je suis en mesure de donner des renseignements complémentaires sur deux points ayant trait aux sujets discutés cet après-midi. Le premier concerne la Commission mixte internationale et les traitements des Commissaires et du personnel: le deuxième se rapporte au Comité économique du Commonwealth et aux contributions faites par les divers pays qui en sont membres. Pour ce qui est de la Commission mixte internationale, les membres reçoivent un traitement de \$7,500 par an conformément aux statuts. Il y a un secrétaire permanent qui touche un traitement de \$4,320, une sténographe, classe 2, dont le traitement annuel s'élève à \$1,800 et un adjoint junior d'administration dont le traitement est de \$2,400 par an.

M. GREEN: N'y a-t-il pas d'ingénieurs parmi ce personnel?

Le TÉMOIN: Un crédit de \$75,000 a été voté dans ce but. Les ingénieurs engagés sont, d'après ce que je comprends, des ingénieurs du gouvernement; lorsqu'ils sont employés, ils le sont sans frais pour la commission elle-même.

M. FLEMING: Ces \$75,000 dollars ne sont pas, dans leur totalité, destinés aux ingénieurs. Ce montant ne couvre-t-il pas également des traitements?

Le TÉMOIN: Les fonds votés suffisent pour engager ou employer des ingénieurs en sus du paiement des traitements.

M. FLEMING: Y a-t-il une rubrique spéciale pour l'engagement d'ingénieurs?

Le TÉMOIN: Elle n'est pas désignée comme telle.

Le PRÉSIDENT: Le crédit doit-il être adopté? C'est le crédit 69?

Le TÉMOIN: J'ai appris au sujet du Comité économique du Commonwealth que des contributions se montant à 33,000 livres sterling environ étaient faites par les pays sous-indiqués pour les montants suivants: Royaume-Uni, 11,555 livres sterling, soit approximativement 35 p. 100; Canada: 5,610 livres sterling, soit approximativement 16 p. 100; Australie: 4,600 livres sterling, soit environ 14 p. 100; Inde: 3,960 livres sterling, soit 12 p. 100; Afrique du Sud: 2,640 livres sterling, soit environ 8 p. 100; Nouvelle Zélande: 2,640 livres sterling, soit environ 8 p. 100; et Rhodésie du Sud: 660 livres sterling, soit environ 2 p. 100. On notera que l'addition de ces sommes est loin d'excéder le montant total que j'ai indiqué au début. D'après mes renseignements, l'écart est dû au fait que l'ajustement rendu nécessaire par le départ de l'Irlande n'a pas encore été effectué; la même remarque vaut pour l'exclusion de la Birmanie et l'inclusion du Pakistan.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à poser au sujet du crédit 67?

M. FLEMING: Monsieur Moran pourrait-il nous exposer en résumé la raison d'être du Comité économique? Est-il exact de le considérer comme un centre d'information?

Le TÉMOIN: C'est, en effet, son rôle traditionnel, monsieur le président. Néanmoins, le fait est, que, du point de vue gouvernemental, son utilité me semble diminuer. Il existe un autre Comité qui, à nos fins, l'a remplacé dans une large mesure. Il s'agit du Comité de liaison du Commonwealth, établi à l'origine à Londres, dans le but de tenir les gouvernements des pays du Commonwealth au courant des événements au sein de l'organisation de coopération

économique en Europe. Une grande partie des tâches qui incombait à l'ancien Comité économique de l'Empire ou du Commonwealth sont, en réalité, accomplies au jour le jour par le nouveau Comité de liaison du Commonwealth. On ne peut douter, du moins au point de vue de notre pays, que ce Comité deviendra un organisme plus précieux pour nous que l'ancien Comité économique du Commonwealth dont l'importance est actuellement en décroissance.

M. GREEN: Est-ce que l'Australie et la Nouvelle-Zélande y sont représentées?

Le TÉMOIN: Oui.

M. FLEMING: Les autres membres du Comité économique du Commonwealth sont-ils également représentés au Comité de liaison du Commonwealth?

Le TÉMOIN: Pour autant que je sache, ils le sont. Je ne suis pas tout à fait sûr que chaque membre le soit. Étant donné le but poursuivi lors de la création du Comité de liaison du Commonwealth, on est en droit d'assumer qu'ils y sont tous représentés. Ce but était, en effet, d'informer les pays du Commonwealth, par l'entremise de fonctionnaires attachés aux bureaux de leurs Hauts Commissaires respectifs à Londres, sur l'activité et les progrès du relèvement européen sous le régime de l'Organisation de la coopération économique en Europe.

M. FLEMING: Serait-il exact d'en conclure que l'utilité et l'existence du Comité économique du Commonwealth, qui continue à fonctionner, sont sur leur déclin?

Le TÉMOIN: Oui, elles le sont à l'heure actuelle.

M. McCUSKER: Fait-on quelque chose pour éviter les chevauchements d'activités et d'emplois dans ces deux comités?

Le TÉMOIN: C'est là une de nos principales préoccupations. Parfois, un nouvel organisme est créé par des personnes qui ignorent quelque peu la nature d'une institution déjà existante. Dans notre ministère, nous nous efforçons de suivre les activités de ces divers comités et d'éviter les chevauchements et le double emploi, ainsi que l'inutilité tant au point de vue des frais que du personnel.

M. FRASER: Monsieur le président, pourrais-je demander si nous avons un représentant ou même plusieurs dans ce Comité?

Le TÉMOIN: Voulez-vous dire le Comité économique du Commonwealth?

M. FRASER: Oui, y avons-nous un représentant?

Le TÉMOIN: Nous y sommes représentés par la Maison du Canada (*Canada House*), sinon toujours par la même personne. Nous n'y avons certainement pas plus d'un représentant à chaque séance.

M. FLEMING: Le Comité permanent fonctionne-t-il toujours?

Le TÉMOIN: Il y a un personnel et procède à des études...

Le PRÉSIDENT: Le crédit 67 est-il adopté?

Adopté.

M. FLEMING: Un moment... en ce qui concerne l'Organisation de l'aviation civile internationale, monsieur le président; M. Moran devait nous donner quelques renseignements...

Le PRÉSIDENT: Oui, la parole est à M. Moran.

Le TÉMOIN: Oui, monsieur le président, M. Fleming faisait allusion, je crois, à des cas dans lesquels d'autres gouvernements, avaient, en qualités d'hôtes, pris des dispositions particulières concernant l'installation de matériel et de

certains services indispensables tant au siège des Nations Unies qu'auprès d'autres organismes internationaux. M. Moran a pu se procurer un ou deux exemples illustrant le thème en discussion.

M. MORAN: Voilà d'abord une proposition de la Suisse; cette information nous a été fournie en avril dernier par l'intermédiaire de la direction générale de l'Organisation mondiale de la santé, à cette époque, les Suisses ont proposé de consentir, en faveur de l'Organisation mondiale de la santé, qui avait décidé d'établir son siège à Genève, un prêt de \$4,750,000 francs suisses, ne rapportant pas d'intérêts et remboursable au cours de trente années, plus un don de 2 millions de francs suisses, et ils offraient encore un montant de 3 millions de francs suisses pour le cas où l'Organisation mondiale de la santé se procurerait ailleurs le reste de la somme nécessaire pour la mise en œuvre du projet ou pour couvrir une partie des dépenses administratives.

M. GREEN: Qu'est-ce que cela fait en dollars? Quelle est la valeur du franc suisse?

M. FOURNIER: 25 cents.

M. MORAN: Cela fait un total de 5 millions de francs suisses, ce qui représente un million et quart de dollars. La première somme est un prêt de 4 millions trois quarts de francs suisses sans intérêts...

M. FLEMING: Ce qui correspond à un million de dollars environ. Pouvez-vous nous dire si cette proposition a été acceptée?

M. MORAN: Non, mais c'est une proposition dont la Suisse a pris l'initiative et il s'agit maintenant de son acceptation par l'Organisation mondiale de la santé.

M. FOURNIER: Quand cette proposition a-t-elle été faite?

M. MORAN: L'information nous est parvenue au mois d'avril,—je me suis trompé en en parlant comme d'une proposition; il s'agit d'une offre,—une offre faite par le gouvernement suisse quelque temps avant le 16 mars.

M. FOURNIER: De cette année?

M. MORAN: De cette année. Voici d'autres exemples: le gouvernement des États-Unis a consenti un prêt de \$65,000,000 ne comportant pas d'intérêts à l'organisation des Nations Unies et la ville de New-York dépense \$22,000,000 en vue de l'aménagement du terrain sur lequel doit être érigé l'édifice de l'U.N. Il faudrait, d'ailleurs, plutôt dire: "sur lequel on est en train d'ériger les édifices." Dans son message concernant le budget, le président des États-Unis a demandé cette année d'autoriser un prêt de \$7,000,000 pour permettre à l'Organisation de l'agriculture et de l'alimentation (OAA) de construire un nouvel édifice. L'UNESCO a reçu une aide financière du gouvernement français qui a mis à sa disposition un local moyennant un prix de \$748,055 exprimé en dollars des É.-U., prix qui ne représentait qu'un pourcentage infime de sa vraie valeur marchande. Le gouvernement danois, ayant tout intérêt à ce que l'Organisation de l'agriculture et de l'alimentation établisse son siège permanent sur son territoire, a proposé à l'OAA le don d'un édifice et de terrains convenables, ainsi que des fonds supplémentaires pour l'aider à financer l'acquisition d'un autre édifice devant contenir des bureaux et servir d'annexe au local qu'il lui offrait.

M. GREEN: Et ils ont obtenu que l'Organisation s'installe chez eux?

M. MORAN: Non, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. D'après mes renseignements, cette hésitation est due à ce que les États-Unis et le gou-

vernement danois ont tous deux fait des offres à l'Organisation de l'agriculture et de l'alimentation pour l'attirer dans leurs pays respectifs.

M. GREEN: Ils rivalisent pour obtenir que son siège soit établi sur leurs territoires?

M. MORAN: Oui.

M. GREEN: Les États-Unis offrent un prêt.

M. MORAN: C'est exact, un prêt ne comportant pas d'intérêts, ainsi que d'autres avantages.

Je pourrais continuer encore longtemps ainsi, mais ces exemples suffiront à vous donner une idée de ce qui se fait.

M. FLEMING: Cela nous renseigne sur ce qui se passe.

M. GREEN: Je ne crois pas que le Canada doive nécessairement suivre de nouveau le même cours. Les États-Unis n'accordent pas de subventions, ils font des prêts. Le Canada aurait bien pu consentir un prêt dans ce cas, mais nous le remplaçons par des dons et nous fournissons des subsides à concurrence de \$1,200,000 ou plus, afin d'avoir cette agence chez nous. Rien n'indique, d'ailleurs, qu'elle ne serait pas venue ici en tous cas. Je doute fort que le peuple canadien doive être appelé à faire des dons de ce genre.

M. CROLL: Un prêt ne comportant pas d'intérêts est une sorte de subvention.

M. GREEN: Qui est-ce qui paie les intérêts?

M. CROLL: Nous leur donnons une subvention et nous l'admettons.

M. FRASER: Puis-je demander à M. Heeney quels sont les fonds disponibles pour rembourser ces emprunts ne comportant pas d'intérêts? Quel système permet de les rembourser?

Le TÉMOIN: Je suppose qu'il s'agit de dispositions contenues dans le budget des États-Unis et qui sont approuvées par le Congrès.

M. FRASER: C'est notre peuple qui consent un prêt à cette organisation et je voudrais savoir comment cette dernière rembourse son emprunt.

M. HARRIS: Par le prélèvement de contributions.

Le TÉMOIN: En passant par le budget des Nations Unies?

M. FRASER: Oui.

Le TÉMOIN: Le remboursement serait prélevé sur les crédits des Nations Unies?

M. FRASER: Pas dans le cas présent.

Le TÉMOIN: Mais dans le cas de l'Organisation de l'aviation civile internationale?

M. FRASER: Oui.

Le TÉMOIN: Aucun prêt libre d'intérêts n'a été consenti à l'O.A.C.I. Aucun remboursement n'est prévu. C'est une subvention pure et simple du gouvernement canadien à l'égard du loyer.

M. FRASER: Aux États-Unis, on consent un prêt?

Le TÉMOIN: Les États-Unis accordent un prêt aux Nations Unies et le budget des Nations Unies doit en prévoir le remboursement dans un délai de vingt ans.

M. GREEN: Avons-nous fait d'autres dons de ce genre, monsieur Heeney?

Le TÉMOIN: Pas à ma connaissance. C'est la seule agence spécialisée des Nations Unies qui ait son siège au Canada.

M. FLEMING: Qu'a-t-on fait lorsque le B.I.T. s'était provisoirement installé au Canada?

Le TÉMOIN: Nous avons tâché de savoir si des dispositions particulières avaient été prises à l'égard de cet organisme, mais nous n'avons pu le faire dans le délai disponible. Je ne vois là aucun élément de subvention. Nous tenions beaucoup à aider le B.I.T. et je crois savoir qu'à un moment donné, il a occupé des locaux appartenant à l'Université de Montréal.

M. FLEMING: C'était un cas assez différent. Cet organisme s'est réfugié ici durant la guerre, alors que, pour les autres institutions internationales, plusieurs pays se disputent les sièges permanents.

Le TÉMOIN: Oui, il existe entre divers pays des rivalités en ce qui concerne l'établissement sur leur territoire des sièges de certaines agences internationales.

M. BAKER: Si un nouvel édifice était terminé à Lake-Success certaines de ces agences y retourneraient-elles ou resteraient-elles dans les divers pays en cause?

Le TÉMOIN: En ce qui concerne l'Organisation de l'aviation civile internationale, on n'a pas l'intention de la transférer à New-York. Je ne connais pas d'agence spécialisée qui soit comprise dans les locaux de New-York. La seule prévision faite au sujet de l'emplacement sur la rive est concerne l'organisme principal, les Nations Unies elles-mêmes.

Le PRÉSIDENT: Voilà qui termine l'examen des crédits 64, 65, 67 et 68.

M. McCUSKER: En avons-nous fini avec le crédit 64?

Le PRÉSIDENT: On a donné quelques renseignements sur l'UNESCO.

M. FLEMING: La question de l'UNESCO et de l'organisation mondiale de la santé est restée en suspens.

Le TÉMOIN: J'ai un exposé à faire sur l'UNESCO qui pourra servir de point de départ aux questions qu'on me posera. Les membres du Comité désirent-ils entendre un exposé sur les buts généraux et l'activité de l'UNESCO, ou préfèrent-ils poser des questions déterminées?

M. CROLL: Il serait probablement mieux de faire un exposé

Le TÉMOIN: Puis-je le faire?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ne cherche pas à mobiliser uniquement l'énergie et l'activité des gouvernements, mais, plus spécialement, celles des associations bénévoles—nationales et internationales—ainsi que celles des particuliers. Dans un sens, elle cherche à accomplir sur le plan international, et avec des objectifs plus vastes, la même tâche que s'était imposé notre ministère des Services nationaux de guerre durant les hostilités. Au cours de ses deux premières années et demie de fonctionnement effectif, l'UNESCO s'est occupée en premier lieu de la reconstruction des pays dévastés par la guerre, sur le plan de l'éducation, de la science et de la culture. Le Conseil canadien pour la reconstruction par l'UNESCO a contribué d'une façon remarquable aux travaux de l'UNESCO dans ce domaine si important.

Simultanément, l'UNESCO a prêté son attention au développement de l'éducation, des sciences et de la culture dans les régions arriérées et a mis à pied d'œuvre certaines entreprises à longue échéance qui répondent à ses objectifs fondamentaux.

Notre ministère est d'avis que l'UNESCO a tendance à disperser son énergie et ses ressources dans un trop grand nombre d'initiatives. C'est l'attitude qu'ont adoptée les délégués canadiens au cours des deux réunions du Conseil. Cette manière de voir semble être acceptée assez généralement et nous comptons que, peu à peu, des améliorations interviendront à cet égard.

Je devrais faire ici une remarque. Notre ministère a éprouvé quelque inquiétude au sujet de l'efficacité du fonctionnement de cet organisme. Nous avons, toutefois, obtenu l'impression que les objectifs, la politique et les programmes de cette agence se dessinent plus clairement à l'heure actuelle que dans les premiers temps où l'on était plus enthousiaste, mais plus vague.

Je vous citerai quelques entreprises typiques de l'UNESCO.

Dans le domaine de l'éducation, des bourses ont été accordées pour permettre aux savants et aux experts des pays dévastés d'étudier les derniers progrès réalisés dans leurs domaines particuliers par les pays plus favorisés. Une soixantaine de ces hommes viendront au Canada—quelques-uns sont même déjà ici. Des conférences sur des sujets déterminés ont été données aux instituteurs. Des cours spécialisés sur l'enseignement de la géographie auront lieu au Canada l'année prochaine.

En ce qui concerne les sciences naturelles, l'UNESCO a subventionné plusieurs organisations internationales qui s'occupent de sciences et les a aidées de plusieurs manières au point de vue pratique.

Ce qui précède n'est qu'un exemple de la grande variété des entreprises de l'UNESCO.

Ainsi que j'ai déjà mentionné cet après-midi dans une de mes réponses, la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada—la Commission Massey—a reçu, dans le cadre de son mandat, des instructions qui lui enjoignent d'examiner "les méthodes selon lesquelles seraient établies les relations du Canada avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et avec d'autres organisations travaillant dans le même domaine", et de formuler des recommandations à ce sujet.

Entre temps, plusieurs organisations canadiennes s'occupant d'instruction, de science et de culture, collaborent avec le Gouvernement pour mettre en œuvre dans ce pays le programme de l'UNESCO.

En attendant que des mesures soient prises à la suite des conclusions éventuelles de la Commission Massey, le ministère des Affaires Extérieures a servi en quelque sorte de centre de liaison et d'information pour l'organisation elle-même, les ministères d'instruction publique des provinces et les diverses associations rentrent dans ce domaine, telles la Fédération des Instituteurs (*Teachers' Federation*), l'Association Canadienne pour l'Instruction (*Canadian Education Association*) et le Conseil Canadien des Beaux-Arts (*Canadian Arts Council*) et d'autres organisations nationales.

En ce qui concerne la contribution du Canada à l'UNESCO, le budget de 1949 est de \$7,780,000. Un montant supplémentaire de \$200,000 devra être obtenu des États membres pour que le fonds dit "de roulement" atteigne \$3,000,000. La contribution du Canada a été fixée à 3.81 p. 100 du total.

Je pourrais peut-être mentionner un supplément de \$7,100 qu'on m'a indiqué comme étant le résultat de la modification du taux de change (ou dévaluation) du dollar canadien.

M. McCUSKER: Quels sont les liens de l'O.M.S. avec l'UNESCO?

Le TÉMOIN: Il n'y a aucun lien direct entre l'Organisation mondiale de la santé et l'UNESCO, pour autant que je sache. Toutes les agences spécialisées des Nations Unies sont en rapports entre elles et l'on s'efforce d'empêcher les chevauchements dans les cas où leurs mandats sembleraient donner lieu à un double-emploi. Je ne connais pas de dispositions spéciales qui relieraient particulièrement l'Organisation mondiale de la santé à l'UNESCO.

M. McCUSKER: Versons-nous une cotisation à l'Organisation mondiale de la santé?

Le TÉMOIN: Oui.

M. FLEMING: C'est la question suivante?

Le TÉMOIN: Oui.

M. Fleming:

D. Puis-je demander à M. Heeney si le Canada a retiré des avantages directs de l'UNESCO ou s'il s'agit là d'une contribution au bien-être de pays moins favorisés?—R. A mon avis, c'est plutôt la dernière formule qui est exacte. Il est évidemment difficile d'apprécier les valeurs abstraites que peut nous procurer un travail de ce genre. Il y a évidemment l'apport de ceux qui viennent s'instruire et poursuivre des études spéciales dans notre pays, apport dont peuvent profiter certains milieux canadiens. Mais je dirais qu'au point de vue matériel, le Canada n'en retire aucun profit direct. Naturellement, le but de l'organisation était, surtout dans les premières années, de venir en aide à ceux qui avaient souffert soit par suite de la guerre, soit en raison d'un état de choses arriéré.

M. Graydon:

D. Certains membres des Nations Unies, y compris quelques membres importants, ne font pas partie de l'UNESCO. Ces pays, l'U.R.S.S. par exemple, retirent-ils un avantage direct du fonctionnement de l'UNESCO?—R. Il est difficile de voir quels bénéfices directs ils peuvent retirer du fonctionnement de l'UNESCO, mais, à mon avis, il serait difficile de dire qu'ils ne retirent aucun profit indirect de la hausse du niveau de la morale et de l'instruction dans le monde entier.

D. Je suppose qu'on assume certains frais?—R. Nous n'avons connaissance d'aucun cas où... peut-être pensez-vous à un exemple particulier—mais nous ne connaissons aucun cas où les pays auxquels vous songez et qui ne sont pas membres de l'UNESCO aient bénéficié d'avantages quelconques.

D. Du moment qu'il s'agit en grande partie de fonds placés par les pays membres dans le but d'améliorer le niveau de l'éducation etc. dans le monde entier, au bénéfice des pays moins avantagés, je me demande combien d'entre les Nations Unies qui s'abstiennent délibérément de faire partie de l'UNESCO en retirent autant de profit que les pays moins favorisés.—R. En résumé, la réponse est: aucune. Nous ne voyons pas de moyen par lequel ces pays pourraient bénéficier des avantages offerts par l'UNESCO sans assumer une partie des charges.

M. Graydon:

D. Vous disiez que ces organisations avaient soulevé quelques critiques de la part des délégués canadiens; était-ce à cause d'une dispersion trop superficielle dans trop de champs d'activité? Qu'en pensent les délégations? Le savez-vous?

—R. Notre sentiment, monsieur le président, était, au cours des premières réunions, que certains projets n'avaient pas été suffisamment étudiés. Ils nous semblaient quelque peu "gonflés" et nous étions d'avis, ou plutôt le gouvernement était d'avis, que l'on devait procéder assez prudemment dans ces affaires au lieu de prévoir de vastes sommes au budget lorsque le résultat matériel de ces placements n'était pas raisonnablement évident. Nos délégations ont adopté ce point de vue avec un certain succès à deux ou trois reprises, lors des dernières réunions du Conseil.

D. Il me semble qu'une grande partie de l'opinion devrait favoriser cette attitude. Il y a lieu de se rendre compte que nous participons à environ cent conférences ou réunions d'organisations internationales, dont chacune s'occupe d'un domaine entièrement différent. Cela ne signifierait-il pas, pour une nation comme la nôtre, comme, d'ailleurs, pour toute autre nation, que nous sommes tellement organisés sur le plan international, ainsi qu'il nous l'est si souvent arrivé sur le plan régional, que nous ne pouvons plus tourner nos meilleurs efforts vers les buts les plus importants? Le résultat peut en être, au niveau mondial, l'organisation exagérée que nous sommes déjà en train d'établir dans le domaine régional. Il s'agit peut-être de séparer l'ivraie du bon grain à l'égard des affaires internationales auxquelles le gouvernement d'un pays devrait accorder la plus grande importance. Mais il est clair que nous sommes actuellement mêlés à ces affaires d'une façon si profonde et si complète qu'il doit être fort difficile pour une délégation, ou pour notre pays, d'étudier certaines questions de première importance, qui signifient vraiment quelque chose, parce que nous dispersons nos efforts d'une manière tellement superficielle parmi tant d'organisations différentes.

Si l'on considère l'ensemble de l'organisation des Nations Unies, et que l'on contemple la liste de toutes les choses que cette organisation tâche d'accomplir, on peut se demander comment elle arrivera à fournir, dans l'un ou l'autre des domaines en question, le travail intensif dont le résultat répondrait à nos désirs. Ceci n'attaque pas le fait que toutes ces tâches sont importantes, mais il y a là une difficulté qui découle de la nature et du système même de cette organisation.—R. Les paroles de M. Graydon expriment, à mon avis, très exactement les vues des représentants du ministère. Une des choses les plus difficiles pour une nation relativement petite est de déterminer, en ce qui concerne la mesure d'énergie et de capacité disponible, la priorité à accorder aux différentes organisations internationales, non seulement d'année en année, mais au jour le jour. C'est un problème qui se pose en permanence à un ministère dont les ressources sont limitées. Il ne faudrait pas considérer mes remarques au sujet de l'UNESCO comme une critique des motifs ou de la compétence de beaucoup de ceux qui sont responsables du développement de cette organisation; je ne voudrais pas, en effet, que le Comité ait l'impression que notre ministère n'a pas la plus haute estime pour ces motifs ainsi que pour beaucoup de ceux qui s'adonnent à cette grande et belle tâche. Nous nous rendons compte également de nos propres limitations et des restrictions que nous imposent nos ressources en personnel. Mais l'on en revient toujours au degré de préférence qu'il y a lieu d'accorder aux divers efforts.

D. Personne, je pense, ne désire choisir précisément l'UNESCO pour objet des critiques, de préférence à toute autre organisation; mais nous avons là l'occasion d'attirer l'attention sur l'ensemble du tableau. C'est évidemment un problème pour un ministère qui fonctionne sur une échelle relativement petite par comparaison aux États-Unis, par exemple, au Royaume-Uni ou à d'autres grands pays.

M. MUTCH: Je me demande si l'inquiétude qui règne à cet égard n'est pas due à un flottement dans la conception de ce qui constitue une action utile par opposition à une immixtion pleine de bonne volonté?

Le PRÉSIDENT: Évidemment, dans une question de ce genre, et à l'égard de tous ces accords, nous ne devons pas seulement penser en termes de profit matériel, mais plutôt tenir compte du travail à accomplir par ces organisations pour le bien-être de tous les pays.

M. Fournier:

D. Les pays qui versent des contributions à l'UNESCO reçoivent-ils tous les ans un rapport financier leur indiquant la façon dont les fonds ont été dépensés ou distribués?—R. Oui, un rapport financier très complet.

D. Et quel est le montant total du budget de l'UNESCO?—R. J'ai donné ce chiffre tout à l'heure. Il s'élève à \$7,780,000, plus une somme complémentaire devant être ajoutée à ce capital dit de roulement.

D. Serait-il possible de savoir quelle part de ces \$7,780,000 est réservée aux traitements et salaires?—R. Nous n'avons pas encore ce chiffre. Le budget administratif de l'UNESCO donnera au Comité une idée des diverses opérations et des dépenses. Je pourrais vous procurer ce chiffre avant que la séance soit ajournée, ce soir. Il fait, d'ailleurs, ressortir la proportion entre les frais généraux et les fonds investis.

D. Bien.—R. Si vous le permettez, j'ajouterai quelques mots à ce que j'ai dit à M. Graydon. Dans notre pays, plusieurs—je dirais même beaucoup—d'organisations et de particuliers, qui remplissent pour la plupart des fonctions importantes au point de vue national, attachent un grand prix aux activités de l'UNESCO. Certaines autres organisations en tirent profit sous forme de renseignements ou pour obtenir des bourses d'études.

M. Croll:

D. Pourriez-vous nous citer quelques noms?—R. L'Association canadienne pour l'instruction publique (*Canadian Educational Association*), le Conseil canadien des beaux-arts (*Canadian Arts Council*), La Fédération canadienne des instituteurs (*Canadian Teachers' Association*), Le Conseil professionnel des ingénieurs et savants du Canada (*Canadian Council of Professional Engineers and Scientists*) et la Société des Nations Unies elle-même.

D. Et pourriez-vous nous indiquer les noms de quelques personnalités canadiennes de premier plan qui recommandent l'UNESCO?—R. Des personnalités qui s'intéressent à son activité? Il s'agit, pour la plupart, des fonctionnaires des organisations que je viens de mentionner. Ils consacrent leurs efforts à ces organisations et s'y intéressent plutôt en raison de leurs fonctions qu'en tant que particuliers.

M. Mutch:

D. Y aurait-il, dans ce groupe, quelqu'un qui en retirerait profit?—R. Personnellement?

D. Oui, pas en tant que membre d'un groupement.

M. Croll:

D. Est-ce que nous vous avons bien donné l'impression que l'UNESCO nous donne quelque inquiétude, ou ne l'avez-vous pas compris?

M. Benidickson:

D. Nous sommes tout à fait d'accord avec les déclarations du sous-secrétaire qui demande à voir quelques signes de progrès matériel, n'est-ce pas? —R. J'ai bien le sentiment que vous partagez notre inquiétude.

M. Graydon:

D. Nous ne devrions pas aller jusqu'au point de donner l'impression qu'à notre avis, l'UNESCO n'a pas un rôle de premier ordre à remplir. Il s'agit uniquement de trouver le meilleur moyen et la meilleure méthode d'employer les ressources à notre disposition de façon à lui permettre de jouer ce rôle. C'est bien ainsi qu'on peut résumer la question —R. Oui.

M. Dickey:

D. M. Heeney pourrait-il nous dire ce qu'il est advenu du Conseil canadien pour la reconstruction sous les auspices de l'UNESCO?—R. Cette organisation existe toujours. Elle a entrepris un certain nombre de tâches, fort estimables d'ailleurs, dans le cadre du programme de l'UNESCO. Je pense en ce moment, par exemple, à la fourniture aux pays dévastés de livres donnés ou achetés; aux bourses accordées sur les fonds de l'UNESCO; à l'aide qu'elle a donnée à l'appel au public, il y a un an. Je pense également au rôle du Canada dans les dispositions prises pour aider les artistes originaires de pays où il n'existait plus de possibilités pour eux depuis la fin de la guerre. Je me souviens également de la fourniture de matériel scientifique en provenance de ce continent aux universités et aux institutions qui avaient perdu leurs installations du fait de la guerre ou en raison d'autres événements, au cours des années précédentes.

D. Ce Conseil a également fourni un grand nombre de caisses contenant du matériel scolaire?—R. Oui, on les appelait des nécessaires pour écoliers; c'est exact.

D. Ces caisses contenaient-elles du matériel canadien?—R. Oui, pour une grande partie.

D. Où ont-elles été distribuées?—R. Dans les pays d'Europe.

D. Comment se présente cette organisation, à l'heure actuelle? Avons-nous des renseignements à ce sujet?—R. Oui. Nous connaissons ses fonctionnaires, ainsi que ses directeurs et son conseil d'administration. Ils sont en rapport avec notre Ministère, qui est, comme je l'ai déjà dit, en quelque sorte, un centre de renseignements provisoire pour le Canada, du moins en ce qui concerne l'UNESCO.

D. Y a-t-il un lien direct avec le gouvernement? Ce dernier a-t-il quelque responsabilité financière en ce qui concerne le fonctionnement de ce conseil? —R. Non.

D. Qui est-ce qui paye alors?—R. Les fonds proviennent de la campagne que cette organisation a lancée il y a quelque temps, et à laquelle le gouvernement a participé.

D. Reçoit-elle des fonds de l'UNESCO —R. Non, elle fonctionne avec des fonds obtenus par souscription.

M. PICARD: Devrais-je laisser passer une phrase de M. Croll? Il vient de dire que tout le Comité éprouvait des inquiétudes concernant l'UNESCO. Je tiens à dire que je ne suis pas du tout inquiet à cet égard. J'ai beaucoup lu à ce sujet et j'estime que l'activité de cet organisme est d'une importance considérable. Il me semble que notre quote-part n'est pas tellement grande,

surtout si l'on considère tout ce que nous avons dépensé au Canada sans obtenir d'aussi beaux résultats que ceux que nous pourrions atteindre par l'UNESCO, une fois qu'elle aura précisé plus nettement ses objectifs.

M. FLEMING: Il me semble qu'on réaliserait certains progrès si les députés, ou, de préférence, tous les membres de ce Comité, recevaient des exemplaires du rapport annuel de toutes les organisations rattachées aux Nations Unies. Il est vrai, qu'en notre qualité de membres, nous recevons un rapport de temps à autre, mais il serait grandement à désirer que les représentants auxquels incombe la responsabilité de voter de grosses sommes en faveur de ces organisations reçoivent des exemplaires de leurs rapports annuels.

Le TÉMOIN: Nous serons heureux de voir à ce que les exemplaires disponibles de divers documents,—et il y en a beaucoup sur l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organisations de ce genre,—soient distribués aux membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Si la dépense n'est pas trop grande, j'aimerais mieux les voir distribués aux membres des Communes et aux Sénateurs qui ont également un Comité des affaires extérieures.

M. Graydon:

D. Puis-je poser encore une question à M. Heeney au sujet de l'UNESCO? M. Fleming a déclaré qu'il y aurait lieu d'obtenir des renseignements plus détaillés concernant les diverses agences spécialisées, étant donné qu'elles fournissent une somme considérable de travail et qu'elles couvrent de vastes domaines, mais qu'à moins de recevoir leurs rapports particuliers, on peut facilement les ignorer au profit de l'organisation générale; je voudrais donc demander à M. Heeney si, parmi les autres nations membres de l'UNESCO, il y en a qui possèdent une Commission spéciale pour l'UNESCO?—R. Plusieurs possèdent, en effet, monsieur le président, des organismes de ce genre, dits "commissions nationales", qui assument le rôle d'agents de liaison pour les pays en question. La Constitution de l'UNESCO avait recommandé aux pays membres de créer chez eux des commissions semblables et cette question a fait l'objet d'une proposition. Le texte des Statuts de l'UNESCO dit, en effet:

... Chaque État Membre devra prendre les dispositions appropriées à sa situation particulière, pour associer aux travaux de l'Organisation les principaux groupes nationaux qui s'intéressent aux problèmes d'éducation, de recherche scientifique et de culture, de préférence en établissant une Commission Nationale où seront représentés le Gouvernement et ses différentes administrations.

D. Monsieur le président, à quelle page figure ce texte?—R. A la page 143 de la brochure "Le Canada et les Nations Unies, 1948". Il fait partie de la section concernant l'UNESCO dans cette publication du ministère.

M. Graydon:

D. Quelles démarches ont été faites au Canada dans le but de former une commission nationale?—R. La question d'une commission nationale ou de toute autre organisation de ce genre répondant aux termes de cette prévision est actuellement soumise à la Commission Massey.

D. J'avais dans l'esprit la période allant de la création de l'UNESCO à la formation de la Commission Massey.

M. HARRIS: Je me souviens que cette question a été posée plusieurs fois à la Chambre.

M. FLEMING: Elle a été posée chaque année.

Le TÉMOIN: Entre temps, le ministère a fait ce qu'il a pu pour se mettre en rapport avec les ministères provinciaux de l'instruction publique et les associations nationales auxquelles j'ai fait allusion en vue d'une collaboration qui ne ferait pas l'objet d'une organisation spéciale.

M. Graydon:

D. Je suppose qu'il a dû y avoir quelques obstacles à la formation d'une commission nationale?—R. Il y a eu des différences d'opinion sur la meilleure façon d'y procéder.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

Adopté.

Crédit 65: Organisation mondiale de la santé.

M. Fleming:

D. M. Heeney allait nous donner des renseignements au sujet de cette partie du budget, monsieur le président.

Le TÉMOIN: Je devrai commencer par un bref exposé sur l'Organisation mondiale de la santé.

Cette organisation a été créée à la suite d'une résolution adoptée par le Conseil économique et social en 1946 et comme les membres du Comité connaissent d'une façon générale, ses objectifs, je citerai seulement ici les mots: "afin que tous les peuples atteignent le plus haut niveau possible de santé".

L'Organisation mondiale de la santé a formé onze commissions d'experts spécialisés dans les différents domaines de la technique, de la médecine et de la santé publique. On a prêté une attention particulière à la normalisation biologique, à la malaria, la fièvre jaune, la tuberculose et les maladies vénériennes; et on se souviendra d'avoir vu, en automne 1947, l'Organisation mobiliser avec succès les ressources scientifiques du monde entier, afin de combattre l'épidémie de choléra en Égypte. L'Organisation de la santé a également choisi 200 candidats originaires de 9 pays différents et les a placés dans divers grands centres mondiaux de recherche scientifique pour y faire des études spécialisées en médecine. La plupart de ces candidats venaient des régions dévastées par la guerre. Cette organisation est l'une des agences spécialisées des Nations Unies qui a obtenu le plus de résultats et qui donne lieu à un minimum de controverses. En ce qui concerne la contribution canadienne, les membres du Comité seront peut-être étonnés par les chiffres qui figurent sur le tableau distribué au cours d'une réunion antérieure. Pour les postes principaux, nous demandons \$108,000, contre une dépense de \$199,000 l'année dernière alors que dans le budget supplémentaire, nous prévoyons \$256,391. En voici l'explication: le budget de l'Organisation mondiale de santé pour 1949 a été fixé à \$5,000,000 É.-U. dont la part du Canada se montait approximativement à \$158,000. L'excédent de \$50,000, reliquat de la somme votée l'année précédente, a été transféré à la quote-part de 1949 et payé en francs suisses. Les \$108,000 qui restaient à verser ont été prévus au budget pour 1949-1950 du ministère des Affaires extérieures. C'est ce crédit 65 que le Comité est en train de discuter et qui doit être payé le premier janvier 1950. Les crédits de l'Organisation mondiale de la santé pour 1950 ont été fixés à \$7,000,000 É.-U., sur lesquels la quote-part du Canada est de \$221,491 É.-U. Comme le versement de cette quote-part vient à échéance le 1er janvier 1950, le ministère désire faire figurer ce montant dans le budget supplémentaire de 1949-

1950. Le gouvernement demande, pour la quote-part de 1950, payable le premier janvier, \$221,491, plus une perte au change de \$23,500 et, pour la quote-part de 1949, nous demandons le reliquat qui vient également à échéance, soit \$11,400 ce qui donne le total de \$256,391, demandé dans le budget supplémentaire.

J'anticipe sur la discussion des crédits supplémentaires, monsieur le président, parce qu'à mon avis, il est plus facile en raison de ces chiffres qui prêtent à confusion, de présenter, en une seule fois au Comité, l'ensemble des prévisions principales et supplémentaires.

M. Fleming:

D. Cela veut dire que nous payons maintenant presque deux années entières de contribution?—R. Oui.

D. Moins \$50,000.—R. Oui, c'est exact.

D. L'année dernière, nous avons payé, en chiffres ronds, \$200,000. Comment sommes-nous arrivés à ce chiffre?—R. Ce montant comprenait un report. Monsieur Hemsley, vous pourriez peut-être en reprendre l'explication.

M. HEMSLEY: L'explication se trouve sur la feuille dactylographiée que nous vous avons remise.

Le TÉMOIN: Elle contenait une explication que j'ai complétée.

M. MORAN: C'est sur la page 3.

M. HEMSLEY: Quand nous avons établi les prévisions, nous ignorions encore quelle serait notre quote-part; nous avons donc prévu \$200,000. Lorsque le Canada a versé sa contribution pour l'année en cause, qui était d'environ \$150,000 il nous est resté un excédent de \$50,000. Il a été employé pour payer la contribution de l'année suivante, de manière à pouvoir au moins verser ce montant de \$50,000 à l'échéance de la totalité de notre contribution, soit le 1er janvier 1948.

M. Benidickson:

D. Est-il conforme aux usages de soustraire une somme des crédits affectés à une année pour financer une période supplémentaire?—R. Oui. Avec l'autorisation du Conseil du Trésor. Lorsque nous informons le Parlement que nous prenons des engagements pour une certaine période et qu'il nous accorde un crédit dont le montant dépasse nos besoins, il est d'usage d'utiliser ces fonds à titre de contribution pour une période supplémentaire.

M. FLEMING: Je croyais qu'on ne pouvait le faire sans procéder à un vote complémentaire. Lorsque le délai prévu est périmé ce crédit ne peut être employé qu'après un nouveau vote du Parlement.

Le TÉMOIN: Il faut utiliser les crédits dans le courant de l'année financière ou pendant les 30 jours qui suivent sa clôture. Il ne s'agit pas de verser des fonds quand le vote est périmé, ce qui serait évidemment illégal. La somme en question a été versée pendant l'année financière pour laquelle elle a été votée.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Adopté.

M. McCusker:

D. J'allais poser quelques questions au sujet des chevauchements entre les diverses organisations pour la Santé. J'ai cru comprendre que vous présentiez cette organisation mondiale de la santé comme s'occupant de tous les détails.

relatifs à l'hygiène publique. Les représentants des organisations de l'hygiène ne se réunissent-ils pas à Genève afin de discuter ces problèmes?—R. Oui.

D. A titre d'exemple: M. Brock Chisholm est le secrétaire de cette organisation?—R. Oui, il en est le secrétaire général. Le Dr Chisholm n'est aucunement le représentant du Canada.

D. Je sais. Mais nous envoyons des délégués, n'est-ce pas?—R. Oui, au conseil de direction.

M. HARRIS: A mon avis, monsieur le président, le sous-secrétaire devrait envoyer ces rapports concernant l'Organisation mondiale de la santé au Dr McCusker.

Le TÉMOIN: Je serais heureux de le faire.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

M. FRASER: J'aurais encore une question à poser, monsieur le président.

M. Fraser:

D. L'organisation mondiale de la santé collabore-t-elle avec l'Organisation de la Croix-Rouge?—R. Il serait normal qu'elle le fasse.

D. Et qu'elle assume certaines tâches qui incombaient autrefois à la Croix-Rouge?—R. Non, je ne crois pas.

D. Je croyais qu'elle le faisait. —R. Pas du tout, je crois.

D. L'organisation de la Croix-Rouge représente-t-elle l'organisation de Londres?

M. FOURNIER: Ce n'est pas du tout la même chose.

Le TÉMOIN: L'adjoint du Ministre a donné ce renseignement.

(La discussion qui se poursuit n'est pas consignée au compte rendu.)

M. GRAYDON: Je me range à l'avis du Dr McCusker; il doit y avoir, dans plusieurs des organisations semblables à l'Organisation mondiale de la santé, des chevauchements d'activités. Mais il y a lieu de distinguer entre les organisations spécialisées qui fonctionnent sous l'égide des Nations Unies elles-mêmes, et celles qui sont, en réalité des organismes gouvernementaux. Il ne s'agit pas d'institutions comprenant les représentants de diverses professions ou de régions particulières, mais d'organisations gouvernementales ou inter-gouvernementales, qui représentent les pays membres des Nations Unies. C'est ce point de vue qui prime dans leur composition. Je sais que, lors de la création de l'organisation mondiale de la santé, à New-York, plusieurs d'entre les pays intéressés ont eu l'impression qu'ils obtenaient ainsi, dans le domaine de la santé, une collaboration sur le plan mondial que ne pourrait leur procurer aucune autre agence des Nations Unies. Ils ont reçu en l'occurrence une collaboration appréciable de l'Union Soviétique et de ses satellites, ainsi que de tous les autres pays membres des Nations Unies. On avait l'impression qu'au moyen d'une organisation semblable, on pourrait créer un système de collaboration internationale qu'aucune autre agence n'était en mesure de fournir et arriver à de meilleurs résultats que ceux obtenus jusqu'ici par l'intermédiaire des organisations professionnelles et commerciales. J'ai bien l'impression que cet idéal a été aussi magnifiquement réalisé par l'Organisation mondiale de la santé que pouvaient l'espérer ceux qui l'avaient conçu. En tous cas, elle a constitué le point de départ d'une collaboration et fourni un exemple,—peut-être l'exemple le plus saillant jusqu'à ce jour,—de ce que tous les pays rattachés aux Nations Unies croyaient pouvoir accomplir dans

le domaine de la coopération internationale. C'est pourquoi il faut admettre que, du moins dans ces débuts, cette institution représente un succès.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il adopté?

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Le prochain poste est le crédit 70.

M. FLEMING: Existe-t-il un exposé au sujet de l'Organisation internationale des réfugiés?

Le TÉMOIN: Je pourrais en faire un si vous le désirez. L'Organisation internationale des réfugiés doit son origine à une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a eu lieu en décembre 1946, et elle est devenue une agence spécialisée des Nations Unies en août 1948 à la suite de la ratification de la constitution par le nombre voulu de pays; la première réunion du conseil général a eu lieu en septembre 1948. Le Canada a ratifié le 31 juillet 1947 la constitution de l'Organisation internationale des réfugiés dont le but est de pourvoir à l'entretien et l'établissement rapide dans d'autres pays d'environ 800,000 réfugiés qui se trouvaient pour la plupart dans des camps en Allemagne et en Autriche. Depuis juillet 1947, date à laquelle l'organisation a commencé à fonctionner, un peu moins de 300,000 réfugiés ont été rétablis; certains dans leurs pays d'origine, d'autres ailleurs, en Europe et sur d'autres continents. L'organisation est en train de prendre les dispositions nécessaires pour vider les camps des réfugiés qui s'y trouvent et les installer soit en Europe, soit dans le monde occidental. Le succès de ce procédé dépend, toutefois, de la bonne volonté que mettront les pays qui les accueillent, à ouvrir généreusement leurs portes aux immigrants. En raison de la pénurie de bateaux et de la répugnance que manifestent les pays-hôtes à accueillir des familles entières dont un ou deux membres seulement sont en mesure de gagner leur vie, le ministère a des doutes sur la possibilité de résoudre le problème des réfugiés d'ici l'expiration du mandat de l'Organisation internationale des réfugiés, le 30 juin de cette année,—il est même presque certain qu'on ne pourra y parvenir. Les crédits votés pour la période du 1er juillet 1948 au 1er juillet 1949 étaient de \$155,075,770, dont on se propose d'affecter \$54,000,000 pour les soins et l'entretien et à peu près \$68,000,000 pour le rétablissement des réfugiés dans d'autres pays. Ces crédits comprennent également pour environ \$4,500,000 de dépenses administratives et pour \$150,060,500 de frais divers. Quand on l'exprime en dollars des États-Unis, la quote-part du Canada est fixée à 3·2 p. 100, soit \$144,000 pour les dépenses administratives et à 3·5 p. 100, soit \$5,523,177 pour ses travaux proprement dits. La contribution totale du Canada se monte donc à \$5,423,157.89 (crédit 906). Je parle de l'année dernière. Il me semble qu'il vaudrait mieux laisser le reste pour les réponses aux questions qui pourront être posées.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il poser dès maintenant une question?

M. Fraser:

D. Combien de réfugiés sont arrivés au Canada? En avez-vous une idée?—
R. Oui, monsieur le président. Je peux vous citer des chiffres d'après les renseignements fournis par l'O.I.R., chiffres qui seront inclus dans un rapport devant être prochainement déposé devant la Chambre. Ces réfugiés peuvent entrer au Canada de deux façons: dans le cadre du règlement sur les "travailleurs", ou du règlement concernant les "parents proches". Environ 39,922 ouvriers dont les familles comptent 5,883 personnes, ont immigré au Canada en vertu du premier règlement, alors que 3,294 y sont entrés en qualité de parents proches.

D. Comment soutenons-nous la comparaison avec les États-Unis?—R. Je peux dire qu'elle nous est très favorable.

M. CROLL: C'est une déclaration bien anodine, très anodine même: les États-Unis ont à peine recueilli quelques réfugiés.

M. FLEMING: Le total s'élève à 49,000?

Le TÉMOIN: Oui, à peu près.

M. MACINNIS: Combien de personnes environ se trouvent-elles encore dans les camps de réfugiés?

Le TÉMOIN: Je n'ai pas de chiffres récents.

M. MACINNIS: Pourrait-il s'agir de 130,000 personnes?

Le TÉMOIN: J'essaierai de l'obtenir. Ce qu'on appelle le "noyau" est très difficile à liquider, si je puis m'exprimer ainsi. Je n'aimerais pas citer un chiffre au hasard. Il vaut mieux le laisser en blanc afin de pouvoir y revenir un peu plus tard.

M. FLEMING: C'est un fait, n'est-ce pas, que le système n'est pas applicable aux ressortissants allemands. Environ 10 millions de nationaux allemands, habitants de la partie de l'Allemagne d'avant-guerre qui a été occupée par la Pologne, et qui, réclamée comme étant la Pologne, constitue actuellement un territoire polonais, ont été repoussés vers l'Ouest. Environ 10 millions d'entre eux sont arrivés dans la zone occupée de l'Allemagne occidentale et ils n'ont retiré aucun bénéfice de l'Organisation internationale des réfugiés alors que toute la charge de cette immense migration a été passée aux Allemands de la zone occupée de l'Ouest et aux puissances occupantes du monde occidental.

Le TÉMOIN: Je crois que cela n'a pas été sans effet sur leur économie.

M. WINKLER: Monsieur le président, M. Heeney a mentionné le "noyau"; pourrait-il nous expliquer ce qu'il veut dire par ce terme?

Le TÉMOIN: Les réfugiés les plus mobiles étaient évidemment ceux qui pouvaient se rétablir le plus aisément. En raison de leur âge et de leurs qualifications, ils étaient plus facilement assimilables dans les pays où ils désiraient se rendre. Le "noyau" dur à écouler appartient à une catégorie différente—soit, parce qu'il s'agit de gens très vieux, ou trop vieux pour s'établir sans difficulté dans une nouvelle ambiance ou de malades,—d'êtres atteints d'une infirmité quelconque ou même d'une maladie mentale, qui se trouvent actuellement dans des institutions spéciales. Il en existe un grand nombre, et c'est pour les raisons que je viens de mentionner qu'on les appelle "le noyau difficile à écouler".

M. Fleming:

D. Il serait bien utile d'avoir une idée des chiffres ou du nombre des réfugiés dont s'occupe encore l'OIR. Je crois qu'il y a deux ans, nous avons au Comité un rapport étendu sur le problème. On nous demande, cette année, de voter pour l'OIR des crédits encore plus considérables que l'année dernière. Cela ne paraît pas indiquer qu'un progrès sensible ait été réalisé en ce qui concerne les réfugiés. Il me semble que nous devrions avoir une nouvelle documentation à ce sujet.—R. A mon avis, les progrès ont de plus en plus tendance à se ralentir, mais d'après les renseignements que nous avons obtenus des représentants locaux de l'organisation et de Genève, on a quand même obtenu certains résultats. On s'inquiète évidemment de l'avenir, surtout au sujet du problème particulier que présente le "noyau", problème ardu et difficile à résoudre.

A l'heure actuelle, l'organisation envoie des émissaires de Genève dans tous les pays occidentaux pour se rendre compte s'ils sont prêts à recueillir un plus grand nombre de réfugiés à des conditions moins sévères qu'auparavant.

D. Certains membres du Comité ont peut être une meilleure mémoire que moi en ce qui concerne les chiffres, mais je crois me souvenir qu'il s'agissait d'environ 9 millions de ces réfugiés au moment où nous étudions le problème il y a deux ans.

Le PRÉSIDENT: Non, non, 800,000.

M. FLEMING: Je m'excuse. N'avons-nous pas de chiffres sur ce point?

M. CROLL: Je crois me rappeler que d'un chiffre maximum de 800,000 nous sommes descendus à 300,000. C'est le chiffre que j'ai dans la mémoire pour l'année dernière.

Le TÉMOIN: Nous avons les chiffres jusqu'à la fin janvier de l'année en cours. Cela présente un certain intérêt. Lorsque le comité compétent de l'OIR a commencé à fonctionner, il a assumé la responsabilité de 704 000 personnes environ qui se trouvaient dans les camps de déplacés. Du 1^{er} juillet 1947 au 1^{er} juin 1949, 375,000 réfugiés ont été rapatriés ou rétablis, mais le nombre de ceux dont l'entretien est à la charge de l'organisation n'a diminué que de 150,000. Ce fait est dû pour une part à ce que les personnes rétablies ne sortaient pas toutes des camps de l'OIR et pour l'autre, à ce que de nouveaux réfugiés ont fait appel à son aide. Le Congrès des États-Unis a récemment voté une loi autorisant l'admission de 200,000 personnes déplacées. L'Australie a annoncé qu'elle était prête à en prendre également jusqu'à 200,000. Dans le cadre des règlements actuels, on estime qu'un total de 100,000 réfugiés à l'OIR auront les qualités requises pour être admis au Canada. A la date du 31 décembre 1948, 57,733 étaient déjà entrés au pays.

M. Fleming:

D. Votons-nous un crédit de \$5,425,000 pour la période se terminant le 30 juin prochain?—R. Exactement.

D. Cette période part donc d'une année avant cette date?

M. HEMSLEY: Oui, mais je me demande si elle court jusqu'en juin de l'année actuelle. Non, elle court de juillet 1948 au 1^{er} juillet 1949.

M. Fleming:

D. Ainsi, nous devons payer une cotisation pendant une année encore?—

R. Jusqu'en juin 1950, date de l'expiration de la charte actuelle.

D. Envisage-t-on de prolonger la durée de la charte de l'OIR? A-t-on pris quelque mesure à cette fin?—R. On est en train d'étudier la question.

M. MUTCH: J'aimerais poser deux questions au sujet des réfugiés inassimilables. Un grand nombre de ces personnes est-il formé de gens qui ont été rejetés pour des raisons de sauvegarde publique? Quelqu'un a-t-il une idée de la proportion formée par leur nombre?

Le TÉMOIN: J'ignore s'il est possible de fournir un chiffre à cet égard.

M. CROLL: C'est impossible.

Le TÉMOIN: Vous voulez parler de personnes rejetées par les autorités canadiennes de l'immigration?

M. Mutch:

D. Oui, rejetées pour ces raisons soit par nous soit par quelqu'un d'autre.—
R. Seule l'Organisation elle-même pourrait vous fournir un tel renseignement.
Le gouvernement canadien n'a pas de chiffre à cet égard.

D. Qu'arrive-t-il aux réfugiés rejetés? Restent-ils dans les camps?—R. Ils sont renvoyés dans les camps de réfugiés.

M. CROLL: Ils quittent les camps aussitôt qu'ils n'ont aucun espoir d'émigrer et ils finissent par trouver de l'emploi quelque part dans le pays.

M. MUTCH: Je tiens à savoir s'il en est bien ainsi. On nous l'a affirmé, mais on nous a dit aussi qu'ils restent à attendre dans les camps.

Le TÉMOIN: On s'efforce de les réintégrer dans l'économie du pays...

M. MUTCH: Qui est bien disposé envers eux en raison de leurs opinions politiques?

M. CROLL: NON. On s'efforce de les renvoyer dans leur pays d'origine, mais la plupart s'y refusent et trouvent tout simplement le moyen de vivre en général dans le pays où ils sont.

M. BENIDICKSON: L'OIR continue-t-elle à payer les frais de transport de ses protégés jusqu'au port canadien?

Le TÉMOIN: Oui, tous les frais de transport jusqu'au port canadien.

Le PRÉSIDENT: C'est la Division de l'immigration qui les paie?

Le TÉMOIN: C'est l'Organisation elle-même.

M. Fournier:

D. Combien de réfugiés ont-ils été admis au Canada?—R. 54,000, d'après le plus récent chiffre que nous avons sous la main.

D. Le Canada s'est-il engagé à admettre une proportion définie de ces gens?—R. Non, nos seuls engagements découlent de notre qualité de membre de l'Organisation, participant à l'effort commun.

D. Aucun chiffre n'est fixé?—R. Aucun.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

Adopté.

Passons maintenant au budget supplémentaire (autre budget), page 2, crédit 766.

Le crédit est-il adopté?

Adopté.

Crédit 767?

Adopté.

Crédit 768?

Adopté.

Crédit 769?

Adopté.

Crédit 770?

Adopté.

Crédit 771?

Adopté.

Crédit 772?

Adopté.

Crédit 773?

Adopté.

Crédit 774?

M. FLEMING: Pourrions-nous avoir une explication sur ce crédit?

M. GREEN: S'agit-il des frais d'exploitation de l'Organisation de l'aviation civile internationale?

M. HARRIS: Il s'agit de la contribution du Canada à l'OACI.

Le PRÉSIDENT: Ce crédit a été discuté?

Le TÉMOIN: Non, il n'a pas été mis sur le tapis. Le budget de l'Organisation pour 1950 s'élève à \$2,937,607, dont \$2,610,607 sont à fournir au moyen de cotisations et le solde, au moyen des recettes casuelles estimées à \$127,000 et d'une somme de \$200,000 tirée du fonds de roulement. La contribution du gouvernement canadien, calculée au taux de 15 unités sur un total de 312½, s'élève à \$125,509 pour 1950, somme qui est présentée comme crédit supplémentaire requis durant l'année pour couvrir le montant de la contribution. Vu que l'échéance des contributions est le 1^{er} janvier 1950, on a estimé qu'il convenait de demander au Parlement de voter le montant de manière que le gouvernement canadien puisse payer sa contribution à l'échéance, plus la perte au change subie du fait de la dévalorisation des devises.

M. GREEN: Pouvez-vous dire quel montant du budget de l'Organisation même est affecté aux frais ordinaires d'administration et quel montant est affecté à la construction d'aéroports?

M. MORAN: Il faut puiser ces chiffres dans son budget, que nous n'avons pas sous la main ce soir.

M. GREEN: Pouvez-vous nous dire à peu près si l'argent affecté chaque année à l'achat d'aéroports constitue une grosse ou au contraire une petite proportion du budget?

Le TÉMOIN: On m'informe, monsieur le président, que les frais d'administration forment la presque totalité du budget.

M. GREEN: L'Organisation a-t-elle beaucoup d'aéroports à sa disposition?

Le TÉMOIN: Aucun.

M. GREEN: On nous a dit cet après-midi qu'elle a des aéroports.

M. MORAN: Non, monsieur Green, la discussion de cet après-midi portait sur les aides à la navigation aérienne, non sur les aéroports.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

Adopté.

Le crédit 775?

M. FLEMING: Pouvez-vous nous l'expliquer?

Le TÉMOIN: Les parties contractantes, à leur deuxième session, ont pris les dispositions suivantes quant à la période allant du 16 août 1948 au 31 décembre 1949. Le budget total prévu pour cette période s'élevait à \$76,000. Dans le but de répartir cette dépense, les parties contractantes ont été classées en six catégories établies d'après leur part du volume du commerce extérieur. Le Canada, classé dans la catégorie C, est tenu de payer \$5,500. Le pourcentage à cet égard est calculé sur la moyenne du commerce extérieur de chaque pays au cours des années 1938 à 1946. La contribution échue le 31 juillet 1949 doit être payée, au choix du pays, en dollars des États-Unis ou en francs suisses.

A leur troisième session, les parties contractantes ont voté un budget de \$302,139.02 pour 1950. Elles ont conclu que la méthode la plus satisfaisante d'établir les montants des contributions était de prendre pour base de calcul leurs chiffres respectifs de commerce extérieur. Comme en 1949, les taux gradués du volume du commerce extérieur ont été fixés, pour chaque pays, d'après la moyenne de son chiffre d'affaires au cours des années 1938 à 1946. Le Canada, classé dans la catégorie des pays dont le taux est supérieur à 5 p. 100 mais inférieur à 7 p. 100, est tenu de verser pour sa part \$13,252 en dollars des États-Unis, pour toute l'année 1950. C'est ce montant, augmenté de \$5,500 pour la période précédente, qui forme la somme requise maintenant.

M. FLEMING: Sans compter la perte au change?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

Adopté.

Le crédit 776?

Adopté.

Le crédit 777?

Adopté.

Le crédit 778?

M. GREEN: S'agit-il d'un nouvel item?

Le TÉMOIN: Il s'agit d'un nouvel item inscrit à l'autre budget supplémentaire pour 1949-1950, "aide en faveur du Proche-Orient". Il s'agit d'une contribution en nature, sous forme de poisson et de haricots blancs, évaluée à \$65,000 et envoyée par le gouvernement canadien en guise de secours aux réfugiés de la Palestine.

M. Fleming:

D. Quand le dernier de ces secours a-t-il été envoyé? Je suppose qu'actuellement tous ces secours ont été envoyés.—R. La Corporation commerciale canadienne les a expédiés via des ports de la Méditerranée orientale. Je me souviens que le Cabinet a autorisé leur envoi au printemps avant le mois de mars, lorsque j'étais ailleurs, et qu'ils ont été expédiés au début de l'été.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

Le crédit 778 est adopté.

Le TÉMOIN: Caisse internationale d'aide à l'Enfance. Ce crédit vise à fournir la somme d'un million de dollars, pour couvrir le prix de lait écrémé et pulvérisé, envoyé comme contribution à la Caisse internationale d'aide à l'Enfance, et la somme de \$75,000, pour couvrir les frais d'entrepôt et d'expédition.

M. Fournier:

D. Où se trouve le bureau central de cette Caisse?—R. Permettez-moi de rectifier ma réponse. Il s'agit dans l'état actuel d'une contribution destinée à fournir et à expédier du lait écrémé et séché.

M. Bater:

D. S'agit-il d'une organisation reliée aux Nations Unies, ou d'une organisation distincte de ces dernières?—R. Oui, elle est placée sous les auspices des Nations Unies. Le Comité aimerait-il entendre un bref exposé à ce sujet?

1. La Caisse internationale d'Aide à l'Enfance, fondée par résolution de l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, a pour but essentiel de prendre soin des enfants et des adolescents de pays ayant souffert d'une agression militaire. Vingt-cinq pays, y compris le Canada, sont représentés au sein de son bureau exécutif. La représentante canadienne, Mme D. B. Sinclair, adjointe administrative du sous-ministre de la Santé et du Bien-être social, est présidente du comité du programme. La Caisse est financée au moyen de subventions directes des gouvernements, de fonds obtenus par des sociétés bénévoles au moyen de campagnes à cette fin et d'une partie du reliquat de la liquidation cédée par l'UNRRA. Au 1^{er} janvier 1949, elle avait reçu environ \$110,000,000 provenant de toutes les sources. Sur ce total, les contributions officielles formaient la somme d'environ \$62,000,000. Une fois, en 1947, le gouvernement canadien a donné \$5,200,000. En 1947, le gouvernement des États-Unis a voté en guise de contribution la somme de \$100,000,000, à verser à la condition que d'autres gouvernements fournissent des subventions à la Caisse. C'est ainsi que les États-Unis versent \$72 pour chaque \$28 versé par d'autres pays avant le 30 juin 1949. Au 1^{er} janvier 1949, les États-Unis avaient versé près de 42 millions en vertu de ce taux de contribution. Si la campagne lancée par la Caisse aboutissait à recueillir un supplément de 20 millions en contributions, la Caisse obtiendrait du même coup le reste de la somme de 100 millions votée par le Congrès en 1947.

2. La Caisse est en train d'appliquer des programmes de secours dans treize pays européens, dans des pays du Moyen-Orient, en Chine et dans d'autres pays asiatiques dévastés par la guerre. En quelques mots, elle procède de la manière suivante: elle fournit du lait, de l'huile de foie de morue et d'autres "aliments préventifs" aux gouvernements qui demandent des secours, à la condition qu'ils fournissent l'équivalent en marchandises disponibles dans le pays. Les gouvernements bénéficiaires font tous les frais de l'application du programme local, y compris les traitements du personnel recruté sur les lieux. Vu que la disette d'aliments s'est allégée, la Caisse, assistée par l'Organisation mondiale de la santé, s'est mise à fournir des secours médicaux. La plus importante de ses entreprises est la campagne en faveur de la vaccination préventive contre la tuberculose d'enfants auxquels on inocule le sérum appelé sérum du bacille Calmette-Guérin, campagne entreprise avec l'aide de la Croix-Rouge danoise, agissant au nom de la Croix-Rouge norvégienne et de la Croix-Rouge suédoise. On compte que, rien qu'en Europe, 50 millions d'enfants subiront la visite médicale et que 15 millions seront probablement vaccinés.

3. L'été dernier, la représentante canadienne, en compagnie d'autres membres du bureau exécutif, a fait une tournée d'inspection en France, en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Italie. En outre, les chefs des missions envoyées par la Caisse dans les pays européens ont présenté un rapport complet sur les progrès accomplis. La représentante canadienne déclare que cette tournée en personne complétée par lesdits rapports l'ont convaincue, elle et ses collègues, que les secours fournis parviennent réellement aux bénéficiaires prévus et que tous les gouvernements qui en reçoivent, y compris ceux des pays gravitant dans l'orbite russe, coopèrent à l'exécution de l'entreprise. Les principales méthodes de distribution qui permettent d'obtenir ces résultats sont les suivantes: a) la

distribution d'aliments est facilitée par des régimes d'alimentation scolaire et d'autres régimes d'alimentation locale, si bien que les aliments fournis par la Caisse sont consommés sur les lieux. Les centres d'alimentation reçoivent des aliments par petites quantités et à intervalles rapprochés. On y fait des inspections fréquentes et à l'improviste. Il est ainsi facile de vérifier si l'on vole des colis ou si la distribution favorise certaines personnes au détriment d'autres; b) grâce au "principe de l'équivalence" en vertu duquel la Caisse procède aux distributions, les bénéficiaires ne reçoivent pas de secours à moins d'être disposés à prêter une collaboration sans réserves; c) les chefs de mission et les chevilles ouvrières du personnel sont des fonctionnaires internationaux, jamais des ressortissants du pays où ils sont postés.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il adopté?

Adopté.

Les crédits 51 à 70, y compris tous les crédits supplémentaires, sont-ils adoptés?

Adopté.

Les crédits 766 à 779, total des crédits inscrits à l'autre budget supplémentaire et renvoyés au Comité, sont-ils adoptés?

Adopté.

Nous avons ce soir avec nous M. Arthur Menzies, chef des divisions de l'Amérique et de l'Extrême-Orient. Estimez-vous que la séance de ce soir est suffisamment remplie?

M. FLEMING: Il est 10 heures et nous avons étudié les crédits. Ne devrions-nous pas entendre le témoignage de M. Menzies un jour de la semaine prochaine?

Le PRÉSIDENT: Voici M. Menzies maintenant.

M. HARRIS: Avant de poursuivre, je crois qu'il est dans les règles de faire rapport sur l'état de nos travaux. Je propose donc que le président rapporte à la Chambre que le Comité a approuvé les crédits qui lui ont été renvoyés.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la proposition. Est-elle adoptée?

Adopté.

M. HARRIS: Je crois qu'il y a une faute d'impression dans le dernier item, numéroté 799 au lieu de 779.

Le PRÉSIDENT: Cette faute sera corrigée.

M. GREEN: Le sous-secrétaire se trouvera-t-il de nouveau au milieu de nous? Dans le cas contraire, je suis sûr que mes collègues apprécieront la qualité des explications qu'ils nous ont fournies au sujet des crédits et sa manière de répondre aux questions posées. A mon avis, il s'est acquitté à merveille de sa tâche.

Le TÉMOIN: Merci monsieur.

Le PRÉSIDENT: Au nom de tous les membres, je vous remercie, monsieur Heeney, ainsi que vos subordonnés, dont les témoignages ont été excellents.

M. FLEMING: Ce n'est donc pas à la revoyure?

M. McCUSKER: Je pense que nous devrions remercier son personnel, aussi bien que lui-même.

Le TÉMOIN: Merci beaucoup, messieurs. Nous avons tous pris plaisir aux délibérations, ce qui me surprend quelque peu.

M. McCUSKER: Remercions également M. Moran.

Le PRÉSIDENT: J'appelle maintenant M. Arthur Menzies.

M. FLEMING: Allez-vous donner la parole à M. Menzies ce soir?

Le PRÉSIDENT: La décision dépend entièrement des membres.

M. MUTCH: Si nous entendons M. Menzies maintenant, terminerons-nous ce soir?

M. FLEMING: Nous ayons eu une longue séance.

Le PRÉSIDENT: M. Fleming semble être très fatigué. C'est un homme laborieux et jeune. Mais je crois que nous continuerons la séance.

Le TÉMOIN: A mon avis et si le Comité le désire, la meilleure manière d'employer notre temps serait que M. Menzies nous donne une courte introduction basée sur les renseignements reçus par notre ministère de notre mission à Nankin et d'autres sources. Pendant dix ou quinze minutes, il nous parlera de la situation actuelle de la Chine, telle que nous la connaissons d'après des descriptions. Puis les membres qui le désirent pourront poser à M. Menzies des questions auxquelles il tâchera de répondre. J'ignore si c'est la marche que vous désirez suivre, mais après nous être consultés, M. Menzies et moi, nous avons pensé que cette façon d'agir pourrait vous plaire.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Menzies est autorisé à présenter maintenant son exposé, qui aura trait surtout à la situation de la Chine.

M. Arthur Menzies, chef de la division de l'Amérique et de l'Extrême-Orient du ministère des Affaires extérieures, est appelé.

Le TÉMOIN: C'est un privilège à mes yeux que de pouvoir dire quelques mots sur la situation en Chine. J'espère que le Comité sera indulgent à mon égard, parce que j'ai été avisé à court terme et surtout parce qu'il nous est difficile actuellement d'obtenir des renseignements de nos fonctionnaires en Chine. La plupart des membres du Comité savent, je suppose, qu'au cours de la conduite des affaires entre nos missions à l'étranger et le ministère des Affaires extérieures à Ottawa, une méthode consiste à envoyer normalement par la valise diplomatique des dépêches officielles nous donnant des rapports confidentiels sur la situation à mesure qu'elle change de semaine en semaine ou, pourrait-on dire, dans l'intervalle d'une valise diplomatique à l'autre.

Eh bien, nous n'avons pu recevoir aucun rapport confidentiel depuis que Nankin est tombé aux mains des communistes en avril 1949. Cependant, nous recevons quelques rapports télégraphiques et nous avons pu recevoir de temps à autre par la poste des rapports non classés et des comptes rendus verbaux de nos fonctionnaires, à mesure qu'ils reviennent au pays.

Permettez-moi de remonter, pendant quelques instants, à une date antérieure à celle de la chute de Nankin en avril 1949, antérieure d'une année environ à celle d'aujourd'hui, savoir octobre 1948. La première manifestation des embarras militaires auxquels était en proie le gouvernement nationaliste apparut en Mandchourie, quand Moukden et d'autres villes commencèrent à tomber aux mains des communistes et quand l'armée nationaliste dut rétrécir son front. Plus tard, en janvier 1949, les villes de Pékin et de Tien-tsin, que les nationalistes défendaient à titre de bastions avancés dans le nord de la Chine, furent prises l'une après l'autre par les communistes, qui gagnèrent du terrain vers le sud. A partir de ce moment-là, nous nous sommes, bien entendu, préoccupés

de la sécurité et du bien-être des Canadiens qui se trouvaient dans le nord de la Chine. Notre ambassadeur à Nankin fit son possible, de concert avec le consul britannique dans cette ville, pour aider les Canadiens en les avertissant et en prenant des arrangements destinés à leur évacuation, s'ils tenaient à être transportés hors de la région.

Comme vous le savez tous, l'avance des communistes fut arrêtée au printemps sur les bords du fleuve Bleu, mais l'obstacle fut franchi vers la fin de mai et Changhaï tomba en mai. Puis l'avance vers le sud continua et Canton tomba en octobre.

Aujourd'hui, les forces nationalistes sont tronçonnées et occupent trois secteurs principaux: l'un au sud, formé par les îles de Formose et de Haïnan; l'autre dans le centre sud, où les forces sont commandées par Paï-chung-hsi, dont l'armée est probablement la plus forte et la mieux aguerrie; la troisième, dans la province de Setchouan, en Chine occidentale, où se trouvent probablement quelque deux cents Canadiens. Dans le nord-ouest, la résistance nationaliste a presque entièrement croulé.

Dans ces circonstances, il est bien naturel à mon avis que nous nous demandions quel est le sort réservé aux Canadiens qui se trouvent dans les territoires communistes de la Chine ou dans ceux que les forces communistes menacent d'envahir. Naturellement, chacun des Canadiens qui a vu l'ombre communiste s'allonger et devenir plus prononcée a dû se demander quelle était la valeur des objectifs qui le poussaient à rester en Chine. Je crois qu'il n'appartient pas à un fonctionnaire de prononcer le moindre jugement sur les objectifs visés par les Canadiens en Chine. Chacun d'eux a dû se décider par lui-même. Un grand nombre de missionnaires, tant protestants que catholiques, formant probablement les trois quarts du total des Canadiens en Chine, ont décidé d'y rester, parce qu'ils ne voulaient pas manquer à des engagements de longue date contractés envers les Chinois du champ de leur œuvre. Ils sont restés en vue de faire tout au moins un effort pour continuer leur œuvre. A mesure que le temps s'écoule, eux et nous constaterons si le nouveau gouvernement leur permettra de la poursuivre. De plus, quelques hommes d'affaires canadiens ou ceux qui avaient des placements d'un genre ou d'un autre, sont restés à Changhaï, dans l'espoir de pouvoir en temps voulu renouer le commerce et des relations commerciales normales entre le Canada et la Chine.

Il est naturel de demander, à mon avis, ce que le gouvernement est en mesure de faire en faveur de ces personnes. Nous avons une ambassade à Nankin et un consulat-général à Changhï. Seulement, d'abord, les autorités communistes refusent de reconnaître notre ambassade ou tout agent consulaire des puissances qui n'ont pas reconnu leur soi-disant gouvernement central populaire de la république populaire de la Chine, établi à Pékin le 1er octobre. Nous avons constamment essayé de faire comprendre aux autorités locales chinoises, quelles qu'elles soient, que nous estimions que nos agents consulaires devraient avoir la permission de continuer d'exercer leurs fonctions, reconnues en droit international, de prêter aide et protection aux Canadiens en Chine. Les autorités communistes locales ne reconnaissent pas ce droit actuellement, mais je suis presque certain que la seule présence là-bas de ces diplomates, même alors que leurs titres ne sont pas reconnus, exerce un effet rassurant sur ces Canadiens. Notre ambassadeur est en relations avec tous les Canadiens qui ont fait savoir leur dernière adresse à notre ambassade et à notre consulat général à Changhaï, mais il convient de se souvenir qu'aucun Canadien résidant à l'étranger n'est tenu de s'ins-

crire auprès des agents diplomatiques. Aucune loi ni aucun règlement n'obligent un Canadien à s'inscrire auprès de son agent consulaire, à moins qu'il ne désire faire consigner une naissance ou un événement de ce genre. Nous ne pouvons donc jamais savoir au juste, surtout quand les livraisons postales sont très irrégulières, si nous avons tous les noms des Canadiens qui peuvent se trouver dans les régions envahies ou menacées par les communistes. Mais en voilà peut-être assez en guise d'introduction.

M. Graydon:

D. Puis-je poser à M. Menzies une question que beaucoup de gens se posent. Je crois savoir que, de l'aveu général, l'Université West China Union de l'Église-Unie, située à Tcheng-fou accomplit une œuvre admirable, surtout sa faculté médicale et son hôpital. On a dit aujourd'hui, je crois, que 250 Canadiens environ se trouvent dans le territoire de Tcheng-fou. Avez-vous des renseignements indiquant si oui ou non les missionnaires pourront poursuivre ce travail après que les communistes se seront emparés du pouvoir, s'ils y parviennent?—R. Cela dépendra sans doute de la décision prise par les missionnaires eux-mêmes. On peut faire à ce sujet deux ou trois remarques d'ordre général. La première est que les missionnaires canadiens, comme d'autres missionnaires soit protestants soit catholiques en Chine, se sont forgés une réputation très enviable dans les environs de leur localité. Et en Chine, pays où les moyens de communication sont très médiocres, cela signifie que les intérêts locaux exercent une influence très stabilisatrice sur le district, si bien qu'une autorité extérieure venant s'y établir, disons une autorité communiste, évitera de froisser la sensibilité de la population et de nuire à l'intérêt d'une population servie en très grande partie par les écoles, les hôpitaux et les autres œuvres philanthropiques par lesquelles les missionnaires secondent l'œuvre spirituelle de leur religion particulière. J'imagine que même les communistes chinois tiendront à ce que cette activité d'ordre peut-être non purement spirituel se poursuive, car la Chine actuelle manque grandement de professionnels et de techniciens compétents. C'est pourquoi j'estime que les missionnaires de l'Université West China Union, comme d'autres missionnaires, ont une bonne chance de pouvoir essayer de poursuivre leur œuvre au moins au cours des mois prochains. Il appartient à chaque missionnaire, je crois, à mesure que le temps s'écoule, de juger si son travail se révélera satisfaisant ou non au bout d'une année ou deux. Mais je crois que la plupart d'entre eux estiment avoir l'énergie de triompher des difficultés de cette période de transition, comme d'autres missionnaires l'ont fait dans d'autres régions. A tout prendre, il s'est produit moins de manifestations xénophobes qu'on aurait pu le prévoir d'après le ton de la propagande communiste.

M. Fraser:

D. Faut-il attribuer la chose au fait que les communistes envahisseurs ont déjà eu affaire à des missionnaires dans d'autres régions?—R. Exactement.

D. Et qu'ils ont été liés avec eux pendant des années peut-être?—R. Oui. Il est possible que les communistes ne comptent dans leurs rangs qu'un faible nombre de fanatiques et qu'un grand nombre d'autres sont pour diverses raisons des sympathisants; beaucoup de ces derniers ont été élevés dans des écoles missionnaires et beaucoup d'autres, ayant été en relations avec des Occidentaux, sont disposés, je crois, à les laisser tranquilles.

M. Graydon:

D. Vu que vous n'êtes pas ambassadeur, monsieur Menzies, je suppose qu'il m'est permis de vous poser quelques questions au sujet de la Chine. Je n'en ai qu'une à poser. Les journaux ont mandé, il y a quelques jours, qu'un troisième pouvoir était en train d'émerger de la confusion des affaires chinoises. Vous l'avez sans doute lu. Il s'agirait d'un mouvement dont la politique tient le milieu entre la politique réactionnaire du régime du généralissime Tchang-kaï-chek et la politique du régime communiste. Avez-vous des renseignements dignes de foi indiquant que cette force ou mouvement pourrait acquérir quelque importance et influencer sur la situation chinoise?—R. Il est plutôt difficile de vous répondre, parce que les renseignements dont nous disposons sont normalement accessibles au public. Je crois me souvenir que les nouvelles parlaient d'un groupement dirigé par le président suppléant qui s'est retiré à Hong-kong, souffrant d'ulcères à l'estomac ou de quelque maladie de ce genre. Mais je doute beaucoup qu'il faille attacher trop d'importance à l'apparition d'une troisième force à ce moment plutôt tardif. Mais ce sont là de pures conjectures et il serait difficile, je crois, de mettre le doigt sur la moindre certitude.

D. D'après les renseignements reçus, le ministère juge-t-il que le gouvernement actuel et nouveau qui est en train de prendre le pouvoir en Chine, est susceptible d'avoir un caractère plus communiste que chinois, ou serait-ce le contraire? Lequel des deux traits caractériserait-il ce régime?—R. Je crois que M. Pearson, dans son discours à la Chambre, a indiqué l'idéologie communiste et les relations communistes internationales du nouveau régime actuel. L'histoire chinoise prouve que les 450 millions d'habitants du pays, grâce à leurs vieilles et très enracinées traditions culturelles, ont modifié au bout d'un certain temps chaque système d'idées étranger qui a été importé dans leur pays, et il est certain, à mon avis, que le communisme est un système étranger aux traditions chinoises; mais je crois qu'il faudra beaucoup de temps avant d'arriver à formuler une opinion sur le point que vous soulevez. Je doute que le caractère du communisme chinois apparaisse dans peu de temps.

D. Puis-je vous poser une autre question? Y a-t-il des Russes qui sont venus jouer un rôle en Chine durant ou depuis le changement de régime?—R. Oh oui. Je peux exposer les faits ainsi. Il y avait un ambassadeur soviétique à Nankin, nommé M. Roschin. Il se transporta à Canton, en même temps que le gouvernement nationaliste transférait sa capitale dans cette ville, aux environs du 20 avril. Un groupe de surveillance fut laissé à l'ambassade soviétique à Nankin. Puis, quand les communistes proclamèrent leur nouveau gouvernement à Pékin aux environs du 1^{er} octobre, le gouvernement soviétique le reconnut immédiatement, ce que firent aussi les autres gouvernements des pays gravitant dans l'orbite soviétique, y compris la Yougoslavie. Dans l'intervalle, l'ambassadeur était retourné en Russie, ne laissant que deux ou trois personnes à l'ambassade, puis il se rendit à Pékin sans délai. Les rapports reçus depuis lors indiquent qu'environ 200 ou 300 travailleurs et techniciens soviétiques sont apparus en Chine communiste, surtout à Pékin et Tien-tsin. Jusqu'à présent, il n'y en a pas beaucoup à Changhaï.

D. Un assez grand nombre de Russes sont entrés depuis lors en Chine?—R. Dans un grand pays comme la Chine, deux ou trois cents personnes sont un petit chiffre, un simple pâté d'encre sur une feuille de papier. Il se peut qu'il y en ait autant ou plus en Mandchourie.

D. Cependant, un petit nombre de communistes suffit à faire sentir sa présence dans un pays.—R. Je suis certainement d'accord avec vous sur ce point.

M. FOURNIER: Y a-t-il des généraux russes à la tête de l'armée?

Le TÉMOIN: Non, pas à la tête de l'armée. Le généralissime communiste est le général Chou-teh, qui est resté étroitement associé avec Mao-tsé-toung depuis les premières années 1930, quand ils combattaient les nationalistes dans le Kiang-si, et nombre des principaux commandants d'armées lui sont subordonnés depuis vingt ans. Quant au rôle des conseillers et techniciens soviétiques, il est difficile de s'en faire une idée à présent, parce qu'il est absolument interdit aux représentants des pays occidentaux de voyager en Chine, ce qui restreint quelque peu leur rôle d'observateurs.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Menzies, avez-vous quelque idée de l'aversion ou de la haine que les Chinois ressentent forcément envers les Russes, à cause de vieux griefs à vider? Je pense, par exemple, à la Mandchourie et à la guerre russo-chinoise du début du siècle à propos de la Mongolie extérieure et à d'autres exemples. Y a-t-il quelque preuve matérielle de l'aversion que les Chinois ressentent forcément contre les Russes à cause des territoires occupés par ces derniers depuis un siècle à peu près?

Le TÉMOIN: J'incline à croire que ces empiètements finiront par créer une certaine inimitié qui pourrait éclater avec le temps.

M. Fleming:

D. Le communiste chinois ou son gouvernement établit-il par son attitude ou d'une autre manière qu'il distingue le Canadien des ressortissants d'autres pays?—R. Monsieur, le Chinois moyen considère la plupart des Canadiens en Chine comme de vrais Anglais. Il les regarde presque tous comme des Anglais. Je doute beaucoup qu'il sache distinguer les Canadiens des ressortissants d'autres pays. Je crois que la plupart des Canadiens sont regardés d'un œil assez favorable par suite de leur activité missionnaire et philanthropique en Chine. Je pense en particulier à la contribution de quelque 7 millions de dollars fournie par l'Aide canadienne à la Chine durant et après la guerre, aux secours de la Croix-Rouge canadienne et aux soins des ambulanciers de la Société des Amis; la connaissance de cette œuvre philanthropique, ainsi que de l'œuvre des sociétés missionnaires, s'est répandue parmi les Chinois, de sorte que la plupart des Canadiens, je crois, sont l'objet de leur bienveillance.

D. Mais quelle est l'attitude des communistes?—R. En parlant des Chinois, nous les englobons en général tous dans un seul et même groupe.

D. Je ne parle pas du peuple chinois en général, mais seulement des communistes et de leur gouvernement.—R. Je suppose qu'ils n'ont probablement pas plus d'amitié pour le Canada que pour toute autre puissance occidentale, mais il est probable que le Canada est trop petit pour qu'on le remarque.

D. Les communistes chinois établissent-ils une distinction entre les États-Unis et l'un des autres pays, y compris le Canada?—R. Il est probable que les États-Unis sont pris actuellement comme cible de la propagande anti-impérialiste. La méthode habituelle de propagande semble consister à faire converger l'attention sur un seul pays, et il semble que le principal point de mire actuel soit les États-Unis.

D. Quels résultats spéciaux découleraient de la reconnaissance du régime communiste chinois, autres que les résultats habituels et l'extraordinaire spectacle d'un gouvernement communiste acquérant un siège permanent au sein des

Nations Unies; la reconnaissance donne-t-elle lieu à d'autres résultats permanents?—R. Il est certain que la question des représentants chinois à l'étranger pose un problème difficile dans tous les pays, surtout dans ceux où les Chinois forment une assez forte proportion de la population, tels que la Malaisie; il y a aussi la question des représentants chinois au sein, non seulement des institutions des Nations Unies, mais aussi d'un grand nombre d'organisations internationales, telles que la Commission d'Extrême-Orient et le Conseil interallié au Japon, et la question de savoir jusqu'à quel point cette difficulté entravera les discussions au sujet du traité de paix avec le Japon; d'autres facteurs de ce genre doivent être examinés et pris en considération.

D. A quels résultats peut-on s'attendre dans les pays plus petits situés au sud de la Chine, en particulier le Siam et la Birmanie, où des agents communistes s'occupent très activement à fomenter toutes sortes de dissensions. Y a-t-il quelque raison de s'attendre à d'autres ennuis ou à l'extension de la révolte, au cas où les troupes communistes atteindraient les frontières nord de ces pays?—R. Je crois qu'il est très difficile de vous répondre là-dessus. Il existe des facteurs ayant une portée sur les deux parties en cause. La question que vous soulevez a deux aspects, dont l'un, l'arrivée de troupes communistes à la frontière de ces pays, ne peut manquer d'avoir un effet peu rassurant, surtout sur l'Indo-Chine française. La Birmanie a une frontière très montagneuse qu'il est plutôt risqué et difficile de franchir, étant donné surtout que la route militaire conduisant en Birmanie est délabrée. Il est certain qu'une situation difficile sera créée aux confins de l'Indo-Chine, mais je ne doute pas que les Indo-Chinois et leur gouvernement en prendront conscience.

M. Green:

D. Pouvez-vous nous parler de la Commission d'Extrême-Orient?—R. Oui; sur quelle partie de ses travaux aimeriez-vous avoir des renseignements?

D. Joue-t-elle le moindre rôle effectif quand il s'agit d'arrêter la politique à suivre au Japon?—R. Comme vous savez, cette Commission a été établie au début de 1946 et onze puissances y sont représentées. J'ai sous la main le texte de son mandat, mais vous ne voulez sans doute pas que j'en donne lecture. Elle est chargée d'amplifier les principes et la ligne de conduite auxquels le gouvernement japonais lui-même est tenu de se conformer en remplissant les conditions de la capitulation signée sur le *Missouri*, de la marine des États-Unis, le 2 septembre 1945. Cependant, elle n'a pas le droit de s'immiscer directement dans l'administration du Japon, dont le commandant-en-chef est comptable envers les puissances alliées.

La Commission est tenue de prendre ses décisions, appelées décisions faisant règle, à la majorité des voix, mais avec l'assentiment des quatre grandes puissances, la Chine, l'URSS, les États-Unis et le Royaume-Uni. On envisageait au début qu'elle resterait en fonctions peut-être pendant les deux ou trois ans qui précéderaient la convocation de la conférence chargée de conclure la paix avec le Japon. Les obstacles qui ont entravé le bon fonctionnement du Conseil de sécurité des Nations Unies, par suite du pouvoir de veto, ont surgi également au sein de la Commission d'Extrême-Orient, bien que ses séances soient tenues à huis clos.

Les conditions internationales qui permettaient à la Commission d'envisager la conclusion d'un traité de paix avec le Japon, lors de ses premiers travaux, se sont beaucoup modifiées, à mesure que des relations secrètement tendues entre

pays dans l'Extrême-Orient devenaient toujours plus tendues. La Commission continue à accomplir quelques progrès vers la solution de quelques-uns des problèmes les moins importants, mais elle n'a guère avancé, l'année dernière ou environ, vers la solution des grands problèmes fondamentaux, ceux du volume de l'industrie japonaise, des montants de l'indemnité de guerre, etc. Il n'est que naturel, à mon avis, de s'attendre à un ralentissement du progrès, au bout d'un certain temps, d'un organisme établi à titre temporaire et revêtu du pouvoir de veto, surtout si l'on tient compte des relations secrètement tendues dont j'ai parlé.

D. Elle ne fonctionne vraiment pas avec grand succès, actuellement?—

R. Elle fait peu de progrès. Quant à savoir si elle fonctionne mal ou bien cela dépend de la personne qui donne la définition de ce verbe. A mon avis, elle fonctionne mal.

M. Craydon:

D. Puis-je poser une question de plus au sujet de la Chine? Chang-kaï-check s'est-il disposé à constituer un gouvernement sur sol étranger, comme on l'a fait dans certains autres pays des circonstances semblables?—R. Un tel gouvernement n'aurait actuellement aucune raison d'être. Les nationalistes ont commencé l'autre jour à transférer leur gouvernement de son dernier siège, Tchoung-king, à Tcheng-tou. Ils continuent à gouverner 20 p. 100 du territoire chinois. Dans l'île de Formose, base militaire assez étendue et assez bien protégée, ils ont une force aérienne, leur marine et une armée plutôt forte de 400,000 hommes.

D. Votre avis est donc, je suppose, que le gouvernement nationaliste est en mesure de tenir bon pendant longtemps et qu'il n'est pas nécessaire de dresser le plan d'une administration sur sol étranger?—R. S'il projette de constituer une telle administration, je n'en ai pas connaissance.

M. Green:

D. Quelle est l'attitude adoptée par le gouvernement communiste en matière de commerce avec les pays occidentaux?—R. Il est impatient, je crois, de renouer des relations commerciales, qui lui paraissent profitables. Il a pris la suite de quelques-uns des monopoles d'exportation du gouvernement nationaliste et, à ce qu'on a donné à entendre, il les a grandis. Il a imposé un grand nombre de règlements, de manière que le faible volume de marchandises de valeur pour l'étranger, dont il dispose comme exportations, lui rapporte le plus grand nombre possible d'avantages du genre de ceux qu'il estime essentiels au bien de son pays.

D. Fait-on des affaires en Chine?—R. On fait un assez grand volume d'affaires à Tsiensin.

M. FRASER: Ont-ils pris la suite d'entreprises canadiennes?

Le TÉMOIN: Pas que je sache.

M. BATER: Peut-on conclure à coup sûr que les communistes gouvernent actuellement environ 80 p. 100 du territoire chinois.

Le TÉMOIN: C'est très difficile à dire. Il se peut que des terrains accidentés de la Chine et de vastes régions du nord-ouest ne soient pas occupés immédiatement, mais ils sont peut peuplés. Comme il y a des régions très étendues dans le sud du Sin-kiang, l'est du Tibet et ailleurs, il se peut que le taux de l'occupation communiste s'élève de 70 à 80 p. 100.

M. Winkler:

D. Le témoin n'a-t-il pas dit que la Chine communiste refuse de reconnaître les ambassades des pays qui ne la reconnaissent pas?—R. Oui.

D. Alors, avec qui le Canada pourrait-il s'aboucher officiellement dans les territoires occupés?—R. Par l'intermédiaire de qui le gouvernement communiste pourrait-il établir contact avec le Canada?

D. Non, avec qui le Canada s'aboucherait-il officiellement?—R. Nous n'établissons aucun contact officiel avec les autorités communistes, parce que nous ne les reconnaissons pas comme étant le gouvernement chinois.

D. Supposez que des difficultés surgissent au sujet de Canadiens isolés par la marée communiste et qu'il faille prendre des mesures, présenter une protestation au sujet de leur traitement...—R. Tous les fonctionnaires canadiens actuellement en Chine ont le rang de consul, en sus de tout rang diplomatique qu'ils peuvent avoir. Nous estimons, comme j'ai essayé de le souligner auparavant, que les consuls devraient avoir le droit de continuer à exercer leurs fonctions, même lorsqu'un nouveau gouvernement n'est pas reconnu. La fonction du consul est de s'aboucher avec les autorités locales, quelles qu'elles puissent être, et cet acte ne constitue pas une reconnaissance.

M. GREEN: Expédie-t-on des marchandises de Hong-kong à Changhaï?

Le TÉMOIN: Les "forceurs de blocus" ont un certain nombre de cargos faisant route par Changhaï, mais je ne voudrais pas être l'assureur de ces cargos.

M. GREEN: Il s'agit du blocus nationaliste?

Le TÉMOIN: Oui.

M. DICKEY: Quelle est la validité de ce blocus en droit international?

Le TÉMOIN: Le gouvernement canadien a signifié qu'il ne reconnaît pas ce blocus comme conforme au droit international, parce qu'il ne peut être mis effectivement en vigueur.

M. DICKEY: Ce n'est pas pour la raison que le gouvernement nationaliste continue à être reconnu, ou une autre raison de ce genre?

Le TÉMOIN: Non.

M. Fleming:

D. Diriez-vous que les communistes cherchent le moins possible à se faire reconnaître à titre de gouvernement par les nations occidentales?—R. Non, ils ont sonné le gong avertissant que le dîner est prêt et ils s'imaginent que nous allons tous venir nous mettre à table.

D. Leur attitude actuelle à cet égard est plutôt indépendante et distante?—R. Je dirais qu'ils se fourvoient quand ils pensent que nous sentirons tous le désir de les approcher avant qu'eux-mêmes ne sentent la nécessité de nous approcher. Ils ont demandé à tous les gouvernements de les reconnaître. C'est l'habitude des autorités révolutionnaires qui légitiment leur pouvoir. Elles se proclament gouvernement légitime, puis elles prient les gouvernements qui sont disposés à les reconnaître, de le faire et notifient à cette fin les représentants de ces gouvernements en Chine. Le représentant canadien a été notifié à cette fin.

M. DICKEY: Pouvez-vous nous dire si le Canada a des indications claires et dignes de foi sur la source des fournitures militaires et des armes destinées aux forces communistes en Chine?

Le TÉMOIN: Je ne suis pas un militaire, mais il existait une armée communiste chinoise assez forte au jour de la victoire sur le Japon. Elle avait acquis une partie de ses armements au moyen d'achats faits dans le pays et une autre partie, grâce au gouvernement nationaliste avec lequel elle était alliée. D'autres piles d'armements furent pris aux Japonais, surtout en Mandchourie quand les Russes évacuant le pays abandonnèrent aux communistes chinois une quantité assez considérable d'armes japonaises et une certaine quantité de matériel d'arsenal, quantités que je ne puis établir au juste. Les communistes capturèrent de grandes quantités d'armements provenant des États-Unis et pris aux armées nationalistes, surtout durant les derniers stades de la guerre, quand des divisions et des armées passèrent à l'armée communiste. Je n'ai aucun renseignement sur les armements que cette armée peut avoir reçu d'autres sources, telles que l'URSS.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous avons discuté assez à fond ce sujet.

M. Dickey:

D. J'ai encore une question à poser. Vous avez dit n'avoir pu obtenir ces rapports confidentiels par la valise diplomatique ordinaire dont vous dépendez d'habitude. Je suppose que la présence de l'ambassadeur à Ottawa et les rapports faits par lui en personne au ministère ont suppléé jusqu'à un certain point à cette insuffisance. Est-ce exact?—R. Oui, mais c'est un moyen d'information dont la valeur diminue en ce sens qu'il nous est impossible de faire rentrer aucun fonctionnaire en Chine. Nous en avons six au début, puis notre personnel a été réduit de deux employés, de sorte qu'il en reste quatre. Mais nous ne pouvons continuer à le réduire et garder quand même un employé. Nous ne pouvons faire pénétrer personne en Chine. Nous désirons vivement y faire entrer des remplaçants, parce que ceux qui y restent en fonctions, séparés de leurs familles, éprouvent de ce fait certaines privations. Nous avons reçu en fait beaucoup de renseignements tirés des rapports présentés à Ottawa par l'ambassadeur Davis, ainsi que de la bouche de quelques autres personnes sorties de la Chine.

M. McInnis:

D. Vous ne recevez rien de la Chine maintenant?—R. Rien par la valise diplomatique. Nous recevons quelques dépêches par les rares navires qui font route jusqu'à Changhaï et nous avons toujours le télégraphe comme moyen de communication.

M. Fleming:

D. Quelques-unes des dépêches ont-elles été expurgées par les censeurs du gouvernement communiste?—R. Non, pas que je sache.

M. Green:

D. Allez-vous déposer un rapport de la Commission d'Extrême-Orient?—R. Nous en déposons un à la Chambre chaque année, à mesure qu'il est publié. Les rapports paraissent en février approximativement et je suppose qu'un nouveau rapport devrait avoir paru quand la prochaine session de la Chambre s'ouvrira. Mais même lorsqu'il s'agit de se mettre d'accord sur ces rapports, le veto joue parfois et retarde leur publication de deux ou trois mois.

Le PRÉSIDENT: Au nom du Comité, je vous remercie bien sincèrement, monsieur Menzies, de votre exposé excellent et instructif.

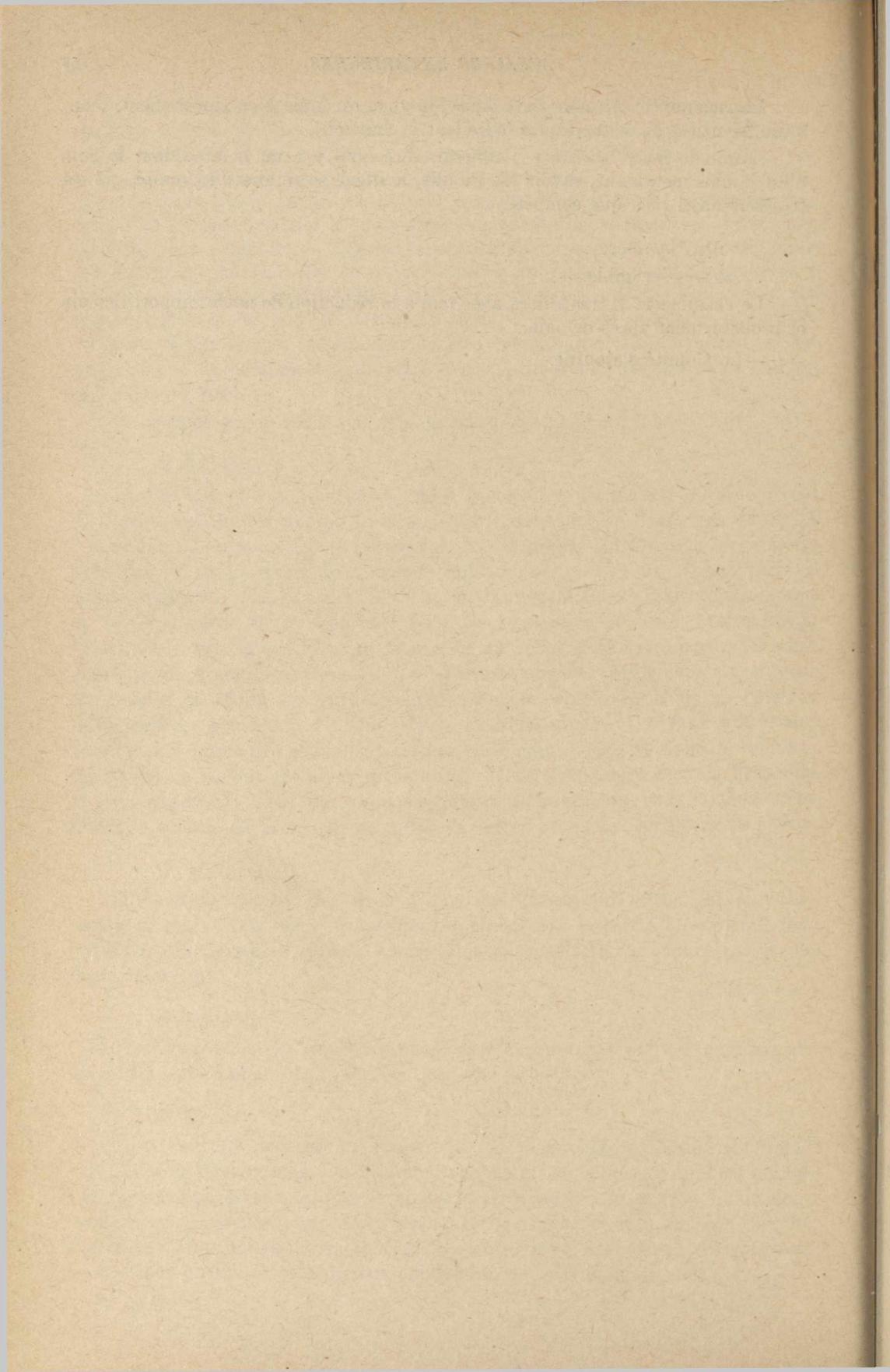
Avant de lever la séance, j'aimerais dire qu'il y a un homme dont le nom n'est jamais mentionné, savoir M. Plouffe, le digne secrétaire du Comité, qui est très zélé aussi bien que compétent.

M. Fleming:

...et très serviable.

Le PRÉSIDENT: Il travaillera avec moi à la rédaction de notre rapport demain et probablement après-demain.

—Le Comité s'ajourne.



SECONDE
SESSION DE 1949
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ PERMANENT
DES

Affaires extérieures

PROCÈS-VERBAUX

Fascicule n^o 5

SÉANCE DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 1949

Comprenant le troisième rapport à la Chambre

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1950
51562

1875

THE

AMERICAN

COMMISSION

OF

AMERICAN EXHIBITION

OF 1876

PHILADELPHIA

PHILADELPHIA

PHILADELPHIA

PHILADELPHIA

1875

PROCÈS-VERBAL

MERcredi 30 novembre 1949.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 3 h. 30 sous la présidence de M. Joseph-A. Bradette.

Présents: MM. Bradette, Breithaupt, Côté (*Matapédia-Matane*), Croll, Dickey, Fleming, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Fraser, Graydon, Hansell, Harris (*Grey-Bruce*), Léger, MacInnis, McCusker, Mutch, Picard, Robinson, Stick, Winckler. (19)

Le président présente le rapport suivant du comité du programme:

Le sous-comité du programme a tenu ce matin une réunion à laquelle ont assisté MM. Bradette, Beaudoin, Graydon, Hansell, Harris, MacInnis et Winckler.

Après délibérations, le sous-comité est d'accord pour soumettre au Comité, pour étude, le projet ci-joint de troisième rapport à la Chambre. Le Comité examine le projet en question.

Après débat, le projet de rapport est modifié, puis adopté.

Il est ordonné,—Que ledit rapport soit présenté à la Chambre comme troisième rapport.

Il est ordonné,—Qu'une lettre datée du 29 novembre 1949 et adressée par M. A. D. P. Henney au président du Comité soit versée au compte rendu imprimé.

(*Voir l'appendice au procès-verbal de ce jour.*)

A 4 h. 30, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.

PROCEEDINGS

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Au cours de sa récente étude du budget du ministère des Affaires extérieures, votre Comité a reçu des renseignements à jour sur les chapitres particuliers qui lui avaient été déférés, et il a été impressionné par l'activité de ce ministère, par sa collaboration avec les autres ministères de l'État, sa participation active et réelle, par l'entremise de délégués et de représentants, à l'œuvre des Nations Unies et de leurs organismes spécialisés, ainsi qu'aux multiples conférences internationales.

Pour ce qui est de l'activité des Nations Unies, votre Comité constate avec satisfaction que le Canada a eu l'honneur de voir élire le chef de la délégation canadienne à la présidence du comité de politique et de sécurité de l'Assemblée générale.

Votre Comité a examiné la contribution du Canada au budget des Nations Unies, et il approuve les représentations faites par les délégués du Canada, durant la présente session de l'Assemblée générale, au comité budgétaire et administratif de cette Assemblée pour obtenir la révision du montant auquel a été fixée la contribution des divers États membres.

Votre Comité attire encore une fois l'attention sur la recommandation suivante, formulée par le Comité des Affaires extérieures de la Chambre des communes en juillet 1946:

"En ce qui concerne les engagements financiers, votre Comité recommande que le ministère des Affaires extérieures prenne les mesures nécessaires pour exercer une surveillance suffisante sur les dépenses relatives aux contributions du Canada à l'égard des divers organismes internationaux auprès desquels notre pays est représenté."

Quant à l'administration du Bureau des passeports, votre Comité se déclare satisfait de la décision du gouvernement de fournir un local convenable à ce Bureau. Votre Comité note avec plaisir qu'il ne se produit plus maintenant de délai dans la délivrance des passeports.

Des témoignages ont été entendus sur les fins et l'activité de l'Association des Nations Unies au Canada et sur ses relations avec le ministère. Votre Comité recommande au gouvernement d'étudier l'opportunité d'un relèvement de sa subvention à cette association à l'avenir.

Pour faire suite aux propositions formulées en Chambre ainsi qu'au Comité, votre Comité recommande d'étudier le projet de mesures législatives devant être introduites à la prochaine session afin de changer la désignation du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures en celle de Ministre des Affaires extérieures.

Un exemplaire des témoignages recueillis est annexé aux présentes.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

J.-A. BRADETTE.

REPORT ALABAMA

Faint, illegible text covering the majority of the page, likely bleed-through from the reverse side.

APPENDICE

BUREAU DU SOUS-SECÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉKTÉRIEURES, CANADA

OTTAWA 29 novembre 1949.

Cher monsieur Bradette,

J'aimerais attirer votre attention sur deux déclarations que j'ai énoncées devant le Comité permanent des affaires extérieures et dont je contate maintenant l'inexactitude.

D'après le compte rendu de mon témoignage du jeudi 24 novembre, j'ai dit au Comité qu'à ma connaissance l'Association des Nations Unies n'avait pas demandé formellement l'augmentation de sa subvention. Je me suis maintenant rendu compte qu'au début de l'année, l'Association a demandé à mon Ministre d'augmenter la subvention de \$5,000 à \$10,000.

En parlant de l'Organisation mondiale de la santé, le même jour, j'ai donné l'impression que l'Union soviétique et les autre pays communistes de l'Est de l'Europe collaboraient tous au travail de cette institution spécialisée. C'était, de fait, le cas jusqu'à il y a quelques mois, quand l'URSS, la République socialiste soviétique byélo-russe et la République socialiste soviétique d'Ukraine se sont retirées de l'Organisation. Les autres pays de l'Est de l'Europe en sont cependant encore membres, et cela demeure un des exemples inusités de collaboration efficace avec ces pays.

Je regrette de m'être trompé sur des faits et apprécierais que ces erreurs fussent signalées au Comité, accompagnées de mes excuses.

Votre tout dévoué,

(signé) A. D. P. HEENEY.

M. J.-A. BRADETTE, député,
Président du Comité des Affaires extérieures,
Chambre des communes,
Ottawa.

2

